A 537766

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

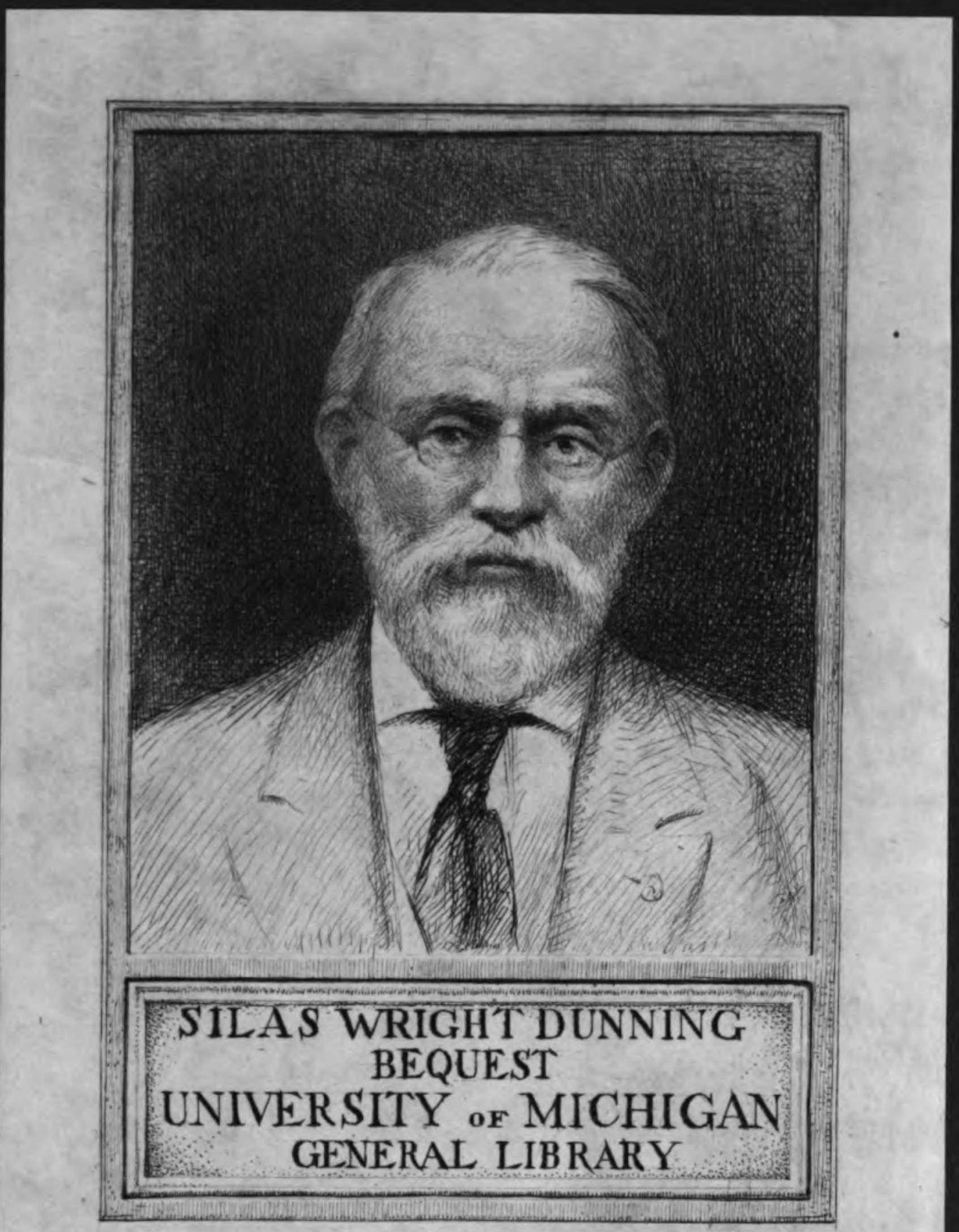

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

W.H. Rockwell 1930

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date. Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LIV

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXIX

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

1913

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La distribution de l'année 1913 (1er novembre) comporte 2 volumes, les tomes LIII et LIV.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MIOLANS

CONFÉRENCE FAITE AU CHATEAU DE MIOLANS

Par le Docteur Louis MORET

le 25 juillet 1909

AUX

Membres de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et de la Société d'Histoire naturelle

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

CONFÉRENCE

Faite au CHATEAU DE MIOLANS le 25 juillet 1909

PAR

LE DOCTEUR L. MORET

AUX

Membres de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et de la Société d'Histoire naturelle

REÇUS PAR

M. le Docteur et Mme GUITER

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société d'Histoire m'a fait l'honneur de me demander de vous rappeler, au cours de cette visite, les souvenirs attachés à l'un des plus curieux et des plus précieux monuments historiques de la Savoie. Peu préparé à cette tâche, j'ose compter sur votre indulgence,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et aussi sur la collaboration de ceux de nos collègues qui voudront bien nous communiquer aujourd'hui les faits inédits, rares ou oubliés, relatifs à Miolans, et qu'ils peuvent connaître.

La plus précieuse de ces collaborations sera pour nous celle de M. le Dr Guiter, qui nous a guidés, dans notre excursion, au milieu de ces restes imposants des âges disparus. Tout d'abord, je tiens à le remercier de son si aimable accueil; et aussi, à cette occasion, de lui dire au nom de tous les amis de la Savoie et de ses monuments, de tous ceux qui demeurent attachés aux reliques d'un passé, dont l'histoire ne fait que mieux comprendre les bienfaits de l'évolution moderne, de lui dire combien nous devons lui être reconnaissants.

Alors qu'ailleurs tant d'architectures sont détruites sous de vains prétextes, ou irrémédiablement gâtées par de mauvaises restaurations, il a su, de propre initiative, préserver pour l'avenir, en lui conservant intégralement son caractère, un ouvrage rare et curieux, qui est aussi et surtout une œuvre d'art, car nul ne nierait que ces vieux murs ont en soi un caractère de grandeur et de beauté.

Ici, fut l'antique demeure des puissants seigneurs de Miolans. Le manoir féodal appartient dès 1523 au duc de Savoie, et en 1559 devient forteresse et prison d'Etat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne sait, à la vérité, que peu de choses sur Miolans, manoir féodal.

Guifred et Nantelme son fils figurent comme seigneurs de Miolans dans des chartes de 1081 et 1083, et depuis cette première apparition du nom (1), on le retrouve pendant quatre siècles, dans des actes divers passés soit à Miolans — *sub logia* —, soit ailleurs.

Le premier rang dans les assemblées générales du duché était tenu par la famille de Seyssel ; le second par les Miolans, barons d'abord, puis comtes ; ils reçoivent, à diverses époques, l'investiture du duc de Savoie, et parmi les membres de la famille, on compte nombre de maréchaux de Savoie, de gouverneurs de places, et aussi, parmi les cadets, d'évêques, de chanoines et de religieux. Nicolas Ier, pape en 1058, appartenait peut-être à cette famille. Un Anthelme de Miolans était châtelain de Montmélian, d'Yenne et de Chanaz (2).

(1) Le nom de Miolans vient de *Mediolanum* — situé au milieu — à l'union de l'Isère et de l'Arc. — Il y eut une station romaine en ce point ; les archéologues font remonter à l'époque de l'occupation romaine les substructions, et en particulier une voûte en brique de la tour de St-Pierre, qui est la partie la plus ancienne du monument. — L'étymologie, *Mons Medullionnis*, — des Médulles, tribu Allobroge qui occupait le haut territoire jusqu'en ce point, me paraît de fantaisie.

(2) Anthelme de Miolans était châtelain de Pierre-Châtel en 1475. Jacques de Miolans figure dans la première promotion de l'ordre de l'*Annonciade* en 1518. L'ordre du Collier, qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces redoutés seigneurs, — très redoutés de leurs ennemis, entre autres leurs voisins, tels les seigneurs de la Chambre, — atteignirent l'apogée de leur puissance à la fin du xv^e^ siècle, par leur alliance avec la famille des Montmayeur. Brusquement, les deux dynasties s'éteignent. Claudine de Miolans, la dernière du nom en ligne directe, cède, en 1523, à Charles de Savoie, le fief de Miolans, avec toutes ses dépendances, qui comprenaient toute la vallée, de Grésy à Montmélian. Le duc ne semble pas avoir tenu ses engagements et le fief revenait à Claudine en 1531, quand François I^er^ envahit la Savoie et se prévalut sur Miolans d'un traité antérieur.

François II, en 1559, donnait à Emmanuel Philibert, son oncle, Miolans et ses dépendances. Le château devint définitivement forteresse et prison d'Etat.

La place ne fut jamais très forte, dominée qu'elle est par la montagne de Fréterive. Saint Ruth ne daigna pas s'emparer de cette « bicoque » en allant en Maurienne et y entra à son retour, presque sans résistance.

La garnison n'était d'abord composée, en 1523, que d'un capitaine-concierge, détaché du fort de Montmélian, et de deux hommes. Au

devint l'Annonciade, avait été fondé à Pierre-Châtel en 1362. On voit un Montmayeur parmi les quinze chevaliers de la première promotion de l'ordre, mais il n'y avait pas de Miolans.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIIe siècle, il n'y avait à Miolans que 28 paroissiens, garnison comprise. A la fin du XVIIIe siècle, le château renfermait 154 habitants, sans compter les prisonniers. Enfin, la garnison, fort mal payée, dut être, à maintes reprises, réduite par économie, jusqu'à n'être composée que de dix hommes, détachés temporairement de Montmélian.

Miolans était donc, sous le régime féodal, une place admirablement située, accrochée comme un nid d'aigle aux flancs de l'Arclusaz, et où les habitants de la vallée fertile, toujours à la merci des invasions et des pillages, trouvaient un abri sûr pour leurs personnes et pour leurs biens.

Mais, ultérieurement, la forteresse n'eut jamais d'importance stratégique ; la vallée était gardée par Barraux, et surtout Montmélian, du côté de la France ; par les placcs de la Maurienne, du côté de l'Italie. Ce fut moins un fort qu'une prison, jusqu'en 1792.

L'armée française, commandée par Montesquiou, envahissait alors la Savoie. Miolans fut évacué, puis abandonné. Il ne fut pas vendu pendant la période révolutionnaire et Napoléon songea un instant à l'utiliser ; soit qu'il pensât avoir fait de l'abbaye forte du mont Saint-Michel une assez vaste prison, ou pour telle autre raison, il y renonça, et le gouvernement sarde en reprit possession en 1815.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le château tombait en ruines, quand il fut acquis, avec les fermes voisines du hameau de Miolans, par la famille Guiter.

Tel que nous l'avons vu aujourd'hui, Miolans est une enceinte fortifiée, d'une superficie de 57 ares 33 centiares, qui couronne unc masse de rochers esoarpés, élevée à plus de 250 mètres au-dessus du hameau du Bourget, dominant la vallée de l'Isère, qui, avant les endiguements, s'étalait jusqu'à sa base, et séparée des flancs de l'Arclusaz par une petite combe où sont blottis les hameaux de Miolans ; ceux de Miolanet sont dans la plaine.

Cette enceinte est protégée, au midi, par un à-pic formidable, sur lequel se dressent le donjon et les tours, et qui, cependant, n'effraya pas toujours la témérité des prisonniers, que l'horreur de la captivité poussait à des tentatives d'évasions inouïes et souvent vraimcnt folles. Sur les autres côtés, subsiste un large fossé, aujourd'hui à sec, avec même des restes d'anciens murs.

On arrivait autrefois au château par deux chemins très tourmentés, l'un, du côté de Fréterive, l'autre, sur Saint-Pierre ; et pour pénétrer, il fallait passer un pont-levis, puis une première porte à herse, défendue par un bastion et un chemin couvert, et ce n'est qu'après avoir passé une deuxième porte, par-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couru un chemin casematé, qu'on arrivait à la troisième porte, celle de la grande cour, gardée par la loge du gardien-concierge, où furent dressés divers actes importants.

Il peut paraître étonnant que, pour la conclusion d'actes — tels qu'une inféodation de fiefs, en 1241 — actes auxquels assistaient, comme témoins : Hugues de Chignin, Jean de la Compôte, Pierre de Chissé, et autres seigneurs de non moindre importance, le baron de Miolans n'ait point reçu pareille assemblée, avec solennité, en quelque grande salle d'apparat. Une première raison en est que dans les châteaux, comme dans les villes fortifiées, la place était comptée, parcimonieusement, et qu'une telle salle n'existait pas. Les rudes guerriers d'antan, d'ailleurs, n'avaient nullement le sens du confortable, et à Miolans, comme dans tout manoir, la salle du château était tout à la fois salon, salle à manger et chambre à coucher.

D'autre part, si la suite de ces nobles voisins, qui pouvaient devenir des ennemis, eut pénétré plus avant que la grande cour, où il n'y avait rien à voir, ils se fussent évidemment rendus compte des difficultés qu'il y aurait à pénétrer de force dans la place, mais aussi, peut-être, de quelques moyens de les tourner. Enfin, s'il ne faut pas, aujourd'hui, dire le secret de son coffre-fort, au moyen-âge, il valait mieux recevoir notaires et témoins dans la loge du concierge et ne laisser entrer personne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs, cette *logia* était peut-être elle-même la salle d'apparat et de réception. Il est vraisemblable — c'est une supposition que je fais — que le seigneur de Miolans y rendait aussi la justice. Vous savez l'histoire de ce Montmayeur qui enleva, à Chambéry, le président Guy de Frésigny, dont il avait à se plaindre, le conduisit à Apremont où il avait droit de justice, et, là, le condamna à mort et le fit exécuter séance tenante, avec une doloire. Ce n'était point là assassinat, mais, à l'époque, acte de justice ; le seigneur en question ne put être inquiété et mourut dans son lit, à Montmayeur. De même, les seigneurs de Miolans avaient affaire avec des justiciables de tout ordre, et ceux qui n'étaient point attachés directement au service du château, n'en devaient jamais connaître que les prisons, Ils étaient tous jugés, sans doute, dans la loge, devant l'entrée de la grande cour — *in logia ante introïtum magnæ aulæ*.

Pour nous, pénétrons plus avant.

Au centre de l'enceinte, est le donjon, flanqué au levant du bas-fort, au couchant de la tour de Saint-Pierre, au nord des tours, des murs, des chemins de ronde.

Tel subsiste, après son changement ultérieur de destination, l'appareil d'un château-fort du moyen-âge. Le donjon, en cas de siège, était l'ultime retraite, et les murs pris d'assaut, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portes forcées, pour y pénétrer, on trouvait encore le large et profond fossé qui servit de cour aux prisonniers et dont le pont-levis reposait sur de puissantes assises; leur robuste structure défie le temps encore aujourd'hui.

Nous ne connaissons, le plus souvent, que sur des conjectures, l'utilisation des différentes parties du château du moyen-âge, quand les sires de Miolans y vivaient. Mais, par un rapport du gouverneur Delaunay, en 1765, nous avons une description des prisons à cette époque. Il y en avait 12 — plusieurs prisonniers étaient parfois logés ensemble — 3 dans la tour Saint-Pierre, 9 dans le bâtiment du gouverneur ou donjon.

Des trois prisons de la tour Saint-Pierre, celle de l'étage moyen est au couchant, les deux autres, au midi ; disposition destinée, inutilement d'ailleurs, à empêcher les prisonniers de communiquer entre eux.

Dans le donjon, du pied au sommet, on trouvait successivement, d'abord l'*Enfer*, étroit cachot de rigueur ou de punition, véritable *in pace,* sombre, froid, humide, malsain, aéré seulement par une petite fenêtre au nord. Au-dessus, le *Purgatoire,* un peu plus confortable, avait une grande fenêtre au midi. Plus haut, le *Trésor*, c'est presque une bonne chambre ; elle a, non seulement une fenêtre au midi, mais une cheminée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au quatrième étage, est le logement du gouverneur. Il n'a rien de somptueux. Pour loger sa famille, un de ces gouverneurs dut établir des cloisons en planches, dans sa grande chambre. Il ne disposait, en outre, que d'une autre petite chambre, au nord, et d'un cabinet où étaient les clefs des prisons.

Au-dessus étaient, la *Petite Espérance* au nord, et l'*Espérance*, chambre à feu.

Enfin, tout en haut, le *Paradis,* le *Petit Paradis*, le *second Corridor*, et le *1er Corridor* ou *Confessionnal*, car c'est là que les prisonniers se rendaient pour se confesser, à travers deux soupiraux pratiqués dans le mur.

Je ne puis que citer ici les différentes curiosités du château que nous venons de voir : les cuisines, les arsenaux, les souterrains, les fontaines, les oubliettes. La chapelle, récemment restaurée, et avec le goût que vous savez, veut que nous nous y arrêtions.

Dans la grande cour, contre le rempart sur la vallée, est la chapelle du château des seigneurs de Miolans ; sur la façade, est sculpté leur écu, écartelé de celui des Montmayeur (1).

Ce petit édifice gothique a été reconstruit au

(1) Ces armoiries datent le monument ; la famille de Miolans contracta alliance avec la famille de Montmayeur vers la fin du XVe siècle. Sur la tour de St-Pierre, on voit les armes des Miolans, de gueule à trois bandes d'or ; la tour de St-Pierre est en effet bien plus ancienne que la chapelle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

xve siècle. Il y eut plus tard, près du donjon, une autre chapelle sous le vocable de saint Amédée, pour les prisonniers, dont on ne voit plus que l'emplacement. La chapelle du château, sous le vocable de saint Etienne, était en même temps l'église du hameau de Miolans, et dépendait du prieuré de saint Philippe, lui-même annexé, au XVIIe siècle, au collège des Jésuites de Chambéry. L'aumônier du château était donc en même temps curé de Miolans, à la présentation du seigneur du lieu, et nommé par l'évêque de Grenoble. En 1725, le roi de Sardaigne fit construire dans le hameau une troisième chapelle afin de proscrire aux étrangers l'entrée du fort.

La chapelle du château, la chapelle de saint Etienne, renfermait, entre autres reliques, trois Saintes Epines de la couronne du Christ, rapportées de Palestine par Jacques de Miolans, à la fin du XIVe siècle.

Quand Claudine de Miolans céda le fief au duc de Savoie en 1523, elle les laissa à l'Eglise des Augustins de St-Pierre-d'Albigny, couvent fondé par ses ascendants en 1381. Or, plus tard, le marquis de Mitte-Chevrière, descendant des Miolans par les femmes, les réclama. Ce ne furent, pendant deux siècles, que procès et esclandres, pourparlers et démarches ; les souverains et le pape s'en mêlèrent. Enfin, en 1627, les moines cédèrent une de ces épines à la famille de Mitte-Chevrière.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La couronne d'épines, pour laquelle saint Louis construisit la sainte Chapelle, et conservée à Notre-Dame de Paris, fut sauvée au moment de la Révolution. Que sont devenues les Saintes Epines de Miolans ?

La moitié des trois épines cédée, non sans regret, aux Mitte-Chevrière, fut transportée par ordre du pape Urbain VIII, avec l'assentiment de l'évêque de Grenoble, le 8 mai 1627, dans la chapelle du château de St-Chaumont ; ces reliques y sont encore.

L'Eglise de Saint-Pierre-d'Albigny possède aujourd'hui l'autre moitié. Jusqu'à la Révolution elles étaient conservées dans l'église du couvent des Augustins. Quand ceux-ci furent expulsés, les Saintes Épines furent cachées chez le nommé Georges-Antoine Voisin. Au rétablissement du culte, en 1803, elles furent transférées dans l'église paroissiale qui les détient encore.

De temps immémorial, la fête des Saintes Epines se célébrait solennellement tous les ans, le dimanche de la Passion, dans l'église des religieux. Cette fête subsiste aujourd'hui ; une procession solennelle des reliques attire à St-Pierre, ce jour là, une foule de pèlerins et qui viennent surtout de la Maurienne, où la tradition demeure vivace.

En 1636, fut institué le corps de garde des Saintes Epines. Cette garde d'honneur, qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'organisa alors, était sûrement plus ancienne, puisque, parmi ses privilèges, elle avait la jouissance d'un pré à St-Pierre, le « Pré de Miolans » qui lui avait été concédé par les seigneurs du lieu, au plus tard au xv^e^ siècle, par conséquent. Quoiqu'il en soit, ce corps des garçons devient par la suite, la *Basoche* de St-Pierre, dont l'abbé portait les Saintes Epines à la procession solennelle, accompagné de son sous-abbé, de ses officiers et sergents, avec leurs tambours et canonniers. Les religieux fournissaient la poudre et donnaient à la compagnie un déjeuner splendide, sur le bénéfice d'une fondation créée par les seigneurs de Miolans.

En 1803, la fêtc et le noble corps de la Basoche, supprimés à la Révolution, furent rétablis dans leur ancienne splendeur.

En 1825, le pré de Miolans fut vendu, et le produit servit à l'organisation et à l'équipement des pompiers qui remplacèrent la Basoche dissoute. Les dames de la ville donnèrent aux pompiers un magnifique étendard portant l'inscriptions : « Les pompiers de la Ville sont la garde d'honneur des Saintes Epines ». Jusqu'en 1860, ils le déployèrent pour accompagner la procession annuelle. Aujourd'hui, on conserve, à la mairie de St-Pierre-d'Albigny, cet ultime souvenir d'une institution vieille de plusieurs siècles.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, les seigneurs de Miolans n'ont pas légué, à l'histoire, seulement leur château et leur nom. Cependant, aucun document ne permet de reconstituer la vie féodale que l'on menait ici. Les barons étaient témoins quand une transaction importante avait lieu dans le pays, ils prenaient part aux tournois, ils recevaient l'investiture, obtenaient des charges, touchaient des pensions, chassaient avec le duc et avaient droit à une pièce de gibier tué ; les évêques de la famille faisaient des dons aux chapitres, aux couvents et aux églises. Voilà à peu près tout ce que l'on sait des Miolans. S'ils tenaient des livres de raison, ceux-ci ont disparu (1).

Nous sommes mieux renseignés sur les gouverneurs de Miolans, prison d'Etat, et sur leurs prisonniers, par leurs comptes, par les rapports qu'ils adressaient aux princes, par leurs lettres que l'on a retrouvées à Turin, dans les archives du duché.

Pendant près de trois siècles, exactement de 1564, date à laquelle sont mentionnés pour la première fois les prisonniers de Miolans, à 1792, Miolans fut la Bastille des ducs de Savoie ; Miolans était essentiellement destiné à empri-

(1) Un Miolans, évêque de Maurienne, essaya de lutter contre l'habitude des guerres, fréquentes et meurtrières, qui éclataient entre les puissances féodales de la région, et à tous propos, en décrétant que leurs différends seraient réglés par arbitrage, et non plus les armes à la main. Sa sagesse ne prévalut point contre les mœurs brutales de l'époque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonner les personnalités gênantes pour le pouvoir ; elles y étaient enfermées par la « voie économique », c'est-à-dire sans jugement, par ordre, sur les patentes, du prince, toujours jusqu'à nouvel ordre, — et alors parfois oubliées, — ou bien à perpétuité : c'est le régime de la lettre de cachet.

Le gouverneur lui-même ne savait pas toujours les noms des détenus secrets ; en tous cas, ils n'étaient plus désignés à Miolans que par le nom de leur prison : Espérance, 2e Corridor, ce qui a amené des confusions pénibles, un prisonnier étant élargi à la place de celui avec qui il avait changé de chambre, pour un motif oublié, sous un autre gouverneur.

Il y eut aussi, à vrai dire, à Miolans, des criminels de droit commun, des bandits, des personnages impliqués dans des procès de sorcellerie (1).

On y subissait aussi les arrêts de forteresse — tel un marquis de la Chambre, en 1772. —

(1) Les procès de sorcellerie, tels qu'il s'en instruisit quelques-uns au XVIIIe siècle, à Miolans, toujours accompagnés de la question, ont évidemment, de nos jours, quelque chose d'odieux, étant donné qu'il s'agissait presque exclusivement de pauvres femmes névropathes, sur le corps desquelles on trouvait des *nævi* ou taches brunes de la peau, qualifiées marques diaboliques ; qu'on les piquait alors sans douleur avec des aiguilles, ce qui établirait, pour le médecin d'aujourd'hui, l'existence de zones d'anesthésie hystérique ; enfin que, finalement, on les brûlait pour des crimes qui étaients dits de lèse-majesté divi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était encore une maison de correction ; les chefs de famille obtenaient un ordre du roi pour y faire enfermer, en payant leur pension, les jeunes « étourdis » et les mauvais sujets qui, en partant, promettaient au gouverneur de ne plus recommencer et de point nuire à l'honneur de leur parenté.

La leçon était dure, la menace terrible : « Je vous ferai mettre dans un endroit où les rats vous mangeront les fesses, si vous n'êtes pas plus sages à l'avenir ! » dit le gouverneur aux deux fils de Mme de Villy, en les congédiant.

En réalité, la terreur qu'inspiraient les noms seuls de Miolans ou de la Bastille s'explique d'abord par la séquestration brutale, sans protestation possible, sur une simple dénonciation, parfois calomnieuse et toujours menaçante ; ensuite, par les légendes des tortures des prisonniers : les fers, les ceps, la solitude indéfinie, d'où la maladie, la folie (1).

Mais ce qui transporta le peuple de 89 contre la Bastille, ce ne fut pas seulement l'horreur des

ne. N'oublions pas que les plus illustres savants, Fernel, l'admirable Ambroise Paré, admettaient l'existence de manifestations pathologiques d'origine diabolique, et que Jean de Wyer, médecin de Clèves au XVIIIe siècle, osa le premier dire qu'il fallait guérir et non brûler les sorcières. Cela faillit lui coûter cher.

(1) La question fut à plusieurs reprises appliquée à Miolans, en présence d'un chirurgien, en particulier à ses sorcières et à un soldat accusé de mauvaises mœurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supplices et la haine de l'arbitraire, du bon vouloir du Prince, ce fut aussi l'inégalité de traitement des prisonniers. En Savoie, comme à Paris, les gens du tiers étaient mis au cachot et aux fers ; les nobles, écroués, continuaient leur vie confortable.

C'est ce qui ressort du tableau qu'a tracé supérieurement M. Franck-Brentano, dans son ouvrage : « *Légendes et Archives de la Bastille.* » Il en était à peu près de même à Miolans. Certains criminels restaient des vingt années les fers aux mains, aux pieds, au cou ; d'autres, tel le marquis de Sade, pouvaient se promener dans le fort, recevoir des visites et préparer sans gêne aucune leur évasion. A la Bastille, il y avait réception l'après-midi et souper fin chez le gouverneur.

A Miolans, un meurtrier obtint que sa femme vint passer les fêtes de Pâques auprès de lui. Pour un villain, une pécadille valait les peines les plus dures ; un noble, assassin, transigeait avec la famille, ou villégiaturait quelque temps à Miolans, ce qui n'impliquait nullement l'infamie. Voici une histoire significative. Le 15 décembre 1780, noble de Gavand, en suite d'une querelle avec l'avocat Paccard, au moment où celui-ci rentrait chez lui, d'un coup de fusil, le tua et blessa un enfant. Il passa la frontière. Condamné par le Sénat à la détention perpétuelle, les démarches de sa famille obtinrent du roi une réduction à 5 ans de prison à Miolans. C'était

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien long. Nouvelles démarches. Par patentes, nouvelle réduction, à un an. C'était supportable ; de Gavand se présenta alors et resta à Miolans, en 1784, moins de neuf mois. Il y était libre, traité avec tous les égards dus à son rang, et pouvait voir sa femme, ses enfants et ses gens d'affaires.

La justice veut que la peine soit proportionnée au crime et la même pour tous. Si la Révolution de 89 a peut-être trop voulu détruire, en rasant la Bastille et en nivelant les classes, elle a, pour l'honneur de l'humanité, sinon aboli toute injustice, du moins fait cesser à jamais de trop révoltants abus, jusque-là officiels, légaux.

Ces abus existaient, mais il ne faut pas exagérer ceux qui se commettaient à Miolans. Ainsi les déserteurs, les gens de basse condition, condamnés à une détention temporaire, avaient la même nourriture que les soldats de la garnison. La pension des gens plus fortunés, ainsi que le feu, le tabac, le blanchissage étaient payés par leur famille. Si celle-ci ne s'occupait pas d'eux, ils tombaient dans le plus grand dénuement. Le prieur de Canibus, non seulement n'avait pas de feu, mais dut se faire prêter par le gouverneur un manteau pour aller à la messe. Le comte Rubot restait au lit, n'ayant pas d'habit, pas de linge, et se plaignait amèrement d'être couvert seulement de vermine.

Les prisonniers devaient être dans un isolement complet — ni couteau, ni fourchette — ni

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encre, ni plume. Cette sévérité ne se relâchait pas seulement pour les gens de condition. Lavini obtient l'autorisation d'avoir papier, encre, couleurs, plumes, crayons, canif, pour dessiner.

On ne mettait au cachot et aux fers que les récalcitrants, véritables brutes ; on ne peuplait l'Enfer de 5 et 6 prisonniers, que parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs, ou que les murs du Paradis avaient besoin d'urgentes réparations.

Enfin, la dureté des traitements qu'avaient à subir les prisonniers dépendaient beaucoup du tempérament des gouverneurs. Le colonel Pierre le Blanc (1713-1734) laissa une réputation d'inhumanité, de férocité, qui paraît justifiée. Il accompagnait les geôliers dans toutes leurs visites, assistait aux repas, furetait partout, et était impitoyable aux indisciplinés : jeûnes, fers, chaînes, enfin bastonnade, étaient ses procédés familiers et il se vantait d'inventer de nouveaux supplices. Il est vrai qu'il eut affaire à des gaillards dangereux, qu'un de ses prédécesseurs, Louis de Quintal, avait reçu six coups de ciseaux d'un détenu, et qu'il n'était pas toujours facile de mettre les prisonniers dans l'impossibilité de nuire ou de s'évader. Ce fut le colonel Pierre le Blanc qui reçut à Miolans un capucin défroqué, paillard, voleur et sacrilège, Chiapella ; il avait séduit filles et religieuses, forcé des tabernacles et jeté les hosties au vent; il réussit à s'échapper des *in pace* de son couvent, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfin fut arrêté en Piémont. Dix-sept ans de chaînes ne purent le réduire : jour et nuit, il criait, sacrait, blasphémait, injuriait le gouverneur, avec de furieuses imprécations, traitait d'âne le médecin qu'on lui amenait, et l'aumônier de chien.

Il restait des journées sans boire ni manger. « Il n'est pas fou, écrivait le gouverneur, mais enragé. » En effet, à peine enfermé, il réussit à ouvrir sa fenêtre, et demande si Chichiastro, autre chenapan, est là ; Chichiastro répond : « *Ego seum* » ; il ne put cependant s'entendre avec lui, car il fut bientôt l'épouvante de ses codétenus, aussi bien que de la garnison. Il cherche alors l'évasion dans le suicide. Un matin on le trouve à terre, dans l'Enfer, la corde au cou ; et comme ensuite il cherchait à se tuer en donnant de la tête contre les murs, le colonel le Blanc le fit couvrir de chaînes, si bien qu'il ne pouvait remuer ; pour toute sûreté, deux chaînes partant d'un collier de fer était scellées au mur, et une troisième était fixée à terre par une grosse pierre, au pied de son lit, et le maintenait couché. Il fut bientôt couvert de vermine et son corps exalait une infection intolérable. Ces excès de châtiment ne l'abattaient pas longtemps ; il recommançait à blasphémer. Et alors, la bastonnade, par deux caporaux. « Je n'oublierai rien pour inventer toutes sortes de supplices pour sauver son âme », écrivait le gouverneur. Mais, rien n'y fit ; il scandalisait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même les détenus qui déclarent « qu'il ne méritait pas d'être dans des prisons honnêtes, et parmi des gens craignant Dieu ».

En 1743, on le dirigea, à l'arrivée des Espagnols, sur le fort de Bar, et, comme la plupart des autres prisonniers, il mourut en route.

D'autres gouverneurs se montrèrent plus humains, mais aussi tombèrent parfois dans l'excès contraire, tel le gouverneur de Launay (1757-1773) qui, par sa faiblesse, à force d'égards pour sa qualité, rendit vraiment facile l'évasion du marquis de Sade.

Il est étonnant que des prisonniers aussi étroitement surveillés qu'ils l'étaient à Miolans aient pu si souvent s'évader, et ceux qui parvinrent à s'échapper étaient souvent ceux qui étaient au secret le plus rigoureux.

Tous n'y étaient point tenus. L'avocat Gianoni écrivit à Miolans de longs mémoires ; le Prieur de Canibus, le Marquis del Carretto, le Chevalier Galeani, obsédaient leurs parents de réquisitoires et de réclamations. Le P. Ballade écrivait des notes pour sa justification. Le P. Monod enfin, jésuite, conseiller de Madame Royale, régente, était à Miolans, en 1640, moins en prisonnier que sous la sauvegarde du gouverneur. La régente voulait ainsi à la fois le soustraire aux entreprises de Richelieu, — qui avait d'abord cherché à gagner le P. Monod, et redoutait son influence sur Madame Royale au cours de leurs négocia-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions, — et donner une manière de satisfaction au terrible ministre.

Le P. Monod laissa à Miolans des manuscrits estimés et des montres solaires fabriquées de sa main qu'il destinait à Madame Royale.

Les prisonniers qui n'avaient ni plumes ni encre arrivaient à s'en procurer à force d'ingéniosité. Ils déchiraient le papier de leurs fenêtres, que le gouverneur le Blanc fit depuis passer à l'huile, faisaient macérer leur tabac dans un peu de vin ; et un fétu de paille, une plume laissée sur leur fenêtre par un moineau, leur suffisaient pour écrire.

C'est à ces procédés qu'un prisonnier célèbre dut d'abord avoir recours, Vincent Lavini.

Toute une légende s'est formée autour du nom de Lavini. Ce jeune homme de 25 ans avait soi-disant surpris les plus importants secrets d'Etat ; on l'avait chargé de chaînes après de prodigieuses tentatives d'évasion que favorisait une noble dame, qui aimait en lui un artiste étonnant.

En réalité ce Lavini était en 1760 écrivain dans les bureaux du Ministère sous les ordres d'un comte Stortiglioni, qui utilisa son talent à imiter les écritures, en lui faisant faire des faux d'abord, puis de faux billets de banque. L'un et l'autre furent condamnés à mort, peine commuée par le roi Charles-Emmanuel en celle de la détention perpétuelle. Lavini fut arrêté à Paris,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puis écroué à Miolans, en la deuxième Espérance, le 3 mars 1767.

A son entrée, il avait su dissimuler quelques objets sur lesquels il comptait pour adoucir ses ennuis. En effet, on trouva chez lui une première fois, cachés sous le plancher, un canif, du papier, une ficelle longue de 110 pieds, la hauteur de sa fenêtre. On le changea de prison. Une autre fois, on trouva dans les bois de son lit, taraudés avec un clou, des couleurs, des portraits à la plume et des écrits.

Le gouverneur de Launay voulait lui faire faire un bracelet avec une poucette pour l'empêcher d'écrire ; mais, à Turin, on accorda au prisonnier la permission de travailler, et il fit nombre de copies de gravures, à la plume, en fac-similé ; des portraits du pape, du roi, de S. A. R., du Titien, de Voltaire, de Richelieu. L'abbé de Tamié et Monseigneur de Maurienne lui fournirent des gravures en échange de ses dessins ; le baron du Noyer des couleurs fines, du vélin, des livres.

Après l'évasion du marquis de Sade, il fut interdit à Lavini d'écrire. Il illustra alors la planchette d'un baromètre, et fit de merveilleux étuis en carton.

Malgré ces charmantes distractions, Lavini, pendant les 21 ans qu'il passa à Miolans, ne fit que solliciter d'être changé de prison, parce que l'air vif lui donnait des ophtalmies, dont on avait d'ailleurs grand soin. Il prit, en 1769, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eaux martiales de Châteauneuf et, sur l'ordonnance de deux chirurgiens, une préparation de petit lait, bourrache, chicorée et fumeterre, avec des petits millepieds (1) lavés et ajoutés vivants. Cette médication est sûrement abandonnée aujourd'hui. Elle ne guérit d'ailleurs pas Lavini, qui finit par aller mourir à Ivrée, en 1789.

L'ingéniosité qu'il mit à se procurer de quoi écrire, Lavini ne semble pas l'avoir employée à communiquer avec ses voisins et à essayer de fuir avec eux.

Malgré la plus étroite surveillance, d'autres arrivèrent à s'entendre, à se faire des cordes avec leurs draps, à desceller les énormes barreaux de leurs fenêtres, ou à faire une brèche, par où ils se laissaient descendre sur les rochers. Ainsi, un nommé Barberis réussit à s'échapper deux fois de Miolans, ce qui est inouï. La plus célèbre des évasions, est celle du marquis de Sade.

Ce marquis était d'une bonne famille, à laquelle appartint le mari de la belle Laure, qui aima Pétrarque. Si, de son vivant, être le mari de Laure ou d'Elvire ne va pas sans quelque froissement d'amour-propre, le fait n'en vaut pas moins un titre aux yeux de la postérité. Les de Sade en avaient d'autres ; parmi eux, on compte

(1) Insectes myriapodes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des soldats, des marins, des magistrats et des prélats distingués.

Le scandaleux personnage qui devait habiter les prisons de Miolans, avait, paraît-il, été forcé à épouser l'aînée des demoiselles de Montreuil, alors qu'il adorait la cadette. Et sous ce prétexte, il se livra, dès lors, aux pires débauches. Il buvait, jouait et était fort galant avec toutes sortes de dames. Pour s'attirer leurs bonnes grâces, il les battait éperdûment. Encore que des psychologues tandancieux assurent que les femmes veulent être battues, le certain est que le marquis de Sade exagérait, et qu'il allait être arrêté : deux filles, à Marseille, étaient mortes à la suite de ses traitements criminels.

Sa famille agit auprès du duc d'Aiguillon et décida de Sade à s'éloigner de France, l'extradition n'existant pas. Il fila en Italie, mais avec la cadette des demoiselles de Montreuil, qu'il avait séduite ; ses parents, peu rassurés, obtinrent que Sa Majesté le fit enfermer à Miolans. Il fut arrêté à Chambéry, où il habitait une maison isolée d'un des faubourgs. Le major de ville, comte de la Chavanne, fit cerner cette maison ; le marquis, étonné et affligé, remit son épée et ses pistolets, et le lendemain, à sept heures, en chaise roulante, prenait le chemin de Miolans.

Là, il rencontra, aux heures de promenades, dans l'enceinte du fort, un certain baron de Songy, avec qui il était fait pour s'entendre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On était au 10 décembre 1772. Dès le 22 février, ce de Songy était fermé sous clef. C'était un ivrogne de bonne famille, qui ne se plaisait qu'avec les désœuvrés de la pire espèce et menait une vie d'apache. Il dévorait la fortune de sa femme, ne rossait pas le guet, mais lui donnait des coups d'épée, faisait évader des prisonniers de Bonneville et avait déjà été décrété de prise de corps, quand, avec quatre mauvais sujets, il vola deux paires de bœufs dans une ferme de son père. Le roi céda aux prières de ses parents désolés et, pour éviter à cette famille la honte d'une peine déshonorante, ordonna sa détention à Miolans, à ses frais.

Comme lui, le marquis de Sade eut bientôt, dans le fort, une liberté de plus en plus grande. Il eut pu recevoir sa femme, qui, en habits d'homme, avait fait le voyage pour le venir voir et lui écrivit de Montmélian. Il lui répondit des injures, des reproches et des menaces, et elle repartit. Mais il recevait volontiers un certain Violon, son ancien valet, qui soi-disant lui apportait son courrier de Chambéry, et avec lui, au dehors, il prépara sa fuite.

Dans la place, il avait son domestique Latour, qui ne l'avait pas quitté, et qui gagna un gardien. Enfin, de Songy venait se chauffer chez lui ; ils eurent la permission de dîner et souper ensemble, en particulier dans la chambre du lieutenant Duclos, sur le bas-fort. Bientôt ils n'étaient plus gardés à vue, ils pouvaient jouer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux cartes fort avant dans la nuit, et surtout se communiquer cette remarque intéressante que la fenêtre de Duclos n'avait pas de barraux.

Un soir donc, le 30 avril 1773, ils pénétrèrent, comme cela leur était facile, chez le gouverneur, qui détenait l'épée et les pistolets de Sade. Celui-ci rentra ce soir-là dans son bien, et de Songy, gentilhomme sans épée, s'empara sans façon de celle du commandant. Sans être dérangés, ils descendirent par la fenêtre du lieutenant sur les terrains avoisinant le bas-fort, où les attendait Violon. Quand on s'aperçut de leur disparition, ils avaient six heures d'avance et étaient trop loin sur la route de Grenoble pour qu'on les put rejoindre.

De Songy revint à Miolans plus tard. Quant à de Sade, il alla à Paris, se fit remarquer par ses écrits licencieux, et retomba dans les mêmes désordres criminels et scandaleux qu'auparavant. Il fut emprisonné, et enfin enfermé à Charenton comme aliéné incurable par Napoléon. Il devait mourir à Bicêtre, le 2 décembre 1814.

Au temps que j'étais interne des hôpitaux de Paris, j'ai vu la *Sûreté* de Bicêtre où mourut vraisemblablement de Sade. Le bâtiment n'a pas changé depuis le XVIIIe siècle. Il sert à la détention des fous dangereux et souvent déjà meurtriers. Figurez-vous une vaste rotonde couverte. Tout autour sont des cellules, éclairées par une fenêtre, et dont la cloison, sur la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie centrale où se tiennent les gardiens, est remplacée par une énorme grille de cage à fauves. Pour prendre l'air, les détenus ont seulement un chemin, entre la rotonde et un très haut mur de prison ; il faut lever la tête pour voir le ciel. Le marquis de Sade, sur la fin de sa vie, a dû regretter, — si tant est qu'il put regretter quelque chose, — le merveilleux panorama qu'il avait sous les yeux des hauteurs de Miolans, et l'heureux temps où il se promenait en méditant sur le bas-fort, ou bien passait sa nuit au jeu avec M. de Songy.

Et, cependant, qu'on se figure Miolans, pendant les longs hivers de Savoie, sous la neige, les avalanches descendant avec fracas de la montagne, le vent glacé, sifflant dans les arbres et emportant les toitures que l'on ne réparait pas, faute d'argent, les prisonniers hurlant malgré les menaces du gouverneur, impuissant à les faire taire. Et la vie précaire de ces gouverneurs, d'abord capitaines, puis commandants de Miolans et de la vallée, à qui on donnait des titres, mais pas d'argent. Si bien que la garnison, restée sans solde jusque pendant quatre années, menaçait de déserter ; que les murs lézardés s'écroulaient, que les conduites n'amenaient plus d'eau ; que le malheureux gouverneur, enfin, devait avancer de ses propres deniers les frais inéluctables des réparations ultra-urgentes et de la nourriture même de ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisonniers, avances qui lui étaient parfois difficilement remboursées. Si bien que ces gouverneurs, à qui le roi avait accordé cette place en récompense de longs services, devaient parfois s'en démettre ou laissaient, en mourant à Miolans, leur famille dans la misère.

Aujourd'hui, nous ne pouvons emporter d'ici une effroyable image. Ces murailles ne résisteraient pas à une demi-batterie, et on loge maintenant les prisonniers à Fresnes. C'est en dilettantes, que nous avons parcouru d'interminables souterrains, jeté un regard dans de mystérieuses oubliettes. Et nous demeurons seulement sous le charme des parterres de fleurs du bas-fort, des merveilleux ombrages de la grande cour, et des délicatesses de la plus cordiale hospitalité.

25 juillet 1909.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ICONOGRAPHIE DE MIOLANS

Le Fort et inaccessible Chasteau de Miolant, par CHASTILLON ; in-f°.

Veüe du Château de Miolans, en Savoie, gravée par de Fer, en 1691 ; in-f°.

Miolans, par MANESSON-MALLET, dans les Travaux de mars, 2e vol., 1672; in-8°.

Ruines d'un château près la route de Montmélian, à Conflans, en Savoie ; lithographie par Engelmann, d'après Bacler d'Albe (n° 66 des *Souvenirs pittoresques de la Suisse, du Valais, etc.*), 1818 ; in-f°.

Aquarelle sans titre représentant le Château de Miolans et les bords de l'Isère, par M. Borson, vers 1820 ; grand in-f° ; appartient au général Borson.

Lithographie par Philippe Courtois, dans les *Vues de la Savoie vers 1850.*

Le Château de Miolans, lithographie par J. Werner, dans la *Savoie historique de Dessaix*, d'après l'aquarelle de Courtois ; in-f°, 1854.

Château de Miolans, en coupe horizontale, par Goulard-Henrionnet ; in-f° ; reproduit dans le tome XVIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, en 1879.

Château de Miolans, en coupe horizontale, avec légende détaillée ; s. d. ; appartient à M. Goybet, de Chamousset.

Château de Miolans et terres environnantes. Plan cadastral de 1720, avec légende ; copie appartenant à M. Guiter.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR LA

COMMUNE D'ARBIN

(SAVOIE)

PAR

PHILIBERT FALCOZ

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE SUR LA COMMUNE D'ARBIN

(SAVOIE)

I

SITUATION ET ANTIQUITÉ

Arbin est une petite commune située tout près de Montmélian, dans cette partie de la vallée de l'Isère connue sous le nom de Combe de Savoie et réputée pour la qualité des vins qu'elle produit. Le village, entouré lui-même de vignobles renommés, a été bâti au pied de la montagne de la Thuile, sur les derniers contreforts du massif des Bauges. Son ancienne église domine d'une façon pittoresque les vieilles maisons groupées autour d'elles. De ce point, la vue s'étend au loin sur la vallée de l'Isère. En face, de l'autre côté de la rivière, se dressent les sommets neigeux des Alpes de Maurienne et de la chaîne de Belledone. A droite, c'est la masse imposante du Granier qui se dessine à l'horizon. Si l'on dirige enfin ses regards du côté d'Albertville, en amont de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Isère, on aperçoit la cime lointaine du Mont-Blanc.

A Arbin existait une des stations romaines échelonnées tout le long de la route de Vienne en Dauphiné à Milan.

Son existence est attestée par deux inscriptions : l'une, que l'on peut voir encastrée dans l'un des murs du clocher de l'église, est la pierre tumulaire d'un jeune Romain, M. Valérius Marcianus (1); l'autre était dédiée à T. P. Albinus (2), elle avait été trouvée au

(1) D. M.
M. VALER
MARCIANII
DEFVNCT
ANNOR XX
M. VALLÉRIVS
MARCELLIVS
PATER

Aux dieux mânes de Marcus Valérius Marcianus, mort à l'âge de vingt ans. Marcus Valérius Marcellinus son père.

(2) T. POMPEIO. F. FABIO ALBINO TRIBUNO. MIL
LEG. VICT. SUB. PROVINC. LUSITANIÆ. I. D.
COL. JUL. AUG. FLOR. V. POMPEIA
T. FIL. SEXTINA

A Titus Pompeius Albinus, fils de T. Pompeius, de la tribu Fabia de la légion Victris, sous-procurateur de la province de Lusitanie, duumvir juge de la colonie Julia-Augusta Florentia, Pompeia Sextina, fille de Titus Pompeius Albinus.

Ces deux inscriptions ont été relevées par Guichenon (*Hist. de Savoie,* tome I, page 32), et par Albanis Beaumont (*Description des Alpes grecques et cotiennes*, Paris 1802, 1re

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

xvii^e siècle et transportée au château de Montmélian, dont les dernières ruines ont disparu vers 1815.

Enfin, à Mérande, en 1869, fut découverte la Villa Romaine dont il sera question plus loin.

C'est peut-être, sans doute, à cet Albinus, ainsi nommé dans l'inscription disparue, qu'est dû le nom d'Arbin.

D'ailleurs, le prieuré d'Arbin, dans de très anciens documents, est désigné *prioratus Albini* ou *Albino,* d'autrefois *prioratus Arbini* ou *Arbino*. Cette transformation de *l* en *r* est, d'ailleurs, assez fréquente en Savoie, dans la prononciation de certains noms propres.

Après la période gallo-romaine, l'histoire d'Arbin est assez obscure. On sait seulement qu'Arbin ne formait, avec Montmélian, qu'une seule commune, que l'autorité religieuse résidait au prieuré d'Arbin, que le centre de l'administration civile était à Montmélian. En 1690, un Magnin d'Arbin était conseiller communal à Montmélian.

Arbin a été érigé en commune suivant patentes du 5 février 1772. Un arrêt de la Chambre Royale des Comptes, rendu dans les séances des 25 et 26 février 1779, opéra le partage des

partie, tome I, page 135. Atlas planche 3, fig. 11 et 12). Dans un ouvrage plus récent, *La Savoie avant le Christianisme*, par l'abbé J. Burlet (Chambéry, 1901, page 248, doc. 85), se trouve mentionnée la deuxième inscription.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

biens et régla définitivement les droits respectifs des deux agglomérations.

Les seuls documents, sur l'histoire de ce petit pays, qui nous soient parvenus, sont relatifs :

1° *Aux seigneurs de la Pérouse et à leur château ;*

2° *Au prieuré de Saint-Nicolas d'Arbin et aux autres édifices religieux ;*

3° *Au château du Crêt ;*

4° *A Lourdain.*

Nous les passerons successivement en revue et rappellerons, en terminant, l'intéressante découverte de la *Villa Romaine de Mérande*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

LA PÉROUSE

Sur l'emplacement du château seigneurial de la Pérouse subsiste un vaste bâtiment assez lourd qui domine le village d'Arbin, bien que situé sur le territoire de Montmélian.

C'est une grosse maison rectangulaire à un seul étage, reposant sur une haute terrasse, que l'on aperçoit à gauche de la route de Montmélian, au bas du rocher des Calloudes. Le chemin y donnant accès est dit chemin de la Pérouse. Autour de cette massive terrasse, on distingue des restes de très vieux murs superposés, débris de l'enceinte féodale extérieure.

Une vue de Montmélian de Romanus de Hooghe *(Theatrum Sabaudiæ)*, prise en 1675, reproduit les bâtiments tels qu'ils étaient alors : l'entrée à laquelle aboutit le chemin de la Pérouse, sur la face orientale de la vaste terrasse ; les quatre corps de logis flanqués de quatre grosses tours ; enfin le gros mur d'enceinte dont les débris subsistent encore et qui enveloppait la colline adossée à la montagne, jusqu'au très ancien chemin des Fontaines. Dans la cour, se trouvaient un puits et une vaste ci-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terne. Cette dernière, suivant une tradition locale, communiquait par un souterrain avec le château de Montmélian (1).

Le château de la Pérouse fut, jusqu'en 1810, le domaine de la famille de Bertrand de la Pérouse (ou Perrouse, d'après d'anciens documents), dont la descendance mâle s'éteignit en 1816.

C'est vers 1274 qu'un Guillaume de Bertrand ou Bertrandis, noble de Moûtiers, vint s'établir à Montmélian. Son fils Jean est le premier qualifié de seigneur de la Pérouse et de Chamousset, en 1306. Son petit-fils, Hugues Ier, teste à la Pérouse en 1347 (2).

La forteresse de Montmélian aurait été bâtie sur un terrain leur appartenant (3).

Cette famille a fourni quelques personnages à l'Eglise et à la magistrature.

En 1362, un Wifred est curé d'Arbin.

De 1297 à 1334, un Bertrand de Bertrandis est archevêque de Tarentaise. Un autre fut évêque de Lausanne. Enfin, François de Bertrand de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle, fut

(1) Au bas de cette colline se trouvait l'ancienne gare de Montmélian, supprimée en 1873 et démolie quelques années plus tard.

(2) Armorial de Foras.

(3) Grillet, tome III, page 111.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

un prédicateur célèbre qui attira l'attention de Louis XIV et mourut en 1693 (1).

Georges-François-Joseph Bertrand de la Pérouse était président du Sénat de Savoie en 1697.

Evidemment, le château de la Pérouse eut son importance en tant que maison forte, mais nous ignorons quel rôle il joua.

Un événement politique s'y accomplit. Le 8 août 1671, se réunit à la Pérouse un congrès de députés de France, Berne, Fribourg, Genève, Romond et Bresse. Il y fut décidé que la ville et le château de Chambéry seraient remis aux ambassadeurs de Berne et de Fribourg pour le tenir au nom de la duchesse Yolande (2).

Comme nous l'avons dit, la descendance masculine de la famille de Bertrand s'éteignit en 1816 avec Joseph-François comte de la Pérouse, dit St-Rémy, colonel de cavalerie du roi de Sardaigne, décédé le 21 novembre de la susdite année à Munich (3). Il avait vendu le château de la Pérouse à M. Jean-Claude Chapperon. Les arrière-petits-fils de ce dernier (MM. Tardy), le possèdent actuellement.

Enfin, il existait sur le mur d'enceinte de la Pérouse une tour qui a donné son nom à un ancien cellier appartenant au couvent de la Visitation de Chambéry et qui est aujourd'hui

(1) Grillet, tome II, page 136.
(2) Archives de la famille Tardy, propriétaire de la Pérouse.
(3) Voir document n° 1, à la fin de la notice.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

démoli. Il a été remplacé par la maison d'habitation construite en 1852 par M. Alexis Falcoz, avocat, laquelle appartient maintenant à son fils.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III.

LE PRIEURÉ D'ARBIN

L'ancienne église paroissiale de Saint-Véran d'Arbin est aujourd'hui désaffectée et sert de rustique. On la voit encore au bord d'un chemin ayant accès dans le milieu du village et descendant vers les marais (dit chemin des Iles).

L'église du prieuré de Saint-Nicolas d'Arbin, aujourd'hui église paroissiale, est située sur un tertre, entouré de l'ancien cimetière. On accède à l'église par des rampes et des escaliers bordés de constructions où se voient d'anciennes fenêtres à meneaux, des moulures, des piliers et des chapitaux. C'est tout ce qui reste de l'important prieuré d'Arbin, dit parfois de Saint-Arbin. Le champ et la vigne, qui entourent l'église, se nomment encore champ et vigne du prieuré.

Le prieuré de Saint-Nicolas d'Arbin de l'ordre Cluny fut fondé en 1011 (1) par Evrard, évêque de Maurienne, et avait sous sa propre dépendance l'église paroissiale de Saint-Véran

(1) L'acte de fondation extrait du Cartulaire de Savigny est l'un des plus anciens titres connus, relatifs à l'histoire de Savoie. Il est remarquable notamment en ce qu'on a cru y voir, d'après le contexte, que l'évêque Evrard était de la famille royale de Bourgogne transjurane.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Arbin, dont il vient d'être parlé, et celle de Notre-Dame de Montmélian, annexe de la précédente.

Il y avait anciennement à Arbin, outre le prieur, cinq ou six religieux bénédictins, en comptant les frères convers. Plus tard, ce nombre fut réduit à trois religieux, dont un prieur et un curé.

En 1467, fut prononcée par le pape Paul II la rétrocession du prieuré au chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry.

Il n'y eut plus ensuite à Arbin qu'un curé et deux autres prêtres séculiers pour le service des deux paroisses d'Arbin et de Montmélian.

Le curé avait d'abord résidé au prieuré d'Arbin, d'où il faisait le service de Montmélian, personnellement ou par un de ses auxiliaires. Lorsque Montmélian se fut considérablement agrandi, le curé y fixa sa résidence et se fit remplacer à Arbin par un vicaire.

En 1683, les deux cures furent disjointes et reçurent chacune un curé.

L'église de Saint-Véran étant fort rapprochée du prieuré et les habitants ayant toutes facilités pour se rendre à l'église prieuriale de Saint-Nicolas, ceux-ci cessèrent de fréquenter leur propre église paroissiale. La translation avait déjà eu lieu avant le XV^e^ siècle (1).

(1) Abbé Trépier. *Histoire du Décanat de Savoie*, page 267.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 7 janvier 1691, les troupes françaises, qui assiégeaient le fort de Montmélian, brulèrent le prieuré. Le 24 février suivant, le village d'Arbin fut incendié à son tour, ainsi que son église paroissiale. Cette église, étant voûtée, résista à l'incendie. Réparée par les soins du chapitre de la Sainte-Chapelle, les offices paroissiaux d'Arbin, qui se faisaient depuis longtemps à l'église du prieuré, furent de nouveau célébrés à l'église paroissiale de Saint-Véran.

Quant au prieuré et à son église, à peine avait-on fini de les restaurer, que Louis XIV les fit démolir en 1704, pour des raisons stratégiques. Ils furent reconstruits l'un et l'autre en 1719.

L'église Saint-Véran fut dans la suite complètement abandonnée et tomba en ruine ; de la sorte l'église du prieuré de Saint-Nicolas d'Arbin devint définitivement l'église paroissiale.

Après la Révolution française, la paroisse d'Arbin fut reconstituée à la date du 4 août 1803, mais fut desservie par le curé de Montmélian jusqu'en 1807.

En 1823, l'ancienne cure fut abandonnée et le presbytère actuel construit.

Le nouveau cimetière, grâce à la générosité de M. Lepasquier, fut établi en 1897 sur la route de Cruet, en bordure du *chemin des Moi-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nes, qui conduisait, dit-on, à une source d'eau chaude, dont il ne reste pas trace.

La paroisse d'Arbin ne fut jamais considérable :

En	1684, il y avait	300	habitants.
	1781, —	500	—
	1804, —	517	—
	1837, —	628	—
	1881. —	519	—
Aujourd'hui, il y en a		468	—

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

LE CRÊT (1)

Il ne reste de l'ancienne maison forte du Crêt qu'un vaste bâtiment rectangulaire entouré d'une terrasse et situé sur une éminence, près du village d'Arbin et à droite de la route de Cruet.

La maison forte et la seigneurie du Crêt passèrent, nous ne savons comment, à la famille Mareschal de Montmélian. Toujours est-il que Pierre Mareschal de Montmélian, chevalier, conseiller, puis maître auditeur, châtelain de Suze, bailly de Val d'Aoste et de Suze, etc., en était propriétaire.

Ce Mareschal était un familier du comte de Savoie Aymon et assista comme témoin au mariage du dit comte Aymon de Savoie avec Yolande de Montferrat.

Ce fut au château du Crêt que ledit comte Aymon fit son testament le 11 juin 1343, par lequel il désigna Mareschal comme son exécuteur testamentaire et le conseiller de son fils.

(1) Ou LE CREST, d'après d'anciens documents.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce Mareschal, qui avait prêté hommage pour ses fiefs de Montmélian, le 11 juin 1324, avait acquis également les seigneuries de Bonvillaret (1327) et de Montfort (1335).

Jean Mareschal de Montmélian, fils de Pierre, devint la souche de la famille Mareschal-Meximieux, par son mariage avec Ancilésie de Chalamont, fille de Guillaume, chevalier de l'ordre du Collier, seigneur de Meximieux.

Il y eut, à son décès, un débat entre les prieurés d'Arbin et de Meximieux au sujet des droits à percevoir à l'occasion de sa sépulture, débat bientôt tranché par un arbitrage du 11 septembre 1405.

L'un des fils de Jean, Humbert Mareschal, seigneur de Meximieux, du Crêt, de Bonvillaret, de Montfort et autres lieux, fut un chevalier dont l'histoire a rapporté les hauts faits.

L'un des petits-fils du même Jean, André-Humbert Mareschal, seigneur du Crêt, de Bonvillaret, etc., testait au Crêt le 1er août 1503, et, quelque peu original, demandait dans son testament que sa sépulture, qui devait avoir lieu en l'église des Frères Prêcheurs de Montmélian, fût accompagnée de 300 prêtres et qu'il y en eût 600 à son service de fin d'année.

Le cousin et héritier de ce dernier, François Mareschal-Meximieux, baron de Meximieux

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(fait baron le 15 août 1514), seigneur de Bonvillaret, de Montfort, du Crêt, etc., fut un personnage important : grand chambellan de Savoie, ambassadeur en Suisse, gouverneur du prince Philippe de Savoie Nemours et de ses Etats.

Il n'eut qu'une fille, Isabeau, qui épousa Charles de Seyssel-La Chambre, auquel elle apporta en dot les biens de sa famille.

Ainsi le Crêt sortit de la famille Mareschal pour devenir possession de la famille Seyssel-La Chambre, momentanément d'ailleurs.

Charles de Seyssel-La Chambre et Isabeau Mareschal-Meximieux eurent une fille du nom de Jeanne qui épousa Philibert de Vautravers, auquel elle apporta la seigneurie du Crêt, etc.

Philibert de Vautravers, seigneur du Crêt et Jeanne Mareschal, son épouse, eurent eux-mêmes une fille du nom de Charlotte qui, le 30 avril 1585, épousa Jean Berold de Pingon (dit Bérard), fils de Philibert de Pingon, ce dernier vice-chancelier de Savoie, historiographe de grande notoriété. A l'occasion de ce mariage, Philibert de Vautravers et son épouse constituèrent en dot à leur fille tous leurs biens de Savoie, dont les seigneuries du Crêt, Bonvillaret, Montfort, etc.

Ainsi, Jean Berold de Pingon (dit Bérard) devint seigneur du Crêt.

Ce fut ce de Pingon qui fonda une chapelle dans l'église des capucins de Montmélian, dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'inscription commémorative existe encore (1). Il en parle dans son testament du 23 mai 1605.

Une de ses filles, Philiberte de Pingon, épousa en 1603 (contrat dotal du 2 avril 1603), au château du Crêt, Louis de Sales, seigneur de la Thuile, propre frère de saint François de Sales, qui vint bénir le mariage en la chapelle du Crêt (2). Louis de Sales et Philiberte de Pingon eurent, entre autres enfants, Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, l'un des historiens de son oncle saint François de Sales.

Le deuxième et dernier de Pingon, seigneur du Crêt, est Aimé de Pingon, fils de Bérard prénommé et frère de Philiberte de Sales, née

(1) SOLI DEO GLORIA
AN. D^ni 1599.
DEO P. B. M. V. B. P. F^co
B^dvs de PINGON B^ivs Cresti et Bonv^ti
HOC SACELLUM D^vit
Gloire à Dieu seul
L'an du Seigneur 1599
Bérard de Pingon Baron du Crest et de Bonvillaret
a dédié cette chapelle
à Dieu tout-puissant, à la B. V. Marie
à saint François

Cette inscription, en partie détériorée, nous a été communiquée par M. le chanoine Meignoz, de Montmélian.

(2) Cette chapelle, depuis longtemps délaissée, vient d'être utilisée par M. l'abbé Dupassieux, ancien curé de Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie), locataire du château du Crêt depuis le mois d'octobre 1909.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au Crêt le 3 février 1592 ; il mourut à Cusy le 26 mai 1645.

C'est pendant sa vie que la seigneurie du Crêt passa à la famille Lazary, soit à Balthazar Lazary, anobli par lettres-patentes du 28 novembre 1634.

Il est probable que ce dernier devint propriétaire en suite d'une vente, et ce fut pour faire ratifier cette vente, au point de vue des droits féodaux, que Lazary a sollicité et obtint les lettres de noblesse dont il s'agit.

La famille Lazary est venue, sauf erreur, vers la fin du XVI^e^ siècle, de Provence en Piémont, puis en Savoie.

Le premier des Lazary, connu comme seigneur du Crêt, est Balthazar Lazary, dont nous venons de parler. Son fils Joseph Lazary, seigneur du Crêt, et son petit-fils François Lazary, furent l'un et l'autre premiers syndics de Chambéry.

Le 6 décembre 1715, François de Lazary passait avec un Paccard d'Arbin, par devant M^e^ Pillet, notaire à Montmélian, un acte d'acquisition des eaux qui alimentent encore aujourd'hui le domaine du Crêt.

Le plus célèbre des Lazary fut le général Jean-Baptiste Lazary, chevalier grand'croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, qui se distingua pendant les guerres de 1742 et de 1746.

Le roi de Sardaigne le récompensa de ses

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

services en le créant comte par lettres-patentes du 13 février 1784.

Appelé à un âge très avancé, en 1792, à commander les troupes sardes cantonnées en Savoie, il fit, lors de l'invasion du pays par l'armée de Montesquiou, une retraite malheureuse, dont le caractère et les conditions ne sont pas encore bien définies par l'histoire et qui ont jeté un voile sur les qualités militaires et les faits d'armes qui l'avaient précédemment honoré.

Cependant, voici ce que Grillet nous dit à ce sujet (tome II, page 189) :

« Lazary n'accepta, en 1792, qu'après des « ordres réitérés et formels, le commandement « de l'armée que le roi sarde fit cantonner sur « les différents points de Savoie : il s'opposa au « projet que la Cour paraissait avoir adopté de « faire armer en masse les habitants du duché, « et préserva ainsi son pays des malheurs « qu'aurait entraînés cette mesure. Ses plans « furent contrariés, contredits, et la suite des « événements prouva combien il était difficile « de concerter des moyens propres à mettre le « pays à l'abri de toute invasion. »

Ce n'est que vers la fin du XVIII^e^ siècle ou le commencement du XIX^e^, que la maison forte du Crêt et le domaine en dépendant passèrent à la famille de la Fléchère. Ils furent acquis par

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le comte Joseph-Marie-Antoine de la Fléchère, sénateur au Sénat de Savoie, dont les biens, conprenant le Crêt, furent attribués, après sa mort, à ses frères, le comte Jean-Pierre, Isidore de la Fléchère d'Alex, colonel de la Brigade-Piémont, le général Georges-François de la Fléchère, chevalier, grand'croix de l'ordre des saints Maurice et Lazare, et le chevalier Claude-Jacques de la Fléchère, capitaine en retraite des armées autrichiennes, le tout suivant acte de partage transactionnel du 16 janvier 1824. (Gay, notaire à Chambéry.)

Par un nouvel acte de partage du 11 septembre 1826 (Gay, notaire à Chambéry), le domaine du Crêt passa au colonel Jean-Pierre de la Fléchère d'Alex.

Puis il revint de nouveau au général Georges-François de la Fléchère, suivant testament du colonel son frère du 12 septembre 1830 (Gay, notaire à Chambéry).

En 1837, le comte Georges-François de la Fléchère, général de l'armée sarde, retiré au Crêt, où il mourut en 1849, se signala en distribuant des secours, et, en particulier, le fameux remède Leroy, aux populations éprouvées par la fièvre, avant les endiguements de l'Isère.

A sa mort, le Crêt revint par succession au comte Alexis de la Fléchère de Beauregard, depuis syndic et maire de St-Jeoire en Faucigny, député au Parlement sarde, conseiller général,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

décédé le 4 mars 1887, et enfin, par voie de partage, à une de ses filles, Anne de la Fléchère, épouse de M. le docteur de Keating-Hart.

Rappelons, en terminant ce chapitre, qu'en 1691, au moment du siège de Montmélian par Catinat, une garnison de 120 hommes s'établit au Crêt, qui fut ainsi épargné par l'incendie du 24 février 1691, mentionné précédemment (1).

---

(1) La plupart des documents sur le Crêt nous ont été fournis par M. J. Coppier, avocat à la cour d'appel de Chambéry, allié à la famille de la Fléchère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V.

LOURDAIN

Lourdain domine la ferme de Mérande, à gauche du chemin de Cruet, et fut légué par les seigneurs de Mérande à la chartreuse de Notre-Dame d'Aillon. Ceci explique la présence de bâtiments existant encore aujourd'hui, où se trouvent des cellules ayant servi aux chartreux qui s'y venaient reposer.

En 1762, les chartreux vendirent cette propriété à Messire Pierre-Balthazar, comte de Rochefort (1).

Elle fut, depuis, divisée entre plusieurs propriétaires (2).

Située à mi-côte, admirablement exposée, elle est plantée de vignes, et, quoique se rattachant à l'histoire d'Arbin, est aujourd'hui située sur la commune de Cruet.

(1) Voir document nº 2, à la fin de la notice.

(2) Mme la comtesse de la Forest-Divonne, M. le comte Louis de Fernex et Me Burnier, notaire à Chambéry.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI.

MÉRANDE

On voit, à gauche de la route de Cruet, environ à trois cents mètres du château du Crêt, un vaste bâtiment très ancien, aujourd'hui transformé en ferme, et qui faisait partie d'un manoir féodal.

C'est l'ancien château des seigneurs de Mérande qui le léguèrent, comme Lourdain, aux chartreux d'Aillon. Ceux-ci le vendirent, avec les terres et y compris Lourdain, en 1762, à Messire Pierre-Balthazar, comte de Rochefort et de Centagneux (1).

Sur une porte de Mérande, on voit les armes des Louys de Rochefort (seigneurs de Rochefort, Puygros et Montgex) (2), famille adonnée au commerce, venue à Chambéry, vers 1520, de Chiéri en Piémont.

Noble Georges Louys avait acheté Montgex en 1587 et marié sa fille Françoise à noble Claude François du Four, seigneur de Mérande (3).

(1) Voir document n° 2, à la fin de la notice.

(2) D'or à l'olivier arraché de sinople, au lion passant de gueules, devise : *Prudens Simplicitas*.

(3) Armorial de Foras.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La ferme de Mérande appartient à la famille d'Oncieu de la Bâtie depuis 1856, par héritage de la marquise de Mareste de Centagneux, née d'Oncieu de la Bâtie, qui en hérita elle-même de son mari (1).

Elle appartient maintenant à M. le comte Philibert d'Oncieu de la Bâtie.

Le père de ce dernier, M. le marquis César d'Oncieu de la Bâtie, décédé le 13 novembre 1903, fit commencer en juillet 1869 des fouilles sur les terrains avoisinant les bâtiments de la ferme. Ces fouilles mirent à découvert une superbe villa romaine où résidait fort probablement cet Albinus, dont il a été question précédemment.

La villa de Mérande était l'une des constructions romaines de l'Allobrogie, des plus vastes et des plus riches.

Les explorations faites en 1869 ont permis de reconnaître trois corps de logis séparés.

Le premier corps de logis, le plus somptueux et le plus élégant, se développait sur une étendue de 64 mètres et renfermait trois belles mosaïques.

La première, et la plus grande de ces mosaïques qui mesurait $7^{m}30$ sur $6^{m}80$, comprenait 24 grands sujets, dans des compartiments de $6^{m}50$ carrés.

(1) Ce renseignement nous a été communiqué par M. le comte Philibert d'Oncieu, propriétaire de Mérande.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces sujets étaient tantôt des fleurs, tantôt des armes. Tout autour de ces compartiments courait une bordure d'étoiles formée de segments de cercles, blancs et noirs. Enfin, toute la pièce était entourée d'une très riche bande de fleurs et de feuilles de lotus de grande dimension, d'un dessin remarquable.

La deuxième mosaïque, qui mesurait 5^m70 sur 4^m25, se composait d'une série de cercles de 0^m27 de diamètre, dans lesquels s'inscrivaient autant de losanges évidés. Elle ne comprenait que des pierres blanches et noires.

Dans la bordure se trouvait de plus le rouge, le gris et le jaune. Ces cinq couleurs formaient tout autour de la pièce une double tresse à trois, du plus joli effet.

La troisième mosaïque mesurait 5^m 70 sur 4^m50 et se composait de tracés géométriques d'un riche dessin, avec fleurons au centre des compartiments d'une remarquable conservation (1).

Rappelons qu'une de ces mosaïques avait été offerte par M. le marquis César d'Oncieu à l'église d'Arbin où elle resta longtemps déposée. Il est fort regrettable qu'on n'ait pas su profiter de l'offre et utiliser ce précieux vestige de l'art romain pour l'ornementation de l'église.

(1) Marquis d'Oncieu. *Notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin*. Mém. Acad. de Savoie, XII^e vol., 2^e série, p. 295.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le deuxième corps de logis n'avait pas moins d'importance, la longueur de ces bâtiments était de 60 mètres et renfermait trente pièces d'habitation.

Le troisième corps de logis était beaucoup moins important. D'après la nature des trouvailles qui y ont été faites, il paraît avoir contenu un fourneau, une forge et peut-être des ateliers destinés à la fonderie des métaux.

Les fouilles mirent au jour de nombreux objets, notamment : une meule de moulin, des tuyaux en plomb, des débris de marbre avec filets et moulures, des débris de vases en poterie de Samos, une hache en fer, un sabre en fer avec anneau à la base, un plat en étain argenté très remarquable, des broches et agrafes en pierres de couleur, des coquilles, des os d'animaux, des crocs de sangliers, etc., ainsi que diverses monnaies romaines (1).

Tous ces objets, ainsi que les monnaies, ont été donnés au musée de Chambéry, par M. le marquis César d'Oncieu.

(1) Marquis d'Oncieu. *Notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin*. Mém. Acad. de Savoie, XII[e] vol., 2[e] série, p. 295.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII.

ÉBOULEMENTS, INDUSTRIE, VIGNOBLES

A diverses époques, Arbin fut menacé par des mouvements de terrain et des éboulements provenant de la montagne voisine.

Un des éboulements les plus graves fut celui de 1891, dont nous avons été témoin. Il se produisit après plusieurs journées de pluie, le 15 mai 1891, en un lieu déjà dénommé l'*Avalanche*, et fut annoncé par un grand fracas qui mit tous les habitants d'Arbin en émoi. Quelques jours après on vit une coulée de boue, de terre, de rochers qui s'avançait vers le village, dont les maisons furent envahies, sans cependant qu'il y eût d'accident de personnes. Des vignes récemment reconstituées furent emportées. Le 21 août, de nouvelles pluies prolongées amenèrent de nouveaux ravages.

La grande route fut recouverte de boue jusqu'à la hauteur du pont du chemin de fer qui la traverse, sur plus de 200 mètres de longueur. En novembre, nouvelles descentes de boues. Des maisons furent abandonnées, le bétail sauvé à grand'peine.

Dès le début de 1892, le village fut déblayé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et l'Administration des Eaux et Forêts prit les mesures nécessaires pour éviter le retour de pareils désastres.

La culture de la vigne est une des principales ressources d'Arbin, qui possède, en outre, quatre moulins et une scierie, auxquels des eaux abondantes fournissent une force motrice suffisante pour une petite industrie.

Les vignobles d'Arbin sont des plus réputés de la Savoie. Ils étaient entièrement détruits en 1886 et sont aujourd'hui à peu près reconstitués et en pleine production.

La vigne est sans doute cultivée à Arbin depuis une époque très reculée, et, bien que nous ne puissions pas apporter des renseignements précis à cet égard, il est fort probable que cette petite localité dut en partie son ancienne prospérité à la réputation des vignobles qui, aujourd'hui encore, couvrent ses côteaux. Quoiqu'il en soit, ce fut dès longtemps un lieu de séjour recherché ; nous en avons la preuve dans les vestiges de riches habitations et dans les vieux documents qui ont fait l'objet de cette modeste étude (1).

---

(1) Mentionnons qu'Arbin a été éclairé à l'électricité en 1907.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII.

ÉBOULEMENTS, INDUSTRIE, VIGNOBLES

A diverses époques, Arbin fut menacé par des mouvements de terrain et des éboulements provenant de la montagne voisine.

Un des éboulements les plus graves fut celui de 1891, dont nous avons été témoin. Il se produisit après plusieurs journées de pluie, le 15 mai 1891, en un lieu déjà dénommé l'*Avalanche*, et fut annoncé par un grand fracas qui mit tous les habitants d'Arbin en émoi. Quelques jours après on vit une coulée de boue, de terre, de rochers qui s'avançait vers le village, dont les maisons furent envahies, sans cependant qu'il y eût d'accident de personnes. Des vignes récemment reconstituées furent emportées. Le 21 août, de nouvelles pluies prolongées amenèrent de nouveaux ravages.

La grande route fut recouverte de boue jusqu'à la hauteur du pont du chemin de fer qui la traverse, sur plus de 200 mètres de longueur. En novembre, nouvelles descentes de boues. Des maisons furent abandonnées, le bétail sauvé à grand'peine.

Dès le début de 1892, le village fut déblayé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Nous croyons intéressant de reproduire, à la fin de cette notice, le récit des événements survenus à Montmélian en 1790, publié à cette époque chez Garnéry, libraire à Paris. L'opuscule très rare, qui contient ce récit, nous a été obligeamment communiqué par M. J. Cochon, conservateur des Eaux et Forêts en retraite à Chambéry, vice-président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

En voici le texte :

RELATION

de ce qui est arrivé à Montmélian les 14, 15, 16 et 17 mai 1790. Extrait d'une lettre de Chapareillan, frontière de Savoie.

Depuis longtemps le peuple murmurait sourdement sur le séjour des fugitifs français en Savoie, d'où résultait une cherté excessive des denrées ; à ce premier motif se joignait le ressentiment de quelques propos tenus par les fugitifs, ce qui, joint au bruit que quelques-uns d'eux donnaient à manger à leurs chevaux de l'orge, du seigle, même du froment, a donné lieu à la scène suivante.

Jamais le marché de Montmélian n'avait été si dépourvu de provisions en tout genre comme il le fut le vendredi 14 mai, et jamais aussi on n'avait vu tant d'acheteurs sur la place. Cette disette excita les murmures du peuple contre les fugitifs, qu'il regardait comme en étant les causes et les auteurs. Des colloques ont lieu dans plusieurs endroits, le mécontentement éclate et il est résolu de prendre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un parti. Dix-huit ou vingt particuliers, ayant à leur tête les nommés Savoyens, Latourmente, Laboret et Fontanet, après avoir conféré ensemble, se rendent au village d'Arbin, à un quart d'heure de Montmélian, dans la maison du comte de Rochefort, où étaient logés quelques fugitifs français, auxquels ces particuliers enjoignirent de quitter la Savoie sous trois jours. Ils vont ensuite faire la même sommation dans les maisons du baron de Rambert, situé dans le village de Francin, où logeaient d'autres fugitifs, et entr'autres le sieur de Rosière, que l'on dit être de la maison de M. le comte d'Artois, et qualifié dans le pays, *le plus fameux des aristocrates*.

Le sieur de Rosière et les siens répondent ironiquement que trois jours ne leur suffisent pas pour faire leurs malles ; on leur en donne huit et on les invite à ne pas attendre une seconde ambassade. L'un des réfugiés répliqua : « Dans huit jours nous vous recevrons avec des armes si vous revenez ». Les faiseurs de sommations rirent de cette menace, rappelant le délai qu'ils avaient prescrit, et se retirèrent.

Cependant, les fugitifs conçoivent des inquiétudes, et portent leurs craintes et leurs plaintes au chevalier Markley, commandant de Montmélian, grand partisan du despotisme. Celui-ci les rassura et leur promit justice et sûreté. Le même jour 14, il envoie une estafette (un courrier) à Chambéry pour avoir un détachement de dragons, car il ne comptait guère sur les milices qui sont à Montmélian et qui sont nationales. Le détachement de dragons, ainsi que les détachements du régiment de Maurienne répan-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus en cordon sur la frontière, arrivèrent à Montmélian le samedi 15.

Le dimanche 16, entre neuf et dix heures du matin, pendant la grand'messe, le commandant Markley, à la tête des dragons, se rend à l'auberge du Lion d'or, où étaient les faiseurs de sommations. Il saisit lui-même au collet le nommé Savoyen, l'un d'eux, et commande de l'attacher. Des femmes, qui se trouvent présentes, volent au secours de Savoyen : sur le champ on crie aux armes ; le tocsin se fait entendre aussitôt pendant le reste du jour à Montmélian et progressivement dans les paroisses voisines.

L'alarme devient générale, le peuple s'assemble et cherche à s'armer. Quelques dragons, par ordre du commandant Markley, font feu sur le peuple : un particulier a la cuisse cassée, un autre est grièvement blessé à la tête, de même qu'une femme enceinte ; d'autres dragons tentent d'aller aux clochers pour faire cesser le tocsin, mais le peuple les assaillit de pierres et de bâtons, les désarme complètement, en déshabille même quelques-uns et les oblige à fuir, les uns du côté de France, les autres vers Chambéry.

Dans la déroute, il s'en est noyé deux dans l'Isère ; on en a vu à Chambéry qui étaient presque sans vêtements, deux entr'autres étant à cheval jambes nues, et les campagnards qui les voyaient en cet état les huaient et applaudissaient à leur humiliation. L'officier qui commandait le détachement de dragons fuit en France, du côté de Pontcharra ; il rentre par Chapareillan le même jour au soir, pour se rendre à Chambéry. Il avait reçu un caillou à la tête, il était tout en sang, et a donné lui-même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une partie de ce détail. Cependant, on eut bientôt un corps de 500 citoyens armés, soit de leurs armes, soit de celles des dragons défaits, soit de celles d'un détachement de Maurienne qui les céda à la première réquisition du peuple. Ces citoyens se saisirent de toutes les provisions et munitions qu'ils trouvèrent chez les marchands ; les rues furent dépavées sans relâche par des hommes, des femmes et des enfants, et chacun s'approvisionna de cailloux chez lui. Tandis qu'on donnait la chasse au reste des dragons, le commandant Markley s'est enfui on ne sait de quel côté. Le peuple était furieux contre lui et déjà on avait fait des préparatifs d'une potence sur le fort, pour l'y placer entre ciel et terre.

On donne des éloges de la conduite de M. de Chatillon, chef des troupes qui forment le cordon : il ne fit point faire feu, et contint facilement ses soldats, auxquels, d'ailleurs, le peuple n'en voulait pas.

Sur le soir du dimanche, le peuple, qui s'était emparé des portes et du fort d'où il avait chassé les invalides qui le gardaient, eut avis qu'il arrivait des troupes de Chambéry. Il se tint encore plus sur ses gardes. Huit pétards sont chargés à mitraille pour foudroyer, au passage, les troupes qui pourraient venir, et la mèche reste allumée pendant toute la nuit.

A Chambéry se répand un bruit qu'il en doit en effet partir des détachements pour Montmélian ; aussitôt, toute la jeunesse de Chambéry prend le devant pour leur aller barrer le passage, en sorte que les détachements envoyés rebroussent à la vue de ce premier obstacle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le lundi 17, au matin, on travaillait encore à dépaver les rues de Montmélian, et trois cents hommes placés au fort sont aux aguets et s'occupent à faire des cartouches. Le commandant général de Chambéry, M. Dufour, leur fait adresser des exhortations et des paroles de paix, mais l'effervescence n'a point diminué.

La ville assemblée a nommé pour son commandant, M. le comte de Sonnaz, citoyen aimé et estimé, capitaine des milices de Montmélian, au lieu du sieur Markley, qui fuit, et a député au roi pour faire approuver cette nomination. Le peuple arrête tous les paquets venant de Chambéry et les fait lire à haute voix. Il est parvenu à éloigner de Montmélian tous les réfugiés français ; ils ont tous décampé sans attendre la huitaine ; les uns se sont enfoncés dans la Savoie, les autres vont ou iront on ne sait où, mais ils fuyaient, et c'est tout ce que voulait le peuple (1).

(1) Rappelons que cinquante-huit ans plus tard, en 1848, une révolte eut lieu à Montmélian. A cette époque, quelques exaltés voulaient s'emparer du portrait du comte Pillet-Will, bienfaiteur de la ville de Montmélian, qui se trouvait et se trouve encore dans la mairie, pour le transporter ailleurs. Cet acte d'ingratitude devait avoir pour effet d'indigner la population. Un soulèvement général se produisit où les femmes principalement se firent remarquer.

L'attitude menaçante de la population déjoua ainsi cette audacieuse tentative.

(Ces renseignements nous ont été confirmés par M. Poncet Joseph, rentier à Montmélian, âgé actuellement de 80 ans, qui fut témoin des événements).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DOCUMENTS

N° 1 *(Inédit)* (1).

Procuration donnée à la veuve du dernier des Bertrand de la Pérouse en 1820.

L'an 1820, le trente mai après-midi à Munich, capitale de la Bavière et par devant moi Christian Aldosser, docteur en droit, notaire royal et juré, domicilié au dit Munich, soussigné :

Fut présente et accompagnée des témoins ci-après nommés, dame Françoise de Bertrand, comtesse de la Perrouse, native de Chambéry, fille aînée de défunt Messire Joseph-François de Bertrand, comte de la Perrouse dit Saint-Rémy, colonel de cavalerie au service de S. M. le roi de Sardaigne, décédé en cette ville de Munich, le 21 novembre 1816, épouse assistée et autorisée de M. le chevalier Auguste de Kock, baron de Giese (de Foras écrit Gisc), fils de M. Conrad, Régnier de Kock, ancien ministre de la ci-devant diète générale de l'Empire, natif de Ratisbonne et domicilié à Munich, Chambellan de S. M. le roi de Bavière et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Pays-Bas, chevalier de différents ordres.

(1) L'original de cette importante pièce justificative nous a été communiquée par la famille Tardy, actuellement propriétaire de la Pérouse.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laquelle dite dame agissant de l'autorité de son époux et en qualité de cohéritière avec dame Adélaïde de Bertrand, comtesse de la Perrouse sa sœur, dudit Messire Joseph-François de Bertrand, comte de la Perrouse, leur père, suivant son testament du 9 mai 1816.

Ce fait, est constitué ainsi que le présent acte elle fait et constitue pour sa mandataire spéciale, avec pouvoir de substituer, et sous élection de domicile, la comtesse Marianne d'Arco, sa mère, veuve du comte Joseph-François de Bertrand de la Perrouse dit Saint-Rémy, ici présents, à laquelle elle donne pouvoir de pour elle et en son nom poursuivre toute liquidation et faire toute transaction, etc.

Fait et prononcé en présence de son excellence le comte de Montgelas (1), natif de Munich, pair héréditaire du royaume, ministre d'Etat de S. M. le roi de Bavière et grand'croix de différents ordres, et de son excellence le comte Charles d'Arco, natif de Munich, pair du royaume, président de la Cour de justice, grand'croix des ordres de Saint-Georges et de la Couronne.

En foi de quoi les personnes ci-dessus nommées, qui sont toutes domiciliées ici, ont signé la présente avec moi et en ma présence...

Le 30 mai 1820, à Munich, capitale de la Bavière.

(1) Le comte de Montgelas, bien que Bavarois et ministre en Bavière, est d'origine savoyarde. Cette famille possédait autrefois la seigneurie de la Thuile, près Arbin. Eteinte en Savoie, elle se recontinua brillamment en Bavière.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

N° 2 *(Inédit)* (1).

Acte de vente de Lourdain et Mérande par les chartreux d'Aillon au comte de Rochefort, en 1762.

L'an 1762 et le 11 septembre avant midi, au lieu le village d'Arbin, près Montmélian, dans la maison (2) du seigneur comte de Rochefort, par devant moi, notaire soussigné, présents les témoins bas nommés, s'est personnellement établi et constitué Révérend Dom Luc Lescallier, Procureur, Syndic de la Chartreuse de Notre-Dame d'Aillon, fondé de procuration de ladite Chartreuse en date du 17 décembre 1750, reçue par Me Curial, notaire. Lequel de grès en sa dite qualité, vend purement et simplement à Messire Pierre Balthazar, fils de feu Messire Jean-Jacques Demalète, comte de Rochefort et de Ceintagneux, natif et habitant Chambéry, présent et acceptant pour lui et les siens et pour ses amis, à savoir :

Les pièces que ladite Chartreuse possède dans les paroisses d'Arbin, procédés des seigneurs de

(1) Une copie de cet acte nous a été communiquée par Me Burnier, notaire à Chambéry, propriétaire d'une partie de Lourdain. Quant à l'original, il est possédé par M. le comte Philibert d'Oncieu de la Bâtie, propriétaire de Mérande.

(2) Cette maison appartient aujourd'hui au susdit comte Philibert d'Oncieu, et se trouve à l'intérieur du village d'Arbin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mérande, assis sous les nos, etc., avec tous droits de pacage et communage qui pourraient leur compter à raison des biens et bâtiments qui sont du fief en partie des seigneurs Lasary, de la Perrouse et du chapitre de la Ste-Chapelle de Savoie et du surplus le fief est ignoré par les parties.

Le dit comte seigneur aura droit d'user de la fontaine qui prend naissance dans le fonds de ladite Chartreuse et pourra, le dit seigneur acheteur, dériver l'eau descendant des moulins de ladite Chartreuse. Laquelle eau, il ne pourra dériver que deux jours chaque semaine, savoir : le mercredi et le dimanche. Le tout ainsi convenu.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marc-André DE BUTTET-D'ENTREMONT
BARON DU BOURGET

NOTES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ

DU BOURGET

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ

DU BOURGET

Le village du Bourget est de plus en plus visité par les touristes de ses environs et même par les étrangers. Parmi eux, le plus grand nombre se contente d'admirer le paysage et les horizons superbes qui les entourent, mais certains seraient heureux de connaître, succinctement au moins, un peu de notre histoire locale.

C'est pour satisfaire ces derniers que j'ai cru devoir déjà, en 1906, utile de résumer en quelques pages ce qui concerne les ruines du vieux château de nos Ducs de Savoie.

Aujourd'hui, je m'occuperai ici de deux sujets non moins intéressants : de l'église du Bourget et du prieuré qui l'avoisine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'an 1025, d'après Lorain (1), Burnier (2), l'abbé Trépier (3) et d'autres auteurs, saint Odilon, 5e abbé de Cluny, vint visiter le mont Cassin, berceau de l'ordre de St-Benoît, et les abbayes des Bénédictins en Italie.

Les chroniques nous apprennent qu'Odilon avait été élu abbé en 994. Il paraît donc avoir 66 ans, lors de ce voyage, et des événements qui le suivirent.

Son prédécesseur, l'abbé Maïeul, élu abbé à 25 ans, était mort à l'âge de 80 ans, à l'abbaye de Jouvigny, près de Clermont, où il s'était arrêté durant un voyage fait sur les instances du roi Hugues Capet, qui l'avait décidé à aller à St-Denis réformer la célèbre abbaye qui, plus tard, devait recevoir l'oriflamme de France et servir de tombeau à ses rois.

Je résume ici le chapitre que P. Lorain consacre à saint Odilon en son ouvrage précité.

L'élection de cet abbé fut confirmée par 177 religieux et consacrée par plusieurs grands personnages, tels que Raoul de Bourgogne, l'archevêque de Lyon et les évêques de Genève, de Lausanne et de Mâcon.

(1) *Essai historique de l'abbaye de Cluny* (Dijon, 1839).

(2) *Le Château et le Prieuré du Bourget* (Chambéry, 1866).

(3) *Recherches historiques sur le Décanat de St-André* (Chambéry, 1879).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les historiens sont unanimes à proclamer l'érudition et les vertus de saint Odilon qui, pendant les 56 ans de sa direction, continua les agrandissements déjà prodigieux cependant de l'abbaye de Cluny.

Il favorisa l'étude dans tous les monastères ; sa charité était inépuisable, « aimant mieux, disait-il, être réprouvé pour sa miséricorde que blâmé pour sa dureté ».

Durant l'affreuse famine de 1030, qui fut tout spécialement cruelle pour la Bourgogne et le Beaujolais, il se fit particulièrement admirer pour son dévouement.

Ses voyages furent nombreux en France et en Italie, et il les faisait toujours à cheval.

Il est le premier qui ait cherché à fonder la trève de Dieu dans une grande assemblée à Bourges, et c'est lui qui institua la fête des morts que l'Eglise entière n'hésita pas à adopter dès son origine.

Il édifia à Cluny un cloître en marbres magnifiques, et produisit enfin de nombreux ouvrages sur la religion.

Pour tous ces motifs, le pape Jean IX voulut le faire évêque ; mais cet homme, aussi modeste que plein de mérites, refusa obstinément cette haute distinction ecclésiastique.

L'an 1030, saint Odilon s'arrêta donc à Maltacène, sur les bords du lac du Bourget, ayant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivi la voie romaine de Lemencum au mont du Chat.

Maltacène, très probablement la Matassine d'aujourd'hui, possédait alors une petite église dont l'origine, toujours suivant les chroniqueurs, remontait au VIe siècle. Elle était consacrée à saint Maurice (1).

Le célèbre abbé, fatigué par le voyage que son grand âge avait rendu fort pénible, s'alita à Maltacène. Il y fit une longue et grave maladie. S'étant remis, dit la légende, grâce à la protection de saint Maurice, il traversa la vallée, se rendit à Aix auprès d'Humbert « aux blanches mains », qui s'y trouvait alors en villégiature, et raconta au Comte de Savoie :

« Que saint Maurice lui était apparu en songe, « et qu'il l'avait chargé de lui demander la fon- « dation d'une abbaye à Maltacène, en recon- « naissance de sa guérison toute miraculeuse. »

Humbert se rendit aux pressantes instances de son visiteur et lui accorda l'autorisation sollicitée.

Dans son histoire généalogique de Savoie, Guichenon nous rapporte *in extenso* la charte qui concerne cette fondation. (2)

(1) Il y a peu d'années une maison du hameau de la Matassine avait une porte romane provenant peut-être encore de cet édifice dont on ne retrouve aucune trace.

(2) Certains auteurs déclarent cette charte apocryphe sans donner aucune preuve cependant de leur allégation.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Huit ans plus tard, saint Hugues, 6e abbé de Cluny, obtint du pape Etienne X une bulle confirmant la fondation du prieuré, qui paraît s'être établi en principe sur l'éminence du mont Saint-Jean, non loin de Maltacène.

D'après les procès-verbaux des visites pastorales, les chartes et divers documents, les moines seraient demeurés près de trois cents ans en ce couvent du mont Saint-Jean, et leur translation au Bourget ne se serait faite qu'au XIIIe siècle.

Cependant, on ne peut retrouver à St-Jean aucune trace probante de ce long séjour..., une vigne entourée de murs bas et croulants, un oratoire de dimensions fort exiguës et en ruine, un emplacement assez élevé et dont la vue, remarquablement belle, s'étend sur toute la vallée, sont les seules choses qu'on peut y découvrir aujourd'hui.

En principe, à Saint-Jean il y eut un abbé et six religieux de l'ordre de Cluny ; ce nombre ne paraît pas avoir été dépassé, même plus tard au Bourget, et c'est ce qui nous explique les petites proportions de ce Prieuré, qui nous est encore à peu près conservé dans son ensemble.

Dans son ouvrage, *Le Château et le Prieuré du Bourget*, paru en 1866, Burnier cite les noms de dix-huit prieurs qui se succédèrent à Saint-Jean, puis au Bourget, de l'année 1030 à 1572.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ai été assez heureux, pour en découvrir trois autres, je les ajoute à la liste précitée..., laissant à plus favorisés le soin de combler les vides qui restent encore.

Ainsi, on remarquera qu'entre le 1er prieur Oddon et le second Othger, il y a soixante années d'intervalle, ce qui n'est pas rationnel. Il doit par conséquent exister là une lacune, soit deux prieurs au moins, dont nous n'avons, jusqu'ici, aucune mention dans les travaux d'archéologie.

Entre Quinamand IVe et Godefroy Ve il y a plus longtemps encore, cent deux ans.

Pour trouver ces inconnus, il faudrait faire d'actives et patientes recherches, à Chambéry, à Turin, à Suze, où d'après les affirmations qui m'ont été faites, on aurait, au moment et à la veille des mauvais jours de 1793, pu transporter et placer en sûreté une grande partie des archives de la cure et de l'abbaye du Bourget.

J'ajoute donc ici comme prieurs :

Jacques de Montmayeur,
Aynard Ier de Villette,
Bertrand de La Balme.

Les armes des Montmayeur, bien que très effacées, se reconnaissent sur deux faces d'une colonne du cloître, qui régnait au premier étage, au-dessus de celui qui se trouve sur cour et au rez-de-chaussée, côté du Levant.

C'était pour moi un indice qui se changeait en certitude, grâce à M. le comte de Foras.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au quatrième volume du *Nobiliaire de la Savoie*, cet auteur cite en effet un Jacques de Montmayeur, prieur du Bourget et co-exécuteur testamentaire, l'an 1382.

Ce Jacques de Montmayeur comptait parmi les nombreux enfants de très illustre Gaspard de Montmayeur, guerrier de cette antique lignée, qui avait pour armoiries : un écu d'argent avec aigle de gueule membré et becqueté d'azur et, pour devise : *unguibus et rostro* (du bec et des ongles).

Ces armoiries, très bien conservées et plusieurs fois répétées, se voient encore dans la chapelle de l'ancien château de Miolans qui domine, de ses tours imposantes, la vallée de St-Pierre-d'Albigny.

Deux écussons des La Balme se voient sculptés sur une porte, qui sépare aujourd'hui le chœur de l'église du Bourget de la sacristie.

Cette porte servait, autrefois, de communication directe entre l'abbaye et le chœur de l'Eglise ; elle fut déplacée lors des réparations faites à cet édifice en 1888.

Je me souviens fort bien de l'avoir vue en sa place primitive. Or, dans Guichenon, *Bresse et Bugey*, page 19 (3me partie), je trouve cité un Bertrand de La Balme, protonotaire apostolique, prieur du Bourget, de Villette, de Clerefonds et de Ste-Hélène-du-Lac ; lequel testa le 13 décembre 1558.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les armes des La Balme sont de gueule à une bande d'argent, bordée d'un filet d'or, accompagnée de six besants d'argent en orle.

Le besant était une monnaie d'or, dont le nom vient de Bysance, ville d'Orient, où on la fabriquait.

On voit des besans, soit d'or, soit d'argent, assez souvent figurer dans les armoiries d'anciennes familles, telles les Guyot-La Garde du Bugey, les Médicis, etc.

Besants en orle est un terme de blason.

Se dit de la position relative de certaines figures héraldiques, placées symétriquement aux bords de l'écu, mais sans les toucher.

Dans la liste des Prieurs que donne Burnier, on voit figurer un de Villette, sous le prénom de Aynard IIe, mais il est seul du nom.

Or, il y a eu deux de Villette, prieurs de l'abbaye du Bourget. On peut s'en convaincre en examinant la généalogie de cette famille; page 31 du second volume du *Nobiliaire de la Savoie,* par le comte de Foras, ou l'histoire de *la Bresse et de Bugey,* de Guichenon, page 247 (3e partie).

Ces deux prieurs portèrent tous deux le prénom d'Aynard. Le premier fut le septième né de Claude de Villette, seigneur de La Couz et de Montfalcon, et de Isabelle de Luyrieux, fille de Guillaume du nom, qui eurent onze enfants, dont sept se consacrèrent à l'Eglise.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le second, Aynard de Villette, également prieur du Bourget, était le troisième né d'Antoine de Villette et de Françoise de Mazuer, qui eurent sept enfants, dont trois entrèrent dans les ordres.

Françoise de Villette fut abbesse de Bons-en-Bugey, et Claudine de Villette fut également abbesse de Sainte-Catherine, à Annecy.

Par conséquent, Aynard II de Villette était le propre neveu de Aynard Ier.

On peut remarquer également que parmi ces vingt et un prieurs, connus comme ayant dirigé l'abbaye du Bourget, treize appartenaient à des familles nobles et, parfois, illustres du Bugey ou de la Savoie ; l'un même, Edouard de Savoie, était d'origine princière.

Ne serait-il point l'un des nombreux enfants naturels, mais reconnus, d'Aimon, douzième comte de Savoie ? et ne serait-ce point pour conserver sa mémoire et lui rendre hommage qu'on encastra dans les verrières de l'église du Bourget, ce si joli motif représentant les armes de la Maison de Savoie ?

Ce qui me porte à le croire, c'est l'époque de ce vitrail, concordant avec celle où Edouard de Savoie était prieur de l'abbaye du Bourget.

Au neuvième volume des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Savoie*, M. François Rabut parle de ce vitrail ; il affirme même que, suivant les déclarations du curé du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourget, ce vitrail proviendrait du vieux Château.

Je conteste absolument cette opinion qui, du reste, ne peut s'échafauder sur aucune preuve sérieuse. J'ai cru devoir reproduire ici un croquis des armes de Savoie que porte ce vitrail.

Je les encadre de l'écu des Luyrieux, de celui des Montmayeur, des armes de l'illustre famille des Chevron-Villette, enfin, de celles des La Balme.

Bertrand de La Balme était l'un des six enfants de Hugues de La Balme, qui fut premier maître d'hostel du duc de Savoie en 1539.

Ces de La Balme étaient du Bugey, et non pas de Savoie, où en existaient cependant d'autres du même nom.

Les de Luyrieux, éteints aujourd'hui, pouvaient être considérés également comme des plus grands noms du Bugey : on ne saurait, pour leur antique origine, les hautes charges qu'ils remplirent, les services rendus et les dictinctions obtenues, mieux les comparer qu'à la grande famille, également depuis longtemps éteinte, des Montmayeur en Savoie.

Dans les armoiries de la famille de Luyrieux, on voit parfois figurer en bleu le chevron de l'écu ; c'est, je crois, une erreur, car Guichenon le fait noir, soit de sable, en terme héraldique ; on le trouve du reste ainsi et plusieurs fois répété dans le vitrail cité plus haut. Là, il

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Luyrieux

Montmayeur

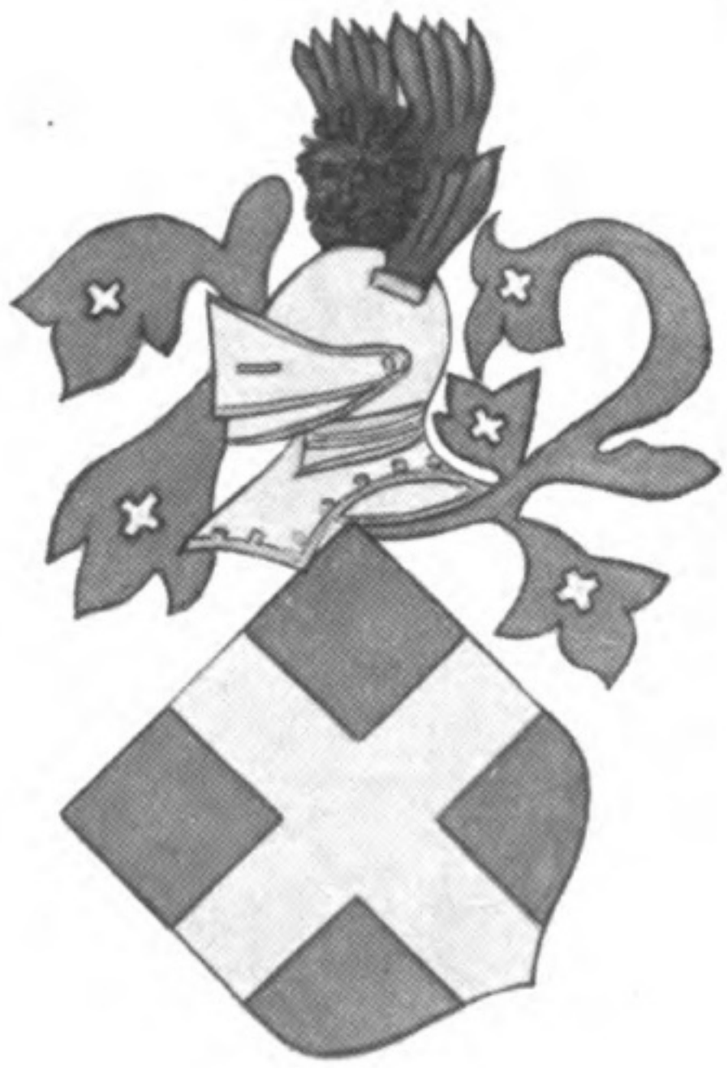

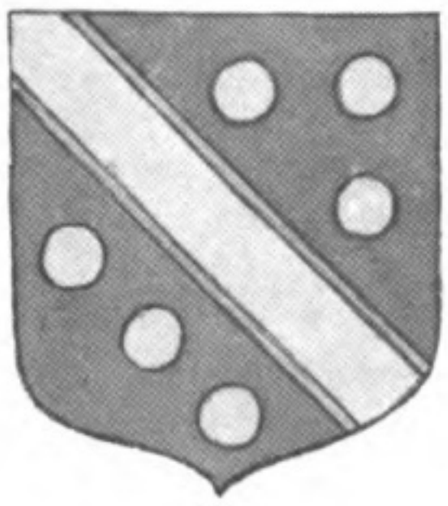

La Balme

Chevron-Villette

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

est accompagné de la sentence chrétienne : *Laus Deo patri*, qui remplaça pour les trois de Luyrieux, prieurs au Bourget, leur devise connue : Belle sans blâme. La branche des de Villette La Couz s'est éteinte au XVII^e^ siècle ; quant à la branche aînée, celle des Chevron-Villette, elle est encore noblement représentée par trois frères du nom.

L'aîné, le comte Albert de Villette, conserve le château de Giez dans le canton de Faverges en Haute-Savoie, l'un des berceaux de cette très illustre famille.

Les armes des Chevron-Villette sont d'azur au chevron d'or, chargé d'un chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe. On ne saurait retrouver ces armoiries, ni dans l'abbaye, ni dans l'église du Bourget, car elles n'y figurent nulle part.

L'an 1097, Humbert II de Savoie agrandit le domaine du nouveau monastère ; il lui donne des terres et des bois, divers cours d'eau et un vivier, avec certains droits de chasse et de pêche.

Cette donation, écrit Emile Plaisance, page 130, tome I^er^, de son *Histoire des Savoyens*, fut faite pour obtenir un heureux voyage au delà des mers.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Humbert II devait en effet s'embarquer pour la Terre-Sainte. Ce prince mourut en 1103, et repose en la cathédrale de Moûtiers.

En avril 1202, Amédée III y ajoute le droit d'exercer la justice, sauf la peine capitale et la grâce de vie, que les chefs de la Maison de Savoie se sont toujours réservés d'une façon absolue.

Le 4 septembre 1249, lors de la construction du château du Bourget sur les terres du Prieuré, Amédée IV abandonna aux moines l'impôt sur le sel, puis la leyde, c'est-à-dire l'impôt ou mieux la dîme, sur les choses vendues dans les foires et les marchés.

Ces deux droits donnaient des revenus considérables. Ils furent spécialement accordés au moine Guillaume de Bellay, procureur de l'abbaye.

En 1253 enfin, une charte très importante fut signée à Montmélian par Amédée IV à son lit de mort. Ce document, très long et très complet, donne aux Clunistes tous les privilèges les plus étendus ; aussi, par la suite, deviennent-ils vraiment riches et tout-puissants, ayant à la fois tous droits et toutes exemptions.

En 1673, les revenus du Bourget s'élevaient à plus de 800 écus ; ils atteignait 900 en 1687 et 3.000 en 1729. Aussi tous les jours de carême et tous les dimanches de l'année, le Prieuré faisait une aumône générale d'un quartier de pain.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après les procès-verbaux et comptes-rendus des visites pastorales, la paroisse du Bourget comprenait cent vingt feux en 1399 et en 1497, cent quarante en 1551 ; il y avait 800 communiants en 1657, 1673 et 1684, et neuf cents en 1687. On comptait mille habitants en 1729 et 1.300 en 1781.

Il y avait au Bourget une Léproserie ou une Maladrerie à cinq cents mètres environ au sud de l'abbaye, au lieu dénommé encore aujourd'hui : La Maladière. Un hôpital, dirigé par les moines, se trouvait également face l'église, au couchant.

En dehors de la communauté des Clunistes, deux prêtres séculiers desservaient les paroisses de Bourdeau et du Bourget (1).

Voici la liste, aussi complète que j'ai pu l'établir d'après les registres paroissiaux du Bourget, des curés, recteurs, abbés, vicaires, missionnaires, sacristains et prébendiers qui, de 1597 jusqu'à nos jours, se sont succédé au presbytère du Bourget, pour l'exercice du culte religieux :

(1) Dès le XIII^e^ siècle, époque à peu près certaine du transfert de l'église et de l'abbaye de Maltacène au Bourget.

Plus tard, au XVI^e^ siècle et jusqu'à la grande Révolution de 1793, il y eut en outre des prébendiers, dont la conduite de plusieurs ne fut pas sans reproche.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTAT CHRONOLOGIQUE DU CLERGÉ

DESSERVANT DU BOURGET

1597. — Socquet Georges, curé.
1643. — Socquet Sylvestre, curé (fit une fondation).
Il fut aidé dans son ministère par révérend Brunet, sacristain prébendier.
1677. — Gentil, curé.
Brunet et Gayffier, sacristains et prébendiers.
1679. — Gainchet, curé du Bourget et de Bourdeau, toujours avec Brunet et Gayffier.
1687. — Reddat, curé.
Richard, prébendier au Prieuré.
1689. — Mugnier, curé.
Ramier, Nepiez, Rey, Pulvin et Détraz, prêtres, prébendiers ou sacristains.
1727. — Tiollier, curé.
Rey, prêtre sacristain.
1728. — Didier Philippe, curé.
Rey et Jourdan, prêtres.
1732. — Pulvin, curé (mort le 20 mai 1764, soit après 32 années d'exercice.)
Daniel, prébendier ; Raffez, aumônier ; Nicoud, vicaire ; Mongellaz, prêtre, exerce en 1756.
1764. — Mongellaz, curé.
Révérends Verdun, prêtre ; Bazin, sacristain, Mongellaz, Léger, Chabert, Girard, prébendiers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1794. — Pollet, prêtre missionnaire, Delachenal, prêtre missionnaire ; Berthier, aide.

1802. — Jacques Noble, vicaire.

1803. — Rey, recteur.

Martin Joly, qui mourut en 1861, fut aumônier de l'Hôtel-Dieu à Chambéry et vicaire au Bourget, Bouvier lui succéda en 1817.

1818. — Jacques Dupont, curé du Bourget et de Bourdeau, mourut en 1855.

C'est ce prêtre sans instruction, et sans goût artistique, qui fit démolir le magnifique jubé de pierre, qui séparait le chœur de l'église, de la grande nef. On jeta des matériaux brisés, partie dans le jardin du presbytère, partie dans la crypte de l'église.

Aujourd'hui, on n'en retrouve que des vestiges, qui, néanmoins, par leurs merveilleuses sculptures, prouvent la beauté du chef-d'œuvre perdu.

Vicaires : Tardy, Martin, Morat, Bailly.

1855. — Tiollier, curé du Bourget et de Bourdeau.

Il fit placer le maître-autel actuel. Il fut ensuite nommé curé aux Echelles (Savoie).

Vicaires : Bailly, Pierre Blanc, Eugène de Rolland.

1863. — Claude Jacquemet, curé.
(Ancien curé de la Bridoire, mort et enterré au Bourget).

Vicaires : E. de Rolland, Turinaz, Al-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verniat, Comoz, Villoud, Aymonier, Damot, Marin, Tissot.

1877. — Picollet, curé.

Vicaires : Dumollard, Genoux, Barbarin, Fêtaz, Ailloud, Mollard, Sadoux.

1908. — Sadoux, remplit les fonctions de curé.

1909. — J.-P. Perret, ancien vicaire de la Métropole de Chambéry.

A Bourdeau, il existe une église ; et celle d'aujourd'hui paraît être encore la primitive ; mais, il n'y a jamais eu de curé ; c'est le curé du Bourget qui a toujours été chargé des services religieux de cette petite commune qui, dans le principe, fut de fort peu d'importance et ne s'accrut qu'au XVII^e^ siècle.

En 1470, il n'y avait, en effet, que cinq feux ; six en 1493 et 1497.

En 1673, le nombre des communiants monta à cent, puis à cent cinquante en 1684 et 1687.

En 1729, il n'y a plus que cent habitants, puis ils atteignent deux cents en 1781.

Comme on le voit, la population en cette commune était excessivement variable.

Au procès-verbal de visite pastorale du 26 août 1673, il est rapporté : que la plupart des paroissiens de Bourdeau font usage de sorcelleries, et que malheureusement, chaque année, il y en a quantité d'exécutés pour ce fait.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait positivement, au moyen-âge, des fourches patibulaires à Charpignat, c'est-à-dire à la limite sud de la commune de Bourdeau.

C'est là, selon la chronique, qu'on exécutait les condamnés, non seulement de cette commune, mais encore ceux de Maltacène, dont les habitants se livraient volontiers au brigandage, et malmenaient les voyageurs passant par la route de la montagne.

Comme je l'ai démontré plus haut, le prieuré du Bourget jouissait d'importants revenus ; toutefois, ces richesses profitaient peu au monastère, car elles devaient, comme tant d'autres, aller en majeure partie dans les coffres de Cluny.

Cet état de chose, qui régnait alors dans tous les ordres religeux, fut bientôt pour le clergé, en général, la cause fatale de violentes discordes.

Benoît XII essaya bien, dans une bulle sévère, de menacer ceux qui oseraient contester les droits des moines, mais ces mesures restèrent impuissantes contre l'ennemi intérieur et moral qui, partout, attaquait les institutions monastiques, et Cluny tout spécialement. Telle est la cause de sa marche rapide à la décadence : l'accroissement exagéré des richesses de cet ordre et l'oubli de la règle.

La petite communauté du Bourget n'échappa pas aux intrigues et aux attaques de ses voisins

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les plus proches ; elle-même dut soutenir de nombreux procès pour défendre ses droits.

En 1278, notamment, un différend, qui fit grand bruit, éclata entre les Clunistes du Bourget et Aymon d'Aix, puissant seigneur de l'époque (1).

En 1582, en suite des intrigues d'Alexandre Musatto, le dernier prieur connu de l'abbaye du Bourget, en même temps évêque d'Immola : prélat ambitieux, très en faveur alors à la cour du Saint-Siège à Rome; l'abbaye du Bourget passa en propriété au collège des Jésuites nouvellement créé à Chambéry, avec tous ses revenus et avantages.

Le fief de l'abbaye du Bourget s'étendait, à cette époque, en toute la vallée, soit de Grésy-sur-Aix à Chambéry, et des Beauges à Novalaise.

Les Jésuites occupèrent près de deux siècles l'abbaye du Bourget; ils y restèrent jusqu'à leur suppression en 1773.

Les frères mineurs conventuels de Chambéry les remplacèrent jusqu'à la grande Révolution, époque où cet ordre fut dispersé à son tour.

En 1793, l'église et le monastère furent

(1) C'est de cette ancienne et grande famille des Comtes d'Aix que descendent directement les de Seyssel qu'on retrouve encore en Bugey et qui possédaient, au XIV^e^ siècle, les marquisats d'Aix et de La Serraz, en Savoie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pillés. Peu après, le Prieuré et tous ses domaines furent vendus comme biens nationaux.

Depuis cette triste époque qui a anéanti tant de nos souvenirs, on a apporté de grands changements aux diverses parties de l'abbaye, qu'il est facile, cependant, par imagination, de reconstituer en sa disposition primitive.

Le cloître nous est resté, la partie du moins du Levant, l'unique un peu conservée.

Divers habitants du Bourget acquirent à vil prix et sans scrupule ces biens ecclésiastiques, dont les revenus servaient à la cure, à l'abbaye, à l'entretien de certaines chapelles de l'église et même de l'hôpital.

Je me dispense de citer les noms ; celui qui voudra les connaître pourra les trouver dans les actes et registres de l'époque.

Quant au Prieuré, il fut adjugé à Me Burnier, notaire, qui y établit et y conserva longtemps son étude.

Plus tard, l'immeuble et son enclos furent vendus à la famille Bonna (commerçants à Chambéry). Une demoiselle Marie Bonna l'apporta en dot à son mari Auguste Péclet (ancien avoué de Lyon).

Celui-ci y fit quelques réparations ; mais, son fils, Paul Péclet, qui prit la succession paternelle, aliéna les statuettes et les dernières boiseries gothiques ; le tout lui fut acquis par des brocanteurs de Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par contre, M. Jean Barut, qui possède aujourd'hui le Prieuré et ses dépendances, y fait des réparations presque annuelles et l'entretient avec goût.

Aussi, peut-on y visiter aujourd'hui encore, avec intérêt, la cour intérieure, les deux cloîtres superposés avec leurs délicieuses colonnades, les deux portes de pierre d'un admirable gothique, qui, au rez-de-chaussée, faisaient communiquer le Prieuré avec le chœur de l'église ; la salle du chapitre avec son vieux plafond, la cuisine des moines avec la vaste et belle cheminée monumentale, qui porte encore à son manteau l'écu des Luyrieux ; et qui peut être comparée, pour sa ressemblance, à celle qu'on va admirer dans la vaste pièce des pas-perdus du Palais-de-Justice de Poitiers, ancien palais ducal : le guichet par où passaient les aumônes du couvent et les distributions alimentaires les jours de largesse ; enfin la chapelle du Souverain, au nord-est de l'aile du Levant.

Cette chapelle, sise au premier étage du prieuré, a un mur mitoyen avec celui de l'église ; elle est de dimensions restreintes, possède un petit autel, et a vue, par une vaste baie munie d'une grille, sur le chœur de l'église.

On y accède par un charmant escalier de pierre en colimaçon, pris dans l'épaisseur d'un mur du couvent. Cet escalier devait sûrement communiquer, jadis, avec les appartements

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'occupaient les Ducs, lorsqu'ils logeaient dans l'abbaye du Bourget jusqu'en 1248, avant la construction du château. (1)

La disposition est, du reste, la même pour toutes les chapelles privées, mises dans les couvents et les églises à l'usage des princes de la Maison de Savoie : elles font toujours suite à leur appartement. On le constate à Hautecombe comme au Bourget, à Chambéry et dans bien d'autres lieux.

Les cellules des religieux se trouvaient dans l'aile du Midi, et en partie peut-être, au premier étage de l'aile du couchant du Prieuré ; leurs tombes, dans la cour intérieure et sous les dalles de l'église.

L'église du Bourget (tout le laisse supposer) est antérieure à l'abbaye ; elle fut en principe de style roman et bâtie en partie avec les matériaux d'un temple romain, dédié à une divinité païenne ; à Mercure, très probablement.

On peut y visiter une crypte, où se trouvent, entassés et sans soins, un monceau de pierres mutilées, provenant en partie de la démolition du jubé, une inscription romaine rapportée dans le mur, des fragments d'autels en pierre, des statues de bois complètement vermoulues, un clocheton de style gothique, provenant de

(1) Voir *Notes historiques sur les ruines du Château du Bourget* par l'auteur (Ménard, Chambéry, 1906).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ancien maître-autel, etc. Le tout très abandonné, et souvent peu respecté par le visiteur ; à en juger par les inscriptions de toutes sortes qui couvrent les murs.

L'ancien clocher était roman, et à sa démolition, apparut bien nettement une façade romane. Cette façade servait déjà d'entrée à l'église au couchant.

Au XIIIe siècle, comme je l'ai dit précédemment, les Clunistes quittèrent Saint-Jean et vinrent s'établirent au Bourget, à côté de l'église déjà édifiée.

Au XVe siècle, vers 1470, Oddon II de Luyrieux suréleva cette église ; fit refaire le vaisseau central, reconstruisit le chœur, le jubé, et fit de cet édifice, suivant la coutume de l'époque, deux parts :

Le chœur réservé aux moines (partie qui devait être d'après les fragments, qui nous sont parvenus comme verrières, sculptures ou peintures sur bois et sur pierre ; d'une richesse très remarquable), tandis que tout le reste, beaucoup plus simple et bien moins ornementé : c'est-à-dire la plus grande partie de l'église, soit ses deux nefs, étaient abandonnées au culte paroissial. Alors, chacune avait son maître-autel, et le jubé séparait les deux officiants.

Le tryptique que je possède représentant saint Claude, saint Pierre, sainte Salomé et sainte Madeleine, est composé de quatre peintures sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PEINTURES SUR BOIS PROVENANT DE L'ANCIENNE EGLISE DU BOURGET

Collection du baron M. A. DE BUTTET.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois assez curieuses, l'une porte même un fragment d'inscription et la date de 1470. Ceci faisait partie, sans doute, d'une série, ornant ou le chœur de l'église ou une pièce de l'abbaye. Ces peintures furent volées au moment de la Révolution. Pour cacher se méfait, on avait transformé les quatre panneaux en un buffet de cuisine, que j'ai découvert par hasard dans une étable, et acheté en l'année 1875, dans un hameau du Bourget.

Les verrières du chœur étaient blanches, avec bordures de couleur, rosaces centrales à croix fleuronnées dites de saint Maurice.

Dans l'une, on voyait des personnages bibliques d'un dessin naïf et de petites dimensions ; dans l'autre, plus éblouissante de coloris, les armes de Savoie, pour rappeler, sans doute, la générosité de nos Ducs à la reconnaissance ou la mémoire de Jacques de Savoie, qui fut prieur, comme je l'explique plus haut.

On a prétendu que ces vitraux provenaient de la chapelle du vieux château du Bourget, mais rien ne prouva le bien fondé de cette opinion.

Tout d'abord, au vieux château, depuis bien longtemps, il n'est plus la moindre trace de chapelle ; ensuite, ces vitraux sont bien du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Celui aux armes de Savoie porte un écu arrondi dans le bas et incliné (comme est partout l'écu des Luyrieux, soit dans l'église, soit dans le prieuré).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'écusson ducal est surmonté d'un casque d'argent, et comme cimier, une tête de lion, ailée ornée de lambrequins.

Les lambrequins aux couleurs de l'écu portent, sur les parties rouges, de petites croix blanches.

L'écu et le fond de ce vitrail sont diaprés.

Des deux côtés de ces armoiries, un philactère s'enroule autour d'une branche sans feuillage.

La fameuse devise du prieur Odon II de Luyrieux : *Laus Deo patri* (gloire à Dieu le père), est dix fois répétée, entre un enroulement de petites roses, et de petits écus également inclinés, aux armes des Luyrieux, d'or au chevron de sable.

Selon moi, il n'est pas douteux que ces verrières ont été exécutées, pour le chœur des moines, en même temps que les grandes réparations de 1470, sous l'inspiration et avec la fortune personnelle d'Oddon II de Luyrieux, alors prieur au Bourget.

En 1888, on a groupé ces fragments d'anciens vitraux, dans la fenêtre de la chapelle de la Vierge, en l'église.

La forme générale des vitraux blancs, qui garnissaient les fenêtres de l'église du Bourget, était ce qu'on appelle encore « modèle de Cluny », soit du plus joli type et d'un cachet incontestable, qu'on aurait dû respecter.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

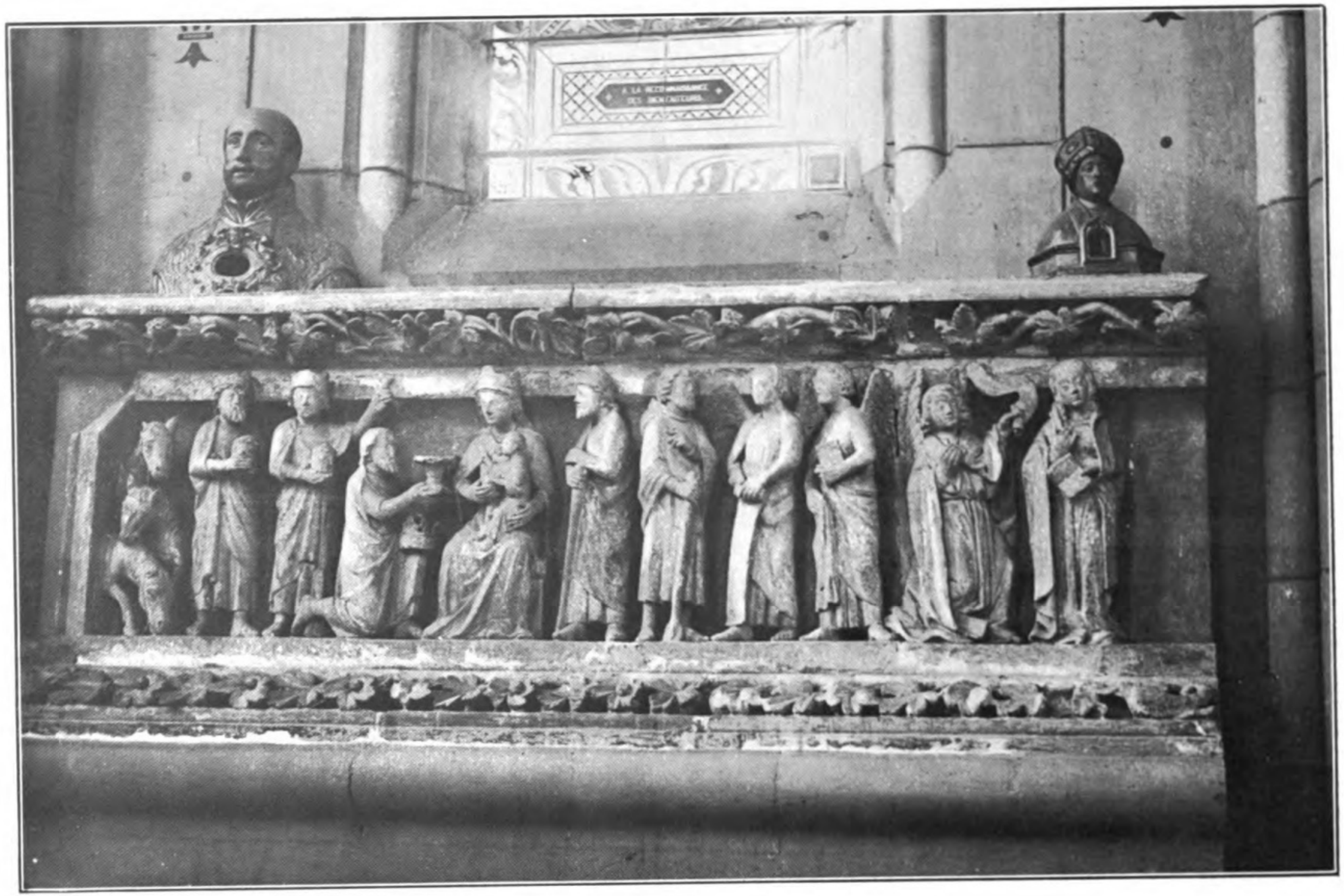

EGLISE DU BOURGET

Bas-reliefs en pierre sculptée de l'ancien Jubé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, hélas ! cette vieille église devait, comme tant d'autres, être sacrifiée au besoin du nouveau et du moderne, et perdre ainsi en grande partie, pour l'archéologue, de son intérêt et de sa valeur ! Ces curieuses verrières ont donc été jetées au rebut, brisées et remplacées, en 1888, par les vitraux actuels.

L'ancien maître-autel, avec clochetons et pendentifs gothiques flamboyants, possédait un retable et un tabernacle de style renaissance ; mais, le tout avait été déjà, vers 1860, remplacé par celui d'aujourd'hui (des fragments anciens sont encore réunis à l'entrée et dans la crypte de l'église).

Le jubé, démoli par le curé Dupont en 1825, devait être magnifique ; aussi remarquable peut-être que ceux qu'on peut contempler encore dans la basilique de Brou, près de Bourg ; ou en Champagne, dans la petite église de Ste-Madeleine à Troyes.

Seuls les hauts-reliefs représentant des épisodes de la vie du Christ ont été conservés ; ils sont autour du chœur de l'église, derrière le maître-autel.

Lors de la Révolution, ces sculptures subirent de fâcheuses mutilations ; elles sont cependant encore très remarquables, étant fort semblables à celles que les archéologues ne se lassent pas d'admirer à St-Etienne-du-Mont et à Notre-Dame de Paris.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme celles-ci, elles sont en pierre ; et étaient, jadis, entièrement peintes et ornées de dorures (1).

La balustrade, en noyer sculpté de style renaissance, qui bordait l'estrade du jubé au Bourget, est devenue la table de communion.

La porte des archives de l'abbaye, qui se trouvait dans l'avant-chœur, face à la chapelle ducale, et qui avait des ferrures très anciennes et très remarquables, a disparu en 1888, enlevée par un inconnu (un amateur sans doute, qui leur trouva une certaine similitude avec celles si curieuses de l'église d'Orcival).

Les sépultures qui avaient été violées en 1793, ont vu, également en 1888, combler leurs caveaux, pour la pose du dallage en ciment, dont on a doté l'édifice.

A la même année, l'ancien clocher fut démoli, déplacé et entièrement reconstruit au nord de l'église.

Celle-ci fut alors allongée de sept mètres, et sa façade très reculée au couchant.

En 1888, ce vieux monument a donc subi, en même temps qu'une réparation, une réfection presque complète. Outre son agrandissement, qui a porté sa nef à 56 mètres de longueur,

(1) Elles portaient en outre des inscriptions gothiques, qui malheureusement sont complètement effacées, et illisibles aujourd'hui.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

EGLISE DU BOURGET

Table de communion en bois sculpté d'Époque Renaissance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV.
OF
MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

grâce à ses ouvertures nombreuses, il a conquis beaucoup d'espace, d'air et de jour.

On appelait jadis, à très juste titre, l'église du Bourget, Notre-Dame la Basse. On y accédait alors par le lourd clocher qui couvrait la porte d'entrée ; il fallait descendre onze marches de pierre rapides et glissantes ; le vaisseau était humide et obscur.

Les fenêtres latérales et même celles du chœur étaient en partie murées, et leurs verrières disjointes ou incomplètes.

Cette église, alors vraiment encore très curieuse, était, néanmoins, tout à la fois froide et insalubre ; un cimetière l'entourait et en fermait pour ainsi dire l'entrée.

En 1863, on commença par déplacer le cimetière, qu'on transporta non loin, sur l'éminence du Châtelard.

En 1888, on agrandit l'église.

M. l'architecte Paul Lathoud conçut les plans et dirigea ce travail, qui fut exécuté par les frères Carpanno, entrepreneurs italiens.

Ce fut très long, et la dépense assez considérable.

On put néanmoins en venir à bout, grâce à l'activité de l'abbé Picollet, alors curé du Bourget, et à des dons généreux consentis avant ou pendant l'entreprise : à citer, tout spécialement, ceux de Mme Péclet, née Marie Bonna, de la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comtesse Salteur de La Serraz, née de Monthoux, des R. P. Chartreux, etc.

Aujourd'hui, il faudrait beaucoup d'argent encore, pour terminer l'œuvre commencée ; car elle est en bien des points incomplète et inachevée.

Le cachet ancien a-t-il été assez respecté ?

L'affirmative est contestable, car on a dû faire bien des sacrifices, par économie d'abord, et puis pour satisfaire au confort moderne. Aussi, ce monument sacré a-t-il perdu, pour l'archéologue tout au moins, une grande partie de sa valeur primitive.

Toutefois, si il n'a pas conservé tout son intérêt rétrospectif, il l'a compensé par les avantages fort appréciables, d'une meilleure installation pour les fidèles et pour le culte.

L'Etat s'en est d'ailleurs trop longtemps et bien à tort désintéressé, car ce n'est que dernièrement qu'il s'est enfin décidé à classer au nombre des monuments historiques le Prieuré, l'Eglise du Bourget et les quelques objets remarquables que renferme encore cette dernière.

Le visiteur devra remarquer la dalle de pierre qui couvrait la tombe d'Oddon II de Luyrieux, le grand bienfaiteur, comme je l'ai dit précédemment, qui, vers 1470, transforma totalement, avec sa fortune personnelle, le prieuré et l'église du Bourget. Cette dalle a été enle-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

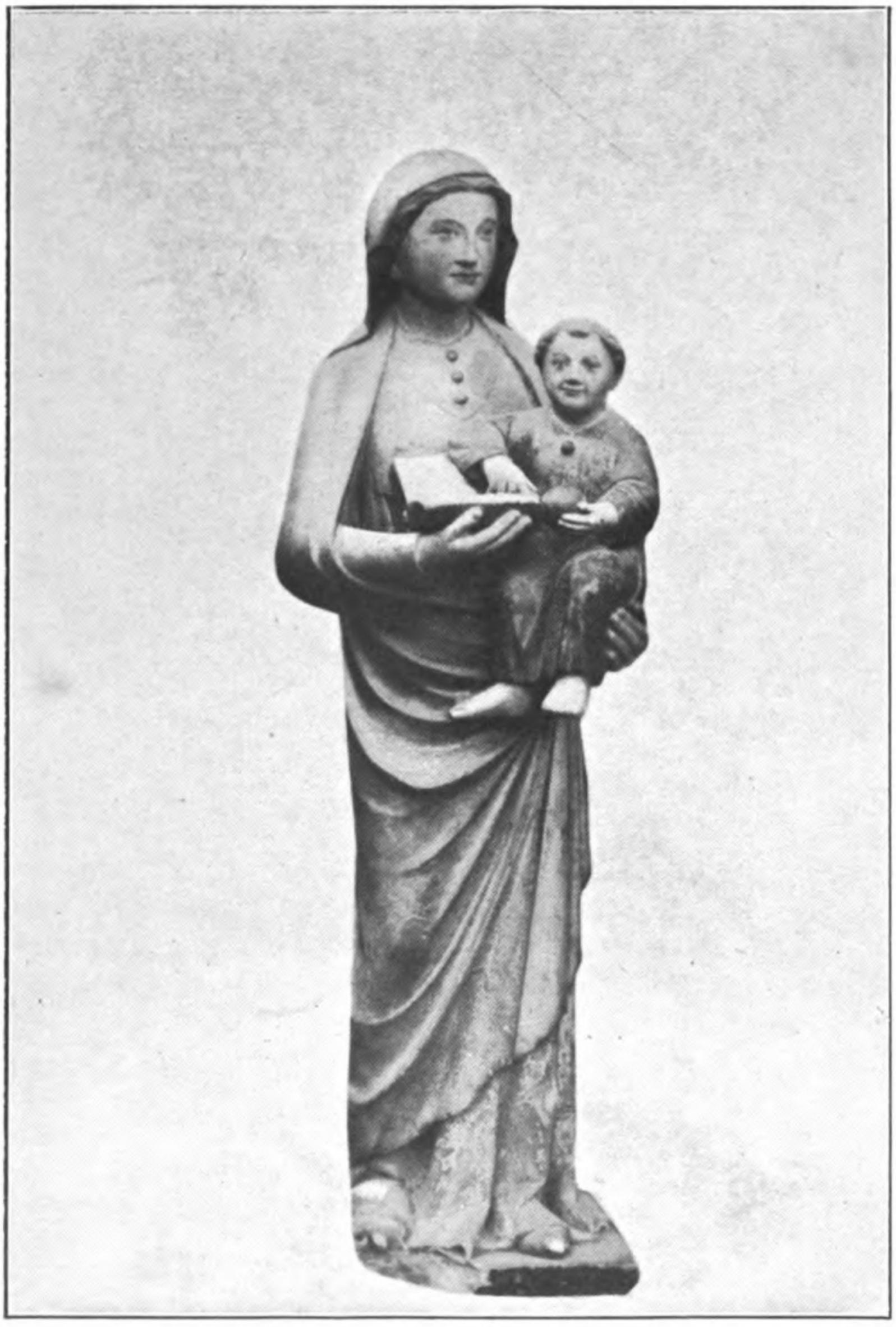

EGLISE DU BOURGET

Vierge en pierre peinte du XV^e^ siècle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vée de sa place, soit du couloir central où elle était scellée, à peu près en face de la chaire. Quoique très effacée, elle est intéressante encore par ses ornementations, son dessin et ses inscriptions gothiques (1).

On voit également à l'entrée de l'église du Bourget une charmante porte ancienne en pierre, autrefois peinte de style gothique, elle a même conservé sa statuette de milieu, une vierge assise, — deux battants de porte en bois de noyer de même style, trois fragments de la chaise abbatiale, deux stalles du chœur, un devant d'autel, un tabernacle renaissance entièrement doré, des reliquaires, une vierge en pierre très remarquable, et un vieux christ à la colonne, naïf et curieux.

(1) En 1852, M. F. Rabut a fait une bibliographie de cette pierre tombale avec planche gravée, le tout paru au volume des Mémoires de l'Académie de Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRIEURS DU BOURGET

1030 Oddon Ier.
1090 Othger.
1097 Pierre Ier.
1100 Quinamand.
1202 Godefroi.
1248 Pierre II.
1265 Vullierme de Quingy.
1337 Hugues de Molis.
1356 Girard de Puy-Molan.
1360 Edouard de Savoie.
1382 Jacques de Montmayeur.
1433 Aynard Ier de Luyrieux.
1450 Oddon II de Luyrieux.
1482 Oddon III de Luyrieux.
1515 Aynard Ier de Villette.
1534 Aynard II de Villette.
1547 Bertrand de Balba.
1550 Bertrand de la Balme.
1558 Jean de la Place.
1559 Charles Carra ou Beaumont.
1572 Alexandre Mussatto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE DE SAVIGNY

(HAUTE-SAVOIE)

Etude descriptive et historique

PAR

FÉLIX FENOUILLET

Instituteur honoraire
Membre effectif de l'Académie Florimontane
de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie
de l'Académie Chablaisienne
Membre correspondant de l'Académie de Savoie
Chevalier du Mérite Agricole
Officier d'Académie
Auteur de plusieurs ouvrages

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMMUNE DE SAVIGNY.

Echelle: $\frac{1}{25.000}$

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Coupe du Mont-Vuache par le point culminant et le chef.lieu de Savigny.

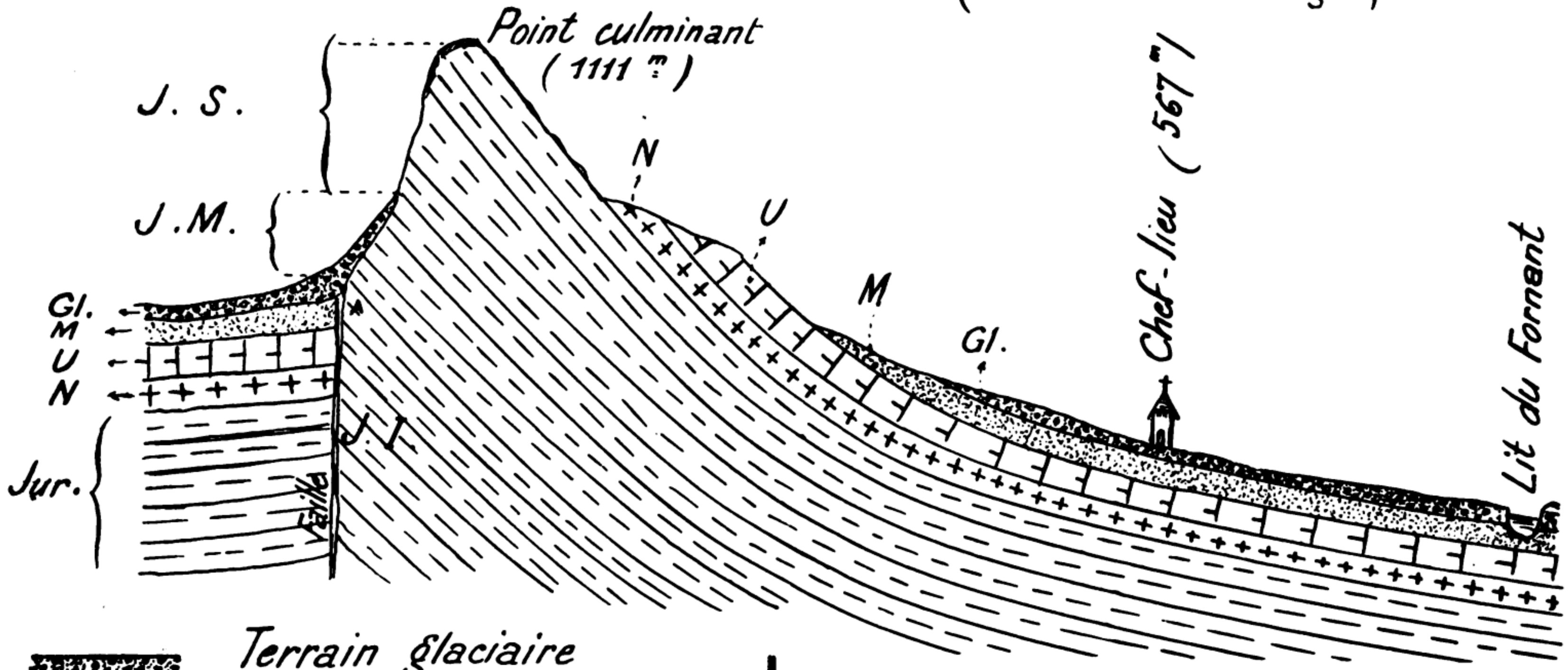

Gl. Terrain glaciaire

M —— miocène

U —— urgonien

N. Terrain néocomien

—— jurassique

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA COMMUNE DE SAVIGNY

PREMIÈRE PARTIE

Etat actuel.

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION

1° Situation, Configuration.

Savigny est une commune de moyenne étendue, située au pied et sur les pentes orientales de la montagne du Vuache, faisant partie du canton de St-Julien (Haute-Savoie), dont elle est distante de 15 kilomètres. Sa forme est celle d'un trapézoïde ou quadrilatère irrégulier, dont les côtés sud-ouest et nord-ouest sont presque droits et les deux autres plus ou moins sinueux.

Trois de ses côtés sont bien délimités par la nature : le côté sud-ouest suit la crête de la montagne et touche au territoire de la commune de Chaumont ; le côté nord suit aussi le sommet des collines par lesquelles le mont de Sion se soude au mont du Vuache ; là, elle fait face au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

territoire de Dingy-en-Vuache ; le côté est longe le ruisseau du Fornand qui le sépare de la commune de Jonzier-Epagny. Les limites du côté sud, seules, sont tracées arbitrairement à travers les champs et les bois, confinant aux communes de Minzier et de Chaumont.

Sa plus grande longueur, du sud au nord, est de 4 kilomètres ; sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, est de 3 kilomètres. Son étendue ou superficie réelle est de 10 kilomètres carrés, 52 hectomètres carrés, ou 1.052 hectares.

La population est actuellement de 522 habitants, ce qui fait exactement un habitant pour deux hectares, proportion égale à très peu près à la moyenne de la population *rurale* de toute la France.

2° Dénomination.

D'après le système admis par beaucoup de savants modernes, le nom de Savigny viendrait du mot latin *Sabinus* ou *Sabinius*, qui aurait été le nom du riche propriétaire de la villa, (maison et vaste domaine) existant, à l'époque de la domination romaine, au midi de l'église actuelle, villa qui est devenue plus tard le château seigneurial. Cette habitation, dite *villa Sabinia* ou *fondus Sabinius* (bien de Sabinus), aurait donné, par la suite, son nom à tout le territoire environnant, qui a formé, plus tard, la paroisse et la commune. Au moyen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

âge, du nom *Sabinius* fut formé l'adjectif *sabiniacum* (signifiant *de Sabinius* ou *à Sabinius)*. C'est ce mot que l'on trouve dans les écrits et titres les plus anciens (XIII^e^ et XIV^e^ siècles), mais écrit *Savigniacum*, corruption de *Sabiniacum*. *Ecclesia Savignacum* signifie donc : église de Savigny (1).

Le peuple disait en langue vulgaire *Savignia*. puis *Savignié*, *Savignier* (écrit ainsi en français au XV^e^ et même au XVI^e^ siècle), et enfin, depuis 300 ans environ : Savigny.

La prononciation patoise est actuellement Savegny ou plutôt Sav'gny. Les habitants sont appelés dans le voisinage Savegnerans et encore *Savegnolans*.

Le nom de Sabinus était très commun à l'époque romaine ; aussi compte-t-on, en France et en Savoie, de nombreuses localités dont la dénomination en dérive. On trouve 24 Savigny ayant rang de commune et plus de 10 restés simples hameaux. Il y a aussi 12 *Savignac*, 4 *Savigné*, 1 *Savigna,* qui ont aussi la même origine, sans parler de *Sévigné,* de *Chavigny* et de *Chavigné*, simples variantes d'un même nom.

(1) L'abbaye de Savigny, à 20 kilomètres de Lyon, était désignée dans les titres latins par les mots *Cœnobium Saviniacense* ou *Sabiniacense*, couvent de Savinius ou de Sabinius. L'origine du mot Savigny paraît donc bien établie.

(*Notice sur l'abbaye de Talloires*, par Jules PHILIPPE.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° Relief du sol.

L'ensemble de la commune présente un versant incliné à l'est, dont la pente, assez rapide de la cime du mont Vuache à son pied, s'adoucit dans le bas et devient presque insensible vers la partie avoisinant le ruisseau de Fornand.

La bordure nord-ouest se relève pour former les collines de Cessens et des Plans, prolongement du mont de Sion, séparant le petit bassin du Fornand et des Usses du grand bassin du Rhône.

L'altitude moyenne de la partie en plaine est de 575 mètres ; les anciens moulins de Nyoux, point le plus bas, sont à 530 mètres ; la colline des Plans est à 702 mètres, et le point culminant, qui est le sommet du Mont, est à 1.111 mètres.

La Montagne.

Le nom officiel de la montagne où s'adosse Savigny est bien *mont du Vuache* et même *mont Vuache* ; mais ce nom ne lui appartient pas en propre, ni exclusivement. C'est celui de la région qui s'étend à ses pieds au nord-est, entre Savigny et le Rhône et qui comprend les trois communes de Dingy, Vulbens et Chevrier, dont le territoire forme la contrée dite *le Vuache*. D'ailleurs, les habitants du voisinage

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'appellent le plus souvent montagne de Chaumont. On dit aussi montagne de Savigny, montagne de Chevrier, montagne d'Arcine, en parlant de la partie qui touche à l'une de ces localités.

La longueur totale de ce chaînon est de 11 kilomètres, du défilé de l'Ecluse à celui du Malpas. Sa forme est un dos d'âne à pente moyenne à l'est, couverte de taillis, où les communes pratiquent des coupes annuelles d'affouage, visibles de très loin ; à l'ouest, ce sont des escarpements calcaires qui la rendent presque inaccessible en plusieurs endroits. La crête est praticable partout. Du point culminant, sis presque au milieu, en face du chef-lieu de Savigny, elle s'abaisse vers les deux bouts : au midi, contre Chaumont et le Malpas (1) ; au nord, contre le Jura. Mais de ce côté, le mont se prolonge en une croupe presque horizontale de 800 mètres d'altitude, qui se relève à 900 mètres à l'extrémité, puis plonge brusquement jusqu'au Rhône, en face du Grand Crédo et du fort de l'Ecluse. Cette partie est souvent appelée *Petit*

(1) Le chef-lieu de la commune de Chaumont est situé dans l'axe même de la montagne et tassé au fond d'une dépression étroite, dont l'accès était autrefois difficile, et où une bourgade s'était cependant formée au moyen-âge, sous la protection d'une forteresse féodale, dont les ruines imposantes couronnent encore la plate-forme rocheuse qui la dominait au midi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vuache. Elle est entièrement couverte de prés et de bois. Vers son milieu existe une dépression ou col, appelé le Golet du Pet (trou du pet ou du guet) (1), dans lequel est tracé un sentier par où l'on peut traverser la montagne entre Vulbens, Dingy ou Savigny d'un côté, Arcine ou Clarafond de l'autre.

La montagne renferme plusieurs grandes *grottes,* dont deux sur Savigny, appelées les *Barnes* (les Balmes, nom très fréquent en Savoie), voisines l'une de l'autre, largement ouvertes dans la roche et visibles de toute la vallée. L'extrémité nord du mont porte à son sommet une chapelle très ancienne, dite de

(1) Voici l'origine et l'étymologie véritables, selon nous, de ce mot qui paraît de prime abord ridicule. Dans le retentissant procès des chauffeurs de la Drôme, en juillet 1909, l'un des accusés, Berruyer, disait : « Pendant que mon collègue assommait le père Dorier, je *faisais le pet* », et le journaliste qui rend compte des débats, ajoute immédiatement : *c'est-à-dire le guet*. *Pet* est donc un mot du patois dauphinois, équivalent au français *guet*, et vient du latin *petere*, demander, rechercher, aller vers, attaquer, épier. Or, le col ou golet du mont Vuache est très propre à surveiller, d'un côté, sans être vu, ce qui se passe de l'autre, à faire le *pet* ou le *guet*. Et dans les guerres féodales, principalement dans la lutte presque séculaire qui s'est déroulée dans cette contrée au XIV^e^ siècle, entre les Dauphins et les comtes de Genève et de Savoie, il dut être utilisé souvent à surveiller les mouvements de l'ennemi, comme il l'est encore aujourd'hui par la Douane à épier les fraudeurs. Il est probable que le mot *pet* pour *guet* était usité autrefois en patois savoyard. Dans le cas contraire, il pourrait avoir été introduit par des soldats dauphinois.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sainte-Victoire, et des restes de fortifications, élevées lors des guerres de 1589 et de 1814 ; son pied est percé par le tunnel du chemin de fer de Bellegarde à Saint-Gingolph.

3° Cours d'eau.

Le territoire de Savigny est sillonné par de nombreux ruisseaux, tous presque à sec en été, dont la réunion forme la branche principale de la petite rivière dite le *Fornand* (1) ou *Fornant,* affluent des Usses, qui va les rejoindre en amont de Frangy. Celui qui est à proprement parler la source du Fornand naît dans les marais du col de Jurens, sépare Savigny de Jonzier-Epagny par une ligne presque droite, du nord-ouest au sud-est. Les autres portent les noms de nant d'Orgière, du Corbet, nant Bertrand. Le Fornand reçoit aussi la Fontanelle, venant de Jonzier, et plus loin le Fion, venant du col du Mont de Sion. Depuis là, le Fornand coule au midi, s'engouffre dans les tines du Malpas, forme au sortir de cette gorge la belle cascade de Borbannaz, haute de 50 mètres et court se jeter dans les Usses, à un kilomètre en amont de Frangy.

(1) Quelques auteurs écrivent Fortnant et disent que ce nom signifie *fort nant (gros ruisseau)*. Mais cela est invraisemblable ; le mot *nant* étant un terme *celtique* et *fort* un mot français, ils n'ont pu être accolés ainsi. Le nom latin était *aqua furne* (Franchises de Chaumont, année 1310), ce qui écarte bien toute idée de *nant fort*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° Climat.

L'exposition générale du pays au nord-est et la proximité de la montagne, qui, en toute saison, avance de deux heures le coucher du soleil et retient le brouillard et la neige, font à Savigny un climat moins chaud que la moyenne du pays environnant.

Les villages de Cessens, Olliet et Cortagy, sis au pied du mont et privés du soleil encore plus tôt que les autres, ont presque le climat des basses montagnes. Ce qui caractérise surtout le climat de Savigny, ce sont les variations brusques de la température, ainsi que la fréquence des vents du sud-est et du nord-ouest, qui y soufflent presque toujours en rafales et y causent assez souvent des dégâts importants. Le brouillard y règne très souvent en automne et en hiver ; il produit un givre intense qui, parfois, endommage par son poids les arbres fruitiers et autres.

Par contre, les étés y sont délicieux.

Malgré cette humidité de l'atmosphère, l'air est salubre à Savigny ; il n'y existe aucune maladie endémique ; les épidémies y sont très rares et les habitants y jouissent d'une santé et d'une longévité remarquables.

5° Topographie, situation.

La commune de Savigny se compose de cinq hameaux et de quelques maisons isolées ; elle

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a pas de chef-lieu proprement dit, ou du moins, ce qu'on appelle chef-lieu n'est formé que de la maison d'école, l'église, le presbytère et une maison inhabitée, ancienne école congréganiste de filles. On y rattache quelquefois le château, ancien manoir féodal des seigneurs de Savigny, éloigné de l'église de 200 mètres environ. La principale agglomération est le village de Murcier (en patois *Morci)*, sur la route de Frangy à Valleiry, à 600 mètres des écoles, où sont les magasins, les cafés, les gens d'état, les boulangers, la principale fruitière, les pompes à incendie, etc. On considère ordinairement Murcier comme le véritable chef-lieu.

Viennent ensuite les trois villages *du haut*, assis sur les pentes qui forment le pied de la montagne : Cessens, en patois *Cessin,* à l'ouest, le plus élevé de tous, 650 mètres d'altitude ; Olliet, patois *Ouliet*, au sud-ouest ; Cortagy, autrefois Courtagier, patois *Cortajhi*, au midi, au pied de la colline dite Cré Nazet.

Dans la plaine, à l'est, sont les trois agglomérations peu serrées de Nyoux, patois *Nieu,* village le plus bas, altitude 500 mètres, près du Fornand, sur les bords duquel sont trois anciens moulins, dont les meules ne tournent plus depuis longtemps ; enfin, le groupe de chez Borgeat ou chez Descombes (1), 3 maisons et une

(1) Le groupe de chez Descombes, habité par trois familles de Descombes, est appelé le plus ordinairement *Chez Borgeat.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapelle bâtie récemment, et celui des Chavannes (en latin *Cabana*, cabane, dans les anciens titres), 3 maisons sur la route de Frangy. Un puits existe là sur l'emplacement d'une ancienne fontaine, où la tradition affirme que le célèbre Mandrin abreuvait ses chevaux.

Etrangers.

En dehors des instituteurs et du curé, il y a peu d'étrangers à Savigny, et presque pas de ce qu'on appelle population flottante : quelques domestiques et ouvriers de campagne, un ou deux mitrons et domestiques fruitiers, c'est tout.

Sur 124 ménages, douze chefs de famille seulement ne sont pas nés dans la commune, et sur ceux-là, 10 ont épousé des femmes de l'endroit.

Par contre, beaucoup de femmes sont venues du dehors, quelques-unes même d'assez loin : on en trouve de Boëge, de Reignier, du Sappey, d'Usinens, de Sallenoves, de Choisy, de Marlioz, de Seynod, de Chambéry, d'Alby, etc.

Voici la dernière statistique de la population (recensement de 1906) :

Cela vient de ce que l'unique maison qui existait autrefois dans ce lieu était l'habitation de la famille Borgeat, disparue, à qui les Descombes ont succédé. Un Borgeat était syndic de Savigny en 1649. (A cette époque, l'endroit s'appelait Manzy.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Ménages	Hommes	Femmes	Total
Murcier.....	57	118	120	238
Cortagy.....	22	37	40	77
Olliet.....	15	32	34	66
Cessens.....	11	24	26	50
Nyoux.....	10	20	22	42
Chez Borgeat.....	3	8	10	18
Les Chavannes.....	2	4	5	9
Le Château.....	2	9	5	14
Le Chef-lieu.....	2	5	3	8
Totaux.....	124	257	265	522

6° Voies de communication.

La commune est bien desservie en fait de routes et de chemins. En premier lieu, elle est traversée dans toute sa longueur par le chemin d'intérêt commun n° 7, dit « du Malpas à Vulbens et à Valleiry », qui passe par le chef-lieu et par le grand village de Murcier et donne lieu à une circulation très importante depuis l'ouverture de la gare de Valleiry. De cette artère principale se détachent des chemins vicinaux qui desservent tous les villages et d'autres qui conduisent à Jonzier-Epagny, à Minzier et à Jurens (ancienne route de Valleiry).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7° Organisation administrative. Institutions et sociétés diverses.

Commune.

Comme toutes les communes de moyenne importance, Savigny est administré par un maire, un adjoint et un conseil municipal de 12 membres.

Il y a un bureau de bienfaisance, un curé, un instituteur, une institutrice, un garde-champêtre, deux cantonniers, une compagnie de sapeurs-pompiers avec deux pompes, un bureau de tabac, un bureau de régie, un service téléphonique.

Les villages de Murcier, de Nyoux et de Cortagy sont pourvus de fontaines publiques. Celui de Murcier est éclairé à l'électricité.

Actuellement, le service de la poste est fait par deux facteurs venant du bureau de Valleiry. Savigny dépend également de Valleiry pour la perception et la gendarmerie et pour la gare du chemin de fer (5 kilomètres). Il ressort à St-Julien pour la justice de paix, le tribunal, la sous-préfecture, le service vicinal, l'enregistrement. Le notaire le plus proche est celui de Vulbens.

Le montant total des contributions directes payées par les habitants est de près de 10.000 francs, répartis ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Foncière bâtie (maisons)	672	»
Foncière non bâtie (terres)	5.776	»
Personnelle-mobilière	1.045	»
Portes et fenêtres	375	»
Patentes	340	»
Prestations ou taxes vicinales	1.400	»
Total approximatif	9.600	»

Les revenus de la commune consistent :

1° En loyers de *terrains communaux* (dont plusieurs cultivables), s'élevant à la somme de 600 francs.

2° En coupes affouagères annuelles à la montagne, donnant lieu à une taxe produisant 500 francs.

3° Dans l'amodiation de la chasse dans les bois communaux, 30 francs.

4° Et en coupes *extraordinaires* vendues au profit de la commune en cas de besoin urgent. Le prix moyen de ces coupes est de 600 à 700 francs.

Les *revenus* du *bureau de bienfaisance* s'élèvent à une cinquantaine de francs par an, et sont employés à l'achat de fournitures scolaires pour les enfants pauvres.

***Sociétés*. — On compte à Savigny plusieurs sociétés dont les principales sont les suivantes :**

1° La *Compagnie de sapeurs-pompiers*, déjà mentionnée ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° La *Société de fromagerie* de Murcier, avec Nyoux, chez Borgeat et les Chavannes (la plus ancienne de la région) ;

3° La *Société de fromagerie* d'Olliet, avec les villages de Cessens et de Cortagy ;

4° La *Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail*, fondée en 1901 ;

5° Le *Syndicat agricole*, fondé en 1906, transformé en société coopérative de consommation ;

6° La *Société de défense républicaine*, fondée en 1906 ;

7° Le *Syndicat des agriculteurs* et la *Caisse mutuelle de Crédit agricole*, en 1908 ;

8° La *Prévoyante*, autre mutuelle-bétail, fondée en 1910 ;

9° La *Société d'assurance mutuelle contre l'incendie*, fondée en 1910.

8° Edifices publics.

Maison d'école.

Savigny est pourvu, depuis 1889, d'une belle maison d'école, comprenant deux vastes salles de classe au rez-de-chaussée et deux logements commodes au-dessus pour l'instituteur et l'institutrice, deux préaux couverts, une cour au-devant ombragée de platanes, close d'un mur surmonté d'une grille élégante et percé d'un portail central et de deux portes latérales. Derrière, sont les cours de récréation, également

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

garnies d'arbres et des jardins de grandeur exceptionnelle. L'ensemble de cet établissement scolaire en fait l'un des plus beaux du département.

L'Eglise.

L'église, rebâtie en 1830, sauf le clocher, est peu remarquable à l'extérieur, mais sa décoration intérieure est fort élégante, et la place, sans conteste, parmi les plus belles de la contrée. Sa forme est celle d'une croix latine. Tout autour de la nef et des croisillons règne une corniche d'ordre dorique ; les voûtes, très élevées, sont à plein cintre ; au transept s'élève une coupole teintée bleu de ciel, d'un très bel effet et ornée de quatre fresques en forme de médaillons, représentant les quatre Docteurs de l'Eglise d'Occident : saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Grégoire-le-Grand. Les pendentifs portent les statues (en plâtre) des quatre Evangélistes, avec leurs attributs ordinaires.

Le maître-autel, en stuc, d'ordre composite, surchargé d'ornements, de statuettes, de nuages, de colombes, est cependant grandiose dans son ensemble. Au milieu, est un grand tableau de saint Denis l'aréopagite, patron de la paroisse. Les autels latéraux sont très beaux aussi ; celui de droite, partie en marbre, est dédié au Saint-Rosaire et surmonté d'un tableau repré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentant saint Dominique recevant le chapelet des mains de la Sainte-Vierge. Celui de gauche, est consacré au Sacré-Cœur. Toute la partie inférieure, le rétable, est en marbre blanc et porte des sculptures très délicates : c'est l'œuvre de M. Tavernier, d'Annecy. Au-dessus est un tableau de saint François-de-Sales, offert en 1886 par M. le comte Adhémar d'Antioche, dernier représentant de la famille seigneuriale de Savigny.

La table de communion est en fer forgé, d'un beau travail. La tribune est portée par deux colonnes en stuc d'ordre toscan. Au-dessus est peint, à la voûte, un encadrement quadrilobé renfermant un cadran, du centre duquel émerge une tête de mort entourée d'une banderolle sur laquelle on lit : « *Soyez prêts, je viens à toute heure et toujours.* »

La façade principale, sur la route, a un assez joli portail d'ordre dorique, élevé sur un perron de quatre marches et surmonté d'un fronton triangulaire brisé, d'un bel effet décoratif. Au-dessus est encastrée une grande fenêtre ogivale à tiers point avec un trèfle au tympan, provenant de l'ancienne église, dont les caractères indiquent une œuvre du XV^e^ siècle.

Le Clocher.

Le clocher, d'aspect très ancien, fruste, peu élevé, est surmonté d'un toit aigu à 4 pans en

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

feuilles de fer-blanc. Les fenêtres sont doubles à plein cintre. Il renferme trois cloches de grosseur moyenne, dont une, la plus petite et la plus ancienne, est ébréchée à son bord inférieur et rend un son peu harmonieux.

Le Cimetière.

Le cimetière entoure l'église de tous côtés, sauf à l'est, où passe la route. Il a été agrandi en 1900, bien enclos de murs et percé d'allées.

Il contient un bon nombre de pierres tombales et plusieurs monuments simples mais convenables, notamment ceux des trois derniers curés de Savigny, MM. Briffod (+ 1874), Mermillod (+ 1887) et Bovagne (+ 1901).

Le Presbytère et la Mairie.

Le presbytère, sis à 40 mètres au nord de l'église, de l'autre côté du chemin, est une ancienne construction d'aspect assez rustique, précédée d'une grande cour, dont une partie est en terrasse, solidement enclose de murs de granit et flanquée d'un bon jardin au midi. Les appartements sont en très bon état et commodément distribués. Toutes les parties du bâtiment portent les traces de remaniements successifs.

Une vaste pièce du rez-de-chaussée, ancienne école des garçons, sert aujourd'hui de *mairie* et de dépôt des archives communales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Château.

Bien que le château de Savigny ne soit pas un édifice public, nous croyons devoir en donner ici une description succincte, à raison du rôle qu'il a joué dans les siècles passés.

Cette construction carrée et trapue, qui surgit des arbres à 200 mètres au sud de l'église, au milieu d'un terrain en pente douce, est aujourd'hui l'habitation d'une famille de fermiers. Elle est dans un grand état de vétusté, a fort souffert des ravages du temps. Elle a notamment été rabaissée d'un étage en 1847 ou 1848, et cela se voit parfaitement aux contre-cœurs et parpaings des anciennes fenêtres supérieures, qui subsistent encore dans les murs sud et nord, alors que les fenêtres n'y sont plus. Le toit primitif, à quatre pans égaux, a été remplacé par une toiture en pointe de diamant, ce qui a beaucoup nui à l'aspect de l'ensemble.

Les anciens appartements, fort vastes, ont été convertis en étables, celliers, greniers à foin, poulailler, etc.

Il ne subsiste aucune trace des fossés qui l'entouraient autrefois, ni du pont-levis qui en défendait l'entrée ; mais l'épaisseur de ses murs, qui arrive à 1m60, montre que c'était bien ce qu'on appelait une *maison forte*, comme il y en avait beaucoup dans le pays environnant. La façade nord-ouest était accotée d'une tour

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'escalier demi-octogone, entièrement en saillie, en pierre de taille, dépassait le toit et avait son toit particulier. On l'appelait le Dôme. Elle a été malencontreusement démolie en 1872.

Il en subsiste encore des vestiges, notamment le portail ogival, replacé à fleur de mur, avec sa porte à deux battants garnis d'énormes têtes de clous qui la font ressembler à une porte de cachot.

Les fenêtres, en partie aveuglées aujourd'hui, étaient à quatre baies divisées par des meneaux à chanfrein, et le contre-cœur en blocage formaient bossages au-dehors. Deux salles du rez-de-chaussée ont leurs plafonds formés de grandes solives, sur lesquelles posent les poutrelles qui supportent le plancher. Les autres pièces du rez-de-chaussée, surmontées de lourdes voûtes, avec des pilastres plus ou moins tronqués ou engagés dans les murs. La cuisine a gardé presque intacte sa physionomie féodale, avec sa vaste cheminée soutenue par une voûte massive et surbaissée en pierre de taille, son four à compartiments occupant tout un des côtés du foyer, sa haute fenêtre à larges embrasures, sa voûte d'où pendent des anneaux de fer rouillés et des crochets multiples en forme de hameçons.

Une salle voisine est encore munie d'une cheminée en marbre portant les armoiries mutilées de la maison de Livron, avec la date

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1675. Une autre a sa cheminée flanquée de pilastres cannelés.

Les deux étages supérieurs, où étaient de grandes et belles salles, dont l'une, le grand salon (1), était orné d'une série de portraits des anciens seigneurs de Savigny, ont été entièrement démolis à l'intérieur après la vente que le comte de Brotty d'Antioche fit du château aux frères Pierre et Jacques Vuichard, en 1857. Il n'en est resté debout que quelques parties d'escaliers et de murs de refend. Les murs extérieurs seuls subsistent avec leurs fenêtres à meneaux croisés, dégradées et rongées par le temps.

Une seule des girouettes qui surmontaient autrefois le toit de tuiles moussues, dresse encore vers le ciel sa flèche rouillée.

---

(1) Cette salle a servi d'école aux enfants de Savigny de 1842 à 1850.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE, MŒURS ET USAGES

1° Agriculture.

Territoire agricole. — Savigny est un pays presque exclusivement agricole. La culture des terres y est fort bien entendue; le sol est, en général, d'une grande fertilité.

Aussi, les habitants jouissent-ils d'une aisance qu'on ne rencontre pas partout. Tous les propriétaires cultivent eux-mêmes leur bien, à l'exception de deux, qui ne résident pas et ont des fermiers. Le terrain y est cher et les ventes rares, les expropriations nulles. Beaucoup de propriétaires possèdent des terres sur les communes voisines : Dingy, Jonzier, Epagny, Minzier, Chaumont. Aucun étranger n'en possède à Savigny.

Les statistiques donnent les indications suivantes sur le nombre et l'importance des propriétés *sises sur le territoire de la commune seulement.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Propriétés de	0 à 5	hectares	16
—	5 à 10	—	44
—	10 à 20	—	38
—	20 à 30	—	19
—	30 à 40	—	5
—	40 à 50	—	2
		Total	124 propriétaires.

Plusieurs de ces chiffres devraient être modifiés si on avait le relevé des terres possédées sur les communes voisines par les habitants de Savigny.

A la confection du cadastre, en 1873, le territoire de Savigny était composé ainsi :

	Hect.	Ares	Cent.	
Terres cultivables	533	4	86	
Prés	149	76	79	
Vignes	11	29	95	
Bois	306	74	86	Dont 230 hectares en montagne.
Jardins	5	81	89	
Pâtures	2	86	60	
Broussailles	5	23	11	
Friches (ou teppes) ...	9	32	01	
Sols de maison	4	34	97	
Chemins et ruisseaux .	22	47	67	
Totaux	1.051	91	91	

Il faut y ajouter environ *un quart* pour les possessions des habitants sur les communes voisines pour avoir l'étendue réelle du terrain dont la population dispose.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cultures. — Les principales productions agricoles sont : le blé, les fourrages, les pommes de terre, le vin, les fruits, les légumes, le bois.

Céréales, légumes. — Les céréales occupent une moindre étendue qu'autrefois, mais la culture en est plus soignée et mieux comprise ; aussi la production a été presque doublée depuis 25 ou 30 ans. On sème surtout du froment, qui y donne de belles récoltes, quelques champs de seigle semés principalement pour la paille, peu d'avoine, encore moins d'orge, parfois du sarrazin pour le bétail.

Le blé est presque entièrement vendu aux boulangers de l'endroit, lesquels fournissent, en échange, du pain à chaque famille, sauf à régler compte à la fin de chaque année. Les autres grains ne servent que pour le bétail ou sont vendus au dehors.

Les labours, hersages, transports de denrées agricoles, sont faits avec des bœufs ou des vaches. Les quelques chevaux qui existent dans la commune ne servent qu'aux commerçants.

Le battage des grains se fait à la batteuse mécanique à vapeur, qui parcourt les villages à l'automne. La configuration accidentée du terrain ne permet pas d'employer les faucheuses, les moissonneuses, semoirs ou autres machines agricoles modernes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On y cultive avec succès tous les légumes, principalement la pomme de terre. L'emploi des engrais chimiques y a pris, de nos jours, un développement considérable.

La quantité d'engrais de ferme a aussi grandement augmenté de notre temps, par suite de l'extension donnée aux cultures fourragères ; et l'on peut dire que l'agriculture est florissante à Savigny.

Les prairies, le bétail. — La rareté des ouvriers, la cherté de la main-d'œuvre, les avantages de la production laitière ont conduit les cultivateurs, depuis 15 à 20 ans, à étendre leur prairies naturelles et les ensemencements en plantes fourragères ; en sorte que ce genre de culture est celui qui domine aujourd'hui dans la commune. Les plantes cultivées en prairies artificielles sont le trèfle violet, la luzerne (en patois *sainfoin)*, le sainfoin ou esparcette (en patois *pelagras)*. Les trèfles farouche, hybride, la lupuline, n'y sont pas connus.

Le bétail est abondant et de belle qualité. Les bœufs, au nombre de trente-cinq paires en moyenne, sont tous de race albanaise, variété de la tarine ; on va les acheter dans les foires de Rumilly, de Chambéry et des environs ; on n'en élève point dans le pays. Quand ils ont travaillé deux ou trois ans, ils sont vendus aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bouchers de Genève. Il s'y introduit depuis quelques années des bœufs blancs dits *charollais*, venant du Bugey, département de l'Ain.

Les *vaches*, principale richesse du pays, sont en très grande partie de la race tachetée de *Simmenthal*, dite ici race suisse, qui a de grandes ressemblances avec celle d'Abondance, mais qui est plus grosse et, dit-on, plus productive et plus robuste. Elles sont élevées dans le pays ou achetées aux foires de Gaillard et dans le pays de Gex. Il y en a aussi un certain nombre de la race d'Abondance, et quelques-unes de la race *Tarine*.

Il n'y a ni mulets, ni ânes, peu de moutons, mais beaucoup de chèvres et de volailles. On n'élève plus de porcs : tous ceux qui s'abattent chaque année sont achetés dans les fruitières, où ils ont été engraissés ; la plupart proviennent de la Bresse et sont de race Berwickshire (1).

Laiteries, fruitières. — Presque tout le lait des vaches est porté matin et soir dans les deux fromageries coopératives ou *fruitières* d'Olliet et de Murcier, pour y être convertis en beurre et en fromage de Gruyère. La fruitière de Mur-

(1) Statistique du bétail pour les années 1900-1908 :

Chevaux, 12 ; Bœufs, 70 ; Vaches, 380 ; génisses et veaux, 80 ; chèvres, 60 ; moutons, 40 ; ruches d'abeilles à cadres, 48 ; fixes, 60.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cier reçoit le lait de ce village, du Château, des hameaux de Nyoux, chez Borgeat et les Chavannes. C'est une des plus anciennes de la région : elle date de 1853 ; elle compte 58 sociétaires et 220 vaches. Celle d'Olliet reçoit le lait des hameaux de Cessens, Olliet et Cortagy. Elle est moins ancienne et compte 40 sociétaires et 200 vaches environ.

Ces deux fruitières sont aujourd'hui installées dans des bâtiments construits spécialement pour cet usage et très bien aménagés, qui appartiennent aux sociétés des producteurs de lait. A chacune est annexée une importante porcherie, établie aussi dans un bâtiment spécial, construit avec tous les perfectionnements modernes. Ces sociétés vendent chaque année (quelquefois pour plusieurs années) le lait de toutes leurs vaches à un *fruitier*, qui travaille lui-même le lait ou le fait travailler par des domestiques, à ses risques et périls, et qui vend les produits en gros.

Le beurre va presque tout à Genève (sauf ce qui est vendu à des habitants du pays) ; le fromage est vendu aux marchands, qui l'expédient dans les grandes villes, en France et à l'étranger. Le lait est payé généralement 15 ou 16 centimes le kilo ou même davantage. Le payement a lieu tous les mois.

La fruitière de Murcier reçoit annuellement 50.000 ou 52.000 kilos de lait, produisant aux cultivateurs une somme de 75.000 francs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle fabrique en moyenne 45.000 kilos de fromage, valant 70.000 fr. et 6.000 kilos de beurre valant 15.000 fr. La porcherie reçoit généralement 200 porcs dans l'année, donnant un produit de 20.000 francs et laissant au fruitier un bénéfice variant avec les conditions du commerce et la réussite de l'élevage.

A la fruitière d'Olliet, le lait travaillé est en moyenne de 35.000 kilos, représentant une somme de 50.000 francs. On y fabrique 4.000 kilos de beurre, d'une valeur approximative de 10.500 francs. Le fromage atteint 30.000 kil. et produit à la vente environ 45.000 francs. La porcherie y engraisse 200 porcs, d'une valeur de 20.000 francs, année commune.

En résumé, la production laitière de la commune serait, d'après ces données, de 120.000 à 125.000 francs pour les cultivateurs. C'est un beau chiffre, auquel il faut encore ajouter la valeur de 200 et quelques veaux et de 20 vaches vendus à la boucherie.

Vigne. — Par son altitude et son exposition, le terroir de Savigny n'est pas très propre à la culture de la vigne. Cependant, avant l'invasion des maladies cryptogamiqes, on y récoltait une assez grande quantité de bon vin rouge et blanc. Plusieurs côteaux abrités des vents du nord, à Nyoux, à la Perrousy, au levant de Murcier, étaient couverts de vignes,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y en a aujourd'hui beaucoup moins, la plupart greffées sur pieds américains en mondeuse ou savouet, en *bon blanc*, variété de chasselas, en gamay, dit plant de Lyon. Il y a aussi du clinton, producteur direct d'une végétation luxuriante, mais donnant un produit de qualité très médiocre.

On supplée généralement à l'insuffisance de la production vinicole par l'achat de raisins du Midi et par la fabrication du cidre, qui est ici abondant et excellent.

Arbres fruitiers. — Les arbres fruitiers sont extrêmement nombreux. Le cidre est fourni par des poiriers d'espèces très variées et par des pommiers à fruits acides, non greffés, dit *croisonniers*.

Poiriers.—Les principales variétés de poires à cidre sont : le blesson gris, introduit dans le pays il y a une cinquantaine d'années, dont le cidre pétillant peut se conserver 10 et 20 ans sans altération, les poires de Lucinge, les nonpareilles, les poires loups (dits en France cotignac), les poires normandes, d'introduction récente, et enfin les *blessons* proprement dits, fruits des poiriers non greffés, ordinairement âpres et petits.

Les poires de table, surtout celles d'automne et d'hiver, son abondantes, mais presque toutes vendues à Genève. Ce sont les poires *Curé* ou

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monsieur (Belle de Berry), les cuisses-dames, les sept-en-gueule, Saint-Laurent, certeau ou sartiau, muscat, les poires *blesson*, dites aussi poires de Fier, poires de Marlioz (ailleurs Saint-Antoine), très estimées et d'excellente conservation, qui constituent le gros de la récolte, les poires cahouet, dites ailleurs charlon, les poires blancs (ou lard, lardâ, terleu) et plusieurs portant des noms inconnus des botanistes (1).

Pommiers. — Parmi les pommes, on compte surtout les diverses reinettes, le franc rougeaud, ou rambour, la calville rouge, le court pendu, la pomme pigeon, la madeleine, et plusieurs qui portent des noms locaux, telles que les *pépines*, la pomme d'août, la grosse rouge, etc. et qu'on croit originaires du pays.

Noyers. — Les noyers étaient autrefois très nombreux et énormes ; il en reste encore, mais leur nombre a bien diminué depuis que certains insectes les ont attaqués et presque rendus stériles. Beaucoup ont été vendus pour faire des bois de fusil.

Châtaigniers. — On constate la même diminution sur les châtaigniers, qui élèvent leurs

(1) On remarquera que les noms de poires sont du masculin et non du féminin comme en français. C'est que le mot *prë, pro* (poire), est lui-même masculin, comme le latin *pirum*, dont il est formé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dômes touffus sur les premières pentes de la montagne. Ces beaux arbres sont aujourd'hui délaissés et négligés, à tort, croyons-nous, car leur utilité est incontestable, soit pour leurs fruits, soit pour leur bois, soit pour la protection des terres en pente rapide.

Pruniers. — Les pruniers, assez nombreux, appartiennent aux variétés suivantes : pruneaux d'Agen, quetsche, reine-claude, mirabelle, perdigon ou perdrix, myrobolan, damas noir (prune dame ou demoiselle), et ces autres dénommées dans le pays cu-de-polet, petite noire, grosse noire, fendant (rouge) Saint-Michel ou prunes à porcs, etc.

Les cerisiers sont peu nombreux, encore moins les pêchers. On rencontre çà et là quelques cognassiers et divers arbres taillés tant bien que mal dans les jardins.

Bois. — Il n'y a presque pas d'arbres résineux pour la construction. On utilise quelques peupliers d'Italie, des peupliers blancs, des chênes têtards, des frênes, de rares châtaigniers : le bois de charpente proprement dit se tire du dehors. Une ressource importante pour le pays, c'est le bois de chauffage. La montagne en fournit chaque année de grandes quantités en coupes d'affouage, et tous les particuliers en possèdent plus ou moins le long des ruisseaux et des chemins, autour des prés et en parcelles de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bois taillis, peuplées de hêtres, de chênes, de frênes, d'érables, de saules, d'aulnes, etc. Les jeunes plants de chêne, mis en rondins, sont pelés et l'écorce vendue pour la tannerie. Le menu bois se vend au cent de fagots, le gros bois se vend au *moule*, mesure ancienne qui équivaut à 3 stères 3 décistères.

2° Industrie.

En dehors de la fabrication des produits laitiers dont nous venons de parler, il y a très peu d'industrie proprement dite. A peine vaut-il de mentionner trois forgerons et maréchaux-ferrants, deux menuisiers, deux charrons, deux cordonniers, trois couturières, une repasseuse, deux maçons, travaillant tous sans ouvriers ni employés quelconques. Il faut y ajouter les deux boulangers, qui exercent en même temps une industrie et un commerce, comme les fruitiers.

Il y avait autrefois trois moulins à blé avec battoir et pressoir à huile, sur le ruisseau du Fornand ; et beaucoup de gens d'état, comme menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, couvreurs, tailleurs d'habits, cordonniers, peigneurs de chanvre, etc., mais tous ont sombré devant l'envahissement de la grande industrie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° Commerce.

Le commerce est un peu plus important que l'industrie, au point de vue du chiffre des affaires. On regrette seulement d'avoir à dire que la principale branche de commerce est la vente des boissons.

Savigny ne compte pas moins de huit cafés ou cabarets, dont six à Murcier et deux à Olliet (1).

Ce qui est plus sérieux et plus utile, ce sont les six magasins d'épicerie-mercerie, dont deux sont tenus par les fruitiers. En dehors des magasins, le commerce le plus important est la vente des fromages, du beurre et des porcs gras, qui arrivent à une centaine de mille francs. Il y a aussi un marchand de bestiaux, les deux boulangers déjà nommés et quatre *coquetiers*, marchands d'œufs, de beurre, de volailles, de fruits, de légumes, etc., qui s'approvisionnent au marché de Frangy et dans les maisons de la campagne, et vont vendre leurs marchandises au marché de Genève, le samedi.

Il faut mentionner aussi les deux syndicats agricoles : l'un créé en 1906, qui, outre les denrées, semences, etc., qui font l'objet de ses opérations agricoles, fournit encore à ses adhé-

(1) Depuis que ceci a été écrit (1907), le nombre des cafés a diminué de moitié.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rents, *comme coopérative* une assez grande quantité de marchandises : comestibles, matériaux de construction, outils, denrées coloniales, etc. ; l'autre, fondé en 1908, qui se borne à des opérations syndicales, mais auxquels est annexé une *Caisse locale de Crédit agricole*.

Il y a 3 foires annuelles, les 24 mars, 15 juillet et 11 octobre. Ces foires ont été créées en 1876, et n'avaient pu fonctionner que 3 ou 4 ans ; elles ont été rétablies en 1908, et paraissent vouloir se maintenir.

La zone.

Savigny se trouve compris dans la zone franche de la Haute-Savoie, instituée à l'annexion de 1860, pour faciliter les relations des trois arrondissements de Saint-Julien, de Bonneville et de Thonon avec Genève, qui en est le centre commercial naturel. Cette situation offrait certains avantages aux populations à cette époque, parce qu'on ne pouvait, faute de routes et de chemins de fer, communiquer que difficilement avec l'intérieur de la France. Mais aujourd'hui ces avantages sont bien réduits, et, de plus, ce régime astreint les habitants à une foule de formalités douanières très assujettissantes. D'autre part, cette double ligne de douanes du côté de la France et du côté de la Suisse cause au commerce et à l'industrie de ce pays une gêne considérable et entrave leur développement. Aussi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les commerçants et les industriels réclament-ils la suppression de la zone. Les cultivateurs, au contraire, malgré les formalités douanières, en souhaitent le maintien.

4° Les habitants : genre de vie, mœurs et usages.

Etat physique et moral. — Savigny a une belle population, hommes et femmes y ont un air de santé et de vigueur qui fait plaisir à voir. Les hommes y sont en général de taille élevée et bien proportionnée ; ils ont les épaules larges, les bras musclés, la face ouverte, le teint coloré, les traits accentués, la plupart portent des moustaches longues et soyeuses qui leur donnent une certaine ressemblance avec les anciens Gaulois. Les femmes sont moins grandes, plus sveltes et de physionomie agréable.

A Savigny, le peuple est éminemment tranquille et de mœurs douces ; les crimes y sont presque inconnus ; le vol ignoré ; il n'y a pas de vagabonds, et si l'on y compte quelques ivrognes incorrigibles, ils sont l'infime exception. Les familles sont généralement unies et il ne s'y est pas encore produit un seul divorce depuis qu'il a été autorisé par la loi.

Le travail y est en grand honneur, chacun paye de sa personne avec courage et persévérance. Aussi la prospérité générale y est-elle grande et bien au-dessus de la moyenne du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays environnant. Mais au travail assidu se joint une économie et un souci de l'épargne qui sait en utiliser et en conserver le fruit ; ce qui ne les empêche pas d'être charitables à l'occasion et toujours disposés à rendre service.

Religion. — Tous les habitants sont catholiques et la plupart très attachés à la religion et à l'Eglise. Beaucoup de familles ont, parmi leurs membres, un ou plusieurs prêtres. Savigny est, depuis un demi-siècle, une des paroisses du diocèse d'Annecy qui en fournissent le plus. Il n'y en a pas moins actuellement (1909) de 13 prêtres en exercice, soit dans le ministère paroissial, soit comme professeurs ou comme missionnaires à l'étranger.

Instruction. — Au point de vue de l'instruction, un grand progrès a été réalisé depuis un demi-siècle : au moment de l'annexion de la Savoie à la France, les trois quarts des habitants ne savaient encore ni lire ni écrire ; aujourd'hui, il n'y a plus d'illettrés que deux ou trois femmes très âgées. La plupart des jeunes gens possèdent une bonne instruction primaire. On remarque surtout la correction et la facilité avec laquelle tout le monde parle français, quoique ce ne soit pas leur langue habituelle et, — fait peu commun en Savoie, — les parents parlent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous le français à leurs enfants, et ceux-ci le parlent constamment entre eux. En sorte qu'on peut prévoir le moment encore éloigné, sans doute, où le patois cessera d'être ici en usage.

Langage. — Quant à ce dernier langage, toutes les grandes personnes le parlent exclusivement, entre gens du pays ; ils ne parlent français qu'avec les étrangers et avec les personnes qui le parlent toujours : les fonctionnaires, curé, instituteur, voyageurs, etc. (1)

Une particularité à remarquer, c'est l'accent un peu rude et la force des articulations ; le parler est lent et heurté ; on appuye fortement sur certaines syllabes. C'est la variété du patois savoyard, dite *du Vuache*, comprenant les communes de Chevrier, Vulbens, Dingy, Savigny, Chênex, Jonzier et un peu Marlioz, et qui forme un contraste frappant avec la légèreté du langage des communes voisines. C'est le seul endroit des deux Savoie où dans les mots comme *fenna, terra, toma, bonna, fata, l'*a final faible soit *fermé* ou prononcé en rapprochant et en avançant les lèvres. Partout ailleurs il est *ouvert* comme l'*a* français.

Vêtement. — Pour le *vêtement*, il y a peu à dire : les femmes aujourd'hui suivent les modes

(1) Ils parlent aussi toujours français aux chevaux et aux chiens, comme dans toute la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Paris, les jeunes tout au moins ; quand les vêtements qu'elles ont achetés pour le dimanche sont fanés, au bout de 6 mois ou d'une et même plusieurs années, elles les portent les jours de semaine. Beaucoup portent aussi des sabots, principalement celles qui s'aident aux travaux des champs, c'est-à-dire le plus grand nombre.

Les hommes sont tous bien vêtus aussi ; le dimanche ils portent des complets de drap, avec souliers ou bottes, chemises fines bien repassées et chaînes de montre ; les vieux ont la pipe à la bouche, les jeunes la cigarette. Les jours de travail, casquette ou vieux chapeau, blouse bleue ou tricot, sabots (souliers à semelles de bois) et pantalons trop usagés pour être mis le dimanche.

Nourriture. — La *nourriture* habituelle se compose de pain, pommes de terre, légumes, viande de porc et quelquefois de boucherie, riz, pâtes, café, thé, chocolat ; on fait une grande consommation de ces trois derniers articles ; pour boisson, le vin ou le cidre, qu'ils font en quantité.

Vendant tout leur lait aux fruitiers, les habitants sont obligés de leur racheter le beurre et le fromage dont ils ont besoin, mais le fromage de gruyère étant ordinairement très cher, ils se procurent de divers côtés des *tomes* ou fromages

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mous plus ou moins maigres, vendus par des marchands.

Toutes les maisons, à très peu d'exceptions, abattent chaque hiver ou chaque printemps un porc de 100 à 120 kilos qu'ils achètent aux fruitiers et qu'ils conservent dans des saloirs en pierre ou en bois. On mange la soupe, le matin et le soir, suivie de pain et fromage ; à midi, légumes et viandes. Les pommes de terre forment le fond de la nourriture ; on les apprête de toutes les façons. Le pain, étant fait par des boulangers de profession, est excellent. Les boulangers le mènent dans toutes les maisons deux fois par semaine.

Habitation. — Les maisons n'ont pas suivi les progrès réalisés dans les autres conditions de la vie. On en voit encore beaucoup couvertes en chaume, et les murs en sont généralement mal crépis, sauf dans les constructions récentes. Mais l'intérieur vaut mieux ; il est presque partout propre, bien tenu, convenablement éclairé et aéré ; on y trouve les meubles et ustensiles sans luxe, mais suffisants pour la vie simple que l'on mène à la campagne. Au village de Murcier, toutes les maisons ont adopté, en 1909, l'éclairage à l'électricité, fournie par la Société des forces du Rhône et du Fornand, dont l'usine est à Bellegrade. Ce que l'on peut regretter, c'est de voir trop souvent le purin des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étables couler au milieu des villages et empuantir les cours et les fossés, où il se perd, au grand dommage de l'hygiène et de l'agriculture.

Emigration. — Il s'est produit, à Savigny comme ailleurs, depuis une quarantaine d'années, une assez forte émigration des habitants, qui a fait descendre le chiffre de la population de 650 à 520 individus. Cette émigration n'est pas due, comme dans certaines localités, aux difficultés de l'existence, à une crise agricole, car la commune jouit d'une réelle prospérité ; elle est simplement le fait de l'attraction exercée par les villes voisines, principalement par Genève, centre économique et commercial de toute la région. Chaque année, plusieurs jeunes gens et jeunes filles quittent le pays et vont se placer *en ville*, les garçons comme employés de magasin, ouvriers d'industrie, domestiques, etc.; les filles, comme cuisinières, bonnes, femmes de chambre, etc., et bien peu reviennent au foyer. D'autres sortent pour embrasser diverses carrières : étudiants, ecclésiastiques, religieuses, employés de chemin de fer, etc.

Tous ces départs réduisent le nombre des mariages et par suite celui des naissances, finalement celui de la population.

Coutumes et usages. — Comme la généralité des habitants de la campagne, ceux de Savigny tiennent fortement à leurs usages traditionnels

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se résignent difficilement à changer leurs habitudes et leur genre de vie. Ainsi, malgré les trois quarts de siècles écoulés depuis l'introduction du système métrique et l'étude qu'ils en ont tous faits à l'école, ils persistent à se servir de la plupart des anciennes mesures.

S'ils ont adopté facilement le mètre, le litre, le franc, ils continuent à vendre et acheter le terrain au *journal* et à la *toise*, le bois de chauffage au *moule*, le vin au *setier*, le foin au *quintal* de 100 livres ou 50 kilos, le beurre, le fromage, l'épicerie à la *livre ;* ils évaluent la distance à la *lieue*, qu'ils appellent *heure*. Dans les foires, le bétail est vendu à tant de *napoléons* (20 francs) et d'écus (5 francs) ; on dit : douze napoléons et demi pour 250 francs, seize *napoléons* et un *écu* pour 325 francs, on ne dit jamais 70 francs, mais 14 écus, et ainsi des autres valeurs. Pour les petites sommes, on ne parle que de sous, jamais de centimes.

Cet attachement aux anciens usages se manifeste même dans la transmission des biens ; pendant de longs siècles, les garçons avaient la plus grosse part de l'héritage paternel ; les filles une modeste *légitime*. Aujourd'hui encore, pour ne pas trop gâter les propriétés, disent-ils, les parents lèguent ordinairement, en préciput, le quart de leurs avoirs aux garçons. D'autre part, très rares sont les contrats de mariage : le régime de la communauté est la règle générale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On comprend que cette disposition d'esprit ait maintenu dans la population certains préjugés, certaines superstitions. Ainsi beaucoup croient encore qu'on peut jeter des sorts sur les bestiaux pour les faire périr ; que les phases de la lune influent grandement sur le temps, sur la réussite de certains travaux de culture, notamment sur les semailles ; ils sont persuadés que les abeilles périssent après la mort du chef de famille, à moins qu'on ne leur fasse porter le deuil en accrochant un morceau de crêpe à leurs ruches ; qu'on peut guérir une entorse, arrêter une hémorrhagie, éteindre un incendie, en prononçant certaines formules magiques ; ils ont beaucoup plus de confiance aux charlatans et aux somnambules qu'aux médecins. Ils croient que certaines fêtes ont une action sur les phénomènes atmosphériques ; que la semaine sainte, les rogations, la saint Médard, amènent presque toujours la pluie. On pourrait citer plusieurs croyances erronées du même genre, héritage de longs siècles d'ignorance ; les hommes des champs d'autrefois ne pouvant se rendre compte d'une foule de phénomènes de la nature, les attribuaient à des causes surnaturelles.

Ce qui a moins persisté à Savigny, ce sont les choses légères : chants, jeux et divertissements de la jeunesse : très rares sont aujourd'hui les habituelles histoires et légendes contées dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les veillées, danses dans les granges le dimanche, assemblées pour teiller le chanvre et dévider le fil, charivari aux mariages des veufs et des veuves, et autres amusements de ce genre. Seuls, ou à peu près, ont survécu quelques timides mascarades le soir du dimanche après carnaval ; le repas de famille et d'amis, appelé les *allouïes*, donné ce même dimanche dans les maisons où il s'est fait un mariage dans l'année, *s'il n'y a pas encore de nouveau-né ;* enfin, quelques échos de plus en plus rares et affaiblis des anciennes *chansons de moisson*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

NOTIONS DIVERSES. — GÉOLOGIE. — PRODUCTIONS NATURELLES. — CURIOSITÉS

1° Géologie.

Ce n'est pas dans une simple monographie communale que l'on peut entrer dans de grands développements sur la géologie. Nous laisserons donc de côté les couches profondes de l'écorce terrestre qui n'apparaissent nulle part dans le pays, et nous nous bornerons à faire une description sommaire de la nature et de la disposition des couches qui sont visibles à Savigny, en commençant par les plus basses.

La structure géologique de la commune étant intimement liée à celle de la montagne qui la borde à l'ouest, nous les exposerons en même temps.

Le mont du Vuache n'est qu'un tronçon, une continuation de la chaîne la plus orientale des monts Jura.

Lors du plissement qui a formé cette chaîne, ce tronçon a été dévié au sud-est, au lieu de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivre la direction générale de la chaîne (1). La dislocation et la brisure des roches au point de déviation ou de courbure a permis aux eaux retenues en amont par ce barrage, de percer et creuser le défilé de l'Ecluse, et de séparer le mont Vuache du restant de la chaîne.

Ce mont est constitué par une voûte ou *anticlinal,* rompue suivant sa ligne de faîte, et dont le pan oriental est resté soulevé, tandis que le pan occidental s'est affaissé et a repris sa position horizontale primitive (2). C'est ce qui fait que le côté tourné vers la Semine est très abrupt et qu'il laisse voir la tranche des roches superposées et nues qui le forment, alors que le côté qui regarde Savigny est incliné en pente uniforme et couvert de végétation (3).

Terrains secondaires jurassiques. — Les escarpements de rocs calcaires blanchâtres qui forment la crête ouest appartiennent au terrain *jurassique supérieur*, et reposent sur l'étage dit *jurassique inférieur* qu'on ne peut voir, parce qu'il est recouvert d'éboulis et de brous-

(1) Le plissement rectiligne, interrompu ici, a repris plus au sud et a formé le mont des Princes, le Clergeon et toute la chaîne qui suit à l'est le lac du Bourget.

(2) Au mont de Musiège qui lui fait suite au midi, c'est le contraire qui est arrivé : le pan *ouest* est resté soulevé et le pan *est* est retombé.

(3) La même disposition se retrouve au mont Salève et au Semnoz.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sailles. A l'est et à l'ouest de la montagne, ces couches reprennent la position horizontale et s'étendent au loin dans tout le pays.

Crétacé. — Au-dessus du jurassique se trouvent les terrains dits crétacés, composés du néocomien, roche calcaire jaunâtre se délitant facilement, recouverte par l'urgonien, calcaire blanc-bleuâtre, très dur et rempli de coquillages fossiles. Mais à la montagne, en face de Savigny principalement, ces deux couches ne montent guère que jusqu'au milieu de la hauteur ; au sommet, elles ont été brisées et émiettées lors de la rupture de la voûte, et leurs débris ont été entraînés par la pente, dispersés, désagrégés par l'action incessante et mille fois séculaire des agents atmosphériques. Sur le territoire de Chaumont, l'urgonien est resté en place presque jusqu'au sommet. C'est dans un ressaut latéral dû à l'arrachement partiel de l'urgonien jusqu'en bas, que se sont creusées, par désagrégation de la roche, les deux grandes grottes de Savigny, souvent visitées par des touristes.

Les terrains crétacés, comme les jurassiques, s'étendent en tous sens et au loin dans le pays. Ils font partie des terrains dits secondaires. (Voir la coupe.)

Terrain tertiaire. — *Molasse.* — Au-dessus de l'urgonien s'étend, à Savigny comme dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute la plaine savoisienne et suisse, une couche (60 mètres environ) de grès siliceux plus ou moins tendre, dépourvu de fossiles, que les habitants appellent molasse et les savants *aquitanien*, compris dans les terrains dits *tertiaires*. Sur toute la surface du mont, cette molasse n'existe plus : elle a été rompue, brisée, désagrégée et entraînée par les pluies. Le bord de cette roche, légèrement relevé et adossé contre le pied de la montagne, est coupé en biseau et recouvert par places de débris terreux et pierreux ; de ci, de là, elle émerge et montre ses couches feuilletées et minces qui s'effritent et se désagrègent peu à peu. Cette bordure forme ainsi une bande de terre silicieuse, qui est la région du châtaignier.

La même couche de molasse est parfaitement visible à l'autre bout de la commune, dans le lit du ruisseau de Fornand, qui est taillé dans sa masse. Elle y forme des falaises à pic, en bancs exactement horizontaux.

Alluvions anciennes ; terrasses lacustres. — Les collines qui ferment la vallée au nord-est et la séparent du bassin du Rhône et du Léman, forment la partie occidentale du mont de Sion et reposent sur la molasse. Elles sont formées d'un amas de sable, de gravier et de cailloux roulés, généralement disposés en couches horizontales, agglomérés en certains endroits par un ciment calcaire, qui s'étendent même sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le village de Murcier, à l'intérieur et au voisinage duquel l'on a ouvert de nombreuses carrières de sable et de gravier.

Ces collines paraissent avoir été des terrasses déposées sur ses bords par le grand lac qui a rempli autrefois toute la vallée actuelle du Léman, avant que l'action de ses eaux fût parvenue à ouvrir un passage suffisant à travers la montagne et a former le défilé de l'Ecluse. Il est même presque certain qu'un déversoir de ce lac a existé pendant un certain temps à travers le col existant au nord de Murcier, par où les eaux descendaient vers Nyoux et ont contribué à creuser le lit du Fornand, comme plus bas elles ont concouru au percement des curieuses *tines* du Malpas, sur lesquelles est jeté le pont du *Pissiouz*.

Terrain glaciaire. Dépôts erratiques. — Tous les terrains et toutes les roches dont nous venons de parler sont recouverts, dans la partie de plaine et même sur les premières pentes de la montagne, par une couche d'une épaisseur variant de plusieurs mètres à quelques centimètres, formée de terre argileuse jaunâtre, compacte, entremêlée de petits cailloux roulés couverts de raies ou *stries*. Cette couche a été amenée et déposée là par le grand glacier dit de l'Arve, qui, avec celui du Rhône et celui de l'Isère, a couvert, à une époque très reculée, toute la plaine entre les Alpes et le Jura.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le glacier s'élevait ici le long de la montagne à 950 mètres d'altitude et couvrait par conséquent la croupe aux deux extrémités, ne laissant qu'un îlot libre au point culminant. C'est ce dépôt glaciaire qui, plus ou moins mélangé ou recouvert par places d'alluvions et de détritus descendus de la montagne ou du sable des collines, forme le sol arable de la commune.

Blocs erratiques. — Le même glacier a également amené et délaissé sur tout ce pays une quantité innombrable de blocs et de cailloux de granit, arrachés aux Alpes centrales. Il y en a de toutes les grosseurs, épars dans les champs et dans les bois, la plupart plus ou moins enfoncés en terre, quelques-uns même entièrement recouverts par les alluvions ou les éboulis. On en trouve sur les flancs de la montagne jusqu'à environ 950 mètres d'altitude, limite extrême du glacier. Ces blocs sont les débris d'une moraine latérale ou frontale du glacier, semblable à celles qui existent encore dans les glaciers actuels des Alpes. Ils étaient bien plus nombreux autrefois ; la plupart des gros ont été exploités depuis une cinquantaine d'années et convertis en pierres de taille et en moellons.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° Productions naturelles : chasse, pêche, cueillettes, flore.

Chasse. — Savigny a toujours été et est encore réputé comme pays de chasse. Les taillis et les pâtures de la montagne, les vallons et ravins boisés de la plaine abondent ordinairement en gibier à poil et à plume ; de nombreux chasseurs s'y donnent rendez-vous chaque année. Les rochers du mont et les berges escarpées du Fornand abritent des renards et des blaireaux, dont on en capture quelques-uns tous les ans.

Pêche. — Le ruisseau de Fornand nourrit aussi des truites excellentes, dont le nombre va malheureusement diminuant d'année en année. La pêche des écrevisses y est fort active, ainsi que celle des grenouilles dans les marécages qui l'avoisinent.

Cueillettes. — On trouve, en de nombreux endroits où le terrain est frais, une grande et abondante variété de champignons comestibles.

D'immenses quantités de fraises, de framboises, de *murons* (fruit de la ronce), de noisettes, des prunelles, des faînes, des amélanches, des glands et autres fruits sauvages utilisables de diverses manières.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Flore du Vuache. — La flore du mont Vuache est très riche : elle compte 927 espèces de plantes, sans compter les champignons ni les mousses et les lichens dont les rochers et les arbres sont couverts (1).

Cette flore se rapproche beaucoup plus de celle de la chaîne du Jura que de celle des Alpes ; et cela est tout naturel, la montagne n'étant qu'un fragment du grand massif jurassien.

Nous ne pouvons, dans un ouvrage comme celui-ci, donner la liste de toutes ces plantes : cela serait trop long et sans utilité. Nous nous bornerons aux mentions suivantes :

Les taillis, dont la montagne est presque entièrement couverte, se composent en grande partie de chêne rouge et blanc, de hêtre, tremble, cytises, orme, érable de Montpellier (appelé ici *drai),* sorbier torminal, charme, orme, alisier, érable commun, noisetier, mérisier, alisier, entremêlés de sous-bois divers. Les conifères n'y sont que l'infime exception : à peine aperçoit-on de loin en loin quelque sapin isolé, quelques pieds de pins et d'ifs, et dans les clairières, quelques rares buissons de genévrier.

Les plantes médicinales y sont très abondantes, surtout dans les *combes* et dans les parties basses ; on y remarque notamment la véro-

(1) *La Flore du Vuache*, par M. Briquet, in *Mémoires de la Société botanique de Genève*, année 1894.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nique officinale, la saponaire, la digitale, la verveine, la sauge des prés, la petite centaurée, l'absinthe camphrée, la benoîte, le millepertuis, la reine des prés, la pariétaire, la capillaire, la douce-amère, etc., etc.

On y trouve aussi une grande variété de plantes à fleurs ornementales, parmi lesquelles nous citerons : le lis martagon, le cyclamen, le narcisse des poètes, la jonquille (très abondante), le muguet, la nivéole ou perce-neige, la pervenche, l'œillet mignardise, l'ancolie, l'anémone sylvie, les myosotis divers, l'épilobe à épi, le daphné méséréon, le bulbocode, toute la série des orchis, plus de 20 espèces de rosiers, la riche tribu des bruyères, etc.

3° Curiosités naturelles et autres.

Vue d'ensemble ; les Alpes. — Ce qui frappe de suite l'attention des étrangers, à Savigny, c'est la grande variété du paysage et la vaste étendue de l'horizon dont on jouit de tous les points de la commune. D'abord, autour de soi, les riches moissons, les luxuriantes prairies, la multitude des arbres chargés de fruits, les ondulations du terrain, s'arrondissant en collines ou se creusant en vallons, qui se succèdent sur toute la plaine du Genevois. Le regard est surtout attiré par le superbe rideau des Alpes de Savoie, dont l'éloignement, suffisant pour qu'on

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puisse embrasser d'un seul coup d'œil le large ensemble allant des Voirons et du Môle à la Dent du Chat et au Nivolet, l'est juste assez pour permettre de distinguer toutes les sommités qui s'échelonnent depuis les premiers gradins : Salève, Mandallaz, Semnoz, jusqu'aux géants de la chaîne centrale, au milieu desquels s'élève le profil merveilleux du mont Blanc.

Du plateau des Plans ou des Mouilles. — Le spectacle, tout en gardant sa splendeur du côté des Alpes, s'étend et se développe, si on monte sur la colline des Plans, au nord de Murcier. De là, le panorama est double ; en atteignant le sommet, on a tout à coup devant soi la grande et belle vallée du Rhône, avec Genève et un coin de son lac au milieu, ses fertiles campagnes, ses beaux villages, sa ceinture de montagnes : Jura d'un côté, Salève et Voirons de l'autre, et dans le lointain vaporeux les montagnes de Gruyère se confondant presque avec l'azur du ciel. L'ensemble de ce point de vue est incomparable et défie toute description.

Ascension du mont Vuache. — La vue du mont Vuache est magnifique, étendue et variée au possible ; c'est un véritable enchantement, un panorama qui vaut tous les Righi de la Suisse. L'on distingue clairement les pics de la chaîne, l'éloignement empêche que les premiers ne masquent la vue des autres, comme cela

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrive au Salève et au Semnoz. La vue y est aussi plus étendue ; elle embrasse un espace immense, du mont Cervin au plus hautes cimes du Dauphiné.

L'ascension du Vuache est facile de Savigny, soit par le village de Cortagy et le Crêt Nazet, où un très bon sentier forestier conduit sans aucune peine à moins de 300 mètres du sommet, soit par Cessens et les sentiers des coupes, ou bien par le chemin qui conduit, à l'ouest, au col ou passage appelé le Golet du Pet. Une demi-journée suffit pour cette agréable et peu fatigante excursion.

On peut aussi pousser plus loin et aller jusqu'à l'extrémité du mont, d'où la vue plonge sur le défilé de l'Ecluse, qui renferme deux forts superposés, le fleuve du Rhône, deux grandes routes, deux chemins de fer, un long viaduc et trois tunnels. A cette extrémité est l'oratoire dédié à sainte Victoire, très ancien et restauré en 1851, lieu de dévotion très fréquenté par les populations des environs. Visiter en revenant la Grotte de la Balme, au-dessus de Vulbens.

Les Grottes de Savigny. — Nous avons déjà mentionné ces deux grottes, dont on voit de très loin les larges ouvertures en forme de voûte, à mi-flanc de la montagne, au midi du village de Cortagy. On les appelle dans le pays *les Barmes*, mot patois signifiant *grotte* ou encore les *ton-nes*, terme équivalent à *tanière*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elles sont l'une à côté de l'autre sur un plan oblique et presque égales. L'entrée de la plus basse a 33 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur ; sa profondeur est de 24 mètres. Elle est de forme conique et le sol est fortement incliné dans le sens de la montagne et encombré de blocs de toutes dimensions tombés du plafond.

La seconde a une entrée de 40 mètres de largeur, 15 de hauteur ; sa profondeur est d'environ 75 mètres, elle devient de plus en plus basse, étroite et obscure. Le sol est aussi encombré en partie de blocs et de rocaille. On remarque avec surprise aux deux côtés de la voûte de chaque grotte des trous vaguement carrés qui semblent avoir été faits de main d'hommes pour servir à placer des portes ou des voiles devant les grottes. Mais à l'examen, cela paraît peu vraisemblable.

Il règne sur ces grottes plusieurs légendes populaires. Les gens du pays prétendent que la supérieure traverse la montagne de part en part ; ce qui est faux, car il n'existe aucune ouverture du côté opposé. Quelques-uns s'imaginent que ce sont les bouches d'anciens volcans. Ce qui est plus vrai, c'est que ces grottes ont servi d'abri et d'habitation à des tribus d'hommes des premiers âges, ainsi que nous le verrons ci-après au chapitre de l'*Histoire ancienne*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les pierres à cupules. — Ce sont deux gros blocs de granit erratiques situés : l'un au-devant des grottes et à 100 mètres du pied de la montagne, au champ de Barmes, l'autre dans un champ appelé les Plots, à 200 mètres à l'est du village de Cessens et à 300 mètres au nord de celui d'Olliet.

Ces deux blocs ont la face supérieure couverte de cavités en forme de petites coupes ou cuvettes hémisphériques, ayant en moyenne 6 ou 8 centimètres de diamètre sur 3 ou 4 de profondeur, disposécs par groupes de 3, 4, 5, en lignes droites, en croix, en triangles, en losanges, et en outre, deux grandes au sommet, ayant 12 à 14 centimètres de diamètre et 6 de profondeur.

Le bloc des Barmes à 72 de ces cupules, celui des Plots en a 54. Elles ont été trouvées en 1908 par l'auteur du présent ouvrage. Une troisième a été découverte depuis sur le territoire de la commune de Dingy-en-Vuache. On en a trouvé plusieurs de semblables en Chablais, en Suisse, en Maurienne. On croit qu'ils ont servi aux hommes des âges primitifs à des cérémonies religieuses. Des démarches sont faites pour qu'elles soient classées au nombre des *monuments historiques*.

L'église, le château. — Nous avons décrit ci-devant ces édifices ; nous n'y reviendrons pas, nous dirons seulement que tous deux méritent une visite.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les bourbiers de Savoie. — On parlait beaucoup autrefois, dans le pays et même au dehors, du côté de Genève principalement, de ce qu'on appelait les *bourbiers de Savoie*. C'étaient les sources multiples et parfois très abondantes qui existaient et qui existent encore au bas et au levant du village de Murcier, au lieu dit : Sous la ville et à l'Orgière, où elles produisent une sorte de marécage (1).

Ces sources avaient la réputation de présenter des particularités qui permettaient de tirer des pronostics presques certains sur l'abondance ou la rareté de la récolte.

Le peuple y attachait, cela se comprend, une grande importance.

On croyait que lorsque les sources coulaient à pleins bords, la saison serait mauvaise pour les habitants de la campagne, qui seraient menacés de la disette, et que si les eaux étaient basses l'année serait bonne, la récolte s'achèverait dans des conditions avantageuses.

Un des curés de Savigny, R^d^ Burnier, qui y résida de 1805 à 1825, s'était occupé d'une manière toute spéciale de ces bourbiers fameux. Il écrivait en 1818 au *Journal de Savoie,* de Cham-

(1) Le véritable nom est le patois *boubioz*, qui signifie grosse source, eaux jaillissantes, et qui se retrouve en divers lieux de la Savoie. C'est ce mot, mal compris et mal prononcé par les étrangers, qui s'était transformé en celui de bourbiers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

béry : « Nous avons observé pendant 13 ans les variations de ces bourbiers et recueilli des données qui nous mettent en état de satisfaire la curiosité du public, et dont voici le résultat :

« L'abondance ou la diminution des eaux ne sont point en proportion de la chute des eaux atmosphériques, mais on peut en tirer une induction certaine sur le degré de prospérité de la saison. Nous avons observé notamment que pendant la durée de la disette qui vient de désoler l'Europe (1), les eaux des bourbiers étaient très abondantes, et lorsque ces eaux de mauvais augure se retirent et disparaissent, c'est un signe de fécondité. En conséquence, nous nous estimons heureux de pouvoir prédire pour l'année courante une riche récolte en pain et en vin, annoncée en ce moment par l'état des bourbiers, qui sont tout à fait à sec » (2).

M. Burnier ne songea probablement pas à pénétrer la cause de ce phénomène ; mais cette cause a été cherchée depuis par des observateurs, qui ont cru l'avoir trouvée.

Voici comment on explique ce qui se passe : la longue et large colline qui domine Murcier au nord et à l'ouest est entièrement composée d'une accumulation de sable et de gravier sur laquelle s'étend une épaisse couche de terrain

(1) La disette de 1817.

(2) *Journal de Savoie*, juin 1818. (Archives départementales de la Haute-Savoie.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tourbeux et spongieux. Cette colline emmagasine et retient longtemps les eaux de pluie, elle s'en imprègne comme une éponge pendant les périodes pluvieuses, parfois très prolongées au printemps, qui font ici les mauvaises années ; ces eaux s'écoulent ensuite très lentement et se réunissent toutes en cet endroit. Les bourbiers coulent alors abondamment pendant une grande partie de l'été, souvent plusieurs mois après que les pluies ont cessé et alors que les autres sources et les ruisseaux sont à sec.

Lorsque, au contraire, le printemps est sec, la quantité d'eau retenue ou mise en réserve par le plateau est faible, les sources, les *bourbiers* tarissent de bonne heure.

Je donne cette explication sans la garantir ; mais elle est assez vraisemblable.

Aujourd'hui les *bourbiers de Savoie* sont bien déchus de leur ancienne renommée. Personne n'en parle plus. Ce sont de simples sources, parfois très fortes, donnant une eau limpide et fraîche, qui suppléent aux fontaines du village dans les temps de sécheresse ; mais les pronostics qu'on en tirait autrefois sont regardés comme des préjugés et des exagérations.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Environs de Savigny : Chaumont, le Malpas, Thiollaz, Noveiry, Marlioz et Sallenôves, Faramaz, Viry, La Gorge des Usses, le mont de Musiège, etc.

Les environs de Savigny renferment aussi des choses curieuses et intéressantes : c'est d'abord, à Chaumont, les ruines de l'ancien château des comtes de Genève, perché au sommet d'un roc escarpé et presque à pic de tous les côtés, et qu'on aperçoit de fort loin ; puis la situation de ce village, ancienne bourgade et ville du moyen-âge, blottie dans une gorge étroite et d'un accès autrefois très difficile. On y remarque l'église, qui renferme des sculptures et des parties d'architecture du XIII^e^ siècle. En suivant le sentier qui mène au sud, vers le Fornand et le village de Malpas, on croise, au lieu dit Bataillard, l'ancienne voie romaine de Lyon à Genève, dont les traces sont très visibles ; à 50 mètres plus loin, surgissent les curieuses *lapiaz* sculptées dans le roc calcaire par les siècles. Plus bas, tout à fait dans l'étroit défilé, le village du Malpas (mauvais pas), le pont du *pcheu* (1) sur le Fornand qui y forme des *tines* ou *cuves* très curieuses. A quelques pas, la belle cascade

(1) *Pcheu* est un mot patois équivalent au français *pissoir ;* c'est le terme ordinaire, mais peu poétique, par lequel on désigne en Savoie les cascades.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(connue sous le nom de cascade de Borbannaz) qui s'élance dans le vide d'une hauteur de 50 mètres. A 200 mètres à l'ouest, est caché le château de Thiollaz, qui a donné naissance à Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy de 1823 à 1831. On monte de là au sommet du petit mont de Musiège, d'où la vue est admirable. A l'autre extrémité de ce mont, on visite avec intérêt les gorges des Douattes et de Serrasson, creusées dans la roche par la rivière des Usses.

Méritent aussi une visite les châteaux de Noveiry, commune de Minzier, d'une belle construction remarquable, où se trouvent des inscriptions latines et des vestiges d'antiquités; celui de Marlioz, dans une position ravissante; celui de Sallenôves, très remarquable et qui a joué un rôle important dans l'histoire de la Savoie; celui de Faramaz, à Vulbens, et celui de Viry, berceau de la grande et illustre famille de ce nom.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DEUXIÈME PARTIE

Histoire.

CHAPITRE PREMIER

TEMPS ANCIENS

1° Epoque préhistorique.

Nous n'avons pas de données certaines sur la première apparition de l'homme dans la contrée. Mais il existe des preuves de sa présence à Savigny dès l'époque dite de la *pierre polie* (ou époque *néolithique*) qui a succédé à celle de la *pierre taillée* (ou *paléolithique*). Les hommes de ce temps éloigné de nous de milliers de sècles, vivaient dans un état à demi-sauvage et se réfugiaient sous des abris naturels, dans les grottes et cavernes des rochers, pour se garantir du froid, de la pluie, de la neige et aussi des bêtes féroces. Ils n'avaient que des outils informes et des armes grossières : flèches, couteaux, scies, haches, perçoirs, racloirs, faits en pierre, en os, en corne de cerf et de renne, et se vêtaient de peaux de bêtes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les *grottes* de la montagne du Vuache, dont deux sur Savigny et une sur Vulbens, ont aussi abrité pendant longtemps une ou plusieurs tribus de ces peuples primitifs.

En creusant le sol des deux de Savigny, au midi du village de Cortagy, vastes et d'un abord facile, l'auteur de ce livre a trouvé en 1908 et 1909 de nombreux vestiges laissés par ces populations, mêlés à la terre et aux cailloux tombés de la voûte, une grande quantité d'os de toutes sortes, des défenses de sangliers, des dents de divers animaux, plusieurs foyers superposés, contenant de la cendre, du charbon, à 50, 65 et 80 centimètres de profondeur, une hache cassée,en pierre polie, des débris de poteries et autres objets des premiers âges.

Dans celle de Vulbens, on a trouvé en 1881 (1) des silex taillés en pointe de flèche, des débris de cendres de charbon, des objets en bronze, etc., tous bien caractéristiques de l'industrie préhistorique.

Une hache en silex polie a également été trouvée dans un champ, au village de chez Borgeat, par M. l'abbé Henri Descombes. Dans ce même village et dans les terres voisines, plusieurs membres de la famille Descombes et d'autres personnes ont aussi trouvé divers objets d'antiquité, notamment deux moulins à

(1) M. Eug. Tissot, ingénieur à Annecy. *Revue Savoisienne*, année 1881.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bras (1), des poteries grossières, des ossements humains et des foyers, provenant certainement des temps annciens, bien qu'on ne puisse leur assigner de date certaine.

Les trois *pierres à écuelles* ou à *cupules* (2), dont il a été parlé ci-devant, attestent aussi la présence d'une population dans le pays aux âges primitifs de l'humanité.

2° Allobroges et Romains, antiquités, anciens chemins, villas.

Les Allobroges. — Les temps historiques ne commencent, pour nos contrées, que vers les ve ou vie siècles avant Jésus-Christ. A cette époque, vivait dans le pays sis entre le Rhône et l'Isère une tribu du peuple Celte ou Gaulois, appelée les Allobroges. Les écrivains de l'antiquité constatent que ces Allobroges avaient acquis un certain degré de civilisation, pratiquaient intelligemment l'agriculture, faisaient du commerce, étaient des soldats intrépides, avaient des villes florissantes, dont Genève était une des principales.

Les anciens chemins. — Comme ils ne voya-

(1) Un de ces moulins a été trouvé entre Nyoux et chez Borgeat, par Jean Fol, de Nyoux, qui en possède encore un fragment.

(2) *Cupules*, petites coupes ; du latin *cupa*, coupe, tasse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geaient qu'à pied ou à cheval, leurs chemins étaient étroits, établis sur les hauteurs, évitant les terres basses et marécageuses, les ruisseaux, les ravins. Tel était, à Savigny, celui qui suivait — et suit encore — le pied de la montagne, depuis le Malpas, par les Roches, Bellefontaine, sous les Barmes, Cortagy, vers Mû, le Poteau, Dingy, Raclaz, Vulbens, pour aboutir à la Traille, sous Vulbens, où existait un gué du Rhône, mentionné par César dans son livre des *Commentaires* (1).

Ce chemin se prolongeait au midi par le gué du Fornand, franchissait la colline de Contamine et aboutissait au gué des Usses, vers le village de Sarzin. Il est encore visible et praticable sur une grande partie de son parcours. Ce chemin a été pendant longtemps la principale artère du pays. Dans la charte des Franchises municipales accordées aux bourgeois de Chaumont, le 13 août 1310, par la comtesse de Genève, Agnès de Chalon, veuve d'Aymon II et son fils Guillaume, la phrase qui fixe les limites dans lesquelles s'exerceront ces franchises autour du bourg, porte ceci (en latin) : « En premier lieu, nous décidons que les limites dudit Bourg et ville (de Chaumont) seront *à la Fontaine de*

(1) Ce *gué*, en latin *vadum*, en patois *vuâ* ou *vouâ*, est probablement l'origine du mot *Vuache*. En patois savoyard, *vouaffâ* et *vouachi*, signifient *guéer*, *passer à gué ;* d'où le Vouache ou Vuache, le *gué*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Clairette (Clairefontaine, aujourd'hui Bellefontaine), proche la montagne de Chaumont, et *touchant le chemin qui tend de Chaumont au Vuache,* ladite limite allant ensuite vers le ruisseau qui coule sous le bois de Prévy, etc. » (In primis terminos dicti Burgi et ville statuimus videlicet fontem de Claretam, prope montem de Chomont versus Vuachiam, tendendo a dicta fonte versus quendam rivum currentem infra nemus de Privie, etc.) » (1). Il s'agit bien, dans cette charte, du chemin dont nous parlons. Pour qui connaît le pays, cela ne peut faire aucun doute.

De cette voie principale, des branches se détachaient vers le plat pays. La première, appelée la *vi lonjhe,* prenait sous Chaumont, se dirigeait vers le nord en droite ligne, par Marzy (Chez Borgeat), Nyoux, le bâtiment ruiné dit la *Tassonnière* (2) gagnait Espagny et le sommet du plateau et s'éloignait sur Genève. Il existe encore sur ce plateau, au bord du chemin, une enceinte ou retranchement en terre avec grand fossé autour, ayant 40 mètres en tout sens.

(1) Les *Franchises de Chaumont,* publiées en 1885 par MM. Dufour et Rabut de Chambéry. (Tome XXIII des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, page 51.)

(2) La Tassonnière, refuge des *tassons* (blaireaux), ruines qu'on prend souvent pour un ancien château, mais paraît plutôt avoir été une tuilerie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde branche se soudait au village de Cortagy (maison Ernest Vuichard), descendait obliquement à l'est, allait passer au gué du Fornand (où l'on vient de faire un pont) et se soudait quelques pas plus loin au chemin principal de Vienne à Genève. Une troisième se greffait au nord de Cortagy (1), traversait le ruisseau de Murcier et remontait à flanc de côteau jusqu'au col de Jurens, pour descendre de là dans la vallée du Rhône. Le village de Murcier était, ou a été depuis, bâti sur ses deux côtés.

La quatrième branche prenait naissance dans le col de Murcier et Dingy, s'élevait sur les Plans, s'y réunissait à une cinquième branche venue de Dingy et rejoignait la précédente au col de Jurens. Au couchant, de courts tronçons reliaient au chemin principal les groupes d'habitations d'Olliet et de Cessens. Ces villages étaient aussi raccordés entre eux et avec Dingy.

Conquête romaine. — Chacun sait que le pays des Allobroges fut conquis par les Romains, après des luttes acharnées, l'an 118 avant Jésus-Christ. Soixante ans plus tard, les habitants des bords du Rhône, des Usses et du Fornand virent passer l'armée que conduisait à

(1) La tête de cet embranchement a été modifiée plus tard et reportée à 300 mètres au nord de Cortagy.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Genève le célèbre général romain Jules César, pour l'opposer aux Helvètes, — peuples de la Suisse — qui voulaient traverser l'Allobrogic et aller s'établir dans la Gaule. Nos ancêtres de ce temps là ont certainement fourni des vivres aux soldats de César, donné quelques-uns de leurs fils pour former le corps d'armée qu'il leva dans les environs, et prêté leur aide pour la construction du gigantesque retranchement en terre, de 19.000 pieds de longueur et de 16 pieds de hauteur, qu'il fit élever le long du Rhône, depuis Genève jusqu'à la montagne de Chevrier (1).

Antiquités romaines. — L'industrie et les usages des Romains ont laissé de nombreux vestiges dans la commune et aux environs. Dans les champs situés entre les hameaux de Chez Borgeat, de Chez Luiset (commune de Chaumont) et des Chavannes, était autrefois une bourgade d'une certaine importance, qui devait déjà exister à l'époque romaine, car on y a trouvé dans la terre de très nombreux débris de cette époque, notamment des monnaies des empereurs Théodose et Valentinien, des tuiles à rebords en quantité (2), des poids ou pesons

(1) *Commentaires de César,* chap. Ier.

(2) On sait que les Romains ne couvraient pas leurs maisons en chaume, mais avec des tuiles ayant un rebord de chaque côté et qui s'enchâssaient les unes dans les autres.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en terre cuite, les fondations de deux fabriques de tuiles, avec les bases de leurs fours et leurs dépôts de tuiles neuves intactes, dont un au lieu dit *sous la Forêt*, près des Chavannes. Les cultivateurs y ont également exhumé à différentes fois des murs de fondations de maisons, des pierres de taille et des moellons enduits de mortier de chaux grasse, des débris de poteries en terre, des fragments de vase en pierre ollaire (1) et beaucoup d'autres objets (2). La terre y contient des ossements, des dents, de la crasse de fer et autres débris de tout genre. On a également trouvé des tuiles romaines à Cortagy, à Murcier, sous Olliet, au lieu dit *Vers Mu* (vers les murs), et à Murcier des poteries en terre noire, enfouies à deux mètres dans terre, sous les fontaines du village.

Les villas. — Les savants qui ont étudié attentivement l'antiquité, se sont convaincus

(1) M. l'abbé Henri Descombes en a déposé des morceaux au musée d'Annecy.

(2) Il est probable que cette bourgade a été détruite par la guerre et l'incendie. C'est au moins ce que semble indiquer le nom de Bataillard porté par un mas de terrain au levant des Chavannes. En 1459, cet endroit s'appelait *in cabanis* (aux cabanes). C'est ce mot qui s'est modifié en *Chavannes*, et qui désignait probablement alors les modestes maisonnettes rebâties par quelques habitants de l'ancien bourg échappés au désastre. (*Comptes de Châtelains*, publiés par M. Mugnier, conseiller à la Cour de Chambéry).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que c'est pendant les cinq siècles de l'occupation romaine que se constituèrent les grandes fermes ou villas, appartenant tout d'abord les unes à des fonctionnaires ou à d'anciens officiers romains, d'autres à de riches propriétaires gallo-romains (ou gaulois romanisés), éparses un peu partout dans les campagnes. On les désignait, soit faute d'autre nom, soit intentionnellement, par le nom de leur possesseur. C'est ce qui eut lieu, nous l'avons dit, pour le domaine de Savigny, ainsi appelé du nom romain *Sabinius*. Et ces noms se sont perpétués jusqu'à nous, plus ou moins modifiés dans la suite des temps (1).

Autour ou à proximité de la plupart de ces villas se sont formées par la suite des agglomérations, que les chartes latines du moyen-âge appellent aussi *villa*, d'où nous avons fait les mots ville, villard, village. A Savigny, il est vrai, aucun village n'est attenant au château, ni n'en porte le nom. Mais le contraire à dû se produire à Murcier. Ce village est souvent appelé la *Ville* et les terrains qui s'étendent sur un assez grand espace au levant se nomment *Sous la Ville*. Cela indiquerait qu'il y avait là aussi une *villa*, peut-être le domaine des *Murtius*, qui, selon

(1) C'est de la même manière qu'on explique les noms de Novairy (de Novarius), Dingy (de Décimius), Epagny (de Spanius), Valleiry (de Valérius), etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute apparence, aurait occupé l'emplacement de la maison Vincent.

Les chemins. — Les Romains, trouvant les chemins allobrogiques trop étroits, trop montueux, insuffisants pour les besoins de leurs armées, de leurs fonctionnaires, de leur commerce, tracèrent de tous côtés des routes larges, unies et solidement assises. L'une de ces voies, allant de Lyon à Genève, passait par Seyssel, Frangy, Chaumont, où elle traversait la montagne dans un col entre le chef-lieu et le Malpas, au pied d'un énorme rocher dit Batail-lard (elle y est encore très reconnaissable), et montait par Novairy au col du mont de Sion pour de là atteindre Genève. Il est fort probable que ce sont aussi les Romains qui, à partir des Roches, remplacèrent l'ancien chemin du pied de la montagne par le chemin actuel, plus uni, plus large, plus horizontal, qui passe aux Chavannes, au chef-lieu, traverse Murcier et va rejoindre sur le col le chemin primitif.

Ce dernier persista quand même pendant plusieurs siècles a être fréquenté, puisqu'on a vu qu'en 1310 le nouveau ne l'avait pas encore entièrement supplanté. Peut-être celui-ci date-t-il seulement de l'époque où les premiers comtes de Genevois, après avoir construit le château-fort de Chaumont (x^e^ ou xi^e^ siècle) attirèrent à son ombre une nombreuse population,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y établirent des marchés et des foires. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il fut ouvert *après* la constitution du grand domaine de Savigny, car il le coupa en deux, et *avant* la construction de l'église à sa place actuelle, car on n'y aurait point bâti d'église, s'il n'y avait point eu de chemin.

C'est à la suite de cette ouverture que dut être percé, pour relier les deux lignes, le tronçon descendant de Cortagy vers l'église, ensuite prolongé au nord par Lavacu jusqu'auprès du col de Jurens. Plus tard s'ouvrirent celui qui rattache Nyoux, par le grand chemin, aux autres villages et à l'église, et celui qui relie Murcier à Epagny.

C'est probablement aussi de l'époque romaine que date le large chemin à voitures, qui, de Dingy ou de la villa des Décimius monte sur les Plans, s'y réunit à l'embranchement venant du col de Murcier, traverse le col de Jurens, s'élève sur le plateau de Sion, pour aller rejoindre la grande route de Genève près de Vers, chemin suivi par nos pères jusqu'au milieu du XIXe siècle, pour conduire leurs denrées à Genève.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

MOYEN-AGE : FRANCKS ET BURGUNDES ; LA FÉODALITÉ.

A l'époque de l'invasion de l'empire romain par les peuples du Nord, les Burgundes, un de ces peuples, s'installèrent dans la contrée qui avoisine Genève (l'an 423). Leur roi, fixé dans cette ville, distribua à ses compagnons, à ses serviteurs, à ses soldats le tiers de toutes les terres. Ses successeurs gouvernèrent ce pays pendant deux siècles.

Les Burgundes avaient l'habitude d'enterrer leurs morts dans des tombeaux faits de pierres plates, recouverts d'une dalle, et de placer auprès des corps leurs armes ou des objets leur ayant appartenu. On a trouvé des cimetières de ce genre en beaucoup d'endroits de la Savoie; Savigny avait aussi les siens, à Murcier et dans les champs entre chez Borgeat et Prévy (commune de Minzier). Des habitants de Murcier (1)

(1) Louis Bouvard, dit Louison, Claret.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en découvrirent un en 1870 dans le champ au-dessus de la grande fontaine, en creusant les canaux d'adduction de l'eau. Plusieurs de ces tombes contenaient des ossements qui tombèrent en poussière aussitôt qu'on les toucha. Douze tombes semblables bien alignées ont été découvertes par feu Louis Descombes, près de son habitation, au lieu dit : *Champ devant*. Elles étaient en pierre tendre dite molasse, contenant des squelettes de grande taille, ayant toutes leurs dents intactes. On en a aussi trouvé à Nyoux.

Au VII^e^ siècle, vers l'an 660, les Francks, maîtres de la France, s'emparèrent du royaume des Burgundes et s'adjugèrent les plus beaux domaines, notamment la plupart des anciennes *villas*, et s'attribuèrent toutes les eaux et les forêts, avec le droit exclusif de chasse et de pêche, ainsi que la propriété des fours et des moulins.

C'est pendant la durée des dynasties mérovingiennes et carlovingiennes que, au milieu des guerres incessantes entre les rois, des troubles et des calamités de toutes sortes, fut établi le régime féodal, qui apporta une modification profonde dans l'état social des peuples en France et chez plusieurs nations de l'Europe, et qui a duré plus de mille ans. C'est alors aussi, par conséquent, que se forma cette classe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'hommes puissants et privilégiés que nous appelons la *noblesse* ou les *seigneurs* (1).

Ce changement de régime se produisit à Savigny comme ailleurs. La famille riche et influente qui possédait alors la villa de *Sabinius*, s'en fit un château seigneurial, acquit une autorité de plus en plus grande et finit par devenir, avec le temps, la maîtresse presque absolue du peuple des villages voisins.

Ses membres prirent le titre de *sires* ou *seigneurs* de Savigny et transmirent à leurs enfants leurs pouvoirs et leurs droits, comme faisaient tous leurs pareils.

Cette famille originelle s'étant éteinte au bout d'un certain temps, le souverain d'alors concéda, selon l'usage, son fief, c'est-à-dire son domaine et ses droits, à une autre famille et peut-être à plusieurs successivement, nous ne savons ; puis ce fief arriva aux mains de la maison de Ternier (près Saint-Julien) qui la possédait aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. A partir de cette époque, son histoire nous est entièrement connue. En 1418, la maison de Ternier s'éteignit par la mort de Girard de Ternier ; le fief de Savigny échut par héritage à la maison des Montchenu, seigneurs du Vuache ; puis il passa, en 1455, à la famille

(1) Nous ne pouvons donner ici, dans une simple étude d'histoire locale, le détail des causes et des effets très complexes de ce changement radical ; on en trouve le récit dans tous les livres d'histoire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Menthon de Lornay, d'où il fut transféré par mariage à la puissante maison de Livron d'Allemogne, en 1550. A l'extinction des de Livron, la seigneurie de Savigny passa aux de Malhivers de Conflans, et enfin, en 1753, aux Brotty d'Antioche, qui l'ont gardée jusqu'en 1857.

Nous donnerons ci-après la généalogie de ces familles seigneuriales successives. (Voir à la fin du volume.)

D'autres familles nobles possédèrent aussi des fiefs à Savigny, mais beaucoup moins importants.

Les seigneurs de Chaumont eurent jusqu'au XVIII^e^ siècle la nue propriété de la montagne, dont les habitants avaient l'usage, moyennant une redevance à payer, le mas dit Plamont et la ferme des Chavannes ; ils percevaient aussi des droits féodaux sur plusieurs particuliers de Savigny, ainsi que les comtes de Varax, seigneurs de Châtel, les seigneurs de Noveiry et l'ordre de Malte.

Nous aurons occasion de les retrouver tous dans le cours de cette notice. Reprenons, en attendant, l'histoire générale du pays.

Second royaume de Bourgogne. — Les rois Francs des deux premières races, Mérovingiens

(1) Le règne des Carlovingiens a laissé pour témoin à Savigny une cachette de 52 pièces d'argent à l'effigie de *Louis le Débonnaire*, trouvées à Cortagy en 1899. Cette collection appartient à M. l'abbé Pétrus Vuichard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Carlovingiens, étaient devenus maîtres de la Savoie après la disparition des rois Burgondes (1). Mais vers 900, un gouverneur de la Bourgogne, Boson, se tailla sur les rives du Rhône un état indépendant, qu'on a appelé le second royaume de Bourgogne et qui dura jusqu'en 1033. Le dernier de ces rois, Rodolphe dit le Fainéant, céda ses Etats à l'empereur d'Allemagne, Conrad le Salique, et notre pays fit dès lors partie de l'Empire germanique, qu'on appelait le *Saint-Empire romain*.

Les empereurs envoyèrent dans ces provinces des gouverneurs qui, au bout d'un certain temps, se rendirent presque indépendants et obtinrent que leur pouvoir devint héréditaire dans leur famille.

Comtes de Genève. — De ce nombre furent les comtes de Genève, qui s'installèrent à demeure dans la contrée environnant la ville de Genève, contrée dont Savigny faisait partie.

La Maison de Genève ou de Genevois gouverna souverainement ce pays jusqu'à la fin du XIVe siècle, époque où elle s'éteignit (1394). Pendant ce temps, aucun événement important ne se passa dans notre modeste localité. On sait seulement que les comtes de Genevois divisèrent leur petit Etat en 12 mandements ou châtellenies, et que la bourgade de Chaumont fut choisie comme le chef-lieu d'un de ces

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mandements, qui comprenait une quatorzaine de paroisses situées et autour des deux côtés du mont Vuache, y compris Savigny. A la tête du mandement était placé un châtelain, représentant le souverain comme juge, comme receveur des impôts, etc. Les habitants des campagnes devaient soumission et payaient de nombreuses taxes et redevances aux seigneurs particuliers du lieu et au curé de la paroisse. C'étaient les seules autorités de l'époque.

Mais les villes et les bourgs se firent concéder, moyennant finance, le droit de s'administrer elles-mêmes par des hommes de leur choix. Tel fut le bourg de Chaumont, qui eut sa charte de *Franchises communales* dès l'année 1310, délivrée par la comtesse de Genève Agnès de Chalon et son fils Guillaume (1).

L'histoire nous apprend que les comtes de Genève furent presque toujours en guerre avec leurs voisins pour la possession de leurs terres et de leurs châteaux. Il y eut notamment au XIVe siècle une lutte qui dura plus de cinquante ans, entre ces comtes, ceux de Savoie, les barons de Faucigny et les dauphins de Viennois (Dauphiné), lutte atroce pendant laquelle les troupes des divers partis traversaient tour à tour le

(1) Les comtes possédaient à Chaumont le vaste château-fort dont on voit encore les ruines sur le rocher qui domine le village au midi. Ils y résidaient souvent ainsi qu'à Clermont, à la Balme, à Duingt, etc. Leur capitale était Annecy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays et y commettaient d'horribles dégâts, pillant, brûlant et détruisant tout sur leur passage. Les habitants de Savigny ont certainement partagé alors les souffrances et les misères de leurs compatriotes.

La Maison de Savoie. — La Maison de Genève s'éteignit en 1394, par la mort de Robert, qui fut pape à Avignon, sous le nom de Clément VII. Ces Etats passèrent, en 1401, au comte de Savoie Amédée VIII, devenu duc en 1416 et ensuite pape sous le nom de Félix V. Celui-ci donna le Genevois en apanage à son fils Louis. Plus tard, cette province, à l'exception des baillages de Ternier et Gaillard, fut de nouveau donnée par Charles III à son frère Philippe, dont les descendants formèrent une branche cadette connue sous le nom de ducs de Genevois et de Nemours. Elle ne revint à la branche aînée qu'en 1665.

Le protestantisme. — Les Genevois et les Bernois en Savoie. — François Ier à Chaumont. — C'est pendant cette période, en 1535, que le protestantisme fut établi officiellement à Genève. Après l'abolition du culte catholique et la fuite de l'évêque à Annecy, la mésintelligence qui régnait depuis longtemps entre la ville de Genève et le duc de Savoie s'aggrava et dégénéra en guerre ouverte.

En 1536, les Genevois firent appel aux villes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Berne et de Fribourg, leurs alliées. Les troupes de Berne s'emparèrent des pays de Vaud et de Gex, du Chablais jusqu'à la Drance ; celles de Genève occupèrent les baillages de Ternier et de Gaillard (plaine de St-Julien, de Carouge, d'Annemasse). Les uns et les autres établirent aussitôt de gré ou de force, dans leurs conquêtes, la religion protestante.

Le baillage de Ternier était borné au midi par le Salève, le mont de Sion et à l'ouest par le ruisseau de la Vosogne, qui sépare Valleiry de Vulbens. Ni les trois communes actuelles du Vuache, ni Savigny, ni Epagny, ni Jonzier n'en faisaient donc partie ; elles appartenaient au *duché de Genevois*, gouverné en ce temps par les ducs de Nemours, que les Genevois et les Bernois ne voulaient point molester, parce qu'ils avaient toujours été en très bonnes relations avec eux. Savigny échappa ainsi à la guerre et aux entreprises des ministres protestants, qui s'arrêtèrent de ce côté à Chênex et à Valleiry. Il y eut probablement quelques incursions et maraudages dans les villages voisins ; mais l'opinion populaire, d'après laquelle les troupes bernoises passèrent alors ici et allèrent attaquer le château de Chaumont, où elles échouèrent, est une croyance erronée. Chaumont fut bien attaqué et pris, mais par François Ier, roi de France, qui y coucha même une nuit, qui s'empara en quelques jours de toute la Savoie (sauf de ce que les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Suisses en tenaient) et la garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1547. Son fils, Henri II ne la restitua qu'en 1559. En sorte que Savigny appartint déjà alors à la France pendant 23 ans.

Après une accalmie, la guerre recommença en 1589 entre le duc de Savoie Charles-Emmanuel et les Genevois : elle dura trois ans. Dans cette seconde période, les Genevois, aidés d'un corps d'armée à eux fourni par le roi de France Henri III, et de troupes envoyées par le gouvernement de Berne, firent de nombreuses incursions sur les terres de Savoie et y commirent d'horribles dévastations. C'est alors que furent brûlés et détruits les tours et châteaux très nombreux qui couvraient le pays et dont on voit encore de tous côtés les ruines informes. Le Pays de Gex et les environs de Carouge, d'Annemasse et de Saint-Julien, furent saccagés; les bourgs de Lancy, Petit-Sacconnex, Cruseilles, réduits en cendres. Dans nos parages, ils essayèrent de s'emparer du château de Chaumont. Mais la petite garnison s'étant défendue intrépidement, les assaillants se vengèrent de leur insuccès en incendiant le village de Thiollaz et le bourg de Frangy. Il est probable, bien que l'histoire n'en fasse pas mention, qu'ils commirent aussi des dégâts à Savigny, tout au moins qu'il rançonnèrent et dépouillèrent les habitants, comme ils le faisaient partout. De leur côté, les troupes du duc de Savoie, au nom-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bre de 12.500 hommes, s'avancèrent de Rumilly par Frangy et de Seyssel par l'Ecluse, pour repousser les Genevois, joignant leurs dégâts à ceux de l'ennemi. Elles finirent par s'emparer des balliages de Ternier et de Gaillard, et les remirent sous l'autorité du duc. Le pays ne fut pacifié qu'en 1591 (1).

Vingt ans après, en 1600, la Savoie fut de nouveau envahie par le roi de France Henri IV, dont les troupes se répandirent en tous sens dans la contrée. Lui-même passa une nuit au château de Sallenôves et six jours à l'Eluiset, pendant que ses soldats s'emparaient du fort de Sainte-Catherine, au-dessus de Viry. Le traité de Lyon rendit la Savoie à son souverain, mais en lui enlevant la Bresse, le Bugey, le Val Romey et le pays de Gex.

A cette époque et à l'occasion de ces événements, un très grand changement faillit se produire dans les destinées de Savigny et de tout le pays environnant : ils furent sur le point de passer à la Suisse.

(1) C'est cette seconde guerre dont le souvenir est resté vivace dans la mémoire du peuple, bien qu'il la confonde souvent avec celle de 1536. Le peuple se trompe aussi en attribuant tous les méfaits dont les habitants de l'époque eurent à souffrir aux seuls Bernois ; ces derniers n'étaient que les auxiliaires des Genevois. Dans l'attaque infructueuse de Chaumont, ils n'étaient pas seuls non plus, quoi qu'en dise la légende bien connue sur une génisse et une mesure de blé, légende que nous ne reproduirons pas ici, parce qu'elle ne rentre pas dans l'histoire de Savigny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1589, Henri III, roi de France, voulant se venger du duc de Savoie, qui lui avait pris le marquisat de Saluces, en Piémont, avait passé avec le gouvernement de Genève un traité par lequel il concédait à ce dernier tout le territoire qu'ils se proposaient de conquérir ensemble, savoir : les mandements de Cruseilles, du Vuache et de Chaumont, c'est-à-dire tout le pays situé entre le Rhône et les Usses, ainsi que la plaine d'Annemasse et le Faucigny. Mais les Genevois n'ayant pu s'en emparer par la force, parce que le roi avait retiré ses troupes pour les envoyer ailleurs, la cession consentie ne put avoir lieu.

En 1601, pendant l'occupation de la Savoie par Henri IV, les Genevois invoquèrent bien cette promesse et demandèrent que ladite cession fût stipulée dans le traité de Lyon, qui mit fin à la guerre ; mais le roi ne voulut pas affaiblir davantage le duc de Savoie.

Trente ans plus tard, nouvelle invasion de la Savoie par Louis XIII (1630). Ce fut lui, paraît-il (1), qui détruisit ce qui restait encore de l'ancien château-forteresse de Chaumont.

A la fin du même siècle, notre pays fut encore occupé et foulé à deux reprises par les armées françaises ; d'abord de 1690 à 1693, puis de 1703 à 1713, sans autre motif que l'ambition de Louis XIV.

(1) On n'en est pas absolument certain.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

L'ÉGLISE, LA PAROISSE, JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir au juste à quelle époque le christianisme fut introduit dans notre région de Savoie : les documents font absolument défaut sur ce sujet et les historiens ne sont pas d'accord entre eux. On sait cependant que la ville de Genève, alors comme de nos jours centre principal de population de la contrée, eût des chrétiens et même un évêque dès le IIIe siècle après Jésus-Christ. Et comme il est constant que la nouvelle doctrine fût prêchée d'abord dans les villes et ne s'étendît que plus tard et peu à peu dans les campagnes environnantes, on peut tenir comme à peu près certain qu'il y eût à Savigny un noyau plus ou moins nombreux de chrétiens et une église dans les derniers temps de l'occupation romaine, soit dès le courant du IVe siècle. L'histoire nous apprend que les Burgundes arrivant dans ce pays pour s'y fixer, y trouvèrent tous les habitants catholiques.

Mais cette église était-elle à l'endroit isolé où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se trouve celle d'aujourd'hui ? Cela paraît douteux, car l'usage constant était de bâtir ces édifices dans les agglomérations, et cela se comprend. L'église primitive nous paraît avoir été plutôt dans un des groupements d'habitants dont le territoire était déjà alors parsemé. Il a existé au village d'Olliet une antique chapelle dédiée à saint Martin, qui aurait très bien rempli ces conditions, ce village étant bien central à l'égard de Cortagy, de Cessens et de Murcier, et situé sur la principale voie de l'antiquité (1).

Mais aucun document écrit n'existe à ce sujet.

Quant à la construction de l'église à sa place actuelle, elle nous paraît bien postérieure à l'établissement du christianisme dans le pays, car sa situation indique une époque où les sei-

(1) L'ancienne chapelle d'Olliet était, suivant la tradition, située au nord du village derrière la maison Réal actuelle. On ignore l'époque où elle a été détruite, mais il en restait, il n'y pas longtemps, de nombreux vestiges isolés, réduits aujourd'hui à l'énorme pierre couverte de moulures qui recouvre la fontaine devant chez Réal, du moins à ce qu'on croit, car plusieurs ont prétendu que cette pierre venait d'un château de Chalex qui aurait existé à Cessens. Il y avait aussi un cimetière où l'on a trouvé en 1860 le squelette d'un prêtre ou d'un grand personnage, auquel adhéraient encore les agrafes dorées de son manteau. Cet endroit porte encore le nom de *Saint-Martin*, et figure sous cette dénomination au cadastre de 1738.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneuries étaient déjà organisées. Son emplacement a été, en effet, découpé comme à l'emporte-pièce dans le domaine du château, qui l'entoure de tous les côtés ; et il a été certainement choisi après l'organisation des paroisses, faite dit-on, par saint Avit, archevêque de Valence en l'an 516 ; malgré son isolement, l'église avait l'avantage d'être là au milieu du groupe de cinq ou six villages composant la paroisse, au croisement de plusieurs chemins qui y donnaient un libre accès de partout, et en même temps d'être assez rapprochée du château pour permettre à ses maîtres d'y avoir leur chapelle particulière et leur tombeau de famille.

Quoiqu'il en soit, la première mention que l'on trouve de l'église de Savigny remonte à l'an 1100. C'est une charte signée de l'évêque de Genève, Guy de Faucigny, qui confirme les donations faites précédemment par lui et par ses prédécesseurs au monastère de Saint-Oyen de Joux (aujourd'hui Saint-Claude (Jura), des revenus de 12 églises de son diocèse, au nombre desquelles est celle de Savigny (1).

En vertu de ces concessions, les abbés de Saint-Oyen devaient faire desservir lesdites églises par un de leurs religieux, ou y nommer

(1) *Regeste genevois*, n° 248. Nous n'avons pu savoir jusqu'à quelle époque l'église de Savigny est restée sous la dépendance des religieux de Saint-Claude.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un curé payé par eux. C'était un usage fort répandu à cette époque.

Comme toutes les églises très anciennes, elle était orientée à l'inverse de celle d'aujourd'hui : le chœur ou chevet était à l'orient et la porte d'entrée à l'occident, sous le clocher. Elle a seulement été retournée en 1830, lors de sa dernière reconstruction. Cette orientation primitive, ainsi, d'ailleurs, que la grande ancienneté du clocher, sont attestées par l'état d'usure du seuil et des jambages de la porte, qui ont été polis et arrondis par le frottement séculaire des entrées et des sorties de la foule. Le bénitier qui est dans une encognure sous le clocher, atteste également un âge respectable : la pierre calcaire très fossilifère dans laquelle il est creusé a été profondément corrodée par le temps ; les coquilles fossiles ont leur test saillant de plusieurs millimètres et forment à la surface de la peirre un réseau d'un relief tel, qu'il a fallu certainement une longue série de siècles pour le produire. Le clocher lui-même est probabement contemporain de la première église bâtie en ce lieu. La disposition de ses baies doubles à plein cintre, quoique dépourvues de toute ornementation, paraît devoir le faire rapporter à la période du style roman, soit au XI^e^ ou au XII^e^ siècle. Il aurait ainsi subsisté, presque intact, jusqu'à nos jours, pendant environ 800 ans.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à l'église, elle a dû être reconstruite en style gothique au XVe siècle ou au commencement du XVIe. Nous avons dit que la fenêtre ogivale encastrée dans la façade actuelle et *provenant de l'église démolie* en 1830, porte les caractères architecturaux du XVe siècle. Or, précisément à cette époque, en 1465, Jean de Menthon-Lornay, chanoine de Genève, fondait une chapelle dite de saint Georges, dans l'église de Savigny, et son frère Pierre de Menthon faisait à cette chapelle une donation de 100 florins d'or, somme considérable, équivalent à environ 10.000 francs de notre monnaie.

D'autre part, l'église primitive était dédiée à saint Antoine, premier ermite ; elle est encore mentionnée comme ayant ce patron dans la visite pastorale de 1481 ; et, au siècle suivant, les patrons de la paroisse étaient saint Denis l'Aréopagite (encore patron aujourd'hui) et sainte Madeleine.

Ces constatations indiquent un grand changement dans la situation de l'église ; elles nous amènent à croire qu'elle fut rebâtie entièrement (sauf le clocher), et qu'à une nouvelle église on voulut donner un nouveau patron.

Les chapelles. — La chapelle de saint Georges, dont nous venons de parler, était construite sur le côté sud de l'église, en dehors de la nef, mais communiquant avec l'intérieur par une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

large arcade, comme cela se voyait presque partout dans les anciennes églises. C'était la chapelle seigneuriale où les seigneurs de Savigny et leur famille venaient entendre les offices. Il y existait un petit autel qu'ils avaient doté de revenus pour y faire célébrer la messe à certains jours (1). Leur tombeau de famille se trouvait au-devant de l'autel. Les anciens registres en font souvent mention.

Une certaine étendue de terrain, joignant le cimetière au couchant et au nord, est portée au cadastre de 1738 comme appartenant à cette chapelle.

Il y avait deux autres chapelles : celle des saints Antoine, Fabien et Sébastien, qui avait un recteur spécial pourvu d'un revenu, et celle portant le nom de Rodolphe Gavard, son fondateur. Le compte du châtelain de Chaumont pour l'année 1458 mentionne dom Jean d'Eloise comme recteur de cette chapelle (2).

Revenus de la cure. — Dans le Pouillé ou Etat du diocèse de Genève (3), dressé en 1344 par ordre de l'évêque pour indiquer la taxe que

(1) Girard de Montchenu, seigneur de Savigny et du Vuache, lui avait légué, en 1454, six coupes annuelles de blé pour des messes.

(2) *Comptes de châtelains*, par F. Mugnier, page 71, 76.

(3) *Pouillé du diocèse de Genève*, publié en 1881 par M. l'abbé Brand.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque curé devait payer annuellement au Pape, le curé de Savigny était taxé à XIII sols, à raison de un sol par livre de revenu. Ce revenu était donc de XIII livres. Il avait, de plus, un revenu appelé *personnat,* évalué à IV livres, 10 sols. (Il ne s'agissait que des revenus fixes, produits par des biens-fonds appartenant au bénéfice-cure.)

Bien que la *valeur*, ou, comme on dit aujourd'hui, le *pouvoir* de l'argent à cette époque fut environ 20 fois plus élevé qu'aujourd'hui, cela ne portait le revenu du curé qu'à 340 de nos francs actuels. Mais il en avait d'autres, comme nous le verrons ci-après.

Au temps où le diocèse de Genève était divisé en 8 décanats, circonscriptions très étendues ayant à leur tête un doyen (en latin *décanus),* la paroisse de Savigny faisait partie du décanat de *Vuillonnex* (1).

Après la nouvelle division en archiprêtrés, faite par saint François de Sales en 1607, Savigny se trouva dans l'archiprêtré de Chaumont où il est encore aujourd'hui.

La paroisse comprenait les cinq hameaux de Murcier, Cessens, Olliet, Cortagy et Nyoux. Il n'y avait au lieu dit Marzi — aujourd'hui Chez Borgeat — qu'une seule maison, et les Chavannes étaient une simple ferme dépendant du

(1) Vuillonnex, autrefois bourgade, est aujourd'hui un simple hameau de la commune de Bernex, canton de Genève.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

château de Chaumont. Mais les habitants du village de Chez Luiset — aujourd'hui de Chaumont — suivaient les offices religieux de Savigny et y enterraient leurs morts. Des actes notariés l'indiquent comme faisant partie de la *paroisse de Savigny* (1).

Visites épiscopales. — Pendant toute une longue période qui s'étend du XII au XVI^e^ siècle, l'histoire n'a enregistré sur l'église et les curés de Savigny que le peu dont nous venons de parler. Les archives d'Etat, à Genève, contiennent bien les procès-verbaux des visites faites par les évêques en 1413, en 1443 (17 avril), 1481 (15 novembre) et en 1516, mais ces documents ne nous apprennent presque rien sur l'église, la paroisse et les curés de Savigny. Celui de 1443 (2) porte que le curé d'alors se nommait Jean Gentilis. A l'époque du second (3), le curé était Bernard Bellin *(Bernardus Bellinus)*, prêtre du diocèse de Belley, qui faisait desservir la paroisse par R^d^ François Vernet. L'un des syndics était alors François Borgeat ; le nom de l'autre est illisible (4). Le patron de la paroisse était saint Antoine (*voir ci-dessus*).

(1) Papiers de la famille Gaillard, de Murcier.

(2) Visiteur Mgr Barthélemy, évêque de Corneto, remplaçant l'évêque François de Mez. Il ordonna de réparer le chœur et la voûte de l'église avant la Saint-Michel.

(3) Visiteur Mgr Claude Kup, coadjuteur de l'évêque Jean-Louis de Savoie.

(4) Les paroisses ou *communautés* avaient alors deux syn-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La chapelle dédiée aux saints Antoine, Fabien et Sébastien, avait pour recteur Révérend Aymond de Chomontet. La paroisse n'avait alors que 21 feux ou ménages, dit le procès-verbal. Un tel chiffre nous étonne, car il semble indiquer une centaine d'habitants tout au plus. Mais on sait qu'à cette époque, les familles étaient beaucoup plus nombreuses que de nos jours. Un ménage renfermait souvent, outre le père et la mère, sept ou huit enfants, dont un ou deux fils déjà mariés, des oncles et des tantes, vivant tous ensemble dans l'indivision. En réalité, les 21 feux devaient contenir au moins 200 habitants et même davantage. Mais il est probable que le chiffre de 21 feux est erroné.

Visite de saint François de Sales. — Cette visite, intéressante surtout à cause de la grande renommée du prélat qui la fit, eut lieu le jeudi 19 octobre 1606. Le procès-verbal débute ainsi :

« A esté visitée l'église parrochiale de sainct

dics, institués par les *Statuts de Savoie* du duc Amédée VIII, mais pas de conseillers. Les chefs de famille se réunissaient dans certaines circonstances.

Il n'y a plus de Borgeat à Savigny depuis le milieu du XVIII^e^ siècle ; mais le groupe de maisons qui a remplacé celle des Borgeat en a pris le nom et continue de s'appeler *Chez Borgeat*. La famille Borgeat s'est éteinte en 1734 par la mort d'Isabelle Borgeat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Denys et de saincte Magdeleine du lieu de Savigny, en présence de Pierre Vuichard, Michel Delécraz, Pierre Baussant, Claude Vuichard, Claude-Antoine Rosay et Claude Delécraz (1), de laquelle est recteur (curé) Michel Mugnier, prestre deuement institué et résidant. »

La pièce énumère ensuite les charges et les revenus du curé : celui-ci est tenu à une petite messe les jours de fêtes et dimanches, les jours solennels une grand'messe, matines et vêpres, le lundi une basse messe pour les trépassés.

Le revenu fixe du curé consiste en une maison, jardin, grange, le quart d'une seytorée (2) de pré et un journal de terre, plus le tiers du *dîme* avec le seigneur de Savigny, qui perçoit les deux autres tiers, le tout à raison de onze gerbes l'une, excepté au village d'Olliet où le curé perçoit aussi le tiers, mais doit remettre au recteur de la chapelle des SS. Fabien et Sébastien six *paires* (3) de blé moitié froment, moitié avoine, à six quarts la coupe, mesure du Vuache. Le recteur de cette chapelle était de la

(1) Les deux premiers de ces témoins devaient être les syndics, bien que le procès-verbal ne le dise pas. C'était l'usage constant que les syndics assistaient à ces visites.

(2) *Seytorée*, mesure agraire équivalent au *journal* de 400 toises, soit 29 ares 48 centiares.

(3) *Paire* se disait fréquemment autrefois pour *unité*, mesure d'usage courant. Ici, ce mot signifie *sac*. Nous disons encore une *paire d'heures* pour un livre d'heures, une *paire* de cartes, pour un jeu de cartes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présentation de la famille Aventure, de Murcier. Ce recteur alors était Révérend Laurent Daux, curé d'Eloise, tenu d'y célébrer 12 messes par an. Son revenu était de deux seytorées de prés sises au Martinet et à Murcier, plus sa part de la dîme d'Olliet.

Une autre chapelle était celle de saint Georges, fondée par les seigneurs de Savigny, sans recteur à ce moment, avec deux seytorées de chenevier, plus une vigne de 4 fossorées (1) (à Frangy) et messe le lundi et le vendredi (2).

Visite de 1667. — Le procès-verbal de la visite faite en 1667 par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex renferme aussi des renseignements intéressants et surtout plus complets sur l'église et la paroisse. Nous le reproduisons en entier :

« Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean d'Arenthon d'Alex, Evêque et prince de Genève, procédant à la visite générale des églises paroissiales de son diocèse, a visité celle de Savigny, sous le vocable de saint Denys et sainte Magdeleine assigné à aujourd'hui, ensemble le Saint Sacrement, les saintes huiles, les saintes Reliques, les fonds baptismaux, le cimetière et les registres des mariages, baptistaires et sépultures, en l'assistance de Révérend

(1) *Fossorée*, terme employé pour la vigne, équivalent à *seytorée* et à *journal*.

(2) Archives de M. Dominjoud, à Sevrier,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Claude Mourier, prêtre, docteur en théologie, bachelier en droit canon, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève et visiteur ordinaire pour mon dit seigneur en son diocèse, et c'est à la suite des publications et affiches apposées à la grande porte de l'église, de laquelle est recteur M. Jacques Vallet, prêtre duement institué et résident, sous la charge de célébrer une petite messe les jours de dimanches et fêtes, les jours solennels une grand'messe, matines et vêpres, pourvu qu'il se trouve qui sache et veuille répondre, tous les lundis une messe basse pour les trépassés, durant l'octave de la Fête-Dieu tous les jours messe, complies et bénédiction sur le soir, et à l'office de la Semaine Sainte ; tous les vendredis aussi une petite messe. Il est aussi tenu au luminaire du grand autel et à l'entretien du *Sancta Sanctorum* (1), le reste de l'église et la lampe demeure à la charge de la paroisse, à quelle fin elle possède un dîme dessus le village de Cortagier appelé le *petit dîme* de l'église, de valeur, par commune année, de huit coupes de froment (2).

« Le revenu consiste premièrement en la maison presbytérale, chosal, grange, jardin et verger, le tout joint ensemble et entouré de haies

(1) Le chœur ou sanctuaire.

(2) Les champs situés entre Cortagy et le chemin de Cortagy à Chaumont portent encore le nom de *petit dîme*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contenant environ la semature de trois quarts de froment, jouxte le chemin tendant de Murcier à Chaumont du couchant, autre chemin tendant de Jorant (1) audit Chaumont du vent, et le pré de la chapelle du seigneur de Savigny de bise.

« Plus perçoit ledit sieur curé, la troisième part (2) des dîmes qui se lèvent rière la paroisse sur les champs, à raison de onze gerbes l'une, de toute espèce de blé et chanvre. Les autres deux tiers sont perçus par le seigneur de Savigny sur lequel ledit sieur curé perçoit annuellement, sur la dimerie que bon lui semblera, huit coupes et demi froment beau, net et recevable, mesure de Chaumont, tant en considération de la prémice par ledit seigneur due, qu'à cause de la tierce part des dîmes appartenant audit curé, à devoir être levé sur les terres du château, icellui domaine considéré dans l'état où il était lors de la précédente visite faite par Mgr Jean-François de Sales, le 15 juin 1633; et moyennant la perception paisible de ladite quantité de 8 coupes 1/2, et chaque jour et fête de Saint-André apôtre, ledit seigneur et sa maison forte demeure exempt du payement de ladite prémice, et ledit domaine exempt de tout dîme (3); autrement en cas de contestation

(1) Le village de Jurens.

(2) Le tiers.

(3) Le mot *dîme*, féminin en français, s'est toujours dit au masculin en Savoie.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou de difficulté, ledit curé ou ses successeurs retireront ladite prémice selon la coutume du lieu et dîmeront lesdites terres pour le tiers qui leur compète, comme auparavant, comme se voit par accord fait entre ledit noble seigneur Gaspard de Savigny (1) et M. Louis Roux, en son vivant curé dudit lieu autorisé par Mgr Jean-François de Sales lors de la précédente visite (2).

« Plus perçoit (ledit curé) de chaque faisant feu, savoir de ceux qui ont quatre bœufs deux gerbes de froment, et de ceux qui n'en ont que deux une gerbe pour le prémice, et un sol aux fêtes de Pâques, pour le reste ; lequel (curé) a part à toutes les communes de ladite paroisse (3).

« Plus retire le linceul des sépultures et cinq florins pour les grands corps, sans y comprendre le luminaire et anniversaire pour raison desquels ils traitent avec ledit curé selon la coutume du lieu. (Suivent des recommandations aux curés et aux paroissiens au sujet de certaines réparations à l'église et à son mobilier, dont le détail est sans intérêt.)

« Mondit seigneur a de plus visité la chapelle

(1) Jean Gaspard de Livron, qui acheta en 1659 les châteaux de Marlioz et de Sallenôves.

(2) Le procès-verbal de cette visite n'a pu être retrouvé.

(3) Les *communes*, terrains et bois communaux, c'est-à-dire affouage et pâturage.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous le vocable de saint Georges, au côté droit du chœur, fondé (1) de la présentation du seigneur de Savigny, de laquelle est recteur M. Bernard Beysson, prêtre duement institué le 13 juillet 1660 sous charge d'une messe par semaine. Son revenu consiste en une pièce pré dite au Peney, contenant une seytorée, un petit verger d'un quart de seytorée, un autre pré d'une demi-seytorée, une pièce de vigne de 4 fossorées située sur la paroisse de Frangy lieu dit sous Crouz.

« Autre chapelle sous le vocable de saint Antoine saints Fabien et Sébastien, de la présentation de la famille Adventure dit Curdet, de Murcier, de laquelle est recteur Sr Ducrest, chanoine de Moûtiers sous la charge de deux messes par semaine. Son revenu consiste en six coupes de blé, mesure du Vuache, moitié froment moitié avoine, ladite avoine à raison de six quarts la coupe, lesquels il perçoit sur la part des dîmes appartenant au curé de Savigny, par acquis que les fondateurs ont fait de Noble Girard de Montchenu, seigneur du Vuache en l'année 1454. Plus possède une pièce de pré dit au Praz-Martin, au terroir de Murcier, contenant environ une seytorée et demi ; plus une autre pièce audit lieu contenant environ une seytorée ; plus une autre pièce à Niouz, lieu dit

(1) Cette chapelle avait été fondée et dotée au xve siècle par Jean de Menthon de Lornay.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au Martinet, d'environ deux seytorées ; autre pièce de pré au même lieu contenant une demi-seytorée. Ladite chapelle est entièrement ruinée, et le service d'icelle est transféré à l'autel du Rosaire érigé dans la nef, du côté gauche, jusqu'à ce qu'elle soit rebâtie. Lesdites pièces de pré ont été acquises à ladite chapelle par échange fait d'autres pièces de pré rière la paroisse de Dingy, entre M. Laurent Dano, pour les recteurs d'icelle et M. Aymé Collomb, châtelain du Vuache. Acte de M. Laurent, notaire à Dingy.

« Et outre le revenu que dessus, ledit sieur curé perçoit annuellement du seigneur de Savigny la quantité de seize coupes de froment, mesure de Chaumont, en y comprenant les huit coupes et demi sus désignées ; et c'est conformément à la transaction passée entre ledit seigneur de Savigny et M. Anthoine Dusillon, ci-devant curé de Savigny, le 9 mai 1663, Dépollier notaire. Fait et prononcé devant la grande porte de l'église par je soussigné Claude-Aymé Diaconis, notaire apostolique ducal-royal et greffier de l'évêché de Genève, le 19 dudit mois (1), en la présence et du consentement d'honnêtes Claude Carrier et Johannod Delécraz, sindics modernes dudit Savigny, Claude Delécraz, Jean Delécraz, Hugues Clerc, Louis

(1) 18 octobre 1667.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Delécraz, François Rosay, Benoît Aventure et presque tous les paroissiens, excédent les deux tiers, lesquels ont nommé Jean Vuissard et Claude Cugnet pour poursuivre le payement des légats applicables à la réparation de l'église, avec serment par eux de rendre bon et fidèle compte de leur négociation, et défense de rien divertir des deniers à aucun autre usage et de ne rien faire sans la participation du seigneur, du R^d^ curé et des sindics. Présents, M. Marc Bonnier, curé de Chaumont, et M. Bernard Beysson, curé de Cheptonex (1), témoins requis.

Signés : JEAN, *évêque de Genève ;* VALLET, *curé ;* BEYSSON, BONNIER ; P. CLERC, CLERC, *paroissiens ;* DIACONIS, *greffier* (2).

Valeur des dîmes. — Quelles étaient la quantité de grains de la dîme curiale et leur valeur ? Aucune évaluation n'en est faite dans les documents que nous connaissons ; une pièce tombée par hasard entre nos mains (3) peut en donner une idée suffisamment approximative. C'est l'acte d'amodiation des dîmes du village de

(1) *Cheptonex*, ancien nom de la paroisse et commune de *Sallenôves*.

(2) Archives départementales de la Haute-Savoie.

(3) Papiers de la famille Gaillard, de Murcier.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Murcier pour l'année 1676, neuf ans après la visite relatée ci-dessus.

Disons en pasant que, dans la plupart des paroisses, les dîmes n'étaient pas recueillies directement par le curé, mais *amodiées* pour un prix convenu à des particuliers qui se chargeaient de les recueilllir ensuite pour eux-mêmes. Le curé et le seigneur de Savigny procédaient ainsi et ensemble, à cause du partage qui devait s'en faire entre eux.

L'acte dont nous parlons fut passé dans la cour du château, par l'entremise du notaire Decostaz, de Chaumont, entre quatre particuliers de Savigny d'une part et Louis de Livron, seigneur, et Laurent Orset, curé, nouvellement arrivé à Savigny, qui avait remplacé R^d^ Jacques Vallet, décédé subitement à Chaumont le 1^er^ juillet de l'année précédente (1). Voici les stipulations essentielles :

« Du douzième jour du mois de juillet mil six centz septante six, par devant moi, notaire ducal et royal soussigné et présents les témoings ci-bas nommés se sont personnellement establis R^d^ Messire Laurent Orset (2), presbtre,

(1) Le curé Vallet avait été frappé de la censure par l'évêque Jean d'Arenthon, on ne sait pour quel manquement à son devoir. Il devait se démettre de sa cure dans un délai de six mois. L'archevêque de Vienne avait confirmé la sentence. Le curé en appela à Rome, mais il mourut avant que le pape eût donné une réponse. (Archives départ^les^, papiers de l'évêché.)

(2) Papiers de la famille Gaillard, de Murcier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé de Savigny, et Noble et Puissant Seigneur Messire Joseph de Lyvron, comte de Salle-neufve et Seigneur dudit Savigny, etc. Lesquels de leurs bons gréz ascencent et admodient les dîsmes de Murcier a Jean Frochet, Pierre Folz, Anthoine Patod, et Noël Combet, àpeine de tous damps, dommages et autres frais, ici présentz et acceptantz et admodiantz et l'un d'eux seulz principal et pour le tout, à sçavoir : Les dites dismes dudit Murcier accoutumées percevoir par lesdits Curé et Seigneur Comte et c'est pour la prise pendante par racines de l'année présente, soubs la cense et ferme de la quantité de septante-cinq coupes de froment beau bled et recevable mesure de Chaulmont, Trois Chappons gras et quattorze florins pour les despends aux mises d'icelle (1). Dont quitte avec part, payable le tout par lesdicts amodiataires audict sieur Curé et au Sgr Comte, aujourd'hui à la feste de St André Apostre à peine de tous depends dommages intérest et soubs l'obligation desdicts amodiataires de tous et un chascun de leurs biens présentz et advenir qu'ils se constituent chascun pour le tout et solidairement. Faict et passé dans la cour du châsteau dudict Savigny presentz Benoit Bordet dudt Murcier et hble Jean Claude Rosay de Cessens, tésmoings requis. Ont signié lesdts amodiateurs et non

(1) Pour les frais d'acte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les aultres pour ne sçavoir, de ce enquis. Ainsi est » « DECOSTAZ, not. »

Pour caculer la valeur des dîmes de toute la paroisse, on peut compter le village de Murcier pour un tiers : 32 feux ; Cessens et Olliet formant le second : 26 feux ; Cortagy et Nyoux, le troisième : 35 feux (1). A 75 coupes de blé pour le tiers, le total de la dîme aurait été de $75 \times 3 = 225$ coupes, sur lesquels le curé avait précisément la quantité fournie par Murcier, puisqu'il avait droit à *un tiers*, d'après ce que nous avons vu ci-dessus. La coupe de Chaumont valait 80 litres ; les 225 coupes valaient $\frac{225 \times 80}{100} = 180$ hectolitres, dont 60 au curé, valant aujourd'hui (à 17 fr.) environ 1.000 fr. et la part du seigneur, 2.000 fr., plus la valeur de la paille, soit environ le quart en sus ; soit, en tout, 3.750 fr. Je néglige les trois chapons gras et les 14 florins.

Et les amodiataires en retiraient certainement davantage, sans quoi ils ne s'en seraient pas chargés. En n'estimant leur bénéfice qu'à 5 %, qui aurait fait 187 fr., la charge de la dîme arrivait à 4.000 fr. en chiffres ronds.

Peut-être aussi les fermiers n'avaient-ils guère que la paille, il est impossible de le savoir. D'ailleurs, le produit variait d'une année à l'autre.

(1) D'après un état fait en 1710.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le curé Orset mourut en 1712 et eut pour successeur Rd Joseph Burnet qui laissa un legs produisant un revenu annuel de 48 livres, pour aider plus tard à l'établissement d'un vicaire. Il mourut en 1741.

Après une vacance de quatre mois pendant laquelle le service religieux fut assuré par MM. Lathuile, curé de Jonzier, et Branchard, curé d'Epagny, l'évêque nomma, au commencement de 1742, Rd Antoine Baytaz de Doucy, natif d'Etrables, commune de Desingy. Ce curé appartenait à une famille riche et distinguée. Un de ses ancêtres, le notaire François Baytaz, avait été anobli en 1584 par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, après qu'il eût acheté le château et le domaine noble de Doucy, dans la commune de Menthonnex-sous-Clermont, ce qui lui permit d'ajouter à son nom primitif celui de *Doucy*. Cette famille a produit plusieurs personnages éminents, entre autres Rd Nicolas Baytaz de Doucy, prieur de Lovagny, chanoine et official du diocèse de Genève-Annecy, mort en 1607, et Claude-François Baytaz de Doucy, avocat au Sénat de Savoie et ensuite gouverneur des Bailliages de Ternier et de Gaillard, mort en 1660. Une branche ayant acquis à Etrables le château de la famille de Challon (1), et se fit appeler depuis Baytaz de Challon. Les

(1) Aujourd'hui ferme Rosay.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Baytaz de Doucy possédèrent aussi au XVIII^e^ siècle le château de La Tour, au chef-lieu de Desingy, ce qui leur permettait de s'intituler *seigneurs* de Desingy.

Vicariat. — L'année même de l'arrivée du curé Baytaz de Doucy (1742), la *communauté* (commune) de Savigny demanda avec instance l'établissement d'un vicaire. Les syndics et les conseillers faisaient remarquer à l'évêque que déjà en 1709, R^d^ Pierre Tissot dit le Bât, curé de Chênex et natif de Savigny, avait légué pour cet objet un revenu annuel de 104 livres 6 sols 8 deniers ; que le curé Brunet avait aussi laissé une rente de 48 l. Le conseil communal proposa d'y joindre le revenu de la *petite dîme* amodiée à Jean-Pierre Vuichard et montant à 40 livres (*voir ci-dessus*), ainsi que diverses fondations s'élevant à 192 livres, le tout montant à 384 livres, pour en former le traitement du vicaire. La commune se chargeait d'entretenir l'église à ses frais, usage auquel la *petite dîme* avait été affectée auparavant (1).

La demande fut agréée : le premier vicaire fut R^d^ Forestier, qui signe des actes de baptême en 1746 ; après lui vint R^d^ Pinget, que l'on voit signer beaucoup d'actes de naissances et de décès en 1750 (2) et les années suivantes.

(1) Archives départementales : fonds de l'évêché.
(2) Il y eut, cette année-là, une mortalité exceptionnelle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Baytaz de Doucy était d'une faible complexion : il mourut le 31 décembre 1749, à l'âge de 57 ans, après une année de maladie. Voici son acte de décès : « Le dernier jour de 1749, à 7 heures après-midi, est décédé, muni des sacrements, Messire Noble Antoine Baytaz de Doucy, curé de Savigny, âgé d'environ 57 ans, et le 2 janvier 1750 a été inhumé dans l'église de Savigny.

« PINGET, *vicaire et gardiateur*. »

(Registres paroissiaux.)

C'est le dernier curé de Savigny enterré dans l'église.

Il avait eu pendant quelque temps avec lui sa sœur, demoiselle Scolastique Baytaz de Doucy, religieuse au couvent des Bernardines de Rumilly, qui mourut trois semaines avant lui, à 55 ans, et qui fut inhumée par faveur spéciale *dans le tombeau* de M. le comte de Sallenôves, seigneur de Savigny, c'est-à-dire dans la chapelle Saint-Georges.

Le successeur de M. Baytaz de Doucy fut M. Pierre Mallinjod ou Mallinjoud, docteur de Sorbonne, né en 1715 à Saint-Marcel, près d'Alby. Nommé en mars 1750, il exerça son ministère jusqu'à la Révolution.

d'enfants. On en compte 24 au-dessous de 6 ans, dont 2 le même jour chez un Carrel. Le nombre des décès fut de 26, alors qu'il n'était que de 8 par année en moyenne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Mallinjod eut avec lui, dès son arrivée, sa mère, deux fois veuve, Benoîte Guérispert, qui mourut à Savigny en 1785, à l'âge de 90 ans. Il avait aussi amené sa sœur *Barbe Mallinjod*, qui épousa, en 1753, François Rosay feu Benoît, du village de Cessens, eut plusieurs enfants, et mourut en 1791, âgée de 66 ans (1). Plus tard, en 1760, il fit venir son frère, Jacques Mallinjod, qui cultivait ses terres et faisait sa cuisine (2), et qui mourut à Savigny le 24 pluviôse an IV (13 février 1796). Son domestique, un nommé Gabriel Bruyère, également de Saint-Marcel,

(1) Les Rosay étaient aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles une des principales familles de Savigny. Ils étaient alliés à plusieurs maisons nobles ou bourgeoises : aux de Gallion, de Rumilly, aux de Lavenay, de Chilly et même aux de Livron, seigneurs de Savigny. Les registres paroissiaux en font foi. Barbe Mallinjod eut cinq enfants, trois garçons et deux filles, dont l'une, Josephte, mourut jeune, et l'autre Etiennette, épousa Denis Fol dit Gobet, du village d'Olliet et mourut en 1836. L'aîné des garçons, Louis Rosay, épousa Louise Décombe, de chez Borgeat, fut agent municipal et maire de Savigny sous la République et l'Empire ; le deuxième, Jacques, marié à Dominique Vuichard, fut aussi deux fois maire et a été la tige des Rosay actuels de Cessens ; le troisième, Jean-Marie, épousa Jeanne Ansermoz, de Clarafond, alla demeurer chez sa femme, fut père de Jean-Marie, époux de Marie Delouche, de Bonneville, revint à Savigny, eut plusieurs fils, dont l'un, Jacques-Alexis, longtemps maire de Savigny, fut le père de M. J. Rosay, actuellement notaire à Annecy. Les trois autres étaient : Jérémie, curé de Vallières ; Jean-Joseph, banquier à Frangy, et François, maréchal à Murcier.

(2) Registres municipaux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

était en même temps clerc ou sacristain de la paroisse.

Difficultés au sujet du vicaire. — A son arrivée à Savigny, M. Mallinjod avait trouvé un vicaire régulièrement institué, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. D'après les règles en vigueur à cette époque, c'était le curé qui choisissait seul son vicaire ou qui en demandait un à l'évêque. Il devait le loger, le nourrir, le rétribuer ; et il percevait lui-même les revenus : rentes, censes, dîmes, etc., affectées à cet usage.

Au bout d'une année environ, M. Mallinjod, qui était jeune et robuste, estima sans doute qu'il était capable de faire lui-même tout le service paroissial et qu'un vicaire était inutile, ou bien il trouva que la dotation était insuffisante. Il renvoya M. Pinget ou du moins celui-ci fut nommé ailleurs par l'évêque, on ne sait. Toujours est-il qu'à partir de ce moment, et pendant toute la durée de son séjour à Savigny, cette paroisse n'eut plus de vicaire. Malgré les plaintes et les réclamations réitérées de ses paroissiens, M. Mallinjod n'en voulut jamais point. Il eut plusieurs fois des difficultés assez sérieuses avec les autorités communales et avec les habitants à ce sujet. En 1768, notamment, le Conseil fit des instances pressantes, ainsi qu'en témoignent les pièces et délibérations suivantes, dont les originaux existent encore aux archives départementales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« L'an 1768, le 12 juin, à Murcier, paroisse de Savigny et dans la maison des frères Burnet choisie par le Conseil pour tenir la présente assemblée, ont comparu devant moi socrétaire soussigné les honorables Claude Bovard, sindic, François Vuichard, François Burnet, Joseph Tissot et Joseph Gojon, conseillers, et avec eux honorables Noël Burnet, Jean-Louis Vuichard, Claude Delécraz et Jean Bovard dit la Bottaz, quatre des principaux notables de cette paroisse, lesquels, pour se conformer aux réitérées invitations de ladite paroisse et réquisitions des autres habitants, aux fins d'obtenir le rétablissement d'un vicaire, dont icelle ainsi que le Rd sieur Baytaz de Doucy l'a pratiqué pendant qu'il a été curé du lieu, eu égard, aux fondations faites à cet égard, dont le revenu peut s'élever à environ 200 livres (1), sans que Rd Sr Pierre Mallinjoud, curé actuel, ait voulu s'y soumettre depuis environ 17 ans, sauf pendant la première année, parce qu'il y trouva le vicaire lors de sa mise en possession, quoiqu'il ait perçu et perçoive les dits revenus, malgré les amiables représentations qu'on lui a faites, se sont déterminés à députer, ainsi que par le présent ils députent pour leurs procureurs spéciaux et généraux M. Gaspard Bessonis, notaire,

(1) Ce chiffre du revenu diffère considérablement de celui donné plus haut d'après des pièces authentiques. Nous n'avons pu découvrir la cause de cette différence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

procureur, bourgeois et habitants de la ville d'Annecy, et avec lui Joseph Tissot et François Vuissard, deux des conseillers, pour et au nom tant des constituants que des autres paroissiens de Savigny, se présenter et comparaître partout où besoin sera aux fins d'obliger le dit Rd curé de tenir un vicaire en percevant les revenus, et même de l'obliger de rendre compte de ceux qu'il a perçus, dont il sera formé un capital en augmentation dudit revenu ; ce n'étant pas trouvé suffisant après l'union de tout ce que dessus, qu'ils se pourvoient auprès du Sgr Intendant pour qu'il lui plaise bilancer chaque année dans le rôle des impositions ce qui pourrait manquer au revenu ; et c'est eu égard que ladite paroisse est composée de six hameaux tous éloignés de l'église et de 70 feux, et que ledit Rd curé étant sujet de s'absenter fort souvent et passer les semaines au tiers et même plus pour des affaires de famille du côté de Rumilly, Chambéry et ailleurs, lesdits paroissiens ont été fort souvent dans le cas d'aller chercher pour administrer les sacrements aux malades des prêtres étrangers, lesquels bien souvent ils n'ont pu se procurer qu'avec peine et même d'autres fois trop tard.

« Lesdits syndics et conseillers ont déjà eu l'honneur de faire à cet égard leurs représentations à Sa Grandeur dernièrement lors de sa visite dudit Savigny, comme pour établir un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autre clerc dans la paroisse que le valet du R^d curé, parce qu'elle est fort mal servie à cause des grandes occupations du R^d curé, et qu'il convient que ce soit une famille pauvre de la paroisse qui exerce cette charge pour la faire par ce moyen subsister, comme la chose s'est pratiquée de tout temps ci-devant. A quelle fin les dits sindic et conseillers nomment Claude-François Gojon du hameau de Cortagy pour ladite charge dès le premier juillet prochain, qui dès lors jouira des droits, honoraires et rétributions attachés à cette charge. En cas de conteste du R^d curé de vouloir se charger du vicaire et de rendre compte des revenus qu'il a perçus depuis le temps qu'il a cessé de le tenir, ils donnent pouvoir aux dits procureurs d'intenter tous procès, faire tout ce qui sera requis, les poursuivre jusqu'à jugement, sentences et arrêts définitifs et entière exécution d'iceux.

« Et même eu égard que l'on est dans peu de temps dans le cas de percevoir la récolte de l'année courante, le plus gros du revenu du vicaire consistant en biens-fonds, le Conseil supplie le S^gr Intendant de vouloir bien accorder la commission pour expédier lesdits biens en acensement pour l'année courante à l'enchère publique, etc. »

Trois jours après, le 15 juin, les conseillers adressèrent une requête à M. Mallinjod sur le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même sujet. Celui-ci répondit qu'il voulait du temps pour réfléchir et demander conseil. Le 19 juin les syndic et conseillers répliquèrent par une nouvelle délibération, dont voici la teneur :

« La communauté de Savigny, ensuite de la réponse de Rd Mallinjod curé, en date du 19 courant en réponse à la requête du Conseil s'aperçoit, à ne point douter, que le délai d'un mois qu'il demande pour examiner l'affaire et demander conseil, n'a pour seul objet que de gagner du temps pour avoir encore en la courante année la récolte des biens mentionnés dans ladite requête, ce qui est fort aisé à voir par le spécieux prétexte qu'il invoque, d'autant plus que le prétendu intérêt qu'il met en avant n'affecte que le bénificier et non le bénéfice. Le Conseil persiste à demander à l'Intendant de permettre au secrétaire d'amodier les récoltes et notamment les foins, qu'on a coutume de faucher à cette époque et qu'il soit interdit au dit M. Mallinjod de s'immiscer en rien dans tout ce qui peut regarder les dits biens, ni d'en exiger les rentes.

« Les syndics et conseillers font encore observer qu'ils ont oublié dans leur précédente délibération de représenter que quoique le presbytère fut déjà fort spacieux et très logeable pour deux prêtres lorsque Rd Mallinjod fut pourvu de ce bénéfice, puisqu'il comprenait déjà alors cinq chambres, y compris la cuisine,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et non le grenier, le Conseil consentit sans peine il y a environ 10 à 12 ans, à l'augmentation d'une chambre aux frais de la commune, dans les seules vues d'engager de son mieux le R^d^ S^r^ Mallinjod à tenir un prêtre avec lui, de sorte que déjà il y a six chambres, ce qui la surcharge (1) beaucoup pour l'entretien des bâtiments dont une partie aurait dû être à la charge du R^d^ curé, par le refus qu'il a fait de tenir un vicaire. M. Mallinjod, non content de l'augmentation qui fut faite pour lors, temps où l'on n'oubliait pas de pourvoir à toutes les réparations, a fait expédier l'année dernière un *prix fait* (2) de onze à douze cents livres pour de certaines prétendues réparations que l'on doit faire l'année courante audit presbytère à la charge de la communauté, etc. »...

« Suit la formule finale ordinaire,

« Signé : P.-J. GAY, *secrétaire*. »

Les pièces que nous avons pu consulter n'indiquent pas quelle fut la suite de ces démarches et de ces difficultés ; mais il semble bien que les réclamations de la commune n'obtinrent pas le succès espéré, car il n'existe aucune mention, aucune trace quelconque d'un vicaire à Savigny dans l'intervalle qui s'écoula depuis lors jusqu'à la Révolution et au départ de M. Mallinjod.

(1) La commune

(2) *Prix-fait*, entreprise, adjudication de travaux à forfait.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est presque certain que celui-ci continua à percevoir les revenus du vicariat, car ses affaires personnelles progressèrent visiblement. Il faut noter en effet que, dans les dix dernières années de son séjour à Savigny, ce curé fit de nombreuses acquisitions de terrain en son nom privé, et qu'il se constitua ainsi un patrimoine personnel de plus de 30 parcelles d'une étendue de 18 journaux environ (1). Il avait notamment à Cortagy une quinzaine de parcelles en champs, jardins, prés; il achetait encore du terrain de François Delécraz et de Antoine Menu, en 1786, à la veille de la Révolution, qu'il était, paraît-il, bien loin de prévoir. Il prit pour fermier et pour cuisinier, vers 1780, son frère Jacques Mallinjod, mort à Savigny en 1796. Il ne jouit pas longtemps de ses dernières acquisitions, car il fut obligé de quitter Savigny peu après la réunion de la Savoie à la France. Le dernier acte qu'il a signé, — une naissance — est du 2 juin 1793. Il signait quelquefois : Mallinjod, *archiprêtre*. Cependant le siège de l'archiprêtré n'a jamais été à Savigny ; mais, dans ce temps, l'évêque autorisait quelquefois, paraît-il, les vieux curés auxquels il voulait témoigner sa satisfaction pour leurs bons services, à prendre le titre honorifique d'archiprêtres.

M. Mallinjod avait inventé, dit-on, un élixir

(1) Cadastre de Savigny.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de longue vie, dont il révéla la formule à quelques amis, qui la laissèrent perdre.

Nous aurons à reparler de M. Mallinjod dans un prochain chapitre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

SAVIGNY AU XVIII^e SIÈCLE, L'ANCIEN RÉGIME

Les princes de la Maison de Savoie guerroyeurs, ambitieux et jaloux de leur autorité, s'appliquaient constamment, à partir du XV^e siècle et même plus tôt, à restreindre, à amoindrir les pouvoirs et les privilèges de la noblesse. Amédé VIII, notamment, y porta un coup sensible en créant en 1430, par ses célèbres *Statuts de Savoie,* dans toutes les paroisses de la campagne, des municipalités composées de deux syndics et de deux conseillers ou quatre selon la population, élus chaque année par leurs concitoyens. Les anciens comtés et duchés, baronnies, de Genevois, de Faucigny, de Chablais, avaient reçu le nom de *provinces*, à la tête desquelles le souverain plaçait des Intendants.

Les paroisses avaient par la suite été groupées en *mandements* ou châtellenies, ayant à leur tête des châtelains dépendant non plus des seigneurs féodaux, mais du pouvoir central seulement.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces petits souverains s'élevèrent successivement du titre de comte à celui de duc en 1416 et à celui de *roi* en 1713 ; ils s'étaient constitué une petite armée permanente, et avaient établi, pour soutenir et entretenir ces institutions publiques, des taxes et impôts divers, indépendants des droits perçus par les seigneurs, tels que les douanes, les péages, la gabelle du sel, la taille, etc., etc...

La taille ou impôt foncier, qui devait rendre chaque année une somme fixée d'avance par le Gouvernement, était perçue directement par les syndics, sur un rôle ou cottet, dressé en Conseil, où l'on tâchait de répartir le plus équitablement possible la somme imposée à la commune ou *communauté*, comme on disait alors. Elle se payait par *quartiers*, soit quatre fois l'an, en mars, juin, septembre et décembre. On peut la comparer à ce que nous appelons aujourd'hui le *Principal* des contributions directes ou la *Part de l'Etat*. Les terres des nobles en étaient exemptes, ainsi que les biens ecclésiastiques.

Les syndics étaient responsables de la rentrée de cet impôt. Force leur était donc de poursuivre quelquefois les retardataires, car on les obligeait à payer les manquants de leur poche.

C'est ce qu'éprouvèrent en 1651 les anciens syndics de Savigny. Il s'était produit dès 1649

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des retards considérables dans la rentrée de la taille. Le trésorier général de Savoie, Jean Champroux, envoya de Chambéry à Savigny, l'huissier Cudoz, avec un *archier* de justice (gendarme), tous deux à cheval ; ils arrivèrent le 21 février et signifièrent aux syndics d'avoir à solder immédiatement le retard, sous peine de prison et d'amende.

La taille était alors de *614 livres 10 sols*, soit par chaque quartier 153 liv., 11 sols, 9 deniers.

Voici quelle était la note de l'huissier ; il réclamait :

A Jean Decombe, ancien syndic ; reste dû sur le quartier de septembre 1649	62l, 11s, 9d
A Jean Mugnier, ancien syndic ; reste dû sur le quartier de mars 1650.....	57l, 5s, 9d
A Pierre Delecraz, ancien syndic, le quartier de juin 1650.....	153l, 11s, 9d
A Claude Carrel (1), ancien syndic, le quartier de septembre 1650..	153l, 11s, 9d
A Claude Bovard (1), ancien syndic le quartier de décembre 1650...	153l, 11s, 9d

Il fallut s'exécuter (2).

(1) On y voit le nom de quatre syndics à l'année 1650 : c'est que la nomination des syndics avait lieu à la *Saint-Jean* de juin.

(2) Papiers de M. Jules Gaillard, à Murcier. La même chose

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rôles de 1693 et 1710. — Nous avons eu aussi entre les mains les rôles ou cottets de la taille pour les années 1693 et 1710.

Le village de *Murcier* payait alors par quartier ou trimestre : 50 florins (1), 11 sols, 2 deniers.
Celui d'Olliet ... 21 florins, 13 sols, 1/2 denier.
Celui de Cessens. 30 florins, 15 sols, 4 deniers.
Celui de Cortagy. 19 florins, 16 sols, 2 deniers.
Celui de Nyoux.. 16 florins, 10 sols, 2 deniers.

Et les *forains* propriétaires, habitant les communes voisines... 1 florin, 10 sols, 2 deniers.

Total par quartier : 143 florins, 4 deniers.

Soit pour l'année entière, 572 florins, 1 denier.

Le cottet de 1710 avait été préparé par les syndics, Jean Fol et Claude Thorel, et approuvé par le châtelain de Chaumont, Bonier. La somme à fournir *par quartier* était de 174 livres, 1 sol, 4 deniers, soit pour l'année entière 796 livres, 5 sols 4 deniers. L'augmentation était de 224 florins sur le cottet de l'année 1693, 17 années auparavant (2).

Etant donnée le *pouvoir de l'argent* à cette époque, d'après les calculs donnés par les historiens et les économistes, il faut multiplier ces

arriva en 1664 aux syndics d'Epagny, Jean Taponnier et Claude Mermet.

(1) Le florin valait 12 sols et le sol 12 deniers.

(2) Il faut noter que dans l'intervalle l'Etat de Savoie avait eu à subir deux occupations des armées de Louis XIV, roi de France : l'une de 1693 à 1697, l'autre de 1703 à 1713

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chiffres par 4 pour avoir la valeur qu'ils représenteraient de nos jours. Le total du cottet de 1710 se monterait ainsi à 2.800 francs de notre monnaie.

Cette somme paraît faible en comparaison de ce que nous payons aujourd'hui ; et bien des gens partent de là pour affirmer que nos pères étaient plus heureux que nous. Mais pour se faire une idée exacte de la situation, il faut d'abord ajouter aux chiffres ci-dessus la valeur des dîmes, évaluées ci-devant à 3.750 francs, ensuite les cens, servis et redevances féodales payées à différents seigneurs et rachetées plus tard pour la somme de 8.440 francs en capital, représentant par conséquent en intérêts à 5 o/o, 244 francs annuellement, plus les corvées sur les routes et chemins, les péages, les taxes sur le vin et sur les marchandises rendues dans les marchés, plus encore les taxes extraordinaires, imposées par le Prince en cas de guerre, ce qui était très fréquent dans ce temps-là, en Savoie. Les impôts proprement dits étaient donc en réalité, à Savigny, de 6.794 francs. Nous payons aujourd'hui 8.278 fr., soit une augmentation de 1.484 francs, pour une population double.

Il faut remarquer surtout qu'ils n'avaient ni chemins praticables, ni grandes routes, ni ponts, ni écoles, ni maison commune, ni chemins de fer, ni postes, ni télégraphes, ni pompes à incendie, etc., etc., toutes choses éminemment utiles

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et dont nous ne voudrions ni ne pourrions plus nous passer.

La vérité est que les impôts de ce temps étaient plus lourds que les nôtres, pour les paysans surtout, qui n'avaient ni commerce ni industrie, ni moyens de communications qui leur permissent de vendre leurs produits pour se procurer de l'argent. L'histoire nous apprend que souvent les agents du fisc faisaient vendre le pauvre mobilier des paysans pour acquitter leurs tailles. Le fait relaté ci-dessus des syndics de Savigny et d'Epagny prouve amplement combien la rentrée des impôts était difficile.

Le parallèle entre la situation des paysans des siècles passés et celle des cultivateurs d'aujourd'hui peut se caractériser par ces deux mots : *Nous sommes mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés* que nos ancêtres ; donc, nous sommes plus riches qu'eux.

Reprenons notre histoire de Savigny. Cette commune avait à l'époque du cottet de 1710, 93 familles résidentes et payant la taille, outre les habitants du château, seigneurs et fermiers, qui n'en payaient point, bien que le domaine desdits seigneurs contint 461 journaux de Savoie, c'est-à-dire près d'un cinquième du territoire. Les curés en étaient exempts aussi pour les biens appartenant au bénéfice-cure, qu'ils se transmettaient successivement ; mais ils la payaient pour leurs biens personnels quand il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur arrivait d'en avoir. C'est ce qui se présente au cottet de 1710 pour le curé Laurent Orset, ainsi qu'on le verra ci-après.

La population de Savigny, il y a deux siècles.

Voici quelle était la répartition de la population entre les différents villages ou hameaux de la commune, aux deux dates des deux cottets qui nous restent, avec les noms de toutes les familles existant à cette époque. Les habitants d'aujourd'hui pourront comparer ces tableaux avec ce qui existe aujourd'hui.

A Murcier

(que le cottet de 1710 appelle *Savigny*, comme ne faisant qu'un avec l'en Iroit où sont l'église, la cure et le château).

En 1693	En 1710
	Laurent Orcet, curé.
1 Carré.	1 Carrel.
1 Morard.	1 Morand.
2 Cattry.	1 Cattry.
2 Thorel.	2 Thorel.
1 Curton.	1 Curton.
2 Aventure dits Bourdet	1 Aventure dit Bourdet.
1 Aventure dit Grillet.	1 Aventure dit Grillet.
	2 Réal.
	1 Décombe.
1 Fol dit Maret.	1 Fol dit Maret.
	3 Fol dits Clair.
1 Mugnier dit Lorenge.	1 Mugnier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1693	En 1710
1 Frochet.	1 Frochet dit Passy.
1 Cumin.	1 Cumin.
1 Burnet.	1 Burnet.
1 Combet.	1 Combet dit Catalan.
1 Mossat.	1 Mossat.
1 Marchand.	
1 Beguex.	
1 Girod.	
1 Dunand.	
1 Pernod.	
10 Bouvard. (sans surnoms).	10 Bouvard, dont les uns portent les surnoms de Berthod, les autres de *Marin*, *Pipi* et *Rigot*.
32	31

A Olliet

En 1693	En 1710
1 Vuichard.	1 Vuichard.
1 Tissot dit le Baz.	1 Tissot dit le Bât.
	1 Marinet.
	1 Bonavay.
2 Delécraz.	1 Delécraz.
1 Fol Cugnet.	
1 Fol dit Combet.	2 Fol dits Gobet.
3 Fol dits Clerc.	3 Fol dits Clair.
1 Fol dit Janon.	
1 Fol dit Lyonnais.	1 Fol-Cugnet dit Lyonnais.
1 Fol dit Marest.	1 Fol-Cugnet dit Grivaz.
1 Fol dit Maronnet.	1 Bouvet.
1 Real dit Barby.	1 Maret.
1 Burnet.	
15	14

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Cessens

En 1693	En 1710
3 Rosay.	3 Rosay.
1 Curtet.	1 Curtet.
1 Baussant.	1 Baussant.
1 Réard.	1 Bocquet.
7 Burnet.	4 Burnet.
1 Mermond.	2 Burnet dits Chamolet.
14	12

A Cortagy

En 1693	En 1710
10 Vuichard.	12 Vuichard.
2 Vuichard dits Condurier.	
2 Vuichard dits Cortiau.	1 Vuichard dit Cortiau.
1 Bouvard.	1 Bouvard.
1 Pernod.	1 Pernod.
3 Cudet.	1 Cudet.
	1 Gojon.
1 Gros.	1 Gros.
1 Bovagne.	1 Bovagne dit Cadet.
	1 Dhérens.
21	20

A Nyoux

En 1693	En 1710
2 Curtet.	2 Curtet.
7 Delécraz.	9 Delécraz.
	1 Dussauge.
2 Clerc.	2 Clerc.
1 Décombe.	1 Décombe.
1 Carré (peut-être aux Chavannes).	
13	15

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Forains *ou propriétaires habitant une autre localité.*

En 1693	En 1710
Beguex (Vve Fol), sans désignation de domicile.	Marquis de Chaumont du Vuache.
Tissot, prêtre, sans désignation de domicile.	Millet de Challes, seigneur de Noveiry.
Jacques Mermond, sans désignation de domicile.	Claude Vidomne, de Jurens.
Jean-Louis Berlion, sans désignation de domicile.	Claude Courtois, de Contamine.
Baron de Noveiry, sans désignation de domicile.	Jean Collomb, de Bloux.
Claude Vidonne, sans désignation de domicile.	François Dupraz, de Bloux, bourgeois d'Annecy, notaire.
Jean Collomb, sans désignation de domicile.	Claude Vincent, de Jonzier.
Veuve Pierre Mermillod, d'Epagny.	Georges et Jacques, greffiers.
François Gojon, sans désignation. Ne serait-ce pas la souche des Gojon de Cortagy et d'Olliet ?	J.-J. Mermet.
	André Tissot.
	Jean Barillon.
	(Ces cinq derniers sans indication de domicile).
	(1)

On remarquera qu'il n'est pas question dans ces cottets de Chez Borgeat ni des Chavannes. C'est que l'endroit dit à présent Chez Borgeat

(1) Ces documents nous ont été obligeamment communiqués par M. l'abbé Henri Descombes (cottet de 1693) et par M. F. Bossay, ancien maire (cottet de 1710).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait alors qu'une maison, la maison de l'ancienne famille Borgeat, à laquelle a succédé celle des Decombe ou Descombes.

Quant aux Chavannes, ce n'était qu'un groupe ou ferme des seigneurs de Chaumont, qui n'était pas soumis à la taille. La maison de Plâmont n'y figure pas non plus. Elle n'existait probablement pas encore. Il y avait en tout 31 noms de famille en 1693 et 32 en 1710. Plusieurs ont disparu. *(Voir à la fin du volume.)*

Le cadastre

Le cadastre décrété et commencé par le roi Victor-Amédée II de Sardaigne en 1728, et terminé par son fils Charles-Emmanuel III en 1738, soumit à la taille les terres des nobles comme celles des roturiers (à l'exception de celles ayant appartenu à des familles de la noblesse primitive).

A Savigny, toute la propriété du Château appartenant alors à la riche famille de Livron, de même que les pièces appartenant à d'autres familles nobles du voisinage, furent taxées comme celles des paysans. Le territoire entier de la commune fut trouvé de 3.566 journaux et 13 toises, y compris la montagne qui est de 754 journaux, et sans la montagne 2.812 journaux.

La taille royale annuelle fut fixée à 1.750 livres, 15 sols, somme bien supérieure à celle payée en 1710 ; mais la répartition en fut plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proportionnelle aux avoirs de chacun. La plus grande partie de la différence est, d'ailleurs, due à la taxation des terres nobles, notamment celles des Livron ; et cette augmentation du nombre des contribuables eut pour but et pour résultat de permettre au gouvernement d'entreprendre beaucoup de travaux d'utilité publique : routes, établissements d'instruction, diguement de rivières, mesures favorables à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, etc.

La répartition des terres de Savigny au point de vue de la culture était la suivante, qu'il est intéressant de comparer avec celle constatée au cadastre de 1873 (150 ans après) (1).

Les maisons nobles alors propriétaires de terrains à Savigny étaient :

1. De Livron Dominique et Centorioz (461 journaux).

2. Milliet, marquis de Challes, propriétaire du château de Noveiry, à Jonzier (24 journaux).

3. Perricard de Ballon (une pièce cédée au curé l'année suivante).

4. Comte de Varax de Châtel-en-Semine (3 journaux).

(1) Bâtiments.....	8 journaux	(2 hectares	36 ares).
Chemins	24 —	(7 —	7 —).
Prés.....	300 —	(88 —	44 —).
Champs.....	1.066 —	(314 —	25 —).
Bois.....	1.000 —	(294 —	80 —).
Vignes et jardins..	10 —	(3 —	» —).
Communaux (bois et terres)	1.158 —	(341 —	40 —).
	3.566		

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Nicolas Deschamps, marquis de Chaumont, la nue propriété de toute la montagne (avec *droit d'usage* pour les communiers de Savigny, moyennant une redevance annuelle) (1).

Les Royales Constitutions ; les notaires

Victor-Amédée II ayant quitté en 1713 le titre de duc pour prendre celui de roi, continua les réformes qu'il avait projetées. Il promulgua en 1725 un Code Général des lois de ses Etats, qu'il appela les *Royales Constitutions* du Royaume de Sardaigne. Son fils Charles-Emmanuel y mit la dernière main et publia en 1738 un nouveau *Règlement* qui modifiait la composition des administrations communales. Au lieu de 2 syndics et 2 conseillers, il y eut un seul syndic et quatre conseillers, tous choisis pour un an par les communiers, et approuvés par l'intendant de la province.

Une autre innovation fut la création de Secrétaires communaux, nommés par l'intendant, et qui devinrent bientôt l'âme et la cheville ou-

(1) Il est à remarquer que le cadastre de 1738 ne fait aucune mention du village de Cessens. Le groupe de maisons le plus rapproché d'Olliet est appelé *Chez Bossant* (ou Baussant) ; le plus rapproché de la montagne est dénommé *Sous les Fenêtres*, et les maisons du bas (chez Fumex) est appelé *Sous Chez Bossant*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vrière de chaque municipalité. Ces secrétaires devaient être des *notaires* et plusieurs étaient à la fois secrétaires de deux ou trois communes. Les syndics et les conseillers, ne possédant aucune instruction, étaient obligés de s'en rapporter pour tout au secrétaire. Les trois premiers qui furent syndics de Savigny après cette réforme : Louis Burnet, Claude Delécraz et Pierre Vuichard, ne savaient pas signer leur nom ; de même les syndics Fumex en 1786, André Burnet de 1780 à 1785. Leurs conseillers n'en savaient pas davantage.

Le premier secrétaire, nommé en 1738, fut le notaire Thouvier, dont la résidencc était à Verlioz, commune de Cernex, ce qui peut paraître singulier, car il y avait alors plusieurs notaires à Chaumont, à Jurens, à Raclard, bien plus rapprochés de Savigny. Thouvier était en même temps secrétaire de Cernex, de Marlioz et de Jonzier. En 1744, les habitants de Savigny ayant à leur tête le seigneur François de Malhivers et le curé Baytaz de Doucy, adressèrent une plainte à l'intendant contre Thouvier. On l'accusait d'avoir, en dressant le rôle de la taille, surchargé indûment les habitants. On se plaignait aussi que chaque propriétaire était taxé à 8 balles de sel pour chaque vache qu'il tenait, tandis qu'il ne devait en prendre que 4 (1). On

(1) Le sel était vendu par le gouvernement, et chaque famille devait en prendre une quantité déterminée. Il était dis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'accusait également de n'avoir pas imputé sur le rôle de la taille les sommes dues par le gouvernement pour un grand nombre de journées de voitures faites à *Saint-Pierre-d'Albigny*, (probablement lors de l'entrée des Espagnols en Savoie). On demandait sa révocation et son remplacement par le notaire Joseph Dupraz, de Murcier ; ce qui fut fait le 2 juin 1745. Dupraz exerça les fonctions de secrétaire jusqu'à sa mort, arrivée en 1751 : il n'avait que 34 ans. Il possédait, au village de Murcier, la maison et la propriété dite la Cour (maison Vincent), était bourgeois de la ville d'Annecy et secrétaire de Jonzier et de Marlioz. Son père, Jean-Marie Dupraz était déjà notaire à Jurens, hameau de Dingy en Vuache ; nous avons vu plusieurs actes rédigés par lui de 1700 à 1724. Il avait à Jurens une propriété de 100 hectares. Joseph Dupraz eut plusieurs enfants, dont un fut dévoré par un loup en 1750. L'aîné, Joseph, embrassa la carrière du notariat, et alla se fixer à Challonges, en Semine, où la famille possédait une propriété et où ses descendants ont résidé jusqu'à nos jours (1). L'un d'eux, M. Dupraz, fut intendant de la province de Turin, les dernières années avant l'annexion.

tribué par un habitant appelé le *regrattier*, et vendu 8 sols la livre.

(1) La maison fut achetée en 1811 par les frères Jean et Prosper Vincent d'Antoine Dupraz, fils de Joseph.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le secrétaire Dupraz fut remplacé après sa mort, comme secrétaire et comme notaire, par son clerc Joseph Duraffourd, natif de Chésery dans la Michaille, qui continua d'habiter dans la maison de la veuve, Antoinette Franchet, où il mourut, jeune encore, en 1756. Nous le retrouverons dans un autre chapitre.

Après la mort de Duraffourd, la secrétairerie fut occupée successivement par M. Pierre-Joseph Gay, notaire à Vulbens, et après lui par son fils Jean-Marie Gay, jusqu'en 1795 (1). Sous le régime français, ces fonctions furent exercées par le notaire Joseph-Marie Curtet, de Chaumont.

Bien qu'il existât autrefois des notaires dans la plupart des communes, nous n'avons trouvé, en dehors des deux dont nous venons de parler, Dupraz et Duraffourd, qu'un seul qui ait résidé à Savigny. C'est Me Louis Curton, du village de Murcier, dont il existe des actes de 1680 à 1690, et dont la famille, assez nombreuse alors, figure au cadastre de 1738, mais s'éteignit ou émigra peu après.

D'après le cadastre, sa maison était sur la face nord de la place de Murcier, au couchant de la maison Jules Gaillard ; c'est aujourd'hui un jardin. (2)

(1) Grand-père de M. Victor Gay, ancien notaire, retiré chez lui à Vulbens, qui a été aussi plus tard secrétaire de Savigny.

(2) En 1694, le mur de la cuisine de cette maison s'écroula

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les habitants allaient passer leurs actes de tous côtés, chez les notaires du pays environnant, à Jonzier (not. Groz, Dunand); à Chaumont (not. Chaumontet, Decostaz, Neyrod, Dunand, Chesney, Curtet, etc.); à Raclard (not. Groz); à Vulbens (not. Perret, Gay, et à Cernex (not. Thouvier); à Jurens (not. Dupraz).

Et, dans ce temps, on passait beaucoup plus d'actes notariés que de nos jours : précisément parce que personne ne savait écrire, pour la moindre vente, une quittance, une location, quelques minimes qu'en fussent le prix, et surtout les contrats de mariages, qui étaient l'usage constant, parce que le régime de la communauté, qui est la règle aujourd'hui, n'existait pas alors ; c'était le régime dotal, et il fallait chaque fois fixer la dot de l'épouse et tout ce qu'elle apportait dans la maison de son mari. On entrait parfois dans des détails qui nous font sourire aujourd'hui.

Nous allons reproduire ici un de ces actes, qui en donnera une idée claire et générale, car ils se ressemblaient presque tous. Nous négligerons seulement quelques longueurs de rédaction et des répétitions inutiles que les notaires accumulaient à satiété et dont la lecture est fatigante.

et une fille, Antoinette Morand, fut écrasée et trouvée morte sous les débris. *(Registres paroissiaux.)*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mariage en Pierre Burnet et Claudine Bouvard (Il y a 180 ans).

« L'an mil sept cent vingt-sept et le vingt-deux du mois de février après midy, au lieu de Murcier et dans la maison du constituant ci après nommé et de la paroisse de Savigny, comme ainsi soit que mariage ait été traité par paroles de futur et non encore solemnisé n'y accompli en face de notre Sainte Mère l'Eglise, entre honorable Pierre-François fils d'honnête Claude Burnet natif et habitant de la Fontaine paroisse de Vulbens au Vuache, époux futur, d'une part, et honnête Claudine fille de Martin feu Claude Bovard, originaire et habitant du présent lieu de Murcier paroisse dudit Savigny, épouse future d'autre part, lesquelles parties ont promis se présenter par devant la face de notre Sainte Mère l'Eglise pour y recevoir la bénédiction nuptiale, l'une d'icelles en étant requise de l'autre, à peine de tous dams, et d'autant qu'il est d'us et de coutume de constituer dot aux maris de la part des femmes afin que les charges du mariage soient plus faciles à supporter à l'advenir par l'époux ; à cette cause, aujourd'hui par devant moy notaire royal collégié soussigné, et présents les témoins bas nommés, s'est constitué le sieur Marin Bovard, père de l'épouse, lequel constitue en dot et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mariage à ladite Claudine Bovard, sa fille issue de son mariage avec feue Pernette Beguex, épouse future à savoir : en premier lieu la somme de quatre cent huitante livres d'un côté pour ses droits paternels, et cent vingt livres pour ses droits maternels à tant convenus entre eux, et pour son trossel et vêtement sept patagons et demi pour son habit de nopces et une vache de la valeur de trois patagons (1) six linceuls (2) toile commune, avec un rang (3) de toile commune en payant la façon, une chemisette longue drap du pays, trois corps à manches drap de couleur, un diceux neuf avec sa jupe couleur musque, dix huit chemises et douze tabliers, et c'est outre ses autres habits et menus linges quotidiens de fille, icy non spécifiés ny exprimés renfermés dans un coffre bois noyer fermant à la clef, avec six quarts froment net et recevable pour sa coëstre (4) et coussin, avec un alentour de lit de toile avec ses franges et rideaux et un tour à filer ; et c'est pour tous ses droits tant paternels que maternels, frater-

(1) Le *patagon*, monnaie très ancienne, valait 16 livres et 12 sols.

(2) *Linceuls*, drap de lit ; en patois *linfu*.

(3) *Rang* ou mieux *rand*, mesure de toile usitée chez les tisserands, et divisée en quatre gremalles. Le rand avait 16 aunes ou 15 mètres environ.

(4) *Coëstre*, sorte de matelas en balle d'avoine, en français *coultre*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nels sororiaux qu'autres, moyennant le payement de quoi elle renonce à tous ses droits, à réserve de loyale succession et héritage et échute si de droit advenait ; ladite constitution payable savoir tout le dit trossel le jour de la célébration des noces en espèces avec ledit coffre et alentour de lit et le tour à filer, les six quarts de froment à la Saint-Michel (1) prochaine, ladite vache soit sa valeur, dès la Saint-Jean-Baptiste prochaine en une année, et ladite somme de quatre cent huitante livres pour les droits paternels payables savoir : cent vingt livres dès la Saint-André prochaine en une année, de deux ans après cent vingt livres et ainsi continuer de deux ans en deux ans, semblable payement de cent vingt livres jusqu'à l'entier payement de tout et les cent vingt livres pour les droits maternels payables après le décès dudit père de l'épouse, le tout à restituer à la famille Bovard si ladite épouse venait à mourir sans enfants nés dudit mariage. (Suivent d'autres stipulations sans importance.)

« Fait et prononcé à Murcier, en présence de M. Louis Magnin, du lieu de Chaumont, et Châtelain du Marquisat (2) et Marin feu Pierre

(1) La Saint-Michel, 29 octobre, époque ordinaire des payements.

(2) Le *mandement* de Chaumont portait le titre de *marquisat*, parce que la seigneurie de ce lieu appartenait à un *marquis*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bovard du présent lieu, témoins requis, ayant ledit sieur Magnin signé le présent et non les autres pour ne savoir écrire. Insinué au Tabellion de Chaumont et payé trois livres.

« GROZ,
« *notaire à Raclard.* »

Les Espagnols à Savigny, 1742-1748

On sait que la Savoie fut occupée, de 1742 à 1748, par une armée espagnole. Cette occupation avait pour but de paralyser les forces du roi de Sardaigne, qui avait manifesté le désir d'aller au secours de l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, menacée par l'Espagne, la Prusse et la France.

Le peuple de Savoie, qui ne se souciait cependant guère de ces querelles de rois, pâtit durement de la présence des soldats espagnols, qui, pendant six années, accablèrent le pays d'impôts et le ruinèrent pour de longues années.

Quoique cantonnés dans les villes, ils se répandaient journellement dans les campagnes et y commettaient d'horribles rapines. Le roi, impuissant à les chasser, leur laissait le champ libre.

Savigny eut plusieurs fois la visite de ceux qui tenaient garnison à Saint-Julien et peut-être

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même y en séjourna-t-il dans le lieu même pendant un temps plus ou moins long.

C'est, du moins, ce que semble prouver un document trouvé dans les registres des naissances de Savigny pour l'année 1743, que nous copions textuellement :

« Le 30 avril 1743 est né, et le 3 mai a été baptisé Joseph-Aimé fils de sieur Joseph Dupraz, bourgeois d'Annecy, notaire collégié et de demoiselle Anthoinette Franchet, son épouse. Parrain Illustre Messire Joseph de Flodolp, collonel du régiment des Dragons de Belgiaz et Brigadier d'armée de la cavalerie du Roy d'Espagne, sous les ordres de S. A. R. (Son Altesse Royale) l'Infant don Philippe en Savoie ; et pour marraine illustre dame Anne-Aimée de Malhivers de Conflans, épouse d'Illustre Messire François de Sales, marquis de Tréson (1). Baytaz de Doucy, curé. »

Il faut bien croire que cet officier stationnait en ce moment à Savigny, peut-être au château, pour être en si bons termes avec ses habitants. On pourrait même trouver étrange que la

(1) Le marquis de Tréson (un Trésun) de la famille de Sales avait épousé une des filles de François de Malhivers de Conflans, seigneur de Savigny à cette époque. Il ne s'appelait pas François, mais Victor-Amédée. Il fut, plus tard, 1er chambellan du roi de Sardaigne. (Voir la généalogie des *Seigneurs* de Savigny à la fin de ce volume.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme d'un militaire sarde ait voulu être marraine avec un officier de l'armée qui avait conquis son pays, c'est-à-dire un ennemi de son prince.

Il existe encore une autre mention des Espagnols dans le même registre. Elle est un peu moins brillante que la précédente :

« L'an 1769, le 26 novembre est décédée et le jour suivant ensevelie *Philiberte* fille illégitime, *trouvée* du temps des Espagnols, âgée d'environ 24 ans. »

Les loups à Savigny

A peine les Espagnols avaient-ils débarrassé les habitants de leur ruineuse et importune présence, qu'un nouveau fléau vint s'abattre sur le pays. Des loups qui, depuis plusieurs années s'étaient introduits dans la montagne du Vuache (couverte alors de grands arbres) se multiplièrent tellement, qu'ils furent forcés, pour trouver leur subsistance, de se répandre dans les villages environnants : Chevrier, Vulbens, Dingy, Valléry, Savigny, etc., etc., dévorant une quantité de menu bétail : moutons, chèvres, chiens, etc., attaquant les enfants et même les grandes personnes. Il y eut un grand nombre de victimes. De 1749 à 1751, plus de 50 personnes furent partiellement ou totalement dévorées, ou mordues et déchirées

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus ou moins grièvement, ou attaquées mais préservées par la fuite, ou secourues à temps.

A Savigny, les villages de la côte, Cessens, Olliet, Cortagy, plus rapprochés des bois, furent les plus exposés aux attaques de ces bêtes affamées ; il y régna pendant quelque temps une véritable terreur.

Le nombre des attaques n'est pas connu ; mais le registre de décès du presbytère accuse 7 victimes, dont deux entièrement dévorées. En voici le relevé :

1. — « Le 11 juillet 1748 fut ensevelie (1) .... fille de François Fol. Elle fut prise le jour précédent par le loup qui lui fit plusieurs morsures dont elle mourut quelques moments après qu'il l'eût abandonnée pour poursuivre ceux qui étaient accourus à son secours ». Signé : Baytaz de Doucy, curé.

2. — « Le 14 juillet 1750 est décédé François fils d'Antoine Menu, et de Marie Benoît, âgé d'un an et quelques mois. Il a été dévoré par un loup. » Pinget, vicaire.

3. — « Le 17 juillet 1750 a été ravi et dévoré par un loup Claude fils de Jean-Pierre Vouichard, âgé d'environ deux ans. » Pinget, vicaire.

4. — « Le 8e d'août 1750 a été tué par le loup, Joseph fils de feu Jean Curtet, âgé de 6 ans. »

(1) Le prénom est resté en blanc sur le registre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. — « Le 14 septembre 1750 a été tué par le loup, Etienne fils de feu Jean Curtet, âgé d'environ 10 ans, et a été de plus mangé en partie. Le reste est inhumé dans le cimetière de Savigny (1). »

6. — « Le 12 novembre 1750 a été tué par un loup, Jean-Louis fils de Jean-Pierre Guyot et de Georges Aventure, âgé de six ans. »

7. — « Le 12 avril 1751 a été dévoré par le loup, Gaspard, fils de M. Joseph Dupraz, notaire, âgé de cinq ans. » Mallinjod, curé.

La tradition rapporte que ce dernier fut saisi presque à l'entrée du village de Murcier, dans le chemin conduisant au château, au-devant de la fruitière actuelle. Une femme d'Olliet, dite la Marion Polet (Marie Vincent, dit Polet), fut emportée par un loup ; on la retrouva dans une haie ayant une jambe cassée.

Des faits semblables se produisirent à Dingy, à Valleiry, à Vulbens et dans plusieurs localités des environs. On cite encore qu'une femme de Raclaz, commune de Dingy, domestique chez M. Chautemps, à Valleiry, (2) fut mangée vivante, malgré les efforts de son maître pour la sauver. Lui-même fut attaqué et sans le secours des voisins accourus à ses cris, il subissait le même sort.

(1) Les enfants Joseph et Etienne Curtet, fils de Jean Curtet, sont deux frères.

(2) Il y avait aussi des Chautemps à Raclaz.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le gouvernement sarde s'émut de cette calamité. Une grande battue, organisée par ordre de l'intendant, sous la direction des sieurs Manget, Blain et Bernex, officiers de l'armée royale et de deux dragons à cheval, abattit un nombre considérable de ces animaux malfaisants. Le roi ordonna ensuite à tous les hommes des communes riveraines de la montagne — Savigny fut du nombre — possédant des fusils, d'aller à la chasse du loup tous les dimanches et fêtes jusqu'au printemps suivant.

Le souvenir de cette invasion de loups est resté vivant dans le pays (1).

Une émeute de femmes (1753)

Nous avons dit que le cadastre de 1738 soumit les terres des seigneurs à l'impôt territorial, à l'exception toutefois de certains domaines ayant appartenu depuis très longtemps aux familles d'ancienne noblesse. Mais plusieurs réclamations furent élevées par des familles nobles qui prétendaient avoir droit à cette exemption. Le roi de

(1) Pendant cette battue, des coups de fusils tirés imprudemment par Guillaume Fol blessèrent plusieurs chasseurs, entre autres Barrot, de Chaumont, François Gojon, de Savigny, Joseph Bussat, de Chavannaz. Une enquête fut ouverte, qui faillit tourner mal pour Guillaume Fol, lequel dut payer tous les frais de médecin et de médicaments. *(Archives départementales de la Haute-Savoie.)*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sardaigne Charles-Emmanuel III, nomma en 1753 une commission dite *Délégation générale*, composée de hauts magistrats, pour statuer sur ces réclamations.

L'annonce de cette mesure excita de vives appréhensions parmi le peuple des campagnes.

La *taille* était en effet un impôt fixe que chaque *communauté* avait à fournir chaque année ; en sorte que si l'on exemptait les nobles, le montant de leur taille devait être reporté sur les autres propriétaires.

A Savigny, le bruit courut que les dames de Malhivers, propriétaires du château et du domaine seigneurial avaient réclamé ladite exemption, et le secrétaire communal, qui était alors Joseph Duraffourd, notaire et successeur de M. Dupraz, fut accusé de favoriser leurs prétentions. Il se produisit alors une échauffourée, une sorte d'émeute populaire qui fit beaucoup de bruit dans le pays, et dont le souvenir est resté dans la mémoire de la population.

Le dimanche 25 mars 1753, à la sortie de la messe paroissiale, Duraffourd fut assailli à coups de pierres par une troupe de femmes, qui menaçaient de le tuer et lui firent des blessures sérieuses.

Duraffourd porta plainte à l'intendant du Genevois contre les plus acharnées et contre les conseillers, qu'il soupçonnait de les avoir excitées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Délégation générale envoya sur les lieux, pour faire une enquête, une commission comprenant M. André Tochon, avocat fiscal de la province de Genevois, l'avocat Magnin, subdélégué (ou adjoint) de l'intendant du Genevois, le notaire Nicolas Masson, greffier de l'intendance et l'huissier Joseph Duparc, d'Annecy.

Les informateurs se rendirent le 14 avril à Chaumont, chef-lieu du mandement (canton), dont Savigny faisait partie, et s'installèrent à l'auberge Veyrat, où ils firent comparaître les parties et les témoins.

Les magistrats mirent cinq jours à remplir leur mission, aller et retour compris ; 21 témoins furent entendus.

Voici les noms de quelques-uns :

Jeanne-Reine Bertrier, de la Motte-Cernex, veuve de noble François-Marie de Malhivers, propriétaire du château de Savigny ;

Benoîte Guérispert, veuve Mallinjod, mère du curé, native de Marigny-Saint-Marcel, près Rumilly ;

Barbe Mallinjod, sœur du curé (mariée peu après avec François Rosay, de Savigny) ;

Pierre Mégevand, de Vovray-en-Bornes, domestique du marquis de Challes, au château de Noveiry ;

Pierre Servettaz, de Marigny-Saint-Marcel, 18 ans, écolier chez le curé ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gabriel Bruière, de Saint-Marcel, clerc de la paroisse et domestique du curé.

Pierre Charveya, natif de Bonne-en-Faucigny, valet de chambre du marquis de Tréson (Victor-Amed de Sales, époux d'une des demoiselles de Malhivers) ;

Dame Antoinette Franchet, veuve de M. Dupraz, en son vivant notaire et secrétaire de Savigny.

La déposition du plaignant Duraffour, qui fut reconnue exacte par tous les témoins, établit clairement ce qui était passé. Nous allons en transcrire ici les parties essentielles. (Le dossier complet de l'affaire existe encore aux archives départementales de la Haute-Savoie.)

Après avoir dit qu'il était natif de Chésery-en-Michaille, âgé de 32 ans, ancien clerc et successeur de Me Dupraz, notaire, et comme lui secrétaire de Savigny, Jonzier et Marlioz, Duraffour continua ainsi : « M. l'Intendant de la province m'ayant écrit le 15 mars dernier pour me demander de lui envoyer la *mappe* et le livre des *numéros suivis* de la paroisse de Savigny, comme j'avais essuyé plusieurs reproches et menaces de la part des habitants de Marlioz, de ce que j'avais envoyé les leurs à Annecy, en vertu de pareil ordre, prétendant que, par cet envoi, je coopérais à établir, en faveur des Dames Comtesses de Sallenôves, la féodalité des biens qu'elles possédaient dans leur pa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roisse, et à faire rejeter sur eux la taille qui pourrait avoir été imposée sur lesdits biens (quoique cela ne dépendît en aucune façon de moi), je crus que pour éviter semblables reproches et menaces de la part des habitants de Savigny, où lesdites Dames possèdent également du bien, je crus devoir en faire part aux Syndic (1) et conseillers. Ces derniers, Rosay et Burnet me défendirent expressément et absolument de faire cet envoi, et ajoutèrent en souriant que si je le faisais, j'aurais affaire à eux.

J'entendis aussi deux hommes qui passaient devant la maison que j'habite (2) crier que si je m'avisais d'envoyer les mappes, on mettrait le feu aux quatre coins de mon habitation.

Les conseillers revinrent le 25 mars, disant qu'ils avaient appris que je devais publier ce jour-là quelque ordre concernant la féodalité des biens du Château. Ils me dirent : « Ne vous en avisez pas ; si vous le faites, toutes les femmes et les habitants de la paroisse vous assommeront à coups de pierres ». Et quoique je leur eusse représenté que je n'avais aucun ordre de ce genre à publier, étant allé à l'église paroissiale le même jour pour y entendre la messe, un moment après que j'en fus sorti, je vis venir à moi une foule de femmes au nombre

(1) Le syndic était alors Noël Burnet, de Cessens.

(2) La maison de M^me^ Veuve Dupraz, dite *la Cour*, à Murcier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'au moins quatre-vingts qui, toutes en furie, se mirent à me crier que j'étais un fripon, un bandit, qu'elles voulaient m'assommer, que j'avais publié des ordres pour leur rejeter dessus la taille des biens du Château, et s'étant saisies, les unes de pierres, les autres de sable, les autres de poussière, me les jetèrent contre, et s'étant approchées de moi, bien que je leur dise qu'elles n'avaient aucune raison de me maltraiter, que je n'avais fait aucun tort à leur paroisse, elles ne laissèrent pas que de continuer à m'accabler de pierres et de toutes sortes d'injures ; et ayant reçu un coup de pierre à la joue, un autre au coude gauche et plusieurs autres aux reins, et voyant que je courrais risque d'être assommé par ces femmes, tant elles étaient en fureur, je pris le parti de m'enfuir à la cure, jusqu'à laquelle elles me poursuivirent en m'insultant et en me jetant des pierres ; ayant même poussé leur fureur jusqu'au point de dire à haute voix : « qu'il fallait mettre le feu à la cure pour me brûler dedans ; qu'elles en étaient bien les maîtresses puisqu'elle leur appartenait, et qu'avec l'argent qu'on serait obligé de payer pour la taille du Château, elles auraient bien de quoi la rebâtir », laquelle scène dura plus de trois quarts d'heure.

J'ai lieu de penser que ledit sieur Rosay (1)

(1) Rosay était du village de Cessens, où la famille existe

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et les autres conseillers ont eu beaucoup de part à cette émeute et à l'attroupement des femmes, parce que je vis pendant le prêche ledit Rosay sortir de l'Eglise.

Quant aux hommes de la paroisse, je vis que, comme leur ordinaire et sans doute pour laisser les femmes exécuter leurs sinistres projets, ils se sauvèrent tous, n'étant resté sur le cimetière qu'Etienne Décombe, avec lequel je parlais, et quelques personnes étrangères au pays, que je vous ai signalées comme témoins. Une dizaine d'autres sont montées au clocher et encourageaient les femmes, leur criant : « Donnez-lui en tant qu'il en pourra porter ! » On m'a même rapporté que l'une d'entre elles, la Françoise Fol, s'était jurée de mettre le feu au château et à ses dépendances, disant *qu'elle voulait tout fricasser*. L'Agathe Vuichard disait aussi que si je rejetais la taille du Château sur la paroisse, elle mettrait le feu à la maison de Mme Dupraz, que j'habite.

Mme de Conflans (1) et Mme Dupraz, étant venues à la cure pour s'informer et me soigner au besoin, faillirent recevoir des pierres que certaines femmes leur lancèrent, en les menaçant de mettre le feu au château.

encore. C'était probablement Léger Rosay, mort en 1765, âgé de 60 ans. François, le futur mari de Barbe Mallinjoud, était trop jeune.

(1) Mme Veuve de Malhivers de Cónflans, propriétaire du Château.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Duraffour donne ensuite les noms des femmes qu'il avait reconnues dans la bagarre. Il signale comme les plus acharnées : Jeanne-Claudine Rosay, d'Olliet (1), sœur du conseiller de Cessens ; Françoise Fol, femme de Girod, maréchal à Olliet (2) ; Agathe, veuve de Jean Vuichard, dit Gros-Pierre, de Cortagy ; Claudine Fol, femme de Marin, de Cessens ; Françoise Brunet, Catherine Mugnier, femme Cumin, et Jeanne Bouvard. Il ne connaissait pas les autres.

L'une des femmes affirma que c'était Duraffour qui les avait provoquées en prenant une pierre dans sa main et en leur criant : « *Avancez donc, bougresses de....., si vous avez du cœur !* ».

Par contre, je l'ai dit, les témoins confirment le récit de Duraffour. L'un d'eux, Dérive, dit que les femmes appelaient Duraffour voleur, brigand, qu'il vendait la paroisse. Un autre dit : « Ce pauvre homme me faisait véritablement pitié ». Mme Dupraz dit : « qu'elle a fait chauffer de l'eau-de-vie à la cure pour bassiner les plaies de Duraffour ». Ce dernier fut visité par le chirurgien Joseph Neyroux, de Chaumont, qui le trouva couvert d'ecchymoses et de contusions.

A la suite de cette information, la Délégation

(1) Décédée le 12 septembre 1784, âgée de 60 ans.
(2) Morte le 7 octobre 1766, à l'âge de 60 ans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

générale ordonna, le 2 mai, l'arrestation des deux conseillers Burnet et Rosay et de quatre des principales inculpées : Jeanne-Claudine Rosay, Françoise Fol, Agathe Vuichard et Claudine Fol. L'arrestation eut lieu le 7. On s'y prit toutefois d'une façon particulière, qui prouve que les magistrats craignaient un soulèvement de la population : pour les hommes, on usa de ruse ; l'intendant les manda à son bureau « pour une communication importante à leur faire. » Arrivés à Annecy sans défiance, l'intendant les retint et les fit conduire en prison (au Palais de l'Isle).

Quant aux femmes, on envoya pour les prendre un huissier d'Annecy, Duparc, accompagné de quatre *soldats de justice* (gendarmes) et de huit grenadiers du régiment de Chablais. Il se produisit même alors un incident assez comique, malgré tout cet appareil menaçant : le conseiller Rosay avait deux sœurs, *Jeanne-Claudine* et *Claudaz*. L'huissier se trompa et arrêta *Claudaz* pour *Jeanne-Claudine*. Une fois à Annecy, *Claudaz* réclama et prouva son identité. Elle fut remise en liberté le 14 mai. *Jeanne-Claudine* s'était sauvée dans les bois à l'approche de la troupe et en fut quitte pour la peur. Peut-être le quiproquo avait-il été concerté entre les deux sœurs.

Le roi Charles-Emmanuel III, ayant été informé de cette affaire, voulut user d'indulgen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce. Il fit d'abord interrompre les procédures et finalement, faisant grâce aux inculpés, il ordonna à l'Intendant du Genevois, M. de Passier, de les faire sortir de prison en leur adressant une sévère réprimande, et à la condition expresse qu'ils indemniseraient convenablement Duraffour et payeraient tous les frais, lesquels s'élevèrent à 341 livres 12 sols et 6 deniers. Ce qui fut fait le 21 juin. Les émeutiers étaient restés 45 jours en prison.

Chose singulière, le syndic ne paraît nullement dans toute cette affaire ; son nom n'y est pas même prononcé.

Le dossier dont nous avons extrait ce récit ne dit pas quelle somme fut accordée à Duraffour, ni par qui elle fut fixée. Mais il est demeuré dans le souvenir des familles intéressées que les dépenses causées par cette émeute furent énormes : certains d'entre les coupables durent vendre une partie de leurs terres pour se libérer.

NOTA. — Duraffour mourut deux ans après, âgé seulement de 33 ans. Cette fin prématurée ne serait-elle point la conséquence des coups qu'il avait reçus ?

Les affranchissements des droits féodaux.

Bien que les seigneurs n'eussent plus, au XVIIIe siècle, ni autorité ni juridiction sur les habitants des campagnes, la plupart des maisons nobles continuaient abusivement de per-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cevoir certains droits féodaux anciens, sur les terres que leurs ancêtres étaient censés avoir concédés aux paysans des environs. Ces droits assez nombreux étaient appelés mainmorte, dîmes, échutes, taillabilité, servis, cens, laods et ventes, etc.

Le roi Victor-Amédée III, par des édits de 1762 et 1771, permit aux paysans de s'affranchir de ces droits, en payant aux seigneurs une somme d'argent à débattre.

A Savigny, les maisons nobles qui possédaient des droits de ce genre étaient : les Brotty d'Antioche, propriétaires du Château ; les de Lagrange, marquis de Chaumont et du Vuache ; les comtes de Varax de Châtel-en-Semine, auxquelles il faut ajouter l'Ordre de Malte, représenté par la Commanderie de Compesières, une des succursales de cet Ordre.

Les Brotty, successeurs des Livron et de Malhivers, joussaient des droits les plus importants : les deux tiers de la dîme du blé et de tous les grains (dont le curé avait l'autre tiers). Mais les édits royaux n'avaient pas autorisé le rachat des dîmes, pour le motif que la valeur en étant trop grande, les communes ne pourraient pas s'en libérer sans se ruiner. Les seigneurs de Savigny ne prirent donc aucune part aux affranchissements. Mais ils ne perdirent rien pour attendre, ou plutôt ils perdirent tout, puisque, en 1792, l'Assemblée nationale des Al-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lobroges abolit tous les droits féodaux qui existaient encore, y compris les dîmes, sans aucune indemnité.

Avec les autres seigneurs, le rachat des droits donna lieu à de nombreuses négociations, expertises et pourparlers. Les redevances en argent et en nature devaient être considérées comme des intérêts annuels à 5 °/₀; le chiffre du rachat devait représenter le capital. Une fois la valeur des redevances fixée, il suffisait de multiplier ce chiffre par 20, pour trouver la somme à payer au seigneur.

On finit par s'entendre, et la commune s'engagea successivement envers chacun d'eux à s'imposer pour le payement du prix du rachat, d'abord avec le comte de Châtel en 1782, pour une partie, puis avec le marquis de Chaumont en 1784; avec le comte de Châtel pour le surplus de ses droits en 1787, et la même année avec l'Ordre de Malte.

Les actes d'affranchissement furent tous passés devant des notaires avec la participation des autorités de la province et de deux délégués de la commune. On englobait ordinairement dans un même acte plusieurs communes qui avaient traité en même temps.

Nous avons relevé aux Archives départementales de la Haute-Savoie, au greffe de Chambéry et aux archives d'Etat de Genève, des actes concernant Savigny et le mandement de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chaumont. Nous allons en donner ici la substance :

I. — De Varax. — Le premier acte d'affranchissement passé avec les Varax eut lieu le 23 juillet 1782, à Annecy, au bureau de l'Intendance du Genevois, en présence de l'intendant Ballada, et reçu par le notaire Rollier. Etaient présents noble Louis Joseph, fils de Christin de Varax, comte de Châtel, Verboz et autres lieux, né à Verboz, demeurant à Novare, capitaine dans la Légion des Campements, d'une part, et deux représentants de chacune des communes de Savigny, Franclin, Saint-Germain-*sous-Roche* (aujourd'hui Saint-Germain-sur-Rhône), Clarafond, Eloise, Jonzier, Dingy, Desingy, Clermont et Chilly. Les représentants ou procureurs de Savigny étaient *Jean Fol feu Michel*, et *Joseph feu Joseph Dupraz*, notaire, natif de Savigny, habitant à Challonge (1), nommés par l'assemblée des chefs de famille tenue le 14 juin précédent.

Le comte de Châtel renonce à tous les droits seigneuriaux qu'il a possédés jusqu'à présent dans les communes susnommées moyennant le versement par lesdites communes des sommes

(1) Fils de Joseph Dupraz, notaire et secrétaire de Savigny, de 1745 à 1751, et tige des Dupraz de Challonges. Sous la Révolution, Dupraz de Challonges acheta le couvent de Bonlieu et la cure de Sallenôves, qu'il céda après à M. Bastian, de Frangy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivantes, convenues et fixées précédemment :

Franclens .	350 livres	St-Germain.	120 livres
Clarafond.	1.000 —	Eloise	1.300 —
Jonzier	150 —	*Savigny* ...	100 —
Dingy.....	50 —	Desingy....	400 —
Clermont ..	20 —	Chilly	40 —

Le second acte passé au sujet des droits seigneuriaux de la maison de Varax eut lieu à Chambéry le 16 mai 1787, devant le notaire Léger. La commune paya encore 400 livres pour racheter certaines redevances non comprises dans le premier acte relaté ci-dessus (1).

II. De Lagrange. — Le contrat d'affranchissement entre la maison de Lagrange, représentée alors par noble Joseph feu Jean-Marie de Lagrange, marquis de Chaumont et du Vuache, et les procureurs de la communauté de Savigny (les deux mêmes que pour l'acte mentionnné ci-dessus), fut également passé à Annecy le 10 novembre 1784 par le notaire Lacombe, en même temps que pour les communes de *Fringy* (Frangy), Chaumont, Saint-Jean, Minzier, Jonzier, Chessenaz, Epagny, Clarafond, Cernex, Arcine et Contamine. Le marquis fait cession et abandon de tous droits de fiefs et emphythéoses, consistant en do-

(1) Archives départementales de la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maine direct, cens, servis, affouage, messelerie, plaîts, suffertes, taillabité réelle, personnelle et mixte, etc.

La commune de Savigny y fut cette fois pour la somme importante de 4.000 livres.

Les autres communes payèrent : Frangy 6.000 livres ; Chaumont, 2.900 ; St-Jean, 880 ; Minzier, 2.960 ; Jonzier, 1.440 ; Chessenaz, 950; Epagny, 110 ; Clarafond, 160 ; Cernex, 80 ; Arcine, 80, et Contamine 650 (1). Dans cet acte était comprise la redevance due pour l'affouage de la montagne de Savigny, ce qui explique l'importance de la somme versée.

III. L'Ordre de Malte. — L'Ordre religieux et militaire des *chevaliers de Malte* possédait à Dingy-en-Vuache un fief très étendu, qui dépendait de la Commanderie de Compesières. Quelques parcelles de terrain se trouvaient sur le territoire de Savigny, où des particuliers de ladite commune lui payaient certaines redevances, de même que divers habitants de plusieurs communes du voisinage. Les municipalités de ces communes traitèrent avec les représentants de cet Ordre pour le rachat des dites redevances. L'acte fut passé au bureau de l'intendance de Carouge le 18 septembre 1786, devant le notaire Lassale, de Carouge. L'Ordre de Malte était représenté par spectable Claude

(1) Archives départementales de la Haute-Savoie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Viviand, procureur de Joseph-Pie-Gabriel de Menon de Ville, receveur général de l'Ordre. Les représentants de la commune de Savigny étaient Jean Fol feu Michel, le même qui avait déjà figuré dans les actes précédents, et Louis Rosay, fils de Jean-François et de Barbe Mallinjod, neveu du curé et futur maire de Savigny sous la Révolution, dont nous aurons occasion de reparler.

Les communes contractantes payèrent à l'Ordre de Malte les sommes suivantes : Compesières, 13.200 livres ; Franclens (en Semine), 3.500 ; Vulbens, 900 livres; Chênex, 120 livres ; Dingy (1), 1.050 livres, et Savigny, 380 livres *(Archives d'Etat de Genève)*.

Ainsi la commune de Savigny paya 4.880 livres pour se libérer des droits seigneuriaux.

Le fief de Plamont.

Au nombre des terres sur lesquelles avait des droits le marquis de Chaumont, se trouvait le fief dit *de Plamont*, adossé à la montagne, au-dessus et en face du hameau de Cortagy. Ce mas formé de bois, de pâtures et de rochers, contenait 75 journaux, qui faisait primitivement partie de la *montagne* proprement dite, en fut détaché très anciennement en faveur des habi-

(1) Dingy était représenté par Marin Rosay et Claude Landecy.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tants de Cortagy, qui en acquirent la jouissance moyennant le payement d'une redevance. Cette concession était très ancienne, puisqu'elle fut reconnue et *rénovée* en 1444, par acte du notaire Lambert Dorier. Il fut encore renouvelé à chaque changement de seigneurs de Chaumont, et notamment en 1741, par devant Me Beddat, notaire à Chambéry.

La même année, le mas de Fontaine-Froide fut inféodé à la famille Barbier, de Cessens ; un tiers aux frères François et Rolet Barbier, un tiers à Pierre ; un tiers à Jean, feu Amédée. En tout 30 journaux.

De même le mas de Fauge, au couchant de Plamont, fut concédé pour une moitié à Pierre Joly dit Clerc, d'Olliet, et pour l'autre moitié, à Pierre et François Fol, aussi d'Olliet. Le tout contenait 10 journaux.

Une partie du mas de Plamont fut inféodé séparément, mais à la même date, à spectable Louis Franchet, docteur en médecine, de Chaumont, et à son frère Louis Franchet 5 journaux environ, autant à Voutier Cudet, de Cortagy, concession qui fut accordée 50 ans plus tard (1494) à son fils Pierre, devant Me Duclos, notaire.

Toutes ces inféodations furent reconnues en 1741.

Depuis les actes d'affranchissement de 1784, que nous avons vus ci-devant, les habitants de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cortagy se considérèrent comme véritables propriétaires, quoique restés en indivision, de tout le mas de Plamont ; et, en 1788, ils voulurent délimiter cette possession. La ligne séparative n'avait jamais été établie d'une manière fixe et apparente ; on se contentait d'un à peu près.

Les mensurations commencées à cet effet parurent au marquis Joseph de Lagrange, alors seigneur de Chaumont et du Vuache (1), outrepasser les concessions faites par ses prédécesseurs. Les habitants portaient leur contenance à 75 journaux de Savoie (20 hectares environ), le marquis entendait la restreindre à 55 journaux. Il s'en suivit un procès devant le Sénat de Chambéry, dont les principales pièces existent encore dans la famille Vuichard Jean, dit Sergent, à Cortagy. Ce dossier ne renferme pas le jugement, mais on peut croire que le Sénat donna droit aux habitants de ce village, puisque aujourd'hui le mas de Plamont, divisé par la suite entre tous les propriétaires indivis, a une surface de 25 hectares 25 ares 53 centiares, soit 84 journaux et demi, en y comprenant ce qui était tenu alors par Franchet, où il existe une masure.

Le village de Cortagy comptait alors 15 fa-

(1) Les nobles de Lagrange, comtes de Taninge, avaient succédé aux du Coudray de Blancheville, comme marquis de Chaumont et du Vuache en 1750. Les du Coudray avaient eux-mêmes hérité des Deschamps de Chaumont.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

milles, dont 6 de Vuichard, 3 de Cudet, 2 de Gojon, 2 de Bouvard, 1 de Guérin (ou Garin) et 1 de Mathieu.

La province de Carouge.

Vers la même époque (1780 à 1784), le roi de Sardaigne Victor-Amédée III transforma le village de Carouge, près Genève, en une ville d'une certaine importance, et en fit le chef-lieu d'une nouvelle province, formée de 64 communes prises au Genevois et au Faucigny. Savigny fut du nombre, avec tout le pays entre le Rhône et les Usses. Depuis ce moment, Savigny ressortit donc au tribunal et à l'intendance de Carouge, et non plus à ceux d'Annecy.

Faits divers arrivés à Savigny pendant le XVIIIe siècle.

Les registres paroissiaux, tenus par les curés, mentionnent fréquemment des particularités qu'il ne serait pas permis de faire figurer aujourd'hui dans les actes de l'état-civil. Ainsi, on a vu ci-devant la mention de toutes les victimes des loups en 1749-50-51. On y trouve encore les notes suivantes :

En 1737, le 7 mai, est mort au château de Savigny, spectacle François Dagand, notaire et commissaire d'extentes, bourgeois d'Annecy. Il fut inhumé dans l'église.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En l'année 1705, le 26 février, le curé Orset note que ce même jour, quatre personnes périrent à Nyoux dans un incendie : Claude Delécraz, Gabrielle Clerc, sa femme et deux de leurs enfants.

Conversion d'un protestant. — « Le 3 février 1726, a été inhumé le sieur David Girod, citoyen de Genève, après avoir fait abjuration des erreurs de la religion prétendue réformée dans laquelle il avait vécu l'espace de 46 ans, et après avoir été instruit des vérités de la foi de l'Eglise catholique et romaine par le soussigné, il en fit profession entre mes mains, suivant le pouvoir à moi accordé par Mgr l'évêque, par sa lettre du 9 janvier 1726, et ayant reçu très dévotement tous les sacrements, il mourut le susdit jour et an, et ses obsèques furent faites avec honneur et solennité, *gratis pro Deo. Requiescat in pace.*

« BURNET, curé. »

« En 1763, la mère du notaire Dupraz, Jacqueline Puthod, d'Annecy, veuve elle-même du notaire Joseph Dupraz, tenait après la mort de son fils un cabaret dans sa maison, à Murcier. Le 7 novembre, jour du patron (vogue) de Savigny, le sieur Pierre Berthet, du village de Cortagy, âgé de 35 ans, fut tué chez elle d'un coup de couteau. »

« En 1766, le 26 juillet, Antoine Vuichard dit Groupiro (Gros-Pierre), fut tué par la foudre. »

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« En 1774, dans la nuit du 18 au 19 octobre, le sieur Vuichard Michel, fils de François, âgé de 27 ans, fut assassiné sur la route de Savigny au Malpas, au lieu dit Bramafam, et laissé pour mort sur la place. Le lendemain, il fut apporté chez son père et mourut quelques instants après. »

Nous avons aussi remarqué qu'en l'année 1785, le nombre des décès fut de 28, alors qu'il n'était que d'une dizaine les années précédentes et suivantes, et que, sur ce nombre, il se trouvait 18 enfants au-dessous de 10 ans, ainsi que plusieurs personnes de 70 à 80 ans. Il doit y avoir eu une épidémie cette année-là, bien qu'aucun document n'en fasse mention.

Inventaire. — Enfin, nous avons trouvé dans le registre de naissances de 1764 une pièce qui ne paraît guère à sa place dans un tel recueil, mais qui est fort intéressante, en ce qu'elle nous révèle en partie le genre de vie de nos modestes cultivateurs il y a un siècle et demi, genre bien différent de ce que nous voyons aujourd'hui.

La pièce dont s'agit est un *état ou inventaire* dressé par le curé Mallinjod, des meubles, linges et provisions délaissées par François Fol, d'Olliet, et Françoise Girod, sa femme, décédée presque en même temps, à l'effet de sauvegarder les droits et les avoirs de leurs trois enfants orphelins, François, Pierre et Gabrielle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fol. Nous copions la pièce textuellement avec son style et son orthographe :

« 1° Une vache poil rouge, environ 6 ans, qui a été livrée à Pierre Girod, oncle de ladite Gabrielle, pour le prix de 36 livres 15 sols, ladite vache ayant été estimée par Claude Fol, oncle desdits pupils, François Rial et François Gojon, et étant restée audit Pierre Girod comme le plus offrant et dernier enchérisseur ;

« 2° Une coupe mècle (1), trois quarts (2) partie froment et seigle, trois quarts de poids (pois), trois quarts fageoles (3) (haricots) demi-quart gaudes (4), trois quarts de poires sauvages secs (5), le tout estimé 14 livres 5 sols, dont François Gojon, parrain de ladite Gabrielle, est chargé et a promis de tenir compte ;

« 3° Deux coupes partie seigle partie briaz (6), cinq quarts de poids (pois), un quart et demi fageoles, un quart gaudes, cinq quarts poires sauvages secs, le tout estimé 19 livres 6 sols, dont François Réal, parrain de François Fol, s'est aussi chargé et a promis de rendre compte.

(1) Mècle, *méteil*, terme patois.

(2) *Quart*, mesure de capacité pour les matières sèches, contenant environ 20 litres. Quatre *quarts* faisaient la *coupe*.

(3) Fageoles, *haricots*, terme patois.

(4) Gaudes, *grains de maïs*, terme patois.

(5) *poires secs*, tournure patoise; en langage savoyard, *poire* est masculin.

(6) Briaz, avoine ou orge avec vesces ou pesettes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 4° Deux pots de fer tenant environ un demi-seau chacun presque usés ; plus deux bronzins (1) de bronze, l'un tenant environ deux pots, l'autre environ quatre pots ; plus un bassin à eau de cuivre assez bon, une poile à frire, trois petits sceaux (seaux), une mauvaise baratte, une paile (pelle) pour le jardin, deux grosses serpes, une mauvaise lampe de léton (laiton), une cuiller à pot de fer (en fer), deux linceuls (2) moitié usés d'étoupes, plus dix-neuf aulnes de toile mêlée ; tous lesquels meubles a retiré ledit François Réal dit Barbier et a promis en rendre compte. »

« 5° Cinq aulnes de toile aussi mêlée, que François Girod a retiré pour la part afférente de ladite Gabrielle sa niepce ; de plus il a pris et retiré tous les linges et nippes soit trossel (trousseau) de ladite feue Françon Girod sa sœur, portés par le contract de mariage ; de tout quoi il a promis de rendre compte. »

« 6° Vingt-quatre livres de fil partie rite (3) partie étoupes dont François Réal s'est chargé de seize livres, ayant promis d'en faire du linge pour habiller les deux enfants (4) ; et François

(1) *Bronzin*, marmite en fonte, terme patois.

(2) Linceuls, draps de lit. Toile mêlée, tissée moitié avec fil fin, moitié fil d'étoupes.

(3) Rite, filasse de chanvre bien peignée.

(4) Enfants, *garçons*. Le curé Mallinjod s'est servi d'une expression de son pays d'Albanais, où les garçons sont toujours désignés sous le nom d'*infants*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gojon s'est chargé de dix-huit livres pour la part afférente à ladite Gabrielle, pupils dudit François Fol. »

« 7° Un quart briaz avec six quarts mécle, que Claude Fol oncle des pupils a retiré, le tout estimé 9 livres 6 sols, qu'il s'est retenu à compte d'une vache qu'il avait remise en commande audit François Fol son frère. »

Un acte sous seing privé du 15 germinal an IX de la République (1800) porte reconnaissance de la somme de 58 francs, due par Marin, fils de Jean-François Burnet aux héritiers de Barbe Mallinjod, sœur du curé et fille dudit Jean-Jacques, au sujet de cette commande.

Cheptel. — Voici un autre exemple du prix du bétail vingt ans plus tard, à la veille de la Révolution française :

Par acte du 30 mars 1786, Jean-Jacques Mallinjod, natif d'Alby, frère du curé et faisant valoir ses propriétés, donne en « *commande* (1) et *microît* (2) à Claude-Louis Burnet l'aîné, de Murcier pour 3 ans, une vache *poil grevet* (3), *tirant sur le châtain*, âgée de 6 ans, estimée 25 livres ; une autre vache *poil grevet*, *jailletée* (4) *sur la queue,* 5 ans, estimée 35 livres, une

(1) Commande, bail à Cheptel.
(2) Microît, chacun ayant moitié du *crott*, des veaux.
(3) Poil *grevet*, gris fauve (mot patois).
(4) *Jailletée*, marquée de petites taches (mot patois).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troisième poil noir âgée de 3 ans, estimée 25 livres, une genisse *poil grevet, jailletée sur la queue,* âgée d'un an, évaluée 15 livres. »

« Le preneur doit payer pour la jouissance dudit bétail suivant la coutume du lieu qui est de 5 livres chaque vache, lorsqu'elle sera *vélière* (1) et que le veau ne sera pas nourri ; la moitié moins lorsqu'elle sera *turice* (2), et l'année que le veau sera nourri il se partagera par moitié entre les parties. » Acte passé à la cure par M. Jean-Marie Gay, notaire à Vulbens et secrétaire de Savigny.

---

(1) *Vélière*, vache qui a eu un veau, patois *vélire*.

(2) *Turice*, vacive, qui n'a pas eu de veau dans l'année, patois teurse, du latin *taura,* génisse.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

SAVIGNY SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Les débuts. — Chacun sait qu'en septembre 1792, à la suite d'une querelle survenue entre le roi de Sardaigne et le Gouvernement français, le général Montesquiou entra à Chambéry à la tête d'une armée, et que les troupes sardes, cependant nombreuses dans le pays, prirent immédiatement la fuite, sans même essayer de combattre, entraînant avec elles en Piémont toutes les autorités. La Savoie se trouva ainsi sans administration et livrée à elle-même. La Convention Nationale de France envoya alors quatre de ses membres en Savoie pour inviter le peuple à nommer une Assemblée de délégués de toutes les communes, qui établirait elle-même un Gouvernement de son choix. En même temps l'idée de réunir la Savoie à la France se fit jour et se répandit rapidement, partout accueillie avec sympathie, car les habitants de la Savoie étaient déjà bien disposés en faveur des doctrines nouvelles d'égalité et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liberté qui régnaient alors en France. Des assemblées de chefs de famille tenues le 14 octobre dans l'église de chaque paroisse, nommèrent des *députés* ou *délégués* qui, presque partout, furent chargés de voter la réunion à la France.

Les électeurs de Savigny désignèrent un des habitants les plus notables, Louis Rosay, du village de Cessens, fils de François et de Barbe Mallinjod, sœur du curé, avec mandat illimité, c'est-à-dire liberté de voter comme il l'entendrait. Rosay, avec tous les députés, vota la réunion à la France de l'ancien duché de Savoie, qui devint quelques jours après le département français du *Mont-Blanc*, composé de 7 districts, correspondant aux 7 anciennes provinces. Savigny, qui était de la *province* de Carouge, fut donc du DISTRICT de Carouge, et du canton de Chaumont. Les électeurs nommèrent ensuite une municipalité appelé Conseil général, à la tête de laquelle furent placés un *Maire* et un *Agent municipal*. Le premier maire fut François Burnet, de Cessens et l'agent le même Louis Rosay, chargé de la tenue des registres de l'état-civil. C'est lui qui a rédigé et signé tous les actes de naissances, mariages et décès pendant la période révolutionnaire, sauf pendant deux ans, en l'an V et l'an VI (1797 et 1798) où ce fut son frère Jacques Rosay (ancêtre des Rosay de Cessens actuels).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les délibérations du *Conseil général* de l'époque n'ont pas été conservées, c'est très regrettable ; elles seraient probablement très intéressantes à lire.

Abolition du culte, la persécution religieuse. — Le curé de Savigny était alors, comme nous l'avons dit ci-devant, M. Pierre Mallinjod, natif de Saint-Marcel, près de Rumilly, déjà fort avancé en âge (il avait 77 ans). Lorsqu'arriva en février 1793, l'ordre de prêter le serment de fidélité à la Constitution imposée au clergé par la Convention, M. Mallinjod le prêta de bonne foi, comme un grand nombre de ses confrères du voisinage (1) n'y ayant pas tout d'abord vu un danger pour la religion ; mais bientôt le pape condamna ce serment et prescrivit aux prêtres de le refuser ou de le rétracter. M. Mallinjod ne crut pas devoir renier sa parole et continua d'exercer son ministère. Mais quelques mois plus tard, voyant que la persécution contre le clergé augmentait de jour en jour, son grand âge l'incitant à aspirer au repos, sentant de

(1) Quelques personnes croient qu'il a aussi prêté le 2e serment imposé par le fameux Albitte, commissaire de la Convention, et qui était une véritable apostasie ; mais ce serment ne fut demandé qu'en fin janvier 1794, et à cette époque révérend Mallinjod avait quitté Savigny depuis deux mois. Il y a donc peu d'apparence qu'il l'ait prêté.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus une certaine désaffection chez ses paroissiens, qui désertaient l'église et dédaignaient ses offices, à cause qu'il n'avait pas obéi au pape et rétracté son serment, il prit le parti de se retirer dans son pays. Ce fut sans doute avec un profond regret qu'il s'éloigna de son cher Savigny, où il avait exercé pendant 41 ans le saint ministère, où il avait des parents, des biens et toutes ses affections. Le dernier acte qu'il a signé à Savigny, un décès, est du 26 septembre 1793.

Nous n'avons trouvé sur lui pendant toute la période révolutionnaire, que les deux indices suivants, d'une bien faible importance : En 1795, ayant sans doute besoin d'argent, il écrivit à l'administration départementale du Mont-Blanc pour demander l'annulation d'une donation de 2.000 francs qu'il avait faite en 1790 à une chapelle de l'église d'Alby. Il lui fut répondu que la donation ayant été faite sans conditions, elle était irrévocable.

En l'an VI (1798), il vendit à son neveu, Louis Rosay, de Savigny, une vigne faisant partie du terrain qu'il avait acquis dans cette commune du temps qu'il y était curé. L'acte fut reçu par le notaire Gay, de Vulbens. (Cet acte est relaté dans son testament.)

Le pillage de l'église. — Depuis le départ de M. Mallinjod et pendant toute l'année 1794,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savigny n'eut pas de prêtre ; tous étaient en Suisse, en Piémont ou ailleurs.

Dans cet intervalle, l'église fut dépouillée de tous ses meubles et ornements, les cloches enlevées et tout signe extérieur de culte détruit.

On croit à Savigny que l'église fut dévastée et profanée par des gardes nationaux venus de Carouge à l'instigation du Comité révolutionnaire de cette ville. Voici exactement les choses se passèrent :

Une loi du 23 juillet 1793 prescrivait de transporter au chef-lieu de chaque district les cloches, les vases d'or, d'argent et tous autres objets en métal existant dans les églises. Les cloches devaient être fondues pour faire des canons et le fer et le cuivre servir à la fabrication d'armes de guerre.

Mais cette loi fut lettre morte dans un grand nombre de localités, par la force d'inertie que lui opposaient les autorités communales. Le Directoire du département du Mont-Blanc, siégeant à Chambéry, prit un arrêté le 2 novembre (2 frimaire an II) pour rappeler ces prescriptions, mais n'obtint pas de résultat. Le Directoire du district de Carouge chargea, le 25 nivôse (14 janvier 1794) les citoyens Duplaine, de Chevrier, et Recouz, de Viry, officiers de la garde nationale du canton de Viry, de se rendre dans les communes récalcitrantes des cantons de Viry et de Chaumont, de faire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enlever tous les objets servant au culte et de les faire transporter à Carouge. Sur ces entrefaites parut l'arrêté du 7 pluviôse an II (26 janvier 1794) du représentant Albitte envoyé en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, ordonnant l'enlèvement, sous les peines les plus sévères, de tous les meubles, ornements, cloches et objets quelconques trouvés dans les églises, la démolition des clochers, la destruction de tout objet, signe ou emblème religieux.

C'est alors que les commissaires Duplaine et Recouz, accompagnés d'une force armée suffisante, se rendirent en plusieurs endroits, notamment à Vulbens et à Savigny, et là, sur le refus plus ou moins déguisé de la municipalité, s'emparèrent eux-mêmes de tout ce que contenait l'église, le clocher et la sacristie, démolirent les autels, brûlèrent les ornements, les tableaux, les livres, les papiers, brisèrent et dispersèrent les croix des cimetières, du clocher, des carrefours, au grand scandale de la population, descendirent les deux cloches, qui étaient grandes et belles, et les firent conduire à Carouge. Les vases sacrés et tous les objets précieux échappèrent à cet acte de vandalisme : ils avaient été enlevés auparavant et cachés par quelques habitants du lieu qui les rendirent plus tard. Le clocher ne fut pas démoli, parce que dit-on, personne ne voulut se charger de cette peu honorable besogne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Missionnaires. — Dans le courant de 1795, après la cessation du régime de la Terreur, beaucoup de prêtres s'enhardirent à rentrer en Savoie (1). Les lois portées contre eux n'étaient cependant pas abrogées, et ils durent rester cachés, remplissant les actes de leur ministère dans les maisons particulières, le plus souvent la nuit, vivant d'aumônes, étroitement surveillés et quelquefois pourchassés par la gendarmerie.

L'évêque d'Annecy, Mgr Paget, émigré aussi en Piémont, avait divisé le diocèse en missions, comprenant chacune le territoire de deux archiprêtrés. Chaque mission se composait de 3 ou 4 prêtres, mais aucun n'avait de résidence fixe ; ils se transportaient d'une paroisse à l'autre selon le besoin et les circonstances (2).

Cela dura plusieurs années. La paroisse ou plutôt les habitants de Savigny, notamment ceux des villages écartés, recevaient assez fréquemment la visite des prêtres de la mission locale, dont le chef était M. Déjon, ancien curé de Chaumont, secondé par M. Lambersens, ex-curé de Minzier, M. Cessens, ex-curé de Vers, et M. Vuillet, ex-curé de Dingy-en-Vuache. Ce

(1) *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, par M. l'abbé Lavanchy.

(2) La paroisse de Dingy fut supprimée après le Concordat et réunie à Vulbens. M. Vuillet est mort curé de Chessenaz en 1818.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dernier paraît avoir été particulièrement chargé des baptêmes de Savigny : tous les actes de naissances et baptêmes de cette paroisse depuis 1795 jusqu'en 1803 (registres copiés par l'ancien curé Briffod) sont signés *Vuillet, curé de Dingy* (1).

Après un état de calme relatif, qui avait duré pendant les années 1796 et 1797, le gouvernement du Directoire remit en vigueur les lois contre le clergé, qu'il accusait à tort ou à raison, de comploter contre la République avec les monarchistes. Plusieurs prêtres furent molestés, emprisonnés et quelques-uns même déportés au-delà des mers. Au nombre des poursuivis étaient MM. Déjon et Lambersens, nommés ci-dessus, qui furent arrêtés précisément à Savigny au mois d'octobre 1799, et conduits à la prison de Carouge, d'où ils eurent la chance de s'évader le 31 décembre suivant. Une lettre de M. Lambersens écrite à un ami et conservée, raconte ainsi leur arrestation : « Dimanche 20 octobre, dit-il, je fus dire la messe à un hameau de Savigny où j'avais été demandé, et je me proposais de parcourir successivement cette paroisse, celle d'Epagny et de Jonzier. M. le

(1) Il existe encore à la mairie de Savigny un cahier ou registre où sont inscrits les baptêmes et les sépultures faits par M. Cessens à Vulbens, Chênex et Belossy (hameau de Vers), pendant les années 1794 à 1798.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé de Chaumont (Déjon) avait été demandé dans un autre hameau de Savigny. Je vais le trouver pour lui montrer une lettre m'annonçant que lui, M. Besson, vicaire de Viry et moi étions très menacés. Les instances qu'on me fit m'engagèrent à demeurer avec M. Déjon pour le soir. Le matin, à trois heures environ, dans le temps où je m'habillais pour me rendre au village où l'on m'attendait, les gendarmes frappent à la porte à coups redoublés et l'enfoncent. Nous voilà tous deux entre leurs mains. On nous met les fers et on nous emmena sur la route de Saint-Julien. » (1)

Nous n'avons pu savoir dans quelle maison cette arrestation a eu lieu ; il est cependant probable que ce fut chez les Burnet dit Chamolet où la tradition s'en est conservée.

Rétablissement de culte. — Quelques mois après, Bonaparte, devenu Premier Consul, autorisait l'exercice public de la religion et, au bout de deux ans (1802), il concluait avec le pape le Concordat, qui réorganisait en France les évêchés et les paroisses, et mettait à la charge de l'Etat toutes les dépenses du culte : traité qui a été aboli en 1905 par la loi de *séparation*.

Savigny eut pour nouveau curé M. Claude Cessens, curé de Vers avant la Révolution, dont il a été parlé ci-devant. Mais son minis-

(1) *Le Diocèse de Genève*, par M. l'abbé Lavanchy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tère fut de courte durée : il mourut le 7 octobre 1807, âgé de 54 ans seulement. M. Cessens était natif de Lornay, près de Rumilly (1). Il eut pour successeur M. André Burnier, natif de Reignier, ancien vicaire du Petit-Bornand avant la Révolution, émigré en 1793, mais rentré de bonne heure en Savoie, où il devint missionnaire dans les Bornes pendant la période révolutionnaire. Nous le retrouverons ci-après.

Quant à M. Mallinjod, l'ancien curé, il ne revint jamais à Savigny (2), et ne fut pas replacé, d'abord parce qu'il n'avait pas rétracté son serment de 1793, ensuite à cause de son grand âge. Après l'orage révolutionnaire, se trouvant accablé de vieillesse, il se retira à l'hôpital d'Annecy où il mourut le 19 pluviôse an XIII (8 février 1805), à l'âge de 89 ans (2).

Par son testament du 4 fructidor an XII (22 août 1804), il avait institué l'hôpital pour son héritier universel, sous réserve de plusieurs charges, entre autres un legs de 1.800 francs fait à son ancienne paroisse de Savigny « pour, dit la pièce, cette somme être placée en fonds assurés au 4 pour cent et les intérêts être employés à salarier un instituteur ou institutrice.

(1) Registres municipaux de Savigny.

(2) Registres municipaux d'Annecy. Les témoins signés au bas de l'acte de décès furent Antoine-Philibert Mauris, homme de loi, et François Vayrat, notaire et secrétaire d'Annecy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, particulièrement les jeunes filles, désirant que cet instituteur soit un prêtre de préférence, si c'est possible, mais sans exclure un autre maître. »

Ce fut la première idée de la fondation d'une école à Savigny. Nous verrons plus loin à quoi et comment ces fonds ont été employés.

Les terres que Rd Mallinjod possédait à Savigny passèrent à ses neveux Louis et Jacques Rosay, de Cessens, et Etiennette Rosay, femme de Denis Fol dit Gobet, d'Olliet, enfants de sa sœur Barbe Mallinjod (1), qui les firent inscrire à leur nom en 1824.

Vente de biens nationaux (1794-1795).

Cure. — Après le départ de M. Mallinjod, les biens de la cure furent déclarés biens nationaux, comme tous ceux de l'Eglise et ceux des nobles qui avaient émigré. Les terres, d'une étendue de 18 journaux (5 hectares environ), ainsi que les rustiques du presbytère, grange et écurie où le curé rentrait ses récoltes et tenait son bétail, furent mis en vente, de même qu'une pièce de terre appartenant à la chapelle Saint-Georges, et sise au levant du Grand-Pré. La partie du presbytère formant l'habitation du

(1) Cadastre de Savigny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

curé ne fut pas comprise dans l'opération (probablement par la connivence des autorités locales chargées de fournir les numéros du cadastre, et qui omirent volontairement celui-là, qui était distinct de celui des rustiques).

Une première de 4 journaux de terrain fut vendue à Carouge, le 29 pluviôse an III (17 février 1795) et adjugée à M. Claude-François Bastian, notaire à Frangy, pour le prix de 5.275 francs en assignats (papier-monnaie de l'époque), valant en réalité 1.108 livres ou francs en argent 1/5e (1). Le surplus divisé en deux lots fut vendu le 28 floréal suivant (17 mai 1795), le 1er lot au même M. Bastian (par l'intermédiaire de M. Blachier, agent d'affaires) 102.700 francs en assignats, soit 10.270 francs en argent (1/10e); le 2e lot à F. Bouvard, de Savigny, pour 15.900 francs en assignats ou 1.590 francs en argent.

Le total de ces ventes fut donc de 121.875 fr. en assignats ou 12.968 fr. en argent.

Biens d'émigrés.

Ordre de Malte. — L'ordre religieux et militaire des chevaliers de *Malte* possédait sur

(1) Le même jour vendus les biens des cures de Jonzier et de Chaumont. Les terres de la cure d'Epagny sises sur Savigny furent achetées par Jean Vincent, futur syndic.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savigny des terres dépendant de sa commanderie de Dingy-en-Vuache. Ils furent vendus le 27 germinal an III (16 mai 1795) pour partie à Rosay Louis, ex-député de Savigny à l'Assemblée des Allobroges, officier de l'état-civil, pour 10.400 livres en assignats ou 1.377 francs en argent, et pour partie à son frère Jacques, pour 3.250 livres assignats, ou 421 livres en argent. Tous deux étaient neveux du curé Mallinjod.

Biens du Château. — A cette époque, le grand domaine du Château de Savigny était, depuis un demi-siècle, partagé entre trois familles nobles : les Brotty d'Antioche, qui possédaient le château et les terres adjacentes ; les marquis de Sales, qui avaient la partie au levant de la route, dite le Grand-Pré, et plusieurs pièces de terre isolées; les de Pingon, possesseurs de la maison et du bien de Murcier (propriété Vuichard actuelle) et le bois appelé la Forêt, du côté de Chaumont.

Les biens de la famille de Sales furent vendus et acquis par M. Bastian, de Frangy ; les autres parties ne le furent pas, pour le motif que leurs propriétaires, Hyacinthe de Pingon et Gaspard de Brotty d'Antioche, étant depuis longtemps avant la Révolution officiers dans l'armée du roi de Sardaigne, ne furent pas considérés comme *émigrés*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons très peu de données sur ce qui se passa à Savigny pendant la période révolutionnaire. A l'exception des registres de l'état-civil et des livres cadastraux, il n'existe à la mairie aucun document se rapportant à cette époque. Nous devons donc nous borner à mentionner quelques événements généraux et quelques menus faits glanés çà et là.

Après qu'eut cessé le régime de la Terreur, la Convention vota une nouvelle Constitution, dite de l'an III (1795), qui supprimait les districts et modifiait complètement l'organisation des communes.

Au lieu d'un maire et d'un conseil qui délibèrent librement sur ses propres affaires, les communes n'eurent que deux administrateurs, un *Agent municipal* et un *Adjoint*. Encore ceux-ci n'avaient aucun pouvoir en propre, mais faisaient partie d'une assemblée de tous les agents municipaux du canton, lesquels formaient l'administration municipale du canton et devaient se réunir au chef-lieu de ce canton deux fois par semaine. L'agent municipal de Savigny était donc membre de la municipalité cantonale de Chaumont. Ce régime dura de l'an IV à l'an VIII, c'est-à-dire autant que le gouvernement du *Directoire*. Les procès-ver-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

baux des réunions de cette municipalité de Chaumont ont été perdus, malheureusement : nous ne pouvons savoir ce qui s'y passa, comme on le sait pour beaucoup d'autres cantons. Un seul acte de cette administration cantonale, échappé au naufrage, est tombé sous nos yeux : c'est le procès-verbal de la fête donnée à Chaumont pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, *dernier roi des Français,* le 2 pluviôse an VII.

Le rédacteur de ce procès-verbal, se conforme à l'usage du temps en célébrant d'un style redondant et en termes emphatiques la joie, le zèle, les élans patriotiques des assistants, des orateurs, des administrateurs, l'enthousiasme qui animait tous les citoyens, le tir des *boîtes* et des pétards, avec accompagnement de chants, de danses et de festins. La pièce est signée par les membres de la municipalité de canton : Louis Rosay (de Savigny), Jacques Rosay, son frère, Chatenoud, président Masson (de Contamine), Clerc, Dussauge, et Curtet, de Chaumont, secrétaire (1). Nous avons par d'autres pièces que Jean-Baptiste Chatenoud avait été président de cette assemblée les années précédentes, et que l'un des représentants de Savi-

(1) Nous rappelons que le canton de Chaumont se composait des communes suivantes : Arcine, Chaumont, Chavannaz, Chessenaz, Clarafond, Contamine, Epagny, Frangy, Jonzier, Marlioz, Minzier, Musiège et Savigny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gny, en l'an VI et VII, était Pierre Tissot dit le Bât, de Nyoux.

Le département du Léman. — Vers cette époque, en fructidor an VI (septembre 1798), la ville de Genève fut annexée à la France et devint le chef-lieu d'un nouveau département dit du Léman, formé des communes dépendant auparavant de Genève, du pays de Gex, pris au département de l'Ain, du Chablais, du Faucigny et du district de Carouge, détachés du département du Mont-Blanc. Savigny se trouva donc compris dans le département du Léman.

Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte reconstitua les administrations municipales avec maire et conseil, rétablit les districts sous le nom d'arrondissements, créa les préfets et les sous-préfets. L'ancien district de Carouge, Genève et sa banlieue et le pays de Gex formèrent l'arrondissement de Genève, dont Savigny et tout le canton de Chaumont firent partie. Mais en 1804 on remania les cantons et le chef-lieu de celui de Chaumont fut transféré à Frangy.

Au rétablissement des maires, Louis Rosay fut encore nommé maire de Savigny, et il exerça jusqu'en 1808 époque à laquelle il fut alors remplacé par François Décombe, de Chez-Borgeat, son beau-frère, qui exerça jusqu'en 1823. Lequel eut pour successeur Jacques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rosay, frère de Louis, qui remplit ces fonctions jusqu'à la Restauration.

La Cloche. — C'est sous l'administration de François Décombe que l'église fut pourvue d'une cloche (celles existant autrefois ayant été envoyées à Carouge en 1793 et transformées en canons.) Cette cloche est celle placée à l'angle nord-ouest du clocher, la plus petite des trois actuelles, et qui a été ébréchée à son bord inférieur il y a une vingtaine d'années. Elle porte la date de 1808, avec une inscription conçue, en premier lieu, comme suit : *Burnier, recteur. Parrain : François Burnet; marraine : Marie Vuichard. Décombe, maire de Savigny.*

Mais les noms du parrain et de la marraine, en relief comme tout le reste de l'inscription, ont été limés plus tard (ou peut-être tout de suite) et remplacés par les suivants, creusés au burin à la même place :

Denis Fol, Etiennette Rosay.

La cause de cette substitution est sans doute le fait qu'il y eut à la bénédiction de la cloche *deux parrains* et *deux marraines*, suivant un usage assez répandu. Quelqu'un aura voulu venger les droits méconnus des deux personnages non désignés tout d'abord, en substituant les noms des oubliés à ceux des proclamés. Voici le titre qui constate la présence des dou-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

bles parrains et marraines. C'est une note mise le jour même du baptême par le curé sur son registre des naissances et baptêmes :

« L'an mil huit cent neuf, le neuf avril, à trois heures après-midi, a été faite par Révérend M. Mudry, curé et délégué, archiprêtre de Chaumont, la bénédiction d'une cloche qui a été mise sous le vocable de saint Denis, patron de la paroisse de Savigny. Les parrains ont été François Burnet et Denis Fol, les marraines Tiennette Rosay et Marie Vuichard. (Signé) : Burnier, recteur. »

Etiennette Rosay, femme Denis Fol, était la nièce du curé Mallinjod et la sœur de Louis et Jacques Rosay, maires pendant la Révolution. Denis Fol était l'ancêtre des Fol, dits Gobet, d'Olliet.

On voit par cette note que la bénédiction de la cloche et son placement n'eurent lieu qu'en 1809. Le nom du fondeur n'est mentionné nulle part.

Notes diverses sur cette époque. — Nous pensions trouver dans les registres de l'état-civil de l'époque la mention de plusieurs jeunes gens qui ont dû trouver la mort dans les guerres de la République et de l'Empire. Il n'en figure que deux : François Gojon, mort à Bastia (Corse), le 9 ventôse an IX (28 février 1801), et Nicolas Curtet, mort de blessures à Parme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Italie), le 22 floréal an XII (12 mai 1804) six jours avant la proclamation de l'Empire, qui eut lieu le 28 floréal. Ce dernier était sans doute à l'armée qui occupa le sud de l'Italie à la suite de la déclaration de guerre de l'Angleterre.

On trouve encore ceci à remarquer : le 22 novembre 1813, le nommé Claude Pellaz, âgé de 20 ans, épouse Jeanne-Thérèse Francoz, veuve de Marin Vuichard, âgée de 50 ans. C'était sans doute pour échapper au service militaire : on ne prenait pas les hommes mariés (1).

Une autre remarque plus triste est de constater combien l'ignorance du peuple était profonde : sur plus de 400 actes de l'état-civil dressés de 1793 à 1815 (22 ans), SEIZE individus de Savigny ont signé leur nom. Toujours se trouve au bas cette mention : *a déclaré ne savoir écrire*. Sur tous les actes de mariages faits pendant la même période, UN SEUL ÉPOUX a signé : *pas une seule épouse* n'a su écrire son nom !

Chute de l'Empire. — La guerre en Savoie. — Après les revers de Napoléon en 1813, les Russes, les Prussiens et les Autrichiens envahirent la France pour l'en chasser. Un corps d'armée de ces derniers se dirigea vers la Savoie, s'empara de Genève, chef-lieu du département du

(1) Voir à la fin du volume, la notice sur le général Bouvard, dont la famille était originaire de Savigny, et qui se distingua dans les guerres de la République et de l'Empire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léman (31 décembre 1813), et la Savoie fut bientôt couverte de troupes. La résistance s'organisa cependant, sous la direction des généraux Marchand, Serrant et Dessaix (celui-là Savoyard). Il y eut une série de combats, d'escarmouches, d'attaques et de contre-attaques des deux parts sur toutes les routes qui nous environnent et qui convergent vers Genève par le fort de l'Ecluse, par Frangy et Chaumont, par Annecy et Cruseilles.

Le fort de l'Ecluse fut pris et repris plusieurs fois, des combats sanglants eurent lieu au Plan-les-Ouates, à Ogny, près Saint-Julien, au Châble, à Brogny, à Saint-Julien (1), à Alby, etc.

Le pays était sans cesse parcouru par des détachements, des bataillons, des régiments, qu'il fallait nourrir et loger. Chaque jour, pendant les premiers mois de 1814, on réquisitionnait des vivres : pain, vin, fromage, viande, huile, graisse, paille, foin, bois, couvertures, etc., argent, voitures, sans compter les rapines faites par les soldats, surtout les Autrichiens, qui étaient d'une arrogance et d'une gloutonnerie incroyables.

Je n'ai pu retrouver les états des fournitures faites par les habitants de Savigny, mais on

(1) Après le combat d'Ogny, un habitant du village de Nyoux ramassa, dit-on, deux boulets autrichiens qu'il apporta chez lui. Un de ces boulets existe encore.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

connaît celles de beaucoup de communes de la région ; nul doute que celles de Savigny n'aient été considérables. La tradition est d'ailleurs formelle à cet égard.

Partage de la Savoie. — Au traité du 31 mai 1814, les représentants des puissances liguées contre la France partagèrent la Savoie en deux moitiés. La partie *est* (Chablais, Faucigny, Tarentaise, Maurienne et partie de la vallée de l'Isère), fut donnée au roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier, à qui on rendit aussi le Piémont. La moitié *ouest*, où se trouvaient les principales villes : Chambéry, Annecy, Rumilly, Seyssel, Saint-Julien, fut laissée à la France et forma un nouveau département du Mont-Blanc. On créa une nouvelle sous-préfecture à Rumilly, à laquelle furent rattachés les cantons de Seyssel, Frangy et St-Julien. Savigny, qui était du canton de Frangy depuis la suppression du canton de Chaumont en 1799, ressortit donc à l'arrondissement de Rumilly, qui ne devait d'ailleurs pas durer longtemps.

Les Cent-Jours : nouvelle guerre. — L'année suivante 1815, au mois de mars, Napoléon s'étant évadé de l'île d'Elbe et ayant repris le pouvoir en France, les souverains d'Europe lui déclarèrent immédiatement la guerre, et un corps d'Autrichiens s'avança vers la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussitôt la frontière fut de nouveau couverte de troupes françaises sous la direction du général Dessaix, pour lui barrer le passage.

Pendant plusieurs semaines, le Chablais, Saint-Julien et les environs, Frangy, Seyssel, le fort de l'Ecluse et tout le pays furent occupés tour à tour par les Français et les Autrichiens, qui se livraient à des marches et contremarches incessantes et s'entrechoquaient dans des escarmouches. C'est alors que les réquisitions de vivres, de foin, de paille, de linge, d'argent, etc., recommencèrent à s'abattre sur nos malheureuses populations, obligées de livrer jusqu'à leurs dernières provisions et réduites à la misère.

Les Autrichiens ne se contentaient pas des fournitures exigées par leurs chefs : ils se répandaient dans les villages et faisaient main basse sur tout ce qui était à leur convenance, s'emparaient par la force des veaux, des poules, du vin, du beurre, du lard, du pain, du fromage, etc. Tous les hameaux de Savigny furent victimes de ces pillards, mais celui qui en souffrit le plus fut Nyoux, à cause de sa proximité de la route de Frangy à Genève, parcourue chaque jour par les troupes du général autrichien Frimont. Les vieillards d'aujourd'hui racontent encore ce que leurs parents leur ont appris de cette malheureuse époque ; on cite les traits d'ingéniosité dont quelques-uns usaient

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour soustraire leurs denrées à la rapacité de ces maraudeurs. On dit même qu'un jour il y eut une escarmouche entre les Français placés sur le plateau de Noveiry et les Autrichiens en maraude à Nyoux. Les balles pleuvaient dans le village : on en a même retrouvé plusieurs années après, en réparant les toits, qui étaient restées engagées dans le chaume.

Enfin la défaite de Napoléon à Waterloo amena la cessation des hostilités et le retrait successifs des troupes.

Plébiscite. — Retour de la Savoie au royaume de Sardaigne. — Pendant que les plénipotentiaires assemblés à Vienne en Autriche, délibéraient sur le sort de la France, le parti royaliste voulut faire une manifestation en faveur du retour de la Savoie entière sous l'autorité de ses anciens souverains. Tous les curés de la partie restée française furent invités à recueillir en secret dans leurs paroisses des adhésions à une pétition demandant la réunion de ladite partie au royaume de Sardaigne restauré.

La grande majorité des habitants demanda la réunion. Dans la liste des paroisses, qui a été publiée il y a quelques années (1), celle de Savigny se trouve réunie à celle d'Arcine, nous ne

(1) Par M. Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

savons pourquoi. Arcine avait cependant un curé à cette époque, M. Marc Chevallier, décédé en 1840 (1). Le nombre de ceux qui demandèrent le retour à la Sardaigne dans les deux paroisses est de 193, celui des opposants de 3.

L'événement désiré arriva ; le traité de Vienne conclu en septembre 1815, replaça la Savoie toute entière sous l'autorité du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier.

---

(1) *Le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, par M. l'abbé Lavanchy, page 651, vol. II.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

SAVIGNY SOUS LE RÉGIME SARDE : 1815-1860

Remaniements. — Avec le roi de Sardaigne, la Savoie retomba sous le gouvernement absolu et sous les lois de l'ancien régime. Les communes n'eurent de nouveau que quatre conseillers, nommés par l'intendant de la province. Le traité de Vienne ayant donné à la Suisse plusieurs communes des environs de Genève, il s'ensuivit des remaniements administratifs. L'ancienne province de Carouge fut rétablie, mais sans Carouge et avec Saint-Julien pour chef-lieu. Le canton de Frangy fut supprimé (1), et les communes qui le formaient, dont Savigny, furent rattachées au nouveau *mandement* de Saint-Julien.

Mais la province de Carouge ne devait pas durer longtemps : le gouvernement le supprima en 1838, et ses mandements partagés entre les provinces de Faucigny et de Genevois. Savigny

(1) On laissa cependant à Frangy un bureau de perception, duquel la commune de Frangy ressortit jusqu'en 1884.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut compris dans le Genevois, chef-lieu Annecy.

La grande disette.— Comme si tous les fléaux devaient se réunir sur notre pays à cette malheureuse époque, à peine la Savoie était-elle délivrée de la guerre qu'elle se trouva en proie à la famine. Les récoltes de 1816 furent presque entièrement anéanties par des pluies abondantes et prolongées. Il en résulta pour l'année 1817 une disette atroce, que les moyens de communication ne permettaient pas, dans ce temps-là, d'atténuer par des apports de l'étranger. Les souffrances du petit peuple furent horribles, la plupart des paysans, après avoir mangé ou vendu tout leur bétail, dévoraient jusqu'aux animaux les plus répugnants ; les mendiants couvraient les routes ; les privations engendrèrent des maladies : un grand nombre de personnes moururent de faim et d'épuisement. Les quelques rares denrées qui se trouvaient à vendre étaient cotées à des prix excessifs : le blé se vendait 70 et 80 fr. la coupe de 80 litres ; le pain 75 centimes la livre ; les pommes de terre, 10 fr. le quart (20 litres) ; le vin 1 fr. 20 le litre. Le gouvernement et le peuple de Genève se distinguèrent par les secours importants qu'ils distribuèrent dans le pays environnant.

Les souffrances de la faim et la mauvaise nourriture amenèrent par surcroît une épidémie

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui fit de nombreuses victimes. Le découragement était partout : à Savigny, on remarque dans les registres d'état-civil qu'il ne se fit aucun mariage pendant les années 1817-1818.

Rachat de la Montagne (1817-1820).

Nous avons dit que la montagne du Vuache, dont l'étendue sur Savigny est de 734 journaux, où 222 hectares appartenaient sous l'ancien régime aux marquis de Chaumont et du Vuache, comme successeurs des comtes de Genève dans la seigneurie de Chaumont. Mais ces seigneurs n'en avaient que la nue propriété : les habitants ou *communiers* de Savigny avaient joui de tout temps du droit d'y prendre le bois nécessaire à leur affouage sur la partie du versant oriental sis en face du territoire de leur commune, moyennant une redevance annuelle, dont je n'ai pu connaître le chiffre. Il en était de même du surplus de la montagne : la partie la plus voisine du territoire de Chaumont était exploitée par les *communiers* de Chaumont ; et les habitants des hameaux de Moisy et Bellair, commune de Frangy, avaient un droit d'usage sur une certaine étendue du versant ouest sis en face de leurs villages. Il en est encore ainsi aujourd'hui.

Après les affranchissements et l'abolition complète de tous droits seigneuriaux, chacun se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se croyait libre d'aller couper à volonté du bois dans la forêt ; et de fait, pendant plusieurs années, ce fut un vrai pillage : la forêt se dévastait et se détruisait peu à peu.

En 1808, le maire François Décombe voulut mettre ordre à cet abus et fit nommer un garde forestier pour protéger la propriété collective et empêcher la destruction de cette forêt, si utile à tous les points de vue. Mal lui en prit :

Un soir, certains jeunes gens, que l'on dit être du village de Murcier, se vengèrent honteusement de lui en sciant tous ses arbres fruitiers, fort nombreux, et lui causèrent un préjudice considérable. Il n'avait cependant fait que son devoir.

Les droits de propriété du marquis de Chaumont n'ayant été ni rachetés à l'époque des affranchissements ni aliénés pendant la Révolution, il les recouvra en vertu des lois de l'époque. En 1812, huit conseillers municipaux de Savigny s'abouchèrent avec M. Joseph-Marie de Lagrange, alors marquis de Chaumont et du Vuache, pour lui racheter le sol de la montagne. Un acte sous seing privé fut passé, mais — fut-ce par omission, erreur ou intentionnellement, — cet acte ne faisait aucune mention de la commune (1), ni du droit d'usage des habitants.

(1) Des conseillers de Chaumont et de Frangy en firent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vint le moment de faire la coupe annuelle d'affouage. Les *huit* acquéreurs firent défense à tous les communiers de toucher au bois, se prétendant propriétaires absolus. Les affouagistes passèrent outre, mais la querelle s'envenima et jeta un trouble profond parmi la population. Après la restauration du royaume sarde, en 1815, et le renouvellement de la municipalité, les nouveaux administrateurs intentèrent un procès par devant le Sénat de Savoie au marquis de Chaumont et aux acquéreurs, pour faire déclarer au Sénat que ces derniers ne pouvaient avoir acheté que comme administrateurs et au nom de la commune.

Le procès durait déjà depuis deux ans et menaçait de s'éterniser, lorsque quelqu'un proposa de mettre fin à cette longue querelle en passant avec le marquis de Lagrange un nouvel acte de vente qui ne laissât place à aucune équivoque. On s'en ouvrit au marquis. Celui-ci, qui n'était pas encore payé, consentit à l'annulation de sa première vente, et passa avec le Conseil un acte qui attribuait la montagne à la généralité des habitants, pour le même prix que les premiers acquéreurs lui en avaient promis.

On a raconté au sujet de cette épisode diverses histoires plus ou moins fantaisistes sur le rôle de tel ou tel personnage. On reproche encore à

autant pour les parties de la montagne dont leurs concitoyens avaient la jouissance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

certaines familles la conduite déloyale et les intentions coupables de leurs ancêtres dans cette circonstance. Nous voulons remettre les choses au point, en reproduisant textuellement la délibération prise le 8 avril 1817 par le Conseil communal de Savigny, pièce authentique existant aux archives en original, contre laquelle aucun racontar de village ne peut prévaloir.

« — L'an mil huit cent dix-sept, le Conseil communal de Savigny, composé des sieurs Georges Gojon, Claude Burnet et Louis Bouvard, (Louis Rosay, syndic absent), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, avec l'assistance de M. Gay, notaire et secrétaire de Savigny, convoqués pour délibérer sur le procès ventillant par devant l'Excellentissime Sénat de Savoie entre M. le marquis de Lagrange de Chaumont et les anciens administrateurs de Frangy, Savigny et Chaumont, d'une part, et les nouveaux Conseils desdites communes, d'autre.

Ledit Conseil de Savigny : Vu les offres faites par M. le marquis de Chaumont, par son mémoire présenté au banc de l'actuaire (avoué), en date du 15 février dernier, par lequel il offre de relâcher auxdites communautés les droits qu'il a sur la montagne de Savigny, pour le prix qu'il avait convenu avec huit particuliers de la commune, le 9 janvier 1812 ; les membres présents ayant vu et examiné les conventions desdits jour et an entre le sieur marquis et

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Pierre-Marie Curtet, de Chaumont; Louis Rosay et Pierre Vincent, acquéreurs pour leur compte et se faisant forts pour M. le comte Ferdinand d'Antioche, de Thonon, Denis Fol, Benoît Bouvard, Joseph Vuichard, Jacques Rosay (1), Burnet dit Chamolet (ces deux dernier ne faisant qu'un (un mot illisible) desquelles il résulte que les sus-nommés se sont engagés à payer à M. le marquis de Chaumont la somme de 200 louis et 5 louis d'épingles pour la moitié de ladite montagne, figurée sous le numéro 2747, lesdits membres présents du Conseil, ledit sieur Gojon agissant comme procureur du Conseil, lesquels après avoir examiné lesdits offres faites dans son mémoire du 15 février par M. le marquis, l'ont accepté et l'acceptant eu égard que la portion de ladite montagne est d'une nécessité indispensable à tous les habitants de Savigny dont la population est de 580 âmes, qui n'ont point d'autre bois pour leur chauffage. C'est pourquoi ils s'obligent à payer audit marquis de Chaumont dans deux ans, la somme de 205 louis (2), savoir 105 louis la première année et les 100 louis restant dans deux ans, avec intérêt au denier 20 (3), lorsque l'Ex-

(1) Jacques et Louis Rosay étaient frères.

(2) Le louis d'or valait 25 livres : 205 louis faisait donc 5.125 livres ou francs.

(3) Intérêt de 5 pour cent. C'est une ancienne manière de calculer les intérêts.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cellentissime Sénat aura décidé que les communes seront prises au lieu, droit et place des acquéreurs. » Suivent les signatures.

Malgré ces tractations amiables, l'affaire traîna encore en longueur pendant trois ans et ne fut terminée qu'en 1820, par une vente définitive, d'après laquelle la commune de Savigny donnait au marquis de Lagrange 5.125 livres. L'acte de vente fut dressé par M. Pissard, notaire, le 1er août 1820, avec les syndics et conseils de Frangy, Chaumont et Savigny. (*Archives municipales de Savigny*.)

Le Conseil communal répartit cette somme entre tous les *feux* ou ménages de la commune, au nombre de 92, non pas proportionnellement à leur fortune ou à leurs contributions, mais par parts égales, vu que tous avaient un droit égal aux coupes qui se font à la forêt. Chacun fut taxé à la somme de 70 francs, ce qui devait produire 6.440 francs ; mais il y avait des frais à payer, et le surplus, s'il y en avait, devait être employé à la réparation de l'église.

Le syndic, Jean Vincent, de Murcier, fut chargé de recueillir les fonds de la souscription. Mais il se produisit quelques résistances et quelques non-valeurs, Deux particuliers de Murcier, notamment, refusèrent absolument de payer leur quote-part ; on les pressa, on les menaça. on leur envoya l'huissier ; tout fut inutile

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La liquidation de l'affaire dura plus de deux ans. Vincent eut même peu après un procès avec le Conseil de commune, qui lui reprochait de n'avoir pas bien rempli sa mission et trouvait qu'il rendait un compte inexact. On finit par transiger, et Vincent, qui n'était plus syndic (1), versa entre les mains de son successeur François Burnet, dit Chamolet, de Cessens, la somme de 250 francs, qui servirent à réparer le clocher. (*Archives de la mairie.)*

1817. — Cette année, un vol fut commis dans l'église de Savigny. Le syndic Louis Rosay, alla de suite à Saint-Julien en aviser l'avocat fiscal ; mais l'enquête et les recherches des carabiniers ne parvinrent pas à découvrir les coupables. On ne sait quels furent les objets volés.

Les ours. — 1818. — Dans l'été de 1818, quatre ours de forte taille parurent dans la montagne de Savigny. Ils venaient probablement des grandes forêts du Jura et, pourchassés, avaient passé le Rhône pour se mettre à l'abri. Ces animaux descendaient chaque jour dans les champs et dans les vignes et faisaient d'importants dégâts aux récoltes. Surtout ils jetaient

(1) Il avait été remplacé par François Burnet, de Cessens, qui exerça pendant les années 1821, 1822, 1823. Les syndics étaient dans ce temps-là nommés par le roi, pour 3 ans, sur la proposition de l'intendant de la province.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'effroi parmi les habitants, dont beaucoup dans les villages du pied de la montagne n'osaient sortir de leurs maisons. De courageux citoyens de Savigny et de Chaumont, qui étaient en même temps d'adroits chasseurs, résolurent de délivrer le pays de ces bêtes malfaisantes.

Ils organisèrent une battue en règle et eurent la chance d'en tuer deux (1), les autres prirent la fuite et ne reparurent plus. Nous n'avons pas pu savoir le nom des hommes de Savigny qui ont pris part à cette battue. Ceux de Chaumont étaient Mermier, de Loblaz, Paccard et Chaumontet (2).

Ce n'est pas la première fois que les ours se montraient à Savigny. Leur présence y était même fréquente autrefois, avant que les grandes forêts du Jura en eussent été débarrassées, et avant que les armes à feu aient permis de les abattre de loin. Le souvenir en est resté vivant dans la population jusqu'à nos jours, et l'on raconte encore, les vieux surtout, force histoires et légendes à ce sujet. En voici deux que tout le monde sait à Savigny.

L'ours et le taureau. — Au midi de la colline de Plamont et jusqu'au sommet de la montagne

(1) La tradition veut que ce soit une mère et son petit. La capture, dit-on, eut lieu au sommet des rochers qui regardent la Semine ; la mère, aussitôt touchée, dégringola par les rochers jusqu'au bas de la montagne.

(2) *Journal de Savoie*, n° de juillet 1818. (Archives départ. de la Haute-Savoie.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux confins de Chaumont, était un grand pâturage aujourd'hui couvert de bois, où paissaient les vaches des communiers. Un jour, personne ne sait à quelle époque, un troupeau de vaches, à la tête duquel était un fort et courageux taureau, fut accosté par un ours de belle taille, affamé et furieux.

Le taureau se défendit intrépidement, mais tout d'un coup un de ses pieds de derrière s'engage dans une des fentes nombreuses qu'offrent les rocs émergeant çà et là du sol, et y reste pris. Le taureau s'agite et se démène pour s'arracher à cette étreinte, en même temps qu'il se défend contre l'ours. Mais un faux mouvement lui casse la jambe engagée dans la pierre. L'ours profite de l'impuissance à laquelle est réduit son adversaire, pour redoubler ses attaques et se repaît de sa chair jusqu'à satisfaction complète de sa gloutonnerie.

Peu d'instants après, l'ours ayant voulu monter sur un arbre, grimpe sur les premières branches pour s'élever plus haut, mais le poids de son corps, gros, lourd et repu, fait écailler la branche, l'ours s'accroche vite à une autre, mais la branche écaillée, soulagée de son poids, se redresse, et sa patte reste prise dans la fente. Tous ses efforts pour l'en arracher furent inutiles ; il y resta et y mourut de faim.

Voici le deuxième conte : A Cessens, il y avait une fois un ours qui mangeait chaque soir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les poires d'un bon poirier. Le propriétaire du poirier (on ne dit pas son nom), voulant se débarrasser de ce maraudeur, s'avisa d'un stratagème ingénieux : il ramassa toutes les sonnailles de vaches du village et toutes les herses. Puis il alla attacher les sonnailles au sommet du poirier, et coucha les herses autour de l'arbre, les dents tournés en dessus. Quand l'ours arriva, à la tombée de la nuit, il passa bien au travers des dents des herses, mais quand, arrivé au haut de la tige, il voulut grimper sur les branches, pour manger les poires, toutes les sonnailles agitées, firent un tel carillon, que l'ours saisi de peur, se laissa tomber sur les herses et se perça le ventre.

Ces apparitions d'ours et ces battues, ainsi que les histoires d'ours, vraies ou fausses, qui se racontaient autrefois dans le pays et dans les villages voisins, faisaient qu'on appelait quelquefois Savigny le *pays des ours*, et peu à peu on en est venu à appliquer ce nom en riant aux habitants : plaisanterie inoffensive dont ils sont les premiers à rire (1).

1821. — Dans un recensement ordonné par le Gouvernement, la population de Savigny se trouva être de 592 habitants, chiffre déjà notablement supérieur à celui d'aujourd'hui.

(1) Le même fait s'est produit à Doussard, près de Faverges.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Retrait du curé. — 1824-25.

En 1824, la paroisse fut pendant quelque temps privée de curé. Voici dans quelles circonstances :

Le curé d'alors était M. Burnier, nommé à Savigny en 1805, à la mort de M. Cessens. Le presbytère était devenu, faute d'entretien, inhabitable, les portes ne fermaient pas, tout était délabré. Le curé ne se sentait pas en sûreté dans cet endroit isolé, et il avait grandement raison, puisque plusieurs vols y avaient déjà été commis. Il fit alors plusieurs démarches auprès du syndic et du Conseil, pour qu'ils y fissent les réparations indispensables (1). La municipalité ne tenant aucun compte de ses réclamations, le curé se plaignit à l'évêque. Celui-ci fit avertir le Conseil que si la commune ne faisait pas les réparations demandées, il se verrait, quoiqu'à regret, obligé de retirer le curé.

Là-dessus, grand émoi, comme on pense bien. Le syndic se hâta de convoquer son conseil et insista fortement pour que ces réparations fussent faites. Les conseillers étaient bien disposés ; mais, pensant sans doute que l'évêque ne mettrait pas sa menace à exécution, ils laissè-

(1) Le syndic élait alors Pierre Gojon, de Cortagy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rent traîner les choses en longueur. Le curé rendit compte à l'évêque de ce qui se passait. Enfin, sur de pressantes sollicitations, le conseil vota une somme de 1.800 fr. pour les réparations, fit dresser un devis et donna l'entreprise à Eugène Chevallier, maître-maçon à Chaumont. Mais pendant ce temps, l'évêque, qui était alors Mgr de Thiollaz, homme connu par sa grande énergie, avait changé le curé et l'avait nommé à Chessenaz. C'était en décembre 1824. La paroisse resta sans curé jusqu'à ce que les réparations fussent achevées, ce qui eut lieu au mois de juillet suivant, 1825, époque à laquelle fut nommé M. Claude Briffod, de Lucinge, dont nous aurons à reparler longuement ci-après.

Pendant cet *interrègne*, le service religieux fut assuré à Savigny par M. Peccoud, curé de Vulbens, dont nous aurons aussi à reparler.

Quant à M. Burnier, il resta curé de Chessenaz où il mourut en 1834. Il avait, avec lui, à Savigny, une nièce nommée Mariette, qui épousa, en 1822, Joseph Duparc, fils de Georges, de la commune de Jonzier.

Ce curé paraît avoir été actif et observateur. Une note du *Journal de Savoie*, de 1817, dit qu'il avait trouvé un remède contre l'ophtalmie ou inflammation des yeux.

« Il suffisait, selon lui, de les baigner plusieurs fois dans du vin rouge. Toutes les per-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnes qui ont usé de ce remède en ont éprouvé de prompts et heureux effets. »

Les bourbiers de Savoie. — Le même journal, année 1818 (1) porte que M. Burnier, curé de Savigny, a observé pendant 10 ans les sources qui jaillissent dans les marais de Murcier et qu'on appelle les *Bourbiers de Savoie*, très connus dans le pays et dans les environs de Genève. Il a remarqué, dit-il, que ces eaux de MAUVAIS AUGURE qui annoncent les bonnes et les mauvaises années, ont coulé abondamment pendant l'année qui vient de s'écouler (1817), qui a désolé l'Europe (c'est l'année de la grande famine) et qu'elles avaient été presque à sec l'année précédente.

Nous avons donné dans la première partie de cet ouvrage l'explication de ce phénomène, que M. Burnier, malgré sa sagacité, n'avait pas compris.

1824. — *Grêle.* — Le 17 juin 1824, une grêle meurtrière dévasta entièrement la récolte des hameaux de Cessens et d'Olliet et le haut de Murcier. Les dégâts furent évalués à 25.000 livres. Le Gouvernement dégreva les sinistrés des contributions de leurs champs ravagés.

1826. — *Cabaret.* — Le Gouvernement au-

(1) Archives de la Haute-Savoie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

torise officiellement l'ouverture d'un cabaret par M. Fol Mathieu, de Murcier. Le Conseil dit « qu'il vendait clandestinement du vin depuis 8 ans ». Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

1826. — Elargissement, redressement, nivellement et construction sur plusieurs points du chemin allant de Vulbens à Frangy, par Savigny et aboutissant au Malpas, sous Chaumont, à la *route provinciale* (aujourd'hui départementale de Chambéry à Genève) (1). Chemin classé après l'annexion d'*Intérêt commun* avec le n° 7.

1828. — *Plantation d'arbres*. — Le syndic Pierre Gojon acheta cette année dans le pays de Gex 80 jeunes arbres de haute tige qu'il fit planter sur les terrains communaux, soit laissés en friche, soit laissés à des particuliers. Cet essai de reboisement est assez rare pour mériter d'être signalé.

Construction de l'Eglise (1830-1835).

On avait depuis longtemps reconnu l'insuffisance et le mauvais état de l'église. Quelques habitants avaient proposé, à diverses fois, d'en

(1) On y mena 3.000 mètres cubes de gravier et fit 400 journées de manœuvres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

construire une neuve, mais d'autres, ainsi que les conseillers, voulaient se borner à réparer l'ancienne. Cela dura plusieurs années. Enfin, en 1827, sous l'impulsion du jeune et actif curé, M. Briffod, le Conseil se décida à la rebâtir en l'agrandissant « pour le motif, dit la délibération prise à ce sujet, que, depuis 50 ans, la population de la paroisse a doublé ». La population était alors de 668 habitants et elle atteignit peu après, en 1834, le chiffre de 700, qui n'a jamais été dépassé.

Le Conseil vota pour commencer une imposition extraordinaire de 600 francs à percevoir pendant les années 1828, 1829 et 1830, soit 1.800 francs, dont le premier tiers fut, en effet, porté au budget de 1828.

Le curé fit dresser un devis et un plan par l'architecte Amoudruz d'Annecy, d'après lequel la dépense devait s'élever à 12.600 francs, sans compter tout le travail de manœuvre et les transports (1).

Sur les démarches pressantes du curé, le conseil décida en avril 1830 que, pour abréger et se trouver plutôt en mesure de mettre le pro-

(1) On croit à Savigny que le plan de l'église a été fait par un prêtre du diocèse nommé Rouge, qui aurait fait sur ce même plan les églises de Brentonne, de Saint-Laurent et plusieurs autres. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette opinion. Les pièces officielles ne parlent que d'Amoudruz.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jet à exécution, on ferait appel à la générosité de tous les habitants.

On ouvrit, en effet, une souscription, en tête de laquelle se trouve le nom du comte Gaspard-Ferdinand de Brotty d'Antioche, qui s'inscrivit pour 500 francs. Le curé Briffod promit aussi 500 francs. Quelques propriétaires des plus aisés souscrivirent des sommes importantes : Jean Vincent, de Murcier, donna 300 francs ; Denis Fol, dit Gobet, d'Olliet, 250 francs; deux autres 200 francs ; six autres 100 francs. Les autres souscriptions varièrent entre 80, 60, 30, 20 et 15 francs. La plus faible fut de 8 francs (1).

Le total de la souscription s'éleva à la somme de 5.293 francs. L'évêque d'Annecy, Mgr de Thiollaz, alloua 800 francs, provenant d'un subside accordé par le Roi en faveur des églises pauvres du diocèse ; M. Briffod donna plus tard 700 francs. On parvint ainsi à recueillir, y compris les sommes portées aux 3 budgets, de 1828-29 et 30 (1.800 francs), un capital d'environ 9.800 francs.

De plus, les habitants prirent l'engagement de faire tous les transports de matériaux et des journées en nombre suffisantes pour effectuer tous les terrassements, démolitions, creusement

(1) Toutes les pièces relatives à cette construction sont aux archives de la mairie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de fondations, etc. ; de fournir les bois de charpente ; de nourrir les maçons, charpentiers et autres ouvriers ; de servir d'aide aux gens de l'art, etc., et cela proportionnellement à leur fortune. Un rôle fut dressé par le conseil et cette participation en travail fut évaluée à une somme égale à celle dont on disposait en argent;

Outre cela, on demanda à l'Intendant de Carouge l'autorisation de faire un four à chaux avec la pierre de la montagne, et de couper dans ladite montagne le bois nécessaire à la cuisson. Le four se fit au lieu dit Collu (couloir), au midi du village de Cortagy, où le rocher est à découvert. Il produisit 400 coupes de chaux.

M. Briffod, qui s'intéressait grandement à cette œuvre, s'offrit à en prendre toute la charge, tous les embarras.

De plus, il abandonna ce qui pouvait lui revenir sur les 1.200 francs d'intérêts que l'Hospice d'Annecy avait négligé de payer sur les revenus du legs fait par M. Mallinjod en 1805 (voir ci-devant), tant à lui M. Briffod, qu'à M. Burnier, son prédécesseur, pour avoir fait l'école aux enfants de Savigny.

L'Hospice se fit un peu tirer l'oreille, mais finit par s'exécuter. Alors on se mit à l'œuvre.

Le curé fut le directeur de l'entreprise, qui se fit par le système que nous appelons maintenant *en régie*, c'est-à-dire sans adjudication et sans marché. Le curé traitait avec les maçons, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tailleurs de pierres, les charpentiers, les plâtriers, les marchands de bois, etc. Il dirigeait les ouvriers, les payait et convoquait les manœuvres à tour de rôle et les faisait travailler notamment tous les dimanches, depuis midi jusqu'à la nuit. C'est à lui que les fonds avaient été versés. Il avait si bien pris la place du syndic (c'était alors Pierre Gojon, de Cortagy), que celui-ci, vexé de ce qu'on le mettait tout à fait de côté, se désintéressa peu à peu de l'église et finit par ne plus s'en occuper.

Le curé écrivit alors à l'Intendant (de Carouge) pour se plaindre de l'inertie, de la négligence du syndic et de son conseil. Le syndic répondit dans une délibération, « que le curé faisait tout sans rien lui dire, pas même ce qu'il achetait ni avec qui il traitait, qu'il avait bien tort de se plaindre, qu'il devrait au contraire se louer d'avoir des paroissiens si soumis, si complaisants ; et que, quant à lui, il ne ferait rien de plus que par le passé, monsieur le curé n'ayant pas besoin de *coadjuteur* » (1). 25 août 1830.

L'Intendant donna raison au syndic sans donner tort au curé, le conflit naissant n'eut pas de suite apparente ; mais à la fin de l'année, le syndic fut remplacé par Laurent Fol, d'Olliet (père de Simon).

L'église s'acheva la même année, du moins

(1) Archives de la mairie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour le gros œuvre, dont le coût s'éleva à la somme prévue de 12.600 francs, non compris les travaux faits par les habitants. On n'avait pas touché à l'ancien clocher, solidement bâti; on l'avait seulement fait entrer dans le plan général, qui était une croix latine. L'entrée fut placée au levant sur la route, au lieu qu'auparavant on entrait au couchant sous le clocher.

L'ancienne chapelle de Saint-Georges, dont étaient patrons les seigneurs de Savigny, représentés en 1830 par le comte Gaspard-Ferdinand d'Antioche, ne put être conservée, mais on ne toucha pas au caveau souterrain, dont l'entrée fut seulement bouchée.

Le comte exigea que l'autel fût rétabli dans le croisillon du midi, lequel se trouvait presque à la même place, et qu'on fît à ce croisillon une porte dont il aurait la clef, alléguant qu'il tenait essentiellement à pouvoir pénétrer librement dans l'emplacement où étaient les tombeaux de ses ancêtres. Il promit, en retour, de faire construire l'autel à ses frais. Mais le comte ne se pressait pas de tenir sa promesse; à toutes les instances du syndic, il répondait par des objections tendant à en ajourner la réalisation.

L'affaire traîna jusqu'en 1840 (10 ans), et il fallut que la commune consentît à payer la moitié de l'autel, dont le coût était de 708 francs. Il était en stuc et fait par un artiste italien, assez habile, Musingo, le même qui fit le maître-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autel, les autels latéraux, la tribune et toute l'ornementation intérieure de l'église. Le nouvel autel fut consacré à saint François de Sales.

Dans son projet d'église, l'architecte n'avait prévu ni autels, ni tribune, ni table de communion.

On utilisa provisoirement tous les anciens accessoires, et les années suivantes on compléta l'ensemble.

En 1834, quelqu'un, le comte peut-être, suggéra l'idée d'acheter, pour faire une table de communion, une assez belle balustrade en fer forgé, de forme demi-circulaire, existant dans les ruines du château d'Allemogne, au pays de Gex, ancienne propriété de la famille de Livron, incendié en 1829.

Le syndic Laurent Fol alla voir cette balustrade et reçut 4 fr. 50 pour sa course. On la fit aussi visiter par le forgeron Gaillard, de Vulbens, qui se chargea de la redresser. Le syndic alla la chercher avec ses bœufs et la paya 150 fr. Il en fallut 150 autres pour le transport, le travail d'appropriation à sa nouvelle destination et sa pose. Elle pesait 4 quintaux.

L'année suivante, 1835, Musingo fit le *maître-autel* aussi en stuc, qui coûta 1.300 francs, dont 100 donnés par le curé et 1.200 par la commune. Cet autel, très bien fait, a un grand caractère, malgré la surabondance des ornements, qui le rend un peu lourd.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'année suivante encore, 1836, le même Musingo fit, toujours en stuc, l'*autel du Rosaire*, dans le croisillon ou la chapelle de droite (nord). Le prix en fut de 335 francs, sur lesquels la commune donna 235 francs et les jeunes filles de Savigny offrirent 100 francs.

La même année fut faite la *tribune*, ainsi que d'importantes réparations à la cure, dont le coût total s'éleva à 1.745 francs. Les deux articles du compte de Musingo sont confondus et l'on ne peut savoir au juste combien coûta la tribune, combien le presbytère.

La note de Musingo porte que les deux colonnes de la tribune ont été dessinées par l'architecte Amoudru et que le prix est de 100 fr. l'une. La quittance est signée : Musingo, stucateur (1).

On y établit aussi deux chaires. Du côté nord, la petite chaire basse, pour les catéchismes et les homélies ordinaires ; du côté sud, la grande chaire, avec un escalier creusé dans le mur, pour les sermons proprement dits. Toutes deux ont été supprimées en 1890 et remplacées par la chaire actuelle.

(1) Musingo était un artiste de talent, qui traitait fort bien la peinture à fresque. Les portraits des quatre docteurs de l'Eglise d'Occident, qui garnissent les médaillons de la coupole, sont d'un beau travail. Il était marié et sa femme habitait avec lui à Savigny. Il y eut même un enfant, le 16 août 1832.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les cloches. — L'église n'avait toujours que la petite cloche fondue en 1808 et placée en 1809. Dans le courant de l'année 1837, le Conseil décida d'en acquérir deux autres. La commande en fut faite par le syndic Laurent Fol aux frères Paccard, fondeurs à Quintal. Les cloches furent livrées quelques mois après. Elles pesaient ensemble 15 quintaux de Savoie ou environ 800 kilos et coûtaient 1.800 francs. Leurs dimensions différaient peu ; l'écart entre leurs deux sons n'était que d'un ton.

Un tiers du prix fut recueilli par souscription chez les habitants, par les soins du curé, qui y fut aussi pour sa bonne part. Pour couvrir le surplus (1.200 fr.), le conseil se fit autoriser par l'Intendant à faire de nouveau un four à chaux au pied de la montagne, au lieu dit le Colliu (couloir). La pierre à chaux grasse fut tirée d'un rocher émergeant en cet endroit, et cuite avec du bois pris dans la forêt communale attenante. Le produit de la vente de cette chaux suffit amplement à solder la dépense des cloches. Tout le travail avait été fait gratuitement par les habitants.

La plus grande de ces cloches, placée au côté sud du clocher, porte en relief sur son pourtour l'inscription suivante :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PATRON SAINT DENIS
ANDRÉANNE-MARIE-GASPARINE (1)
PARRAIN : JEAN-ANDRÉ VINCENT
MARRAINE : PERNETTE-GASPARINE BURNET (2)
BRIFFOD, CURÉ
LAURENT FOL, SYNDIC DE SAVIGNY
FAITE A QUINTAL, PRÈS D'ANNECY
PAR LES FRÈRES PACCARD
L'AN 1837.

Sur l'autre, partie nord, côté de la route, on lit les mentions suivantes :

JE M'APPELLE MARIE-JOSÉPHINE-FRANÇOISE
PATRON SAINT DENIS
MES PARRAINS SONT DENIS ET JOSEPH FOL
MARRAINES, MARIE BRIFFOD ET FRANÇOISE MASSON
LAURENT FOL, SYNDIC DE SAVIGNY
AD MAJOREM DEI GLORIAM
EX DONIS R^d^ BRIFFOD PAROCHI CONFLATA
FAITE A QUINTAL, PRÈS D'ANNECY
PAR LES FRÈRES PACCARD
L'AN 1837.

Les parrains Joseph et Denis Fol étaient frères, des Fol dit Gobet, du village d'Olliet.

Marie Briffod, femme de Joseph Fol, l'un des deux frères, était la nièce du curé. Fran-

(1) C'est le nom de la cloche.

(2) Gasparine Burnet, alors femme d'André Vincent, de Murcier, plus tard épouse de Jacques-Alexis Rosay et mère de M. Jean Rosay, notaire à Annecy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çoise Masson, était femme de Nicolas Décombes, de chez Borgeat et native de Contamine-sous-Marlioz.

La traduction de la première phrase latine est : « A la plus grande gloire de Dieu », et celle de la seconde : « Faite avec les dons réunis par Révérend Briffod, curé ».

On voit que cette église fut l'objet de longs efforts et d'importants sacrifices de la part des habitants de Savigny. Mais le curé Briffod en avait été sans contredit le principal artisan et la cheville ouvrière : sans son énergie et sa persévérance, elle aurait difficilement abouti. Aussi quand elle fut entièrement achevée et ornée, les habitants de Savigny en étaient-ils très fiers. Des pièces des archives la citent comme une des plus belles du diocèse, et estiment sa valeur à plus de 60.000 francs, somme considérable pour le lieu et pour l'époque.

Nous terminerons ce qui concerne l'église en disant qu'elle a reçu, à différentes fois, des réparations et des améliorations importantes, dont voici les principales :

1° Dès 1841, il fallut changer la toiture de bardeaux pour un couvert en ardoises. Cette toiture avait été enlevée et arrachée en grande partie, le 17 juillet, par un violent ouragan qui avait brisé les fenêtres, arraché des centaines d'arbres dans la commune et découvert plusieurs maisons ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° En 1856, le Conseil constate que l'église a besoin de grandes réparations. Il fallut refaire tout le couvert. On y employa 34.000 ardoises et la dépense s'éleva à 2.821 francs ;

3° En 1859, nouvelle réparation de la toiture coûtant 2.825 francs. C'est le géomètre Masson, de Contamine, qui fit la réception des travaux. Le syndic était François Bossay ;

4° En 1872, le 22 avril, une trombe qui causa de grands dégâts dans la commune s'abattit principalement sur l'église et son clocher, le presbytère, les écoles, et nécessita une dépense de 650 francs ;

5° En 1875, la commune dépensa encore 1.000 francs à la toiture de l'église ;

6° En 1887, l'autel de saint François de Sales (aujourd'hui Sacré-Cœur) fut reconstruit au moyen d'une souscription, la dépense s'éleva à 1.000 et quelques francs ;

7° En 1890 et 91, l'église fut entièrement restaurée et repeinte à l'intérieur et à l'extérieur. On y fit une dépense de 8.000 francs, sur laquelle le Gouvernement de la République alloua une subvention de 3.900 fr. ; la commune y fut pour 4.100 francs empruntés à la Caisse des dépôts et consignations.

Reprenons la revue des faits.

1836. — *La Montagne*. — Dans le courant de l'année 1836, un certain nombre d'habitants

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Savigny proposèrent de partager la forêt de la Montagne entre toutes les familles qui avaient souscrit en 1820 pour la racheter du marquis du Vuache.

Les réclamants alléguaient qu'en rachetant et payant chacun sa part, ils avaient agi comme simples particuliers, que par conséquent les autorités communales n'avaient rien à y voir ; et que les familles qui étaient venues s'établir à Savigny depuis cette époque n'y avaient aucun droit. Mais l'Administration supérieure s'étant fait produire le contrat de vente, il fut reconnu que cet acte ne portait que la participation et les signatures du syndic et des conseillers, lesquels n'avaient pu agir que comme représentants de la commune.

La forêt était donc et devait rester propriété communale, tant pour le fonds que pour la jouissance de ses produits.

Pedon. — La même année, le conseil traita avec le sieur Jacques Galley, de Dingy-en-Vuache, pour l'emploi de pedon (nous disons aujourd'hui *facteur*), au prix de 25 francs par an. Galley devait se rendre deux fois par semaine au bureau de poste de Saint-Julien porter les lettres et les correspondances à l'adresse de l'administration communale de Savigny, prendre celles qui seraient adressées au syndic et aux particuliers, puis distribuer ces dernières en faisant ses tournées.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cela faisait à Galley 104 voyages par an à Saint-Julien et moins de 25 centimes par voyage et moins de 1 centime par kilomètre aller et retour. Il est vrai qu'il faisait le même service pour la commune de Dingy, et qu'il recevait quelques menues rétributions des particuliers pour les lettres qu'on lui donnait à porter à la poste, Mais c'était bien, malgré cela, le comble de l'économie.

1837. — *Province de Carouge.* — C'est cette année, 2 septembre, que fut supprimée par le Gouvernement sarde la province de Carouge. Savigny, avec tout le mandement de Saint-Julien, passa à la province du Genevois, chef-lieu Annecy. Les mandements d'Annemasse et de Reignier furent réunis à la province de Faucigny. On laissa cependant subsister le tribunal de première instance de Saint-Julien, duquel continuèrent à ressortir toutes les communes de l'ancienne province de Carouge.

1838. — *Empiètements des chemins.* — Le Conseil se plaignant que beaucoup de particuliers s'emparent peu à peu du sol des chemins qui longent leurs champs, ordonne une visite et une mensuration exacte de tous les chemins communaux, d'après la mappe cadastrale et en charge le géomètre Vuarchère, de Frangy. Il se trouva que 59 propriétaires avaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empiété plus ou moins sur les chemins, les avaient ainsi rétrécis et rendu la circulation et les transports des récoltes plus difficiles. Chacun des *empiétants*, comme les appellent les délibérations, dut rétablir le chemin dans sa largeur, et tous payèrent ensemble 162 francs pour le travail du géomètre.

1840.— Le conseil communal vote un secours de 90 francs en faveur des habitants de la ville de Sallanches, détruite par un incendie.

1841. — *Toits de chaume*. — Une commission fut nommée par l'Intendant de la province de Genevois pour faire une visite générale des maisons de la commune, afin de prendre les mesures propres à parer aux dangers d'incendie (1). La commission se composait de François Bossay et Mathieu Fol, maçons ; François Bouvard, charpentier, et du syndic Laurent Fol.

Elle constate dans son rapport que sur les 128 maisons de la commune, deux seulement étaient couvertes en tuiles ; toutes les autres n'avaient que des toits de chaume. Les deux fours même du village d'Olliet étaient couverts en paille. 100 cheminées avaient besoin d'urgentes réparations.

(1) Il n'y avait pas d'assurance à cette époque.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La commission constate que pas une maison n'est munie d'un *terrassement*.

On appelait ainsi (en patois, *terrament*) une couche épaisse de mortier ou de terre glaise battue qui recouvrait alors en beaucoup de localités le plancher supérieur des appartements et qui permettait presque toujours, en cas d'incendie, de préserver du feu l'habitation de la famille.

1841.— **Organisation des écoles.** — Nous avons vu ci-devant que M. Mallinjod, ancien curé de Savigny, avait légué à cette commune, en 1805, un fonds ou capital de 1.800 francs, dont les revenus à 4 % devait être employés à rétribuer un prêtre ou un instituteur qui ferait l'école aux enfants des deux sexes.

Une délibération de 1822 constate que depuis 12 ans, c'est-à-dire depuis 1810, M. André Burnier, curé depuis 1805, avait fait chaque hiver de la Toussaint jusqu'à Pâques, une fois par jour, la classe aux enfants qui se présentaient, ce qui lui donnait droit à toucher les intérêts des 1.800 francs, soit 72 francs par an, intérêts dus par l'administration des Hospices d'Annecy, chargée de ce legs. Mais ces intérêts se faisaient souvent attendre; les Hospices n'étaient pas pressés de payer et laissaient parfois passer plusieurs années sans rien donner.

Le Conseil ne voulant pas que le curé fit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'école pour rien, vota, en 1822, un crédit de 100 francs au budget communal et intervint énergiquement pour forcer les Hospices à payer l'arriéré. M. Burnier parti, les mêmes irrégularités se produisirent sous M. Briffod, et nous avons vu qu'au moment de la construction de l'église, il y avait 1.200 francs d'intérêts en retard.

Heureusement, le Conseil maintint chaque année son allocation de 100 francs.

Depuis 1830, ces intérêts furent payés régulièrement, grâce à ce que la commune se chargea de les percevoir (car auparavant ils étaient payés directement au curé). Vers le même temps, Joseph Tissot, dit le Bât, de Nyoux, légua un capital de 200 francs, dont les intérêts, 10 francs, vinrent s'ajouter aux 90 francs des Hospices et faire un revenu de 100 francs pour l'école.

M. Briffod toucha alors 200 francs. Mais il cessa de faire la classe en 1830, probablement parce qu'il était absorbé par la construction de l'église.

Les Régents. — La commune engagea alors pendant quelques années des *régents* laïques auxquels elle allouait le même traitement de 200 francs. Le premier fut Etienne Laydevant (1), qui exerça de 1830 à 1835. Laydevant

(1) Laydevant se maria à Savigny en 1831 avec Jeanne Blanc, fille de Pierre et de Marie Desbœufs, de Cessens. Je n'ai pu connaître son lieu d'origine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut remplacé par Henri Burnet, qui enseigna de 1835 à 1836, puis par Jean-Baptiste Lacraz, de Chaumont, qui figure aux années 1836, 1837, 1839, et encore Laydevant en 1839. Ces régents étaient engagés par le Conseil pour une campagne d'hiver, de la Toussaint jusqu'à Pâques.

L'école (mixte) se faisait ordinairement à Murcier, ou au Château, dans une chambre louée par la commune ; le maître était nourri à tour de rôle par les parents de ses élèves.

Le Conseil avait décidé en 1832 de créer une école de filles qui fonctionnerait six mois par an (en hiver). La régente aurait 225 francs de traitement. Mais ce projet n'eut pas de suite.

Après 1839, il se produisit une interruption : pendant deux années, il ne se fit aucune école, faute de maître, sans doute.

Les vicaires-régents. — Les autorités communales avisèrent alors à créer un état de choses plus stable et sur les conseils de M. Briffod, le Conseil demanda à l'évêque d'Annecy en 1841, de vouloir bien envoyer à Savigny un vicaire, qui tout en aidant M. le curé dans les fonctions paroissiales, ferait l'école de la Toussaint à Pâques, selon l'usage. Le Conseil offrait de fournir à ce prêtre un traitement de 400 francs comme vicaire et 100 francs comme régent, plus le revenu de la fondation Mallinjod-Tissot affectée à l'école. Le curé offrait de le loger et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de lui donner pension. Le syndic Laurent Fol se rendit à cet effet à Annecy auprès de l'évêque. Le mandat de 10 fr. qu'il reçut pour son voyage est encore à la mairie.

Cette proposition fut acceptée ; au printemps de 1842 arriva M. l'abbé Julien Socquet, natif de Saint-Martin, près Sallanches : il fit l'école à Savigny pendant 14 ans, soit jusqu'à 1856, qu'il fut nommé curé à Contamine-sous-Marlioz. Après la Constitution de 1848, son traitement avait été augmenté, mais au lieu d'une classe par jour, de 10 heures à midi, il dut en faire deux de deux heures chacune, et pendant dix mois de l'année au lieu de six. Dès 1848, son traitement fut porté à 575 francs, et en 1852, à 600 francs.

De 1842 à 1852, il fit l'école dans une salle au 1er étage, au Château, et par la suite dans une chambre aménagée dans le bâtiment de la cure, où est actuellement la mairie.

L'école des filles. — Jusqu'à 1841, il n'y eut pas à Savigny d'école spéciale de filles. Le petit nombre des enfants qui suivait les classes permettait de les recevoir tous dans le même local.

A ce moment vint s'établir à Savigny une jeune institutrice, Mlle Jeanne Duret, native de Menthonnex-en-Bornes, munie de son diplôme. Elle établit une école, mixte aussi, au village de Murcier y exerça et pendant huit années avec

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

succès. Son école était une école libre, la commune n'y contribuait en rien ; **elle ne recevait que ce que les parents des élèves lui donnaient ; mais elle acquis vite la réputation d'une excellente maîtresse, et son école fut bientôt fréquentée par les enfants de tous les villages voisins, même hors de Savigny ; il en venait d'Epagny, de Jurens et de Dingy-en-Vuache.**

M^lle^ Duret se maria le 10 février 1846 avec Claude Burnet, dit le Christ, de Murcier. Etant devenue mère de famille, elle cessa d'enseigner en 1848. Elle est décédée le 9 août 1858, âgée de 40 ans, laissant dans le pays une mémoire respectée de tous.

Ecoles rendues permanentes et École communale des filles.

Le temps fit son œuvre à Savigny comme ailleurs.

Le *Gouvernement constitutionnel* avait été établi en 1848 et avait créé des Conseils élus dans la Commune, dans la Province et dans l'Etat ; les citoyens prenaient peu à peu conscience de leurs droits ; *Savigny avait 12 conseillers au lieu de 4*. Le commencement d'instruction acquis dans les écoles temporaires ouvrit les yeux sur les avantages de la culture intellectuelle, et l'opinion publique réclama la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

permanence de l'école des garçons et la création d'une école *communale* de filles. Après une période d'hésitation, le Conseil se décida en principe, en 1852, à l'organisation de ces écoles. Mais on manquait de locaux tant pour la tenue des classes que pour le logement d'une institutrice.

Pour les garçons, le vicaire était logé au presbytère, mais se trouvait obligé d'aller faire sa classe dans une salle du château, état de choses qui présentait toutes sortes d'inconvénients.

D'autre part, l'Administration communale avait toujours souffert de ce qu'on ne possédait aucun local pour les réunions du Conseil, pour le dépôt des archives, etc. On songea à utiliser pour ces diverses services les *rustiques* ou bâtiment rural du presbytère, y attenant au couchant, partie acquise au moment de la Révolution par M. Bastian, de Frangy, et appartenant alors à son fils, M. Bastian Claude-Pie-Amédée. On résolut de l'acheter et de l'aménager, en faisant deux classes au rez-de-chaussée, l'une dans la grange (ou aire à battre le blé), l'autre dans l'écurie. La première de ces pièces servirait en même temps de chambre consulaire et de dépôt d'archives. C'est la mairie actuelle. Au-dessus de l'école des filles (l'ancienne écurie), on ferait *une chambre* pour la régente. Le syndic était alors Joseph Fol, dit Gobet, qui avait épousé en 1837 Marie Briffod, nièce du curé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi fut fait. Le bâtiment fut cédé par M. Bastian, avec le pré attenant au levant de la maison, pour le prix de 3.000 francs. On y employa le capital (1.800 francs) du legs Mallinjod, que l'on fit rentrer, et l'on vota une imposition pour le surplus. L'ingénieur Blanchet, de Saint-Julien, dressa un plan et un devis, et les travaux s'élevèrent à 1.367 francs. Les deux entrepreneurs, Pierre Francoz, de Vulbens, et Amédée Berthod, de Savigny, menèrent les choses rondement : dès la rentrée de 1852, les classes se firent dans les nouveaux locaux (1).

Pour les filles, le Conseil ou plutôt le curé, traita avec une *régente* diplômée, Mlle Rouge Marie-Françoise, de Bonneville, pour le prix de 350 francs par an. La commune se remboursait de cette somme en établissant un *minerval* ou taxe de 0 fr. 50 par mois, que devaient payer les enfants des familles aisées. Cette institutrice exerça depuis l'automne de 1855 jusqu'aux vacances de 1857. Cette année-là, M. Briffod fit appeler des Religieuses de Chavanod. Les deux premières furent les Sœurs Christine Veyrat (2) et Delécraz. Leur traitement, pour les deux, était de 400 francs au début ; il fut porté plus tard à 500 francs. Les

(1) L'année suivante, le curé fit faire à ses frais deux chambres au-dessus de l'école des garçons, pour loger le vicaire.

(2) La Sœur Veyrat était de Bloux, village voisin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sœurs de Chavanod sont restées à Savigny jusqu'en 1901.

Quant à l'école des garçons, elle fut dirigée par M. Socquet jusqu'à son départ pour Contamine, en 1856; ensuite par les vicaires Vallier en 1857, Laffin en 1858 et Pel en 1859 et 1860. Ce dernier, remplacé à l'annexion par un instituteur laïque, resta à Savigny comme vicaire jusqu'à la mort de M. Briffod.

Ajoutons que depuis 1852 jusqu'à 1860, les enfants de la commune d'Epagny, non encore réunie à Jonzier, fréquentèrent les écoles de Savigny; il n'y avait pas d'école à Epagny. Les premières années, les parents payaient directement le *minerval* au vicaire de Savigny; mais, de 1857 à 1860, ce fut la commune d'Epagny qui le versa dans la caisse communale de Savigny, laquelle le délivrait ensuite au vicaire-régent. La part d'Epagny était de 150 francs.

Chemins, ponts et acqueducs (1835–44).

Sous le régime sarde, les chemins n'étaient pas régulièrement entretenus chaque année; par suite, ils se trouvaient souvent dans un état déplorable. On les maintenait tant bien que mal au moyen des *corvées*: c'était du travail que le Conseil imposait aux habitants lors-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il avait décidé de réparer un chemin, c'est-à-dire lorsqu'il était devenu impraticable.

Mais chaque village devait entretenir les chemins qui le traversaient ou le desservaient spécialement et l'on assignait à chaque maison une certaine longueur à réparer.

Il n'y avait ni agents-voyers, ni cantonniers ; le syndic et les conseillers surveillaient les travaux.

Avant 1848, aucun pont n'existait sur les nombreux ruisseaux que traversaient les chemins de Savigny. Les bêtes et les voitures passaient dans l'eau ; les gens sautaient d'une pierre sur une autre ; en deux endroits seulement, il y avait à côté du gué une légère passerelle en bois, une *planche*, selon le terme usité.

Cependant là, comme dans la question des écoles, le progrès se fit jour peu à peu, et l'on comprit que c'était un grand avantage d'avoir de bonnes voies de communication. Nous allons indiquer les principaux travaux faits pendant les vingt-cinq dernières années de la domination sarde.

La Planche. — Le premier pas fait dans cet ordre d'idées, fut la construction, en 1835, d'un ponceau en grosses pierres plates, sur le chemin conduisant à Frangy, à 200 mètres au levant de Murcier, où se réunissent plusieurs petits

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruisseaux (1). Il y avait en cet endroit depuis longtemps une *planche* pour les piétons. D'où le nom de la *Planche* qui lui est resté.

Nant-Bertrand. — L'année suivante (1836), on redressa et élargit de nouveau le même chemin (dit du Vuache à Frangy) en plusieurs endroits, notamment entre les Chavannes et le ruisseau dit Nant-Bertrand, où il faisait jusqu'alors un grand coude en amont contre le bois. La commune donna à Claude Carrel 100 francs et le sol de l'ancien chemin, pour avoir traversé sa propriété, et 150 francs à 21 autres particuliers pour abattage d'arbres.

On construisit en même temps, au moyen d'un rôle de corvées pour tous les habitants, un ponceau avec un fort remblai sur le Nant-Bertrand, passé seulement à gué auparavant.

Chemin de Jurens. — En 1842, le chemin de Murcier à Jurens et à Valleiry était devenu impraticable. Sur les conseils et les indications de M. Bastian, de Frangy, qui était alors un des forts propriétaires de Savigny, le conseil fit dresser un devis par le géomètre Vuarchère, La longueur à réparer, à rectifier, élargir et graveler était de 900 toises, soit 1.800 mètres. Les habitants de Murcier s'engagè-

(1) Le travail fut fait par les habitants de Murcier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rent à y faire 1.000 journées de manœuvres et 100 journées de voitures. La répartition de ces *corvées* fut faite par le syndic Laurent Fol, d'Olliet.

Ponceaux. — Mais si on avait amélioré le chemin, on n'avait pas supprimé les nombreux gués qui s'y trouvaient. Ce ne fut que deux ans après, en 1844, que le Conseil y fit construire six ponceaux, et, en même temps, deux sur le chemin de Murcier à Epagny. Tous ces ponceaux existent encore. Les huit coûtèrent 262 francs de salaires payés (maçons), les transports faits par les habitants de Murcier. L'architecte fut encore le géomètre Vuarchère ; l'entrepreneur était Gabriel Chatenoud, de Savigny.

1842. — *Cabarets.* — Le 20 novembre 1842, le Conseil communal signale à l'Intendant l'opportunité qu'il y aurait à autoriser l'ouverture d'un cabaret, dont la localité est dépourvue depuis plusieurs années. Il donne pour motif que la commune est traversée par la route de Valleiry et du Vuache à Frangy, où il passe de nombreux étrangers, et que, sur un parcours de deux lieues et demie, on ne trouve rien à boire ni à manger. Le gouvernement autorisa à tenir un cabaret, le sieur Jean Bouvard dit Bota, de Murcier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(En 1844, fut autorisé un second cabaret tenu par Pierre Fol. Les deux aubergistes payaient à la commune un droit d'*octroi* ou de *gabelle* de 293 francs. En 1847, ils étaient trois : les deux précédents et Rosay Jean-Marie, tous à Murcier.)

1843. — *Pont des Usses*. — Le Gouvernement sarde, cédant aux réclamations réitérées des communes de Marlioz et de Sallenôves, qui demandaient un pont sur les Usses pour faciliter les relations entre le bassin d'Annecy et celui de Genève, acquiesça au projet d'en construire un au bas de la commune de Marlioz, à condition que toutes les communes situées dans un certain rayon y contribueraient.

Le Conseil de Savigny refusa tout concours, en disant que le pont projeté ne serait d'aucune utilité pour cette commune, vu qu'il n'y avait pas de route pour y parvenir et qu'on préférait passer par Frangy pour aller à Annecy. La plupart des communes ayant répondu de la même manière, le projet fut abandonné. Le pont sur les Usses n'a été fait que 40 ans plus tard.

1847. — *Mappe*. — Les mappes anciennes étant entièrement détériorées, le Conseil en fit faire une copie aux archives de Chambéry, où sont les originaux. Coût 240 francs. Ces copies sont toujours à la mairie, on y a encore recours en certaines circonstances.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1847. — Creusement d'un puits dans la cour du presbytère aux frais du curé. La commune achète une pompe, qui coûte 70 francs.

1848. — La commune fait construire un mur pour clore le jardin du presbytère.

1849-50. — *Procès gagné.* — Cette année là se terminait un procès que la commune de Savigny soutenait depuis plusieurs années (6 ans) contre le notaire Mermier, de Chaumont, propriétaire d'un chalet et d'une ferme sur la montagne (propriété Mossière actuelle). Mermier prétendait être en possession d'un droit de pâturage sur une partie des bois appartenant à la commune de Savigny. On lui prouva que sa prétendue possession n'avait été qu'un abus ignoré ou négligé par les administrateurs communaux de Savigny ; il fut débouté avec tous les frais.

1849. — *Garde champêtre, pedon, cantonnier, gendarme.* — Le Conseil de Savigny, appelé à changer de garde en 1849, proposa le nommé Jean Mugnier, âgé de 46 ans, et vota le règlement suivant, conforme à ce qui se faisait partout alors. Je le cite seulement comme exemple de la différence qu'il y avait entre la législation de cette époque et celle de la nôtre :

« 1° Pour une personne qu'il trouvera traversant la propriété d'autrui..... 1 fr.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° Pour les animaux pâturant de jour sur autrui (en quelque nombre qu'ils soient)..... 0 50
3° Si c'est de nuit..... 5 »
4° Pour vol de récoltes ou de fruits de jour 1 50
5° Si c'est de nuit..... 5 »
6° Pour vol dans les bois, de jour.... 3 »
7° De nuit..... 6 »

Il devra rendre compte au propriétaire lésé, qui avisera.

En cas de non payement de l'amende au garde, celui-ci dressera procès-verbal qu'il adressera aux autorités judiciaires.

Il devra de plus faire la police de la voirie, faire de petites réparations nécessaires sur les chemins; principalement sur celui du Vuache à Frangy ; dénoncer les empiètements ou dégradations. De plus, constater les contraventions dans les auberges, notamment signaler les aubergistes qui donneraient à boire après 10 heures du soir. »

Ce règlement fut rejeté par l'Intendant pour le motif que, depuis la Constitution de 1848, il existait des règlements qui interdisaient aux gardes de percevoir de telles rétributions. Ils auraient seulement une part des amendes prononcées par le juge de mandement.

1851. — *Recensement général*. — La com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mune de Savigny avait 770 habitants ; mais on comprenait alors toutes les personnes absentes en qualité d'ouvriers, domestiques, employés, etc., ce qui ne se fait plus maintenant.

1853. — *Fontaines de Murcier*. — Les habitants de Murcier établissent une seconde fontaine dans leur village « sur la place et dans l'emplacement de l'ancienne croix », dit la délibération qui les autorise.

Tous les chefs de famille, au nombre de 52, souscrivent pour 2 francs en argent et 3 journées de travail estimées à 315 francs, ce qui faisait une dépense de 417 francs ; mais ils eurent à payer en plus 67 fr. 25 pour *tubes et poteries*. On y employa 85 mètres de tuyaux en bois d'aulne (verne).

La même année, M. Victor Gay, notaire à Vulbens, devient secrétaire de la commune en remplacement de M. Gabriel Gay, son père.

1853. — Création de la première *fruitière* de Savigny, à Murcier. On y venait de toutes les parties de la commune, mais beaucoup de maisons n'en faisaient pas partie.

1853. — *Empiètements*. — Dans les endroits un peu écartés des villages, les propriétaires riverains avaient une tendance générale à empiéter sur la largeur du chemin. De 1850 à 1860,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Conseil de Savigny fit mesurer plusieurs de ces chemins au géomètre Masson, de Contamine. Partout il trouvait et signalait des empiètements considérables. En 1853, notamment, il mesura le chemin tendant du village de Cortagy vers Chaumont, par le pied de la montagne. Sur la longueur d'un kilomètre environ, il trouva 31 parcelles de terrain appartenant à 21 propriétaires qui tous avaient empiété et dont quelques-uns avaient presque supprimé le chemin. On obligea les propriétaires à le rétablir dans son ancienne largeur, ce qui était bien le moins qu'on pût leur demander.

1853. — *Ponceau de Nyoux*. — La même année, les habitants de Nyoux construisent à leurs frais et de leur travail le ponceau qui existe au fond de leur village, sur le chemin qui conduit à Minzier et au pont de Fornand, où l'on ne passait auparavant qu'à gué et péniblement.

Ils y employèrent 56 francs en argent et 625 journées de travail. Ce pont vient d'être refait solidement en maçonnerie (1911).

1854. — M. Bernard Gay, de Vulbens, est nommé secrétaire, en remplacement de son frère Victor, notaire, qui va demeurer à St-Julien.

1855. — *A Murcier*. — Construction du

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ponceau à l'entrée du village, au fond de la rampe du chemin conduisant à Cortagy et au Château (au-devant de la maison Vuichard actuelle). Quarante-huit maisons de Murcier — toutes — souscrivent ; la dépense en argent fut de 35 francs et il y fut fait 160 journées tant de manœuvres que de transports.

1857. — Une passerelle en bois est établie sur le ruisseau du Fornand, vers le moulin de Nyoux, dit *Moulin du Milieu*. Une pièce des archives de la mairie dit que les habitants de Nyoux firent ce travail par souscription, mais la dépense n'est pas indiquée. La passerelle n'existe plus.

1857. — Dislocation définitive du domaine seigneurial de Savigny, par la vente qu'en fit le comte Alphonse de Brotty d'Antioche à Jacques-Alexis Rosay, aux frères Pierre (l'abbé) et Jacques Vuichard, d'Olliet, et à plusieurs autres particuliers.

Rd Claude Peccoud, ancien curé de Vulbens, acheta le champ situé entre l'école actuelle et la maison dite des Sœurs, où il demeurait.

1858. — Le sieur Antoine Mathieu, garde champêtre, au traitement de 120 francs par an, est nommé en même temps *pedon*, avec traitement de 30 francs pour aller chercher les lettres à Saint-Julien une fois par semaine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La même année, acquisition d'un tambour pour le prix de 50 francs.

1859. — *Guerre d'Italie.* — Depuis longtemps les habitants de l'Italie, divisés en petits Etats sans force, aspiraient à se réunir tous en une grande nation forte et puissante. Ils désiraient surtout arracher à l'empire d'Autriche la partie nord, Lombardie et Vénétie, que cette puissance possédait depuis 1815. Ils comptaient surtout sur le roi de Sardaigne, qui avait une belle armée. Mais Victor-Emmanuel n'osait pas attaquer l'Autriche tout seul. Il sollicita l'aide de Napoléon III, empereur des Français, et lui promit la Savoie et le comté de Nice en échange de ses bons offices. La guerre fut décidée et engagée ; les alliés gagnèrent les victoires de Turbigo, de Magenta, de Solférino ; en moins de deux mois, les Autrichiens furent chassés de la Lombardie. Plusieurs habitants de Savigny y prirent part.

L'année suivante, par le traité du 24 mars, le roi de Sardaigne cédait la Savoie à la France, à la grande satisfaction de ses habitants.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII

SAVIGNY DEPUIS L'ANNEXION JUSQU'A NOS JOURS

Nous voici arrivés à la dernière période de l'histoire de Savigny. Sans attacher moins d'importance aux faits récents qu'aux anciens, nous glisserons plus rapidement sur les événements arrivés depuis l'annexion, attendu que la plus grande partie sont déjà connus des habitants.

Vote d'annexion. — Le traité du 24 mars stipulant que les populations de la Savoie seraient consultées et prononceraient elles-mêmes sur leur sort. Le vote eut lieu le 12 avril. Les électeurs de Savigny votèrent en masse pour la réunion à la France. Sur 166 inscrits, il y eut :

Votants.....	156	
Oui et zone....	156	
Abstentions ...	10	dues à des absences et à des malades.

1861. — *Demande de réunion au canton de Frangy.* — L'ancien canton de Frangy avait été supprimé à la Restauration, mais on y avait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maintenu un Bureau de Perception pour les communes environnantes, au nombre desquelles était Savigny. A l'annexion, le Gouvernement français rétablit ce canton : aussitôt les habitants de Savigny demandèrent à y être réunis pour tous les autres services cantonaux.

Le 23 juin le Conseil municipal prit une délibération dans ce sens, donnant pour motifs : « que c'est à Frangy que les habitants de Savigny ont toutes leurs relations d'affaires, où ils vont au marché chaque semaine, d'où ils ne sont qu'à 6 kilomètres avec une bonne route, perception et bureau de poste ; ils sont si voisins que les bois des deux communes se touchent à la montagne, les affouagistes font leurs coupes ensemble ; tandis qu'ils n'ont aucun rapport avec Saint-Julien, dont ils sont éloignés de 15 kilomètres, et séparés par le mont de Sion, très difficile à traverser en hiver, et où, d'ailleurs, ils n'ont pas de route pour se rendre. »

« Le Conseil ne peut pas croire que ce soit autrement que par erreur, que Savigny a été réuni à Saint-Julien. La commune entière se plaint fortement de cette situation illogique, anormale et préjudiciable. »

Le sous-préfet, M. Jardon, demanda un plan des deux cantons, que le Conseil fit faire à M. Dérognat, agent-voyer à Saint-Julien ; de nombreuses correspondances furent échangées sans résultat pendant les années 1861-62-63 ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Conseil revint à la charge, en insistant énergiquement ; mais il se heurta à une opposition absolue des autorités supérieures. Nous n'avons pu savoir pour quelles raisons cette demande ne fut point accueillie, car elle était vraiment juste et légitime (1).

Il est vrai que, depuis lors, la situation s'est grandement modifiée : la construction du chemin de fer Bellegarde au Bouveret, avec gare à Valleiry, la création dans cette dernière localité d'une perception, d'un bureau de poste et d'une brigade de gendarmerie, l'amélioration de la route qui y conduit, ont dirigé les affaires et les relations de toutes sortes vers Saint-Julien, Genève et Bellegarde. Et si quelqu'un voulait faire la même demande aujourd'hui, il trouverait peu de monde pour l'appuyer.

Ce qu'il y eut de singulier et de contradictoire dans cette affaire, c'est que, malgré le refus des autorités, la commune de Savigny fut laissée dans le ressort du bureau de poste de Frangy et qu'on l'y maintint même après la création du bureau de poste de Valleiry. Il fallut faire pour obtenir ce changement de nouvelles instances, qui n'aboutirent qu'en 1884.

Le chemin d'intérêt commun. — Lors du classement général des routes et chemins de la

(1) La demande échoua probablement par l'opposition de certains personnages influents de Saint-Julien.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Haute-Savoie, en 1861, le chemin de Vuache à Frangy, par Savigny, appelé communément le *grand chemin* ou *la route*, fut déclaré *d'intérêt commun*, sous le nº 7.

Le Conseil municipal avait demandé, en 1860, qu'il fût déclarée *route départementale*, comme reliant toute la vallée des Usses avec celle du Rhône et le département de l'Ain.

Malgré les utiles corrections qu'il avait reçues en 1826, et dont nous avons parlé ci-devant, le chemin était encore bien défectueux, soit comme tracé, soit comme viabilité. Il y a été fait, à plusieurs reprises, des améliorations importantes que nous allons résumer :

1º *Embranchement sur Valleiry*. — 1862. — Le *premier* travail fait sur ce chemin depuis l'annexion fut la construction de l'embranchement allant de la limite de Savigny et de Dingy (dit depuis *au poteau)* sur Valleiry, en passant par Bloux, et de là sur Saint-Julien et Genève. Des personnes croient aujourd'hui que ce chemin était destiné à être prolongé jusqu'à Viry, par Chênex. Il n'en est rien. Les pièces du projet existant à la mairie prouvent le contraire. Le classement primitif avait prévu cet embranchement et disait textuellement : « du *Malpas à Vulbens et à Valleiry* ». Il n'a jamais été question de Viry dans aucune pièce.

La longueur du tronçon a été de 1.018 mètres ; il a coûté 12.000 francs de travaux,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les terrains en plus (prix que nous n'avons pu connaître). La municipalité de Dingy s'y était opposée de toutes ses forces, disant que ce chemin ne servirait à personne. Il est aujourd'hui sillonné du matin au soir par des véhicules de toutes sortes.

2° *Rectification des Roches.* — Le deuxième travail a été l'adoucissement de la rampe du Malpas aux Roches et les rectifications jusqu'aux Chavannes, en 1867, sur une longueur de 5 kil. 500. Aucun travail n'a suscité autant de critiques que celui-là. Il n'est pas de jour qu'on ne blâme encore ceux qui l'ont imposé au pays. Et en effet, au lieu de supprimer presque toute montée depuis le Malpas jusqu'à Savigny en le faisant passer au-dessus de la maison dite *les Roches*, on a continué à escalader le plateau qui borde le pied de la montagne de Chaumont en se retirant simplement à l'est de quelques mètres, et l'on a atténué cette rampe longue et pénible que d'une manière insignifiante. Ce qu'il y a d'incompréhensible dans la décision préfectorale qui a fixé la route à son emplacement actuel, c'est que tout était en faveur de la ligne par le bas. Deux plans avaient été faits ; les rapports du service vicinal à tous les degrés préconisaient le tracé inférieur, le Conseil municipal de Savigny le réclamait, le commissaire enquêteur le conseillait, la grande majorité de la population environnante l'atten-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dait ; à l'enquête, sur 37 dépositions, 27 avaient nettement opté pour ce tracé. Au sujet des 10 déposants qui avaient opté pour le dessus, le Conseil fit très bien remarquer que ces avis contraires émanaient d'individus personnellement intéressés, et *ce qui est plus fort*, repoussaient le tracé d'en bas *parce qu'il passait trop près de leurs maisons !* et *partagerait trop leurs champs ! !*

Néanmoins, le préfet, foulant aux pieds toute logique et toute raison, dans un arrêté *non motivé*, adopta le *tracé défectueux d'en haut !*

Cette décision malheureuse fut certainement le résultat de l'intervention de personnages tout-puissants, dont les motifs n'avaient rien de commun avec l'intérêt général.

Disons en passant que le conseil municipal de Chaumont refusa toute participation à la dépense, disant que ce chemin ne pouvait servir en rien aux habitants de cette commune : c'est aujourd'hui leur principale voie de communication !

Rectification de Murcier. — Un troisième travail fut l'importante rectification faite en 1887, entre l'église de Savigny et la limite de la commune (au poteau), sur une longueur de 2 kilomètres. Cette rectification a pour ainsi dire transformé le village de Murcier, en établissant de nouvelles sorties, en élargissant et redressant la voie, en adoucissant les rampes trop fortes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses abords, en y établissant des canivaux et des trottoirs qui l'ont embelli et modernisé.

Malgré ses incontestables avantages, ce travail a eu une répercussion fâcheuse sur la vicinalité de la commune. La municipalité de l'époque, ne trouvant pas le tracé à sa convenance et n'ayant pu en faire adopter un autre par l'Administration, refusa de payer les terrains, que la loi mettait à sa charge. Cela fut cause que Savigny se trouva exclu des subventions de l'Etat pour ses chemins vicinaux ; et c'est pourquoi aucun chemin n'a pu encore y être construit jusqu'à présent.

La dernière modification apportée à ce chemin est la suppression des deux rampes conduisant au ruisseau dit Nant-Bertrand, entre le chef-lieu et les Chavannes. On a établi la route plus à l'ouest, formant un arc de cercle qui suit le niveau du terrain, ce qui a rendu la route parfaitement horizontale. Ce travail a été fait en 1902, sa longueur est de 600 mètres. Le Conseil a également refusé de payer les terrains.

Il ne reste plus ainsi du vieux chemin, entre Bloux et le Malpas, qu'environ 500 mètres entre l'église et le chemin de Nyoux. Ce dernier a été récemment classé comme *embranchement* du chemin n° 7 et vient d'être reconstruit jusqu'à la route départementale au lieu dit le pont de Fornand.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Transfert des écoles et des maîtres (1868).

En 1868, mourut à Savigny M. Maurice Peccoud, ancien curé de Vulbens de 1818 à 1853, natif de Nernier en Chablais, retiré à Savigny auprès de son ami M. Briffod, depuis son départ de Vulbens. M. Peccoud habitait une maison que M. Briffod avait fait construire en face du presbytère, sur un terrain acheté par lui de M. le comte d'Antioche. Au décès de M. Peccoud, 1868, le curé donna cette maison aux Sœurs de la Croix, qui faisaient l'école à Savigny depuis 1857 (nous l'avons dit ci-devant) dans un local très exigu, au-dessus de leur classe trop petite aussi, dans les dépendances du presbytère.

La nouvelle maison des Sœurs (déjà construite dans cette intention) contenait un logement convenable avec une salle de classe enfoncée en partie dans le sol. Les Sœurs y firent la classe jusqu'à la laïcisation de l'école communale en 1888. Après la laïcisation, elles voulurent y continuer une école libre ; mais le local ayant été refusé par l'administration, le curé d'alors, M. Bovagne, leur fit construire, par souscription, un bâtiment spécial pour la tenue de l'école, à 50 mètres au nord de leur habitation. Elles y firent l'école jusqu'à la dissolution de leur congrégation en 1902. C'est, depuis 1906,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'entrepôt d'un syndicat ou coopérative agricole. Quant à l'ancien logement des Sœurs, à la cure, il fut donné à l'instituteur, qui, depuis l'annexion jusque-là, avait été obligé de louer un appartement à Murcier, à 600 mètres de son école.

A l'époque du transfert, l'instituteur était M. Eugène Valluet, originaire de la Haute-Saône, marié avec Mlle Burnet, de Savigny, fille de l'ancienne *régente* Duret. Valluet ne resta pas longtemps dans son nouveau logement : il y mourut l'année suivante (9 octobre 1869).

Tous les instituteurs qui se sont succédés de 1858 à 1888, ont logé dans ces deux cellules étroites et incommodes, jusqu'à la construction de la maison d'école actuelle (1889).

1870. — *Plébiscite, guerre.* — Au vote par lequel Napoléon III demandait aux Français d'approuver sa politique et leur promettait en échange une longue période de paix et de prospérité, il y eut à Savigny 148 votants, dont 142 *oui,* 5 *non* et 1 bulletin blanc.

Ces belles promesses furent suivies à bref délai d'un désastre tel que la France n'en avait jamais subi. Dans cette guerre funeste avec l'Allemagne, plusieurs enfants de Savigny connurent les fatigues, les privations, les dangers des combats et la rigueur des prisons prussiennes. Deux même payèrent de leur vie la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

folie impériale : Etienne Fol, fils de Louis, de Nyoux, qui mourut à l'hôpital de Metz, le 27 décembre 1871, des suites de ses blessures, et François Gojon, de Cortagy, tué à la bataille de Gravelotte.

1871. — *Sectionnement*. — Dans le but de mettre fin à certains tiraillements, la commune est divisée en deux sections pour les élections municipales. La première section comprend les villages de Murcier, Olliet, Cessens et le chef-lieu ; elle a en moyenne 120 électeurs et doit élire 8 conseillers. La deuxième comprend Cortagy, le Château, Nyoux, chez Borgeat, les Chavannes, avec 70 électeurs et a droit à 4 conseillers. Cet état de choses a duré jusqu'en 1904.

1872. — *Cadastre*. — Le renouvellement général du cadastre en Haute-Savoie, amena cette année le tour du territoire de Savigny et de tout le canton de Saint-Julien. La mensuration complète des terres et le dessin des plans furent effectués par M. Verrier, géomètre de 1re classe. Ces plans sont faits avec un soin minutieux et une extrême délicatesse. Le nombre des parcelles de terrain est de 3.065. Celui de l'ancien cadastre de 1738 en avait 2.747.

1873. — *Chemin de Nyoux*. — Le Conseil

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

municipal demande que le chemin conduisant du chef-lieu à Nyoux et de là à la route départementale nº 2, près du pont de Fornand, soit déclaré d'intérêt commun, comme embranchement du nº 7. La même demande a été renouvelée en 1880, en 1881, en 1900. La question vient seulement d'être tranchée en 1908, au bout de 25 ans.

1873. — *Gratuité absolue des écoles.* — La même année, le Conseil décida que la fréquentation des écoles communales serait gratuite pour tous les élèves, riches et pauvres. La rétribution que les familles aisées avaient payée jusqu'alors, fût mise à la charge du budget communal.

1874.— *Mort de M. Briffod.* — Le 26 mai 1874 est mort M. Claude Briffod, âgé de 86 ans, curé de Savigny depuis 49 ans (1825-74). M. Briffod a laissé une mémoire vénérée à Savigny ; c'était un prêtre zélé, désintéressé, charitable, entièrement dévoué au bien de ses paroissiens, sur lesquels il avait su conquérir une influence morale telle, que les mœurs s'étaient grandement améliorées sous son habile et sage direction.

Nous avons déjà dit ci-devant ce qu'il fit pour la construction de l'église ; il montra également sa générosité en faveur de l'instruction, en construisant à ses frais une maison pour le loge-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment gratuit des Religieuses enseignantes et la tenue de l'école.

Dans son testament du 27 juin 1871, il légua cette maison, le jardin et le champ y attenant, à la Fabrique paroissiale, en la chargeant de continuer à loger les Sœurs, avec réserve que si l'école venait à être laïcisée et les Sœurs à s'en aller, la maison et le jardin reviendraient à ses héritiers naturels et testamentaires. Le champ resterait néanmoins à la Fabrique et les revenus en devaient être employés tous les douze ans à payer les frais d'une *mission*, soit exercices religieux, qui dureraient trois semaines.

L'héritier fut M. l'abbé Claude Fol, l'un de ses petit-neveux (fils de sa nièce, Marie Briffod, femme Joseph Fol dit Gobet) de Savigny (1). L'abbé Fol mourut lui-même peu après, et la congrégation des Sœurs de la Croix, dites de Chavanod, ayant été dissoute, en vertu de la loi de 1901 sur les Associations, la propriété de leur maison et du jardin échut ainsi aux frères et sœurs de l'abbé. Le champ a été placé sous séquestre, à la suite de la suppression de la Fabrique par la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et attribué, en 1910, au Bureau de bienfaisance.

Ajoutons que le trait le plus caractéristique

(1) Marie Briffod eut 14 enfants : 9 garçons et 5 filles. Plusieurs sont encore vivants aujourd'hui.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. Briffod fut son talent pour diriger les jeunes gens de Savigny vers la prêtrise. Pendant son séjour dans la paroisse, il réussit, par son initiative et sa persévérance, par ses sacrifices aussi, à fournir à l'Eglise un très grand nombre de prêtres, dont plusieurs ont occupé des situations distinguées dans le clergé du diocèse d'Annecy. On peut citer, de ce nombre, le R. P. Gojon, supérieur des Missionnaires de Saint-François de Sales, d'Annecy, le P. Bouvard, dernièrement Supérieur du collège d'Evian.

On peut qualifier d'extraordinaire le nombre des prêtres sortis de Savigny sous M. Briffod et depuis, étant donné le chiffre de la population de cette commune : ce nombre n'est pas moindre de 33. Beaucoup de maisons en eurent deux, et l'on pourrait encore en compter plus d'une aujourd'hui dans ce cas.

Le successeur de M. Briffod fut M. Mermillod, natif du Grand-Bornand, décédé en 1887, qui fut remplacé par M. Bovagne, de Bassy, remplacé lui-même en 1901 par M. Berthet, du Villard-sur-Boëge, curé actuel.

1875. — *Pompe à incendie.* — La première pompe à incendie fut achetée cette année-là par souscription entre les habitants du village de Murcier. On organisa en même temps une compagnie de sapeurs-pompiers, dont les membres s'équipèrent à leurs frais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On construisit peu après, au milieu du village, un réservoir en ciment et pierre de taille pour alimenter la pompe en cas d'incendie. Ce réservoir contient 80.000 litres d'eau.

Une deuxième pompe plus petite a été achetée en 1891.

1876. — *Foires*. — Dans sa session de mai 1874, le Conseil municipal demanda la création à Savigny de 3 foires, qui se tiendraient à Murcier, les 24 mars, 15 juillet et 10 octobre. Les foires furent autorisées par le préfet, le 5 octobre 1876. Les premières parurent vouloir obtenir un certain succès. Les habitants, sachant que *la foule attire la foule*, avaient mis en vente beaucoup d'animaux, dont ils n'avaient pas l'intention de se défaire. Mais ce renfort artificiel ne fut pas suffisant pour maintenir une institution dont l'utilité, paraît-il, n'était pas appréciée comme elle aurait dû l'être. Les foires furent abondonnées peu à peu et tombèrent au bout de trois ou quatre ans. Peut-être la proximité des foires de Vulbens, Viry, Chaumont, Frangy, Marlioz, Sallenôves nuisit-elle à leur réussite. Des tentatives ont été faites récemment pour les rétablir. Elles se tiennent aujourd'hui régulièrement et paraissent vouloir se maintenir.

1878. — Un ouragan terrible, un véritable cyclone ravagea le 12 juillet toute la contrée

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

environnante. A Savigny, les dégâts furent inouïs : une maison renversée et brûlée (1), plusieurs gravement endommagées, plus de 200 arbres fruitiers abattus, notamment les grands noyers séculaires qui ombrageaient les abords de l'église au sommet du Grand-Pré ; presque toutes les cheminées renversées. Les dommages furent estimés à 30.000 francs.

1885. — *Agrandissement du cimetière et réfection des murs.* — Le cimetière étant devenu insuffisant et les murs tombant de vétusté, M. le curé Mermillod les fit reconstruire presque en entier, en partie au moyen d'une souscription faite dans la paroisse et en partie de ses propres deniers. La dépense fut de 1.200 francs. On l'agrandit en même temps à l'ouest et au nord, en empruntant une partie du champ dit de la Mission, appartenant à la Fabrique.

1887. — Mort, en février, M. Mermillod, curé, né aux Villars-sur-Thônes en 1835, et curé de Savigny depuis juin 1874. Ce prêtre avait continué l'élan donné par M. Briffod, son prédécesseur, et formé plusieurs élèves pour le Grand Séminaire et la prêtrise. Il payait même une par-

(1) La maison de Basile Vincent, à Murcier. Cet incendie causa la destruction de tous les papiers du feu curé Briffod et aussi, paraît-il, d'une partie des archives de la cure qui s'y trouvaient déposés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tie de leur pension. Il avait apporté beaucoup de zèle à l'embellissement de l'église, stimulant les bonnes volontés et contribuant largement lui-même à toutes les dépenses. C'est lui qui fit remplacer notamment l'autel de Saint-François de Sales par celui du Sacré-Cœur, en marbre, avec bas-relief dû au ciseau de M. Tavernier, d'Annecy, dont le coût fut de 1.050 francs (1879), et la même année la statue en terre cuite de saint Joseph et celle de l'Immaculée-Conception, qui coûtèrent 468 francs, la lampe du chœur, 170 francs, le tableau du Rosaire, le tabernacle. Il fit aussi réparer à ses frais la grande croix du cimetière.

Il fut inhumé au pied du mur de l'église, du côté du nord ; son successeur, M. Bovagne, fit placer sur son tombeau une élégante pierre funéraire.

1888. — *Construction de la maison d'école.* — Depuis bien des années la défectuosité et l'insuffisance des salles de classe et des logements des instituteurs, ainsi que le manque de salle de mairie, étaient signalés et déplorés par tout le monde : l'opinion publique demandait la construction d'une maison d'école adaptée aux besoins de l'époque.

La première proposition en fut faite le 4 juin 1882 au Conseil par le maire Jean Bossay. Mais plusieurs conseillers étaient effrayés par

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la dépense qu'ils entrevoyaient. Le maire ayant insisté, trois des conseillers refusèrent de délibérer et quittèrent la salle. Les autres acceptèrent cependant et chargèrent le maire de faire dresser un projet par M. Boymond, architecte, à Saint-Julien. Celui-ci, d'accord avec le maire, proposait de placer la maison à l'entrée et au midi du village de Murcier, presque en face de la fruitière.

Des conseillers protestèrent, alléguant diverses raisons qu'il serait trop long de reproduire ici. Les choses traînèrent en longueur pendant 3 ou 4 ans, chacun proposant son idée sur l'emplacement, qui était la cause de tout le retard. Enfin, en 1886, la question fut reprise sérieusement par le maire M. Pierre Vuichard : le choix de l'emplacement faillit encore faire tout échouer. On s'arrêta malheureusement à un terrain très défectueux, humide, où dévalent et s'amassent les eaux d'une vaste combe située en amont. De plus, la maison se trouve isolée, éloignée de toute habitation, ayant le seul avantage de sa position centrale par rapport aux cinq villages de la commune, avantage que tous les autres emplacements proposés possédaient aussi bien que celui-là.

Le champ appartenait à M. François Rosay, et avait fait partie, avant 1857, des domaines du Château. La commune en acheta 29 ares 48 centiares (un journal), pour le prix de 2.500 francs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le bâtiment devait comprendre, outre deux salles de classes et les logements d'instituteur et d'institutrice, une salle pour une *classe enfantine* et une salle de mairie. On eut le tort de supprimer plus tard ces deux derniers articles ; le Conseil décida, pour raison d'économie, que la salle d'école de garçons, sous la cure, servirait dorénavant de mairie.

L'adjudication fut donnée, en 1887, à M. Bertrand, pour le prix de 29.000 francs, moins un rabais de 2 pour cent qu'il fit, rabais dont le montant fut ensuite employé à des travaux imprévus. La commune contracta à cet effet au Crédit Foncier un emprunt de 27.800 francs, amortissable en 30 ans, sur lequel l'Etat devait payer 80 °/₀ des annuités.

La commune dut acheter ensuite trois petites parcelles de terrain des sieurs Beguex et des veuves de Bouvard Claude et de Bouvard Jean, pour pouvoir donner aux préaux la largeur qu'ils devaient avoir. Les travaux furent terminés au mois de décembre 1888. L'instituteur était à ce moment M. Perret.

Des réparations et des améliorations importantes ont été faites à ce bâtiment en 1907. La dépense a été de 3.500 francs.

1888. — *Laïcisation de l'école des filles.* — Aussitôt la maison d'école terminée, un arrêté préfectoral prononça la laïcisation de l'école des

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

filles, tenue par les Sœurs de Chavanod depuis 1857. Une institutrice laïque fut nommée, Mlle Pétrier, de Clermont. Les Sœurs ouvrirent aussitôt une école libre où se rendaient la plus grande partie des petites filles ; cette école a subsisté jusqu'à la dispersion des Sœurs, en 1901.

Mlle Pétrier fut remplacée au bout d'une année (1889) par Mme Garnier, et M. Perret par M. Garnier.

1890. — *Legs Guebey ; Bureau de bienfaisance*. — Jusqu'à 1890, Savigny n'eut point de Bureau de bienfaisance. A cette époque, il en fut créé un pour recueillir et administrer un legs important qui venait d'être fait aux pauvres de la commune.

Un sieur Louis Guebey, rémouleur de son métier, natif de Mieussy, canton de Saint-Jeoire-en-Faucigny, dont la mère se trouvait être née à Savigny (famille Duparc, disparue depuis), légua la plus grande partie de ses avoirs aux trois communes de Savigny, Onnion et Mieussy, en les chargeant d'en distribuer le revenu aux enfants pauvres de leurs écoles. Ses biens étaient considérables ; ils consistaient en trois propriétés, situées à Neydens, à Beaumont, près de Saint-Julien, à Onnion et à Vétraz-Monthoux, près d'Annemasse, et en titres de rentes et créances diverses, le tout estimé à plus de 50.000 fr., mais qui, après des ventes,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où des coalitions paralysèrent les enchères, se réduisirent à 28.000 francs.

Comme il y avait aussi plusieurs legs particuliers et qu'il se trouva des héritiers naturels qui revendiquèrent l'héritage, il s'en suivit une liquidation et des procédures longues et compliquées, qui ne se sont terminées qu'en 1904. Les frais s'étaient élevés à 9.000 fr. ; ils avaient ainsi absorbé plus du tiers du capital. En définitive, le Bureau de bienfaisance de Savigny encaissa pour sa part la somme dérisoire (étant donnée la valeur de l'héritage), de 1.629 francs. Cet argent a été placé en rente 3 °/₀ sur l'Etat et produit depuis 1906 un revenu annuel de 46 francs, employé à l'achat de fournitures scolaires.

Cet héritage fait penser involontairement à la fable de l'« Huître et les Plaideurs », de La Fontaine, où le juge avale une huître que deux plaideurs avaient trouvée et les renvoie en leur donnant à chacun une écaille.

Voici quelques chiffres édifiants relevés dans les pièces du dossier existant à la mairie : l'exécuteur testamentaire s'alloua la somme de 2.400 francs ; les avoués 2.500 francs ; un notaire liquidateur 2.125 francs ; les frais d'instance au greffe et d'appel coûtèrent 4.810 francs ; le jugement d'homologation du travail des experts (simple formalité), 900 francs !

N'est-ce pas scandaleux ?

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nota. — Guebey fit aussi don de 400 francs à la Fabrique paroissiale de Savigny (qui les toucha intégralement) pour faire célébrer chaque année un service solennel à son intention.

1898. — Cette année, 4.000 francs furent dépensés en réparations au presbytère et à la salle de mairie. Le compte particulier de la mairie s'éleva à 995 francs, le surplus fut pour le presbytère.

1901. — Mort de M. le curé Bovagne, âgé de 51 ans. Il était né à Bassy, près Seyssel en 1850, et fut vicaire à Chaumont et à Vulbens. C'est pendant son séjour à Savigny et sous son impulsion que furent faits les travaux de réparation et de crépissage de l'église, de la sacristie et des bancs de la tribune, la transformation du presbytère et de la cour, l'agrandissement et la clôture du cimetière, la nouvelle chaire remplaçant les deux anciennes, l'acquisition des deux lustres et la statue de Notre-Dame-des-Victoires, la construction du bâtiment de l'école libre, l'oratoire de Notre-Dame de Lourdes, à Cortagy. Il était très aimé de ses paroissiens pour son affabilité et sa générosité ; sa mort causa d'unanimes regrets. Il est enterré au pied de la croix du cimetière.

Son successeur a été M. François Berthet, du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Villard-sur-Boëge, ancien professeur au collège de Mélan, curé actuel.

1904. — *Suppression du sectionnement.* — Les élections de 1904 amenèrent la suppression du sectionnement électoral établi en 1871.

Des plaintes fréquentes s'étaient élevées contre ce sectionnement qui donnait lieu, paraît-il, à des abus. La première section avec ses 8 conseillers était accusée de gouverner en réalité la commune à son profit, tandis que la seconde, toujours en minorité, voyait constamment ses demandes et propositions rejetées. A supposer que ces plaintes fussent un peu exagérées, il est certain que le sectionnement était une cause de division et de discorde dans la commune.

1906. — *Recensement.* — Au mois de mars 1906, a eu lieu le recensement quinquennal de la population. La statistique a donné un total de 522 habitants, en augmentation de 8 personnes sur celle de 1901, qui n'en accusait que 514.

Fontaine de Nyoux.— Cette même année, les habitants du village de Nyoux ont capté une belle source située de l'autre côté du Fornand et l'ont amenée par des tuyaux en fer jusqu'au bassin déjà existant au milieu de leur village. Le tout a été fait par prestations et souscriptions volontaires entre les habitants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1907. — Captation de nouvelles sources pour l'alimentation des fontaines de Murcier. Dépense 6.000 francs. Projet dressé en 1906, par M. Espinasse, agent-voyer à Saint Julien, et travail exécuté par M. Vachat, entrepreneur à Chens, près Douvaine. Cette dépense a été couverte par une souscription de 1.820 francs faite entre les habitants de Murcier et une subvention de 3.257 francs de l'Etat.

1907-1908. — Construction au hameau de chez Borgeat d'une chapelle sous le vocable du Sacré-Cœur, par les soins de M. l'abbé Henri Descombes, professeur au Grand-Séminaire.

1908. — *Lumière électrique.* — La même année, la Société des Forces du Rhône et du Fornand, de Bellegarde, a fait placer les grands poteaux qui bordent le chemin n° 7 d'un bout à l'autre, les uns en bois, les autres en ciment armé, destinés à porter la lumière électrique à Frangy, Chaumont, Savigny, etc. Le village de Murcier est éclairé depuis décembre 1909.

Téléphone. — En 1907, aussi a été créé à Savigny un bureau téléphonique, établi à Murcier, qu'une ligne électrique relie au bureau de Frangy.

1907-1908. — *Séparation de l'Eglise et de l'Etat.* — Etablissement du denier du culte. Le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

presbytère a été loué à M. le curé Berthet. La pièce de terre dite le Pré-Colombier, donnée en 1857 à la cure par le comte d'Antioche, a été revendiquée et reprise par le comte Adhémar, son fils, qui l'a mise de nouveau à la disposition de M. le curé.

1909, 26 avril. — La confirmation est donnée par Mgr Campistron, évêque d'Annecy, dans l'église de Savigny, aux enfants des sept paroisses de l'archiprêtré de Chaumont.

Le même jour, bénédiction par l'évêque de la chapelle de Chez-Borgeat.

1911, 15 juillet. — Incendie de la maison d'école. On s'est mis de suite à la reconstruire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

I. — Les Seigneurs de Savigny.

La famille dont les membres portèrent les premiers le nom et le titre de *sires* ou *seigneurs de Savigny*, n'a pas laissé de traces dans l'histoire.

Après son extinction, dont on ignore l'époque, les droits et privilèges seigneuriaux qui lui avaient été accordés par les rois franks et burgundes, furent exercés par celles qui lui succédèrent et qui se sont éteintes comme elle. Plusieurs siècles se sont ainsi écoulés sur lesquels nous ne savons rien. Ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle que l'histoire fournit un indice sur la seigneurie de Savigny. A cet époque, ce fief ainsi que celui du Vuache, à Vulbens, était possédé par la famille de Banains, qu'on croit originaire des environs de Lyon. Marguerite de Banains apporta en dot ces deux seigneuries à son mari Girard de Ternier, comte de Rochefort, chevalier de l'ordre du Collier, riche et puissant personnage dont la vie est très connue et qui joua un grand rôle à la cour des princes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Savoie. Girard de Ternier, dernier de sa race, mourut en 1418, ayant légué une partie de ses vastes domaines, notamment Vulbens et Savigny, à son neveu Girard de Montchenu, également chevalier du Collier, chambellan du duc de Savoie, déjà possesseur de plusieurs fiefs en Savoie, mort en 1451 (1).

Richard de Montchenu, son fils, fonda en 1454 des messes dans l'église de Savigny et légua à cet effet au curé 8 coupes de *blé* moitié froment, moitié avoine, à prendre chaque année sur ses biens. Les messes devaient être célébrées dans la chapelle de Saint-Antoine. (Cette fondation a été exécutée jusqu'à la Révolution française.)

Mais, dès l'année 1455, l'héritier de Richard, Claude Janus de Montchenu, vendit le fief et le domaine de Savigny, avec ceux d'Epagny, de Loblaz et d'autres, aux frères Amédée et Pierre de *Menthon*, de la branche des Menthon de Lornay (2).

Pierre de Menthon, seigneur de Savigny,

(1) Girard de Ternier et Girard de Montchenu furent tous deux inhumés à la Chartreuse de Pierre-Châtel, dans le tombeau des chevaliers du Collier : le premier, le 11 juin 1418 ; le second, le 13 avril 1451. (*La Chartreuse de Pierre-Châtel* par M. Létanche, dans les *Mémoires* de la Société d'Histoire de Chambéry.)

(2) Les Montchenu gardèrent le Vuache jusqu'à 1534, où ils le vendirent à Françoise de Rovorée, laquelle, par son mariage avec Amédée de Menthon, le fit entrer dans la famille de Menthon, comme il est dit ci-après.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

légua, en 1465, 100 florins d'or à la chapelle de Saint-Georges, que son frère Jean, chanoine de Genève, venait de fonder dans l'église du lieu, pour servir de tombeau à leur famille.

Pierre de Menthon-Lornay eut pour fils *Louis* et *Claude*, qui possédèrent en indivision Savigny jusqu'à la mort de Claude, arrivée en 1475. Un acte de cette année porte que : « Louis et Amédée de Lornay, frères, enfant de Louis, héritent du château de Savigny, avec fief, fossés, dépendances, terres, etc. »

Un autre de 1504 est passé par Louis dans son château de Savigny, où l'on voit qu'il avait épousé *Marie* de Châtillon (1).

Son fils *Jean* de Menthon, seigneur de Savigny et du Vuache (2), épousa *Jeanne de Rovorée*, veuve de Jean de Viry d'Allemogne et en eut deux filles : *Jeanne* et *Alexandrine-Gasparde*.

Jeanne, l'aînée, épousa en 1549 son cousin Bernard III de Menthon, fils de Bernard II et de Claudine de Gelière, seigneur de Dingy, Nâves, Bonatrait, etc., conseiller du duc de Savoie, colonel de dix compagnies, gouverneur du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, qui devint, ainsi co-seigneur de Savigny, et dont le

(1) De Foras : *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, art. Menthon.

(2) Il ne s'agit pas du château encore existant à Faramaz, mais d'un autre entièrement détruit, au midi du village de Vulbens, dans la propriété actuelle de M. Delécraz.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère aîné, François III, fut la tige des comtes de Menthon actuels. Bernard III mourut en 1883 (1).

La seconde des filles de Jean de Menthon-Lornay, Alexandrine-Gasparde, épousa en 1552, noble HENRI DE LIVRON, seigneur dc Confignon, d'Allemogne et autres lieux.

Dans le partage fait entre les deux sœurs, le 18 juillet 1577, Jeanne l'aînée, eut la seigneurie du Vuache, et Alexandrine, celle de Savigny. Henri de Livron devint ainsi possesseur du château et du domaine seigneurial de Savigny, que ses descendants ont gardé pendant deux siècles.

La famille de Livron, originaire du pays de Gex, avait pour manoir paternel le château de Livron, près de Farges, canton de Collonges Fort-l'Ecluse, château qui fut détruit en 1589, au cours de la guerre entre Genève et le duc de Savoie. Les Livron étaient d'antique no-

(1) Nous avons trouvé l'original du testament de Bernard III de Menthon, sur parchemin, servant de couverture à un cahier des registres paroissiaux de Savigny, rogné du haut et du bas, en sorte que le nom du testateur et la date du testament ont disparu. Mais nous avons pu l'identifier au moyen de la mention d'un legs que Bernard III fait à sa tante Philippine Louise ou Eloyse de Menthon, veuve de Benoît des Clés, legs qui se trouve mentionné dans l'*Armorial* de M. de Foras. Ce dernier donne pour date audit testameut le 15 novembre 1575, d'après une copie ou un renseignement pris aux archives de la maison de Monthouz.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

blesse et ont possédé des deux côtés du Rhône de nombreux domaines : notamment en Savoie, Marlioz, Sallenôves, Gersaigne (à Frangy), Troches en Chablais, Confignon, Bourdeau, près du lac du Bourget, à Rumilly, etc. ; dans le pays de Gex, les châteaux d'Allemogne, Sergy, Mategnin, Prangin, Pierre, Asserens, Ecorens, Heyrens, Farges, Logras, St-Jean-de-Gonville, Fenières Thoiry, Marval, Challex et d'autres (1).

Ils avaient formé plusieurs branches, dont l'une était fixée à Rumilly-en-Albanais. André-Gaspard de Livron était syndic de Rumilly en 1733 ; Melchior, son neveu, en 1741 (2).

On connaît les noms de plus de 100 membres de cette grande famille ; mais il serait fastidieux de les nommer tous. Nous ne mentionnerons ici que ceux qui ont possédé la terre de Savigny (3).

Les armoiries de la famille de Livron étaient « de gueules » (rouge), à la bande d'argent accotée de deux cotices de même, avec la devise latine : *Ubique* (en tout lieu) ».

Ces armoiries sont encore reconnaissables,

(1) *Histoire du Pays de Gex*, par M. Brossard, archiviste de l'Ain.

(2) Croisollet : *Histoire de Rumilly*.

(3) La branche de Challey ou Challex, descendant de Guillaume, seigneur de Gex et de Sauverny, possédait au village de Cessens un vieux château et des terres vendues en 1692 à la famille Rosay.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quoique mutilées, dans une salle du rez-de-chaussée du château de Savigny. A côté est la date : 1675.

Le premier en possession de Savigny fut, nous l'avons vu, HENRI de Livron, fils de Jean, petit-fils de Guigues de Livron, et époux de Alexandrine Gasparde de Menthon-Lornay.

HENRI fut père de Louis de Livron (dont il existe des actes de 1593), ainsi que de Jean et de Bernard de Livron (actes de 1602).

LOUIS succéda à son père comme seigneur de Savigny et eut 6 enfants, 3 garçons et 3 filles :

1. JEAN-GASPARD, seigneur de Savigny, qui suit ;

2. JACQUES, seigneur de Thoiry, Sergy, Chancy, etc. ;

3. LOUIS, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, soit de l'ordre de Malte, seigneur d'Allemogne, Mategnin et Cointrin, dans le pays de Gex ;

4. ANTHIDE ; 5. BÉATRIX et 6. LOUISE, les deux dernières entrèrent en religion au monastère de Bonlieu, près Sallenôves, et en devinrent supérieures : la première en 1659, la deuxième en 1674.

JEAN-GASPARD, l'aîné, épousa, en 1645, Jeanne-Reyne Balleysaux de Pratz, d'une famille de Bresse, dont il eut sept enfants :

1. JOSEPH de Livron, qui suit, né en 1648 ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. MELCHIOR, chevalier de Malte, seigneur de Marlioz, mort le 9 janvier 1686 ;

3. LOUIS, possesseur de nombreux domaines dans le pays de Gex, tige des Livron d'Allemogne ;

4. AYMÉ-DOMINIQUE, seigneur de Marlioz, mort le 19 mai 1738, sans postérité ;

5. FRANÇOIS, chevalier de Malte, décédé le 9 février 1722, à 60 ans ;

6. CHARLES, soit Charles-François, inhumé à Savigny le 1er février 1713, « ayant reçu les sacrements au château de Sallenôves », dit le registre paroissial de Savigny ;

7. CATHERINE, dame Pelletain.

JEAN-GASPARD est mentionné dans des titres comme possédant, outre les nombreux fiefs du pays de Gex cités ci-devant, la moitié de la montagne de la Crosaz à Mijoux, la moitié des moulins et battoirs de Thoiry, un *moulin à papier* audit lieu. Outre le domaine de Savigny, il possédait aussi une ferme au village de Prévy, un moulin et battoir à Nyoux, une maison et des terres d'une grande étendue sur la commune de Dingy-en-Vuache (1).

Ces richesses ne lui suffisant pas, il acheta en 1659, les châteaux et seigneuries de Marlioz

(1) C'est ce Gaspard qui figure dans le procès-verbal de la visite épiscopale de 1667.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Sallenôves, possédés pendant des siècles par une branche de l'illustre maison de Viry, et en dernier lieu par la famille de Moissay.

Après cette acquisition, les Livron prirent le titre de Comtes de Sallenôves, et depuis cette époque, ils résidèrent habituellement dans les châteaux de Marlioz et de Sallenôves.

Mais ils venaient assez souvent à Savigny et ils conservèrent dans l'église leur tombeau de famille. Ils y furent tous amenés après leur décès pour être inhumés dans ce tombeau, sis en la chapelle de Saint-Georges (fondée par Jean de Menthon-Lornay, ainsi que cela a été dit ci-devant).

C'est de quoi font foi les registres paroissiaux de Savigny.

Joseph de Livron, l'aîné des fils de Jean-Gaspard et héritier des droits seigneuriaux, épousa Anne-Clémence de Cordon de Passier, dont il eut trois enfants :

1. Centorioz de Livron, mort jeune ;

2. Melchior, décédé en bas âge, le 17 mai 1677 ;

3. Louis de Livron, né à Savigny le 26 septembre 1678, deux mois et demi avant la mort de son père, arrivée le 3 décembre suivant. Joseph n'avait que 30 ans (1). C'est lui qui est nommé dans l'acte d'amodiation des dîmes

(1) Sa veuve se remaria en 1681, avec Sigismond de Duin-Maréchal, vicomte de Tarentaise.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Murcier, en 1676, conjointement avec le curé Orset (1). (Voir ci-devant.)

Louis, seul survivant des trois frères, épousa Jeanne Bertrand de la Pérouse, d'une illustre famille de la Savoie, vallée de l'Isère, et dont le père, François-Bertrand de la Pérouse, illustre magistrat, fut Président de la Chambre des Comptes et du Sénat de Chambéry, et commandant général de la Savoie en 1660.

Louis de Livron mourut le 20 juillet 1725; sa femme était morte le 24 mai de l'année précédente. Ils laissaient trois enfants :

1. Centorioz de Livron, né à Savigny le 26 septembre 1702, tué à Turin — nous ne savons dans quelles circonstances — le 26 avril 1732, à peine âgé de 30 ans.

2. François de Livron, baron de Sallenôves, décédé le 9 avril 1731, à l'âge de 38 ans, célibataire.

3. Jeanne-Reine de Livron, née en 1796. Par la mort de ses deux frères, Jeanne-Reine se trouva seule héritière de tous les biens et droits de la famille (2).

Une tradition encore vivace à Savigny veut que l'un des derniers des Livron soit mort tra-

(1) Joseph fut parrain, avec sa mère, en 1671, d'un enfant de Jean-Claude Rosay et de Françoise Degallion, de Savigny. (Reg. paroiss.)

(2) La famille de Livron n'est pas éteinte : d'autres branches ont survécu à celles de Savigny et subsistent encore.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

giquement, victime d'une vengeance particulière. Voici comment on raconte le fait :

« Un soir que ce seigneur revenait de voyage à cheval (de Genève ou du pays de Gex) et suivait le chemin tendant du village de Jurens à cclui de Murcier, il avait à peine passé le col de Jurens, qu'un homme blotti contre la haie et qui l'attendait depuis la tombée de la nuit (1), lui tira un coup de fusil à bout portant. La charge lui traversa le corps, mais il ne mourut pas sur le champ ; il eut encore la force et l'énergie de se tenir sur son cheval jusque dans la cour de son château, distant d'une demi-lieue ; mais il tomba en y arrivant et mourut incontinent. La justice informa, mais ne put jamais découvrir le coupable ».

La tradition n'a pas conservé le nom du héros de ce drame. Selon nous, ce ne peut être que *Louis* de Livron, père de Jeanne-Reine, mort en 1725, ou son fils *François*, mort le 6 avril 1731 : ce sont les *seuls* indiqués dans les registres paroissiaux comme décédés à Savigny. Mais ces registres, où l'on trouve tous les cas de mort accidentelle, ne font aucune mention de ce meurtre.

Quant à *Jeanne-Reine de Livron*, dernière survivante de cette branche, elle épousa à Savigny, le 13 février 1718, noble François de

(1) Un Bouvard, de Murcier, dit-on.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malyvert ou Malhivers (1) de Conflans, seigneur de Rioux, en Val-Romey, né en 1687, gentilhomme bressan, fils de Claude-François de Malyvert, dont le père Claude-Antoine s'intitulait seigneur de Conflans, Challe et Corveysiaz et gouverneur de Pont-de-Vaux. Une de ses tantes, Marie-Françoise de Malyvert, avait épousé en 1650 François de Varax, seigneur de Planaz et de Verboz, avocat au Sénat de Savoie (2).

François de Malyvert eut de Jeanne-Reine de Livron quatre filles : *Jeanne-Reine*, entrée au couvent des chanoinesses de Lons-le-Saulnier ; *Louise-Catherine ; Aimée-Anne* et *Louise-Marie*, dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Leur mère, étant morte en 1738, François de Malyvert se remaria le 14 janvier 1741, à Musiège, avec *Jeanne-Reine* de Bertrier de la Motte, native de Cernex, fille de noble Bernard de Bertrier et de Georgine de Rolland, de Versonnex. Les Bertrier étaient originaires de Nantua ; ils avaient été anoblis par le duc de Savoie Charles-Emmanuel, le 2 juin 1585 (3).

François de Malyvert mourut en 1752, en son château de Savigny. Voici textuellement son acte de décès :

« L'an 1752, le 13 février, à 11 heures du

(1) Malivert est le nom d'une localité du pays de Gex, commune de Saint-Genis.
(2) Chanoine Albert : *Notice sur la Maison de Varax.*
(3) *Les anoblis de Bresse*, par M. Albert ALBRIER.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

matin, est décédé Messire noble François de *Malhivers*, seigneur de Conflans et autres places, âgé de 65 ans, et le lendemain a été enseveli dans le tombeau des seigneurs de Sallenôves, ses prédécesseurs. » (Registres paroissiaux de Savigny.)

Jeanne-Reine de Bertrier, sa veuve, épousa en secondes noces, en 1756, noble Joseph-Roger de Cevins, propriétaire du château de Cevins, à Pers-Jussy, que ses descendants possèdent encore. (C'est cette *Jeanne-Reine* que nous avons trouvée ci-devant dans le récit de l'*Emeute de femmes* de 1753.)

Les trois filles de François de Malyvert, restées dans le monde et qui se faisaient appeler toutes les trois *comtesses de Sallenôves, eurent l'avantage de s'allier à trois des meilleures familles de la Savoie.*

L'aînée, Louise-Catherine, née à Doms-en-Bugey, dans une propriété des Malyvert, épousa noble Hyacinthe de Pingon, fils d'Antoine de Pingon et de Françoise de Salin, d'une illustre famille de Chambéry, qui a produit plusieurs personnages fort connus, entre autres Jean-Michel de Pingon, poète très distingué du XV^e^ siècle, et Emmanuel de Pingon, écrivain célèbre, historien de la dynastie de Savoie au XVII^e^ siècle.

Les Pingon possédaient de nombreux domaines en Savoie, notamment la baronnie de Cusy, près d'Alby.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde des demoiselles Malyvert, *Anne-Aimée*, fut mariée à Victor-Amed de Salès, marquis de Trésun (ou Tréson), premier gentilhomme de la Chambre (1) du roi Victor-Amédée III. Il était fils de François III de Sales, comte de Duingt, aussi chambellan du roi, général de cavalerie, et de Reine de Lescheraines, dont le père avait été Président du Sénat de Savoie.

Victor-Amed de Sales se trouvait donc être l'arrière-petit-neveu de saint François de Sales. C'est de lui qu'il est question dans le récit de l'*Emeute de femmes* en 1753, sous le nom de marquis de Tréson (2).

La cadette, *Louise-Marie*, s'unit, vers 1746, à François-Joseph-Philippe de Brotty, comte d'Antioche, né à Thonon en 1703, de Jacques de Brotty, syndic de Thonon et seigneur de Nernier (3) et de Pernette-Jacqueline de Compois. Les de Brotty étaient une famille noble du Chablais, dont plusieurs membres se distinguèrent au service des Princes de Savoie. Leurs armes

(1) On dit aujourd'hui *chambellan*. Victor de Sales signait : THRÉSON.

(2) Le château de Tréson est situé au-dessus de la ville d'Annecy, sur la colline dite « Crêt-du-Maure ». Il appartient encore à une branche de la famille de Sales.

(3) Jacques de Brotty fut le premier qui ajouta à son nom celui de comte d'Antioche qu'il tenait de sa mère, issue de la Maison de Saint-Jeoire, d'Ivoire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient : « de gueules à 3 sautoirs d'argent, 2 et 1 » (1).

(1) Il existe au sujet du mariage de François-Joseph-Philippe d'Antioche avec Louise-Marie de Malyvert, une tradition ou une légende assez curieuse, qui s'est transmise de père en fils jusqu'aujourd'hui dans la famille. La voici :

« Quelques jours après leur mariage, les nouveaux époux étaient à table avec quelques invités. Tout à coup, on entend un grand bruit au dehors ; la cour du château est envahie par une troupe de cavaliers, dont les chevaux font retentir le pavé sous leurs fers. Le comte sort et, — ô surprise ! — il se trouve en face du célèbre Mandrin, contrebandier émérite et redouté, ayant, à tort ou à raison, la réputation d'être un peu brigand à ses heures, à la tête de cent compagnons armés jusqu'aux dents. Mandrin lut bien vite sur le visage du comte les signes de l'étonnement et de l'appréhension. Alors il descend de cheval, s'avance chapeau bas vers lui, le salue avec une grande politesse, s'excusant d'être entré si brusquement, et lui dit que se trouvant dans ces parages, il n'avait pas voulu laisser passer l'occasion de le complimenter sur son mariage et de présenter ses hommages à Madame la comtesse. Le comte faisant contre mauvaise fortune bon cœur, l'invita à entrer dans le château. Se tournant alors vers ses hommes, Mandrin sortit un pistolet de sa poche et leur dit: « Je vais vous quitter un instant, mais le premier d'entre vous qui fait ici le moindre dégât, je lui brûle la cervelle ! » Alors il entra, s'inclina respectueusement devant la jeune dame, accepta un verre de vin vieux, se montra en tout d'une correction parfaite, et rejoignit tranquillement ses compagnons d'aventure. Ceux-ci n'avaient pas bougé de place. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce récit. L'événement, bien que non prouvé, n'est pas impossible, car Mandrin parcourait une grande étendue de pays et venait souvent en Savoie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Partage des biens du château

Les sœurs de Malyvert se partagèrent leurs propriétés en 1753, par acte passé devant Me Naz, notaire à Thonon (1). Les terres situées à Savigny avaient une étendue de 461 journaux de Savoie (156 hectares). François-Joseph-Philippe de Brotty était déjà mort l'année précédente. C'est à sa veuve Louise-Marie de Malyvert qu'échut le château de Savigny auquel étaient attachés les droits seigneuriaux sur les habitants de la commune : dîmes, échutes, mainmortes, etc., avec la plus grande partie du domaine y attenant : d'abord toutes les terres qui entourent immédiatement le château, s'étendant au midi jusqu'au *nant* Bertrand, au levant jusqu'au grand chemin, au nord jusqu'au

Une autre tradition dit qu'il fit souvent boire ses chevaux à une fontaine située au-devant de la maison des Chavannes, où est actuellement un puits. Seulement le nombre des hommes « la coblia à Mandrin » a été exagéré. Mandrin n'en avait jamais avec lui qu'une vingtaine ou une trentaine au plus. Cela a été établi par les pièces du procès qui lui fut fait lors de sa condamnation à mort en 1754.

(1) Depuis ce partage, le château n'a plus été habité par ses maîtres. Ils y faisaient seulement quelques rares apparitions. Les fermiers en occupaient les dépendances formant deux bâtiments dont il ne reste plus qu'un. Nous avons déjà dit que les précédents propriétaires n'y avaient jamais fait non plus leur résidence habituelle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

petit ruisseau de Nouillon et au couchant jusque sous le village de Cortagy, où étaient des bâtiments de ferme en ruine, dites les *Granges dérochées*, sur l'emplacement desquelles a été bâtie la maison d'André Vuichard dit Couturier. Elle eut de plus le moulin situé sur le ruisseau de Fornand, en bas du village de Nyoux, appartenant aujourd'hui à Félix Décombe et les terres qui en dépendent, la moitié nord du bois de la *Forêt*, ainsi que les vastes propriétés de Dingy consistant en bâtiment à Raclaz (maison Chatenoud) et 144 journaux de terrain, dont 70 d'un seul tènemont à la Follatière, en bois et prairies, sur la croupe du mont Vuache, et une vigne à Frangy.

Les deux autres sœurs eurent aussi part aux terres de Savigny, mais à titre de simples propriétaires.

Anne-Aimée, marquise de Tréson, eut la vaste prairie de 45 journaux sise au levant de l'église, appelée communément le Grand-Pré, plusieurs pièces au-delà du nant Bertrand, une partie de la Forêt, une ferme à Prévy, commune de Minzier, des biens à Vaulx et ailleurs.

Louise-Catherine, dame de Pingon, reçut un lot moindre que ses sœurs à Savigny, mais sa qualité d'aînée lui valut la possession des importants châteaux seigneuriaux de Marlioz et de Sallenôves, avec les droits, propriétés et fermes qui en dépendaient.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Savigny elle eut une maison au bas de Murcier, au bord de l'eau (maison Vuichard actuelle), plus tous les terrains sis autour et à proximité du village, et 18 journaux de bois aux Ravoires, autrement dit à la Forêt.

Dans le lot de Louise-Catherine, se trouvaient aussi deux reliquaires précieux provenant du cardinal Martius, vicaire du pape Clément X, et contenant, dit-on, des ossements de sept martyrs : saints Clément, Benoît, Boniface, Dieudonné, Gaudence, Victor et Vital. Ces reliques sont encore à l'église de Marlioz (1).

LA DESCENDANCE DES SŒURS DE MALYVERT, ET LEURS BIENS JUSQU'A NOS JOURS.

1° *Les Pingon.* — Hyacinthe de Pingon n'eut qu'un fils, Aimé-Gaspard-Vincent, officier des dragons du roi, chevalier des Saints Maurice et Lazare, seigneur de Matignin, Prangin, Montfort, etc., qui fut le dernier de la célèbre famille de Pingon.

Il habitait ordinairement le château de la Motte-Montfort, près de Chambéry, ou celui de Matignin, au pays de Gex, et n'eut point d'enfant de son épouse Marie-Henriette-Suzanne de

(1) Chanoine ALBERT, *Vie de Mgr de Thiollaz*, tome II, page 479.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Benoît, originaire de Montpellier. Ses biens étaient administrés par Me Nicolas Guillot, natif de Lugrin, demeurant à Copponex.

A la Révolution, il ne fut pas considéré comme émigré, vu qu'il n'avait pas quitté la Savoie exprès, mais n'avait fait que continuer son service auprès du roi sarde, et ses propriétés ne furent pas vendues ; il en reprit possession à son retour en Savoie, sous le Consulat.

C'est lui qui, en 1805, racheta du sieur Dégeorges, de Bloye, qui l'avait acquise de la République, la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône, de Rumilly, et en fit don à cette ville en 1808 (1). De 1811 à 1818, il vendit toutes ses terres de Savigny, sauf la Forêt, à divers particuliers. La maison de Murcier et le mas contigu furent achetés par François Vuichard, d'Olliet, père de Louis dit Louison, dont les héritiers le possèdent encore.

Gaspard-Vincent de Pingon mourut en 1820. N'ayant pas d'enfants, il légua ses biens à un neveu de sa femme, Marie-Eugène de Saint-Benoît comte de la Prunarède, de Montpellier, qui vint habiter le château de Marlioz, où il est mort sans postérité en 1855, laissant ses propriétés à sa femme Marie-Adèle Quarré de Chellers, connue sous le nom de duchesse de

(1) Croisollet : *Histoire de Rumilly*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fleury, morte en 1872. Cette dernière testa en faveur d'un de ses parents, M. Edouard Scott, curé d'Aire, dans le Pas-de-Calais. Mais les prodigalités de la duchesse avaient fortement ébréché sa fortune, M. Scott n'accepta l'héritage que sous bénéfice d'inventaire et fit vendre tous les biens meubles et immeubles. Les deux châteaux de Marlioz et de Sallenôves, avec les terres en dépendant, furent acquis par M. Jean Daudin, négociant à Paris, dont la famille est originaire de Savigny. Le bois de la Ravoire, à Savigny, fut acquis partie par Antoine Cudet, partie par Louis Décombe et par Joseph Curtet.

Les biens des de Sales

Anne-Aimée de Malyvert, par son testament du 12 décembre 1854 (1), désigna pour son héritier universel Victor-Amé de Sales, marquis de Tréson, son mari, et lègua à sa nièce et filleule, Anne de Pingon, la ferme *ou grangerie* qu'elle possédait à Prévy, commune de Minzier, sauf le pré dit *de Prévy*. Elle mourut étant encore dans la force de l'âge, le 13 janvier 1757.

Victor-Amé mourut le 27 avril 1768, laissant

(1) Archives du château de Sales. Ce testament y existe encore.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous ses biens, y compris Savigny, à son frère Paul-François de Sales, comte de Duin, lieutenant-général de cavalerie, époux de Joséphine-Françoise de Regard de Disonche, décédé en 1795, dont le fils Benoît-Marie-François-Maurice de Sales, général de cavalerie et capitaine de dragons, fut le dernier mâle de la famille de Sales.

A la Révolution, la propriété des de Sales à Savigny, soit le Grand-Pré, au levant de l'Eglise et des terres et bois au couchant des Chavannes, fut vendue comme bien national, par l'administration du district de Carouge, le 3 fructidor an III (20 août 1795), à Claude-François Bastian, de Frangy, qui en revendit de suite une partie, 8 journaux et 300 toises, à M. Félicé, juge de paix, à Frangy. Cette partie a passé, en 1868, dans les mains de Mme Chaumontet, née Pissard, et appartient aujourd'hui à un particulier de Savigny.

Une autre partie, 16 journaux un quart, fut donnée par M. Claude Bastian fils, à sa sœur Antoinette, dame Jacquemard, de Saint-Julien, à valoir sur ses droits ; elle a été revendue à divers particuliers.

Le *Grand-Pré* proprement dit, passé à M. Chaumontet, de Bellair, puis à son gendre M. Morel, a été vendu, en 1900, à quatre habitants de Nyoux et de Chez-Borgeat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES BROTTY ET LEURS BIENS

Louise-Marie de Malyvert, dame de Brotty d'Antioche, n'eut qu'un fils, Claude-François Gaspard de Brotty, né en 1750, qui hérita deux ans après, sous l'autorité de sa mère, des biens de son oncle Louis de Brotty.

Parvenu à l'âge d'homme, il s'engagea en France dans les Mousquetaires du Roi et épousa, en 1778, Louise-Marie-Adélaïde-Françoise de Roget de Fessons, morte en 1786. Ils n'avaient que deux enfants : Gaspard-Ferdinand, né en 1783, et Antoinette, qui épousa François de Marclaz, de Thonon.

A la Révolution, les propriétés des Brotty ne furent pas vendues.

En l'an XII seulement (1805), le 10 ventôse, Claude-François-Gaspard de Brotty se présenta à la mairie de Savigny pour faire inscrire ou transférer à son nom les biens du château qui étaient restés jusque-là inscrits sous le nom de sa mère Louise-Marie de Malyvert. Louis-Gaspart mourut en 1826, âgé de 76 ans.

Son fils Gaspard-Ferdinand fut chambellan du roi de Sardaigne sous la Restauration, chevalier des SS. Maurice et Lazare, capitaine au Régiment de Savoie. Ayant pris sa retraite, il demeurait habituellement à Thonon, mais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venait souvent passer quelques jours à son château de Savigny. Lors de la construction de l'église (1830), il souscrivit pour 500 francs et, en 1834, paya la moitié de l'hôtel de Saint-François de Sales (ancienne chapelle Saint-Georges), 354 francs.

Le 14 février 1845, il vendit son moulin de Nyoux à Claude Décombe, fils de Pierre, du hameau de Chez-Borgeat.

Il mourut en 1852. Il avait épousé Françoise-Joséphine de Musy, dont il eut trois enfants : Marie-Gabrielle-Céline, née en 1808, épouse de M. Thomas de Saint-Cyr ; Joseph-Antoine-Théodore, né le 20 juin 1810, mort à l'âge d'un an, et Charles-François-Alphonse, né le 18 juillet 1813, qui continua la lignée en épousant Ferdinande-Thérèse-Adélie, comtesse de Hamal de Vierves, d'une famille distinguée de Belgique.

Alphonse de Brotty d'Antioche (on le désignait ordinairement sous ce prénom) fut d'abord secrétaire d'ambassade à Vienne, puis ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne et commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare; il alla ensuite se fixer à Bruxelles et ne revint guère en Savoie.

En 1857, il vendit tout ce qu'il possédait à Savigny. Le château et la partie méridionale du domaine furent achetés par les frères Jacques et Pierre Vuichard, d'Olliet. C'est aujourd'hui la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propriété de M. Pierre Vuichard, fils de Jacques, négociant à Saint-Julien, ancien maire de Savigny. Les rustiques avec la partie nord du domaine devinrent la propriété de Jacques-Alexis Rosay; ils appartiennent aujourd'hui à son fils, M. Rosay, notaire à Annecy.

Plusieurs autres particuliers se rendirent acquéreurs de diverses parcelles environnantes.

L'emplacement de la maison d'école a également été pris sur l'ancien domaine du château, mais acheté de la famille Rosay en 1888.

Ainsi furent peu à peu morcelées et déchiquetées les grandes et belles possessions réunies pendant tant de siècles entre les mains des anciens seigneurs de Savigny. Nous avons constaté qu'elles appartiennent aujourd'hui à plus de 35 propriétaires.

Disons, en terminant ce chapitre, que la famille de Brotty d'Antioche n'est pas éteinte. Charles-François-Alphonse, dont nous venons de parler, a eu trois enfants : un garçon, Marie-François-Adhémar, et deux filles, Françoise-Georgine-Yolande et Marguerite, tous vivants aujourd'hui.

M. le comte Adhémar d'Antioche, né à Bruxelles en 1849, habite Paris. Il a épousé en 1885 la fille du comte de Talleyrand-Périgord, morte deux ans après, laissant une fille aujourd'hui en pleine jeunesse. En 1886, M. Adhémar, voulant laisser à Savigny un souvenir de sa famille, a fait don à l'église du tableau de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saint François de Sales, placé au-dessus de l'autel dans le bas-côté du midi, ancienne chapelle Saint-Georges.

Il a publié en 1893 un important ouvrage historique sur le général français Changarnier.

De ses deux sœurs, Yolande, née en 1851, a épousé M. le comte de Bélissat, ancien attaché d'ambassade, qui possède le château de Rodes dans l'Ariège ; Marguerite, née en 1866, est restée célibataire.

Autres familles nobles

ayant possédé des propriétés à Savigny.

I. — Les seigneurs de Chaumont

On sait qu'à l'époque de l'invasion des barbares, les bois et les pâturages furent attribués aux conquérants devenus seigneurs, mais que, dans le fait, ils étaient laissés aux habitants du pays pour paître leurs bestiaux et couper le bois nécessaire à leurs besoins journaliers. La forêt et les pâturages de la montagne de Chaumont ou du Vuache devinrent ainsi la propriété des comtes de Genève, seigneurs directs de Chaumont et de son château, qui appartenait auparavant à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais. Les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

habitants de Savigny eurent donc constamment affaire à eux ou à leurs successeurs, au sujet de la montagne.

Ces comtes concédèrent plus tard leurs droits, d'abord à un de leurs vice-seigneurs (en latin *vice-dominus*, mots traduits en français par *Vidomne*). Ce terme de Vidomne, qui n'était que la désignation d'une fonction, devint, avec le temps, le *nom* de cette famille. Ils s'appelèrent, dès le XV^e^ siècle, *Vidomne de Chaumont*. Plusieurs membres de cette Maison figurent avec honneur dans l'histoire de la Savoie. Les Vidomne de Chaumont formèrent plusieurs branches et acquirent des biens considérables : on les trouve seigneurs de Charmoisy, de Marclaz, de Villy, de Folliet, de Couvette, etc. (1).

Dans la suite des temps, Chaumont appartint à plusieurs familles successives, dont les trois dernières furent les Deschamps de Chaumont (2), les Ducoudray de Blancheville et les

(1) Le plus connu de cette famille est Claude de Vidomne de Chaumont dit de Charmoisy, dont la femme Louise Duchatel était l'amie de saint François de Sales, qui lui écrivit un grand nombre de lettres, dont la collection a formé le célèbre ouvrage intitulé *Introduction à la vie dévote*. Le receveur des rentes ou intendant de ce seigneur était Pierre Jolly, du village d'Olliet, à Savigny. (Archives du château de Pelly.)

(2) La seigneurie de Chaumont fut érigée en *marquisat* le 16 août 1681, en faveur de Louis Deschamps, par la duchesse

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lagrange de Chaumont. Les Deschamps de Chaumont figurent au cadastre sarde de Savigny, 1738, comme nu-propriétaires de la montagne dite alors Plamont, d'une étendue de 752 journaux — 122 hectares — (ainsi que toute la partie de cette montagne située sur la commune de Chaumont), plus les trois fiefs suivants: le bois de Plamont proprement dit, albergé aux habitants du village de Cortagy, selon une reconnaissance de l'année 1440, et divisé entre eux en 1780 ; celui de Fontaine-Froide, albergé à quatre particuliers d'Olliet, à la même époque ; celui des Chavannes, maisons et terres, dont Laurent Carrel, de Chevrier, était albergataire en 1777, et qui avait été inscrite par erreur au cadastre de 1738 au nom de Dominique de Livron. Ils avaient encore possédé, avant 1730, le moulin de Nyoux dit du Milieu, passé ensuite aux seigneurs de Noveiry.

A l'extinction de la famille Deschamps (vers (1750), la seigneurie de Chaumont et dépendances fut concédée par le Prince aux Coudray de Blancheville, déjà possesseurs de grands domaines à Dingy-en-Vuache, à Vulbens, et de terres à Savigny, lesquels cédèrent leurs droits sur Vulbens et Chaumont en 1758 à Joseph-Nicolas de la Grange, baron de Taninges, régente de Savoie, Jeanne-Marie-Baptiste de Genevois-Nemours (*Archives départementales de la Haute-Savoie.)*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en faveur duquel fut renouvelé le titre de marquis de Chaumont et du Vuache (1).

C'est au fils de ce dernier, Messire Joseph-Marie de la Grange, que les habitants de Savigny rachetèrent, en 1820, la nu-propriété de leur forêt de la montagne, dont ils possédaient de temps immémorial la jouissance.

La famille des marquis de Chaumont s'est éteinte dans la personne de M. Gaston de Chaumont, poète et écrivain de talent, mort à Genève le 13 mai 1896.

II. — Les seigneurs de Noveiry

Le domaine dépendant du château de Noveiry, commune de Minzier, comprenait autrefois, sur Savigny, un moulin au village de Nyoux dit le Moulin-du-Milieu (acquis par les Millet de Challes, seigneurs de Noveiry, des marquis Deschamps de Chaumont, vers 1730), des champs et prés aux environs de Nyoux et des terres à Olliet, en tout 25 journaux. A l'époque de la confection du cadastre sarde, les Millet de Challes étaient représentés par dame Antoinette-Madeleine, marquise de Challes et de Faverges,

(1) On sait que cette Maison a fourni un évêque au diocèse de Genève : Mgr Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, qui fut évêque de Genève-Annecy, de 1741 à 1763.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veuve de Jean-Baptiste Millet de Challes, président au Sénat de Savoie. En 1740, ses biens passèrent à son petit-fils Joseph-Henri de Challes, fils de Charles-Joseph-Joachim et de Henriette Costa de Beauregard. Les deux tiers du pré dit de Noveiry échus au seigneur de Chaffardon furent vendus en 1750 à Philibert Chaumontet, de Frangy (1). Ces biens revinrent, ensuite d'accord, à la famille Costa. Non vendus à la Révolution, ils furent revendiqués en l'an IX (1801) par Clémentine Costa comme héritière de feu Alexis-Barthélemy Costa de Beauregard, laquelle vendit alors le surplus du pré de Noveiry à Joseph Guillerme, de Chaumont, qui le revendit en 1806 aux frères François et Claude Décombe, de Chez-Borgeat. Clémentine Costa vendit aussi le moulin en 1824 au général comte Benoît de Boigne, de Chambéry, qui le revendit en 1830 à François Vuichard feu Marin, branche des Vuichard dits Cortiau, de Cortagy (2). Les terres d'Olliet furent vendues à la même époque à divers particuliers.

(1) Qui le revendit à Etienne Décombe en 1754.

(2) François Vuichard était alors fermier dudit moulin. Il l'avait repris de son beau-père Pierre Tissot dit le Bât, originaire de Chevrier, lequel avait lui-même succédé à son beau-père Sébastien Bocquet, de Prévy, commune de Minzier. (Acte du 11 juillet 1725. Papiers de la famille Vuichard.) Bocquet avait loué du marquis de Chaumont. Ce moulin est aujourd'hui en ruines.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. — Les d'Oncieu de Chaffardon.

La famille des d'Oncieu de Chaffardon, possédait un bois de 8 journaux et 80 toises près de Nyoux, qui fut vendu en 1754 à François Chaumontet, de Chaumont, et les deux tiers du pré dit de Noveiry, vendus aussi à Chaumontet et passés depuis aux Descombes.

IV. — Les comtes de Chatel.

La famille très connue des comtes de Châtel, branche de l'illustre maison de Varax, qui possédait presque tous les châteaux de la Semine, était propriétaire à Savigny de trois parcelles de terre, dites aux Tattes, proche le village d'Olliet, et y jouissait de certains droits féodaux, dont nous avons vu ci-devant les contrats d'affranchissement.

Ces terres furent vendues en 1781 à Charles Perrin. Au-dessus du village d'Olliet est un grand mas, en champs et prés, encore appelé de nos jours *Champ du Seigneur* et même le *Sei-*

Le moulin du haut, où habite actuellement la famille Vuichard, a été construit, il y a environ un siècle, par un des ancêtres des Vuichard actuels. Il était sur la commune d'Epagny et n'a été englobé dans celle de Savigny qu'à la confection du nouveau cadastre, en 1865.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneur tout court, nom qui figure encore dans le cadastre de 1738. Tout porte à croire que ce mas appartenait autrefois à la maison de Varax.

V. — Les de Loche, de Vanzy.

Cette Maison posséda aussi un pré lieu dit à Marzy, au-dessous de Chez-Borgeat.

VI. — Les Chevaliers de Malte.

L'Ordre de Malte possédait des droits seigneuriaux sur plusieurs particuliers de Savigny, comme successeur des anciens seigneurs de Dingy, dont il possédait le fief très étendu, comprenant des terres sur les communes de Dingy, Vulbens, Valleiry et Chênex. Ces droits furent reconnus, comme nous l'avons vu ci-devant, en 1786.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Liste des Curés, Vicaires, Syndics, Maires, Instituteurs et Institutrices de Savigny.

1° *Curés.*

Rd Jean Gentilis.....	1443
Rd Bernard Bellin (suppléé par Jacques Vernet).....	1481
Rd Michel Mugnier.....	1606
Rd Caillat.....	1618
Rd Jacques Roux.....	
Rd Antoine d'Usillon.....	1663
Rd Jacques Vallet.....	1667-76
Rd Laurent Orset.....	1676-1712
Rd Joseph Burnet.....	1712-40
Rd Ant. Baytaz de Doucy, de Desingy.	1740-50
Rd Pierre Mallinjod, de St-Marcel....	1750-93
Rd Claude Cessens, de Lornay.....	1803-05
Rd André Burnier, de Reignier	1805-25
Rd Claude Briffod, de Lucinges.....	1825-74
Rd S. Mermillod, des Villards-sur-Thônes.....	1874-87
Rd François Bovagne, de Bassy.....	1887-1901
Rd François Berthet, du Villars-sur-Boëge, curé actuel.....	1901

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° *Vicaires.*

MM.	
Pinget	1746
Forestier	1750
Julien Socquet	1842-1856
Vallier	1856
Laffin	1858
Pel	1874
Gros-Gaudenier	

3° *Syndics sous l'ancien régime (connus).*

MM.	
François Borgeat	1440
Jean Decombe	1649
Jean Mugnier	1650
Claude Carrel	1650
Louis Burnet	1744
Claude Bovard	1751
Noël Burnet	1753
Claude Rosay	1781

4° *Agents nationaux et Maires sous la République et l'Empire.*

MM.	
François Burnet	
Louis Rosay, agent municipal	1794-98
Jacques Rosay	1798-1801
Louis Rosay	1801-08
François Decombes, maire	1808-13
Jacques Rosay	1813-15

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Syndics sous le régime sarde.

MM.

Rosay Louis..... 1816-18
Vincent Jean..... 1819
Burnet Fr., dit Chamolet, de Cessens. 1821-25
Gojon Pierre-François, de Cortagy.... 1826-31
Fol Laurent, d'Olliet..... 1831-41-47-51
Fol Joseph, Gobet..... 1838-40
Vincent André..... 1849-51
Fol Joseph..... 1852-58
Bossay 1858-60
Rosay Alexis..... 1860

5° *Maires depuis l'annexion.*

MM.

Rosay Jacques-Alexis..... 1861-70
Bossay Jean, élu en..... 1871
Rosay Alexis..... 1874
Bossay François..... 1877
Bossay Jean..... 1879-80
Vuichard Pierre..... 1884
Bouvard Marius..... 1892
Chaumontet François..... 1904
Descombes Joseph... 1908

Instituteurs et institutrices.

RÉGIME SARDE.

Régents :

MM.

Laydevant Etienne..... 1833-35
Burnet Henri..... 1835-36

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lacraz Jean-Baptiste	**1836-39**
Laydevant	**1840**

Vicaires-régents :

MM.

Socquet	**1842-56**
Vallier	**1857**
Laffin	**1858**
Pel	**1859-60**

Régentes :

Mlle Duret	**1840-48**
Mlle Rouge	**1852-56**

Sœurs de la Croix :

Sœur Veyrat	**1857**
Sœur Delécraz	**1861**

RÉGIME FRANÇAIS.

Instituteurs :

MM.

Bocquet Joseph	**1861**
Valluet Eugène, mort à Savigny	**1867**
Jourdan	**1869**
Chuche Athanase	**1869**
Baud	**1870**
Gay Basile	**1872**
Bocquet Pierre	**1874**
Mathieu	**1879**
Clerc, de Passeirier	**1880**
Roussillon	**1881**
Perret	**1886**
Garnier Alfred	**1889**
Crétallaz, de Brenthonne	**1900**
Banchet Louis, de Frangy	**1905**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Institutrices :

Les Sœurs de Chavanod, de.....	1861 à 1888
Les mêmes : école libre (sœur Marie-Doche).....	1888-1900
Mlle Pétrier.....avril	1889
Mme Garnier, née Drouin.....	1889
Mme Crétallaz, née Jarret.....	1901
Mme Banchet, née Fenouillet.....	1905

Prêtres originaires de Savigny.

XVIIIe SIÈCLE.

	Né en	Mort en
1. Rd Pierre Tissot, dit le Bât, de Nyoux, curé de Thairy.....	....	....
2. Chanoine Aventure, de Murcier.	....	....

XIXe SIÈCLE.

3. Rd Claude Vuichard, dit Coudrier de Cortagy, ordonné prêtre en 1821, l'un des premiers missionnaires envoyés aux Indes par la Société des Missions étrangères de Paris; mort à Bengalore en 1825...	1796	1825
4. Le Père Jacques Vuichard, du Moulin de Nyoux, missionnaire de St-François-de-Sales, Annecy.....	1812	1877
5. M. Jean Vuichard, frère du précédent, curé-archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.....	1820	1890

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Né en	Mort en
6. M. Vuichard Gaspard, frère des deux précédents, d'abord vicaire, ensuite curé-archiprêtre de Chaumont.....	1827	1892
7. M. Pierre Vuichard, dit Landry, d'Olliet, précepteur, vicaire à Scionzier et curé d'Esery, oncle de M. P. Vuichard, de St-Julien, et acquéreur du château de Savigny.....	1809	1888
8. M. Antoine Vuichard, dit Coudrier, de Cortagy, curé de Viuz-Faverges (neveu du P. Vuichard, mort aux Indes)..	1828	1890
9. M. Fol Léger, dit Mathieu, de Murcier, vicaire à St-Jean-d'Aulps et curé de Vanzy.	....	1883
10. M. Fol Louis, de Nyoux, curé de Vacheresse (frère d'Ignace).	1825	1900
11. M. Gojon Pierre, de Cortagy, curé de Vinzier-en-Chablais.	1834	1896
12. M. Vuichard Pierre, dit Cortiaud, frère de Joseph (ancien adjoint), curé d'Aranthon...	1837	1884
13. M. Vuichard Joseph, dit Grand-Corps, de Cortagy (frère de Sanson), vicaire de Massongy, mort à Savigny.....	1839	1888
14. M. Vuichard François, dit Louison, d'Olliet, vicaire d'Abondance.....	....	1879

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Né en	Mort en
15. M. Fol François, dit Gobet, d'Olliet, vicaire de Vaulx (héritier de M. le curé Briffod, son oncle).....	1846	1884
16. M. Vuichard Marin, curé de St-Sylvestre.....	1839	1895
17. M. Gojon Eugène, de Cortagy (frère du curé de Vinzier), missionnaire aux Indes, puis Supérieur des Missionnaires de St-François-de-Sales, à Annecy, mort en 1905, à Rue, en-Suisse.....	1849	1905
18. M. Rosay Jérémie, frère de Jacques-Alexis, ancien maire de Savigny, mort curé de Valliè-res-de-Rumilly.....	1829	1905
19. M. Descombes Claude, de Chez-Borgeat, curé d'Usinens et de Lugrin	1847	1907
20. M. Bouvard Edouard, de Murcier (dit Botta), curé de Chêne-en-Semine.....	1862	1905
21. M. Bouvard Claude, frère jumeau du précédent, curé de Cordon-en-Faucigny.....	1862	1906
22. M. Bouvard François-Joseph, de Murcier, missionnaire en Angleterre.....	1850	1907
23. M. Descombes Jean-Marie, fils de Claude, dit Dodon, de Chez-		

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Né en	Mort en
Borgeat, missionnaire aux Indes, mort à Marseille, en revenant dans sa famille....	1856	1907

Vivants en 1909.

24. R[d] Bouvard Constant, Supérieur des Missionnaires d'Annecy, aujourd'hui en Suisse (frère de Bouvard François-Joseph).	1856
25. M. Vuichard Pétrus, de Cortagy, professeur au Collège de Thônes.....	1867
26. M. Descombes Henri, feu Louis, de Chez-Borgeat, professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Annecy, et depuis 1906 à Chens, près Douvaine.	1867
27. M. Descombes Jules, frère du précédent, curé de Chavannaz.....	1869
28. M. Valluet Louis, missionnaire en Angleterre. (Son père, Valluet Eugène, natif de la Haute-Saône, était instituteur à Savigny, où il est mort en 1869. Il avait épousé Céline Burnet, de Murcier).....	1869
29. M. Carrel Eugène, des Chavannes (frère de Félix), curé de Bossuet (Algérie).....	1870

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Né en

30. M. Descombes Pétrus, fils de Laurent, de Chez-Borgeat, missionnaire aux Indes (parti à 18 ans)..... 1874

31. M. Fol Léon, fils de Pétrus, dit Gobet, d'Olliet, missionnaire en Angleterre..... 1874

32. M. Vuichard Jean-François, fils de Gaspard, du Moulin Vuichard, ex-vicaire à Annecy-le-Vieux, aujourd'hui en Suisse 1876

33. M. Fumex Joseph, de Cessens, ex-vicaire de Serraval..... 1879

34. M. Mugnier Laurent, fils de Jean de Murcier, missionnaire de Saint-François-de-Sales (en Suisse)..... 1879

35. M. Descombes Jean-Marie, fils de Laurent (et frère de l'abbé Pétrus ci-dessus), professeur au Collège de Thônes..... 1882

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Personnages marquants

natifs ou originaires de Savigny.

La commune de Savigny n'a pas produit de personnages célèbres, mais nous devons cependant mentionner ici quelques hommes qui, soit par eux-mêmes, soit par leur famille, en sont issus, qui ont fait et font honneur à leur pays d'origine.

Outre les prêtres nommés ci-devant, dont la plupart se sont distingués ou se distinguent encore par leurs talents d'orateurs, de professeurs, etc., nous citerons les suivants :

1° Le général *Bouvard* (Jean-Louis-Eloi), l'un des meilleurs officiers de Napoléon Ier. Son grand-père, Denis Bouvard, né à Savigny en 1722, alla se fixer comme simple ouvrier dans la Beauce, aujourd'hui département d'Eure-et-Loir, s'y maria et eut un fils, Jacques Bouvard, père de Jean-Louis-Eloi. Celui-ci naquit à Corencez en 1768, s'engagea dans le bataillon des volontaires de Loir-et-Cher le 29 août 1792, fut élu quelques jours après sous-lieutenant, puis lieutenant ; passé capitaine en l'an VI (1798), chef de bataillon en 1809, major le 31 mai suivant, colonel le 20 juillet 1812 et maréchal de camp (général de brigade), le 17 mars 1814 ; retraité en 1824.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait fait toutes les campagnes d'Italie de 1796 à 1798 ; fit une fois sous la ville de Vérone 100 prisonniers et prit plusieurs canons; fut fait prisonnier lui-même par les Autrichiens en 1800 ; délivré en 1801, servit dans la garde du roi de Naples, Joseph Bonaparte, qu'il suivit en Espagne en 1809 ; il se distingua en plusieurs batailles et fut blessé d'une balle qui lui traversa l'épaule ; y resta jusqu'en 1813, et prit part à la campagne de France en 1814. Napoléon lui conféra l'ordre de la Légion d'honneur en 1805, Joseph Bonaparte l'ordre Royal des Deux-Siciles en 1808 et l'ordre Royal d'Espagne en 1809. (1)

2° *Rosay* Alphonse Jean-Marie, fils de Louis (maire sous la République et l'Empire), né à Sallenôves le 11 janvier 1809, étudia la médecine à Turin. Sa thèse de docteur est de 1832 et porte pour titre : « *Des fractures en général* ». (Arch. départementales de la Haute-Savoie.)

Il n'avait que 23 ans. A exercé à Turin. On ignore la date de sa mort. Il a laissé en Italie des héritiers qui occupent, paraît-il, une assez haute situation.

3° M. *Daudin*, devenu en 1872 propriétaire des châteaux de Marlioz et de Sallenôves, qui a fait une grande fortune à Paris. M. Daudin

(1) Renseignements pris aux Archives du Ministère de la Guerre, par M. Miquet, auteur de nombreuses recherches historiques sur la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est né à Frangy, mais son père, Claude Daudin, était de Savigny, hameau de Murcier.

4° M. *Rosay* Jean-Joseph, fils de Jean-Marie, banquier et possesseur de nombreuses propriétés dans les environs, ainsi que du domaine seigneurial de Jersaigne à Frangy. Décédé en 1895.

5° Son neveu, M. *J. Rosay*, actuellement notaire à Annecy et propriétaire d'une partie du domaine des anciens seigneurs de Savigny.

6° M. François *Cudet*, né à Olliet en 1850, qui a fait une belle carrière dans la Garde Républicaine à Paris, a publié divers écrits militaires. Parvenu au grade de capitaine de gendarmerie, il fut envoyé à Saint-Jean-de-Maurienne, où il a pris sa retraite il y a quelques années.

Familles éteintes ou disparues et familles nouvelles.

—

LEURS ORIGINES.

Changements. — Il nous a paru intéressant de rechercher et de signaler les changements survenus dans les familles et par suite dans les noms patronymiques de Savigny, pendant les derniers siècles écoulés ; changements bien plus nombreux qu'il ne paraît à première vue.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les documents que nous avons pu consulter pour cette étude ne remontent pas à plus de deux siècles et demi ; mais ils nous ont permis de constater que plus des trois quarts des noms des familles habitant Savigny ont changé dans cet intervalle.

Nous avons pris pour point de départ et de comparaison le *cottet* ou *rôle* de la taille royale pour l'année 1710, dont nous avons parlé au cours de cette histoire (voir page 225).

Savigny avait alors 93 feux ou familles, portant ensemble 38 noms. Eh ! bien, sur ces chiffres, 38 familles, portant ensemble 28 noms, ont déjà entièrement disparu, soit par extinction, soit pour être allées s'établir ailleurs. Ces familles sont les suivantes, ainsi que chacun a pu le remarquer en parcourant le *rôle* dont il s'agit : Aventure, Bonnavey, Baussant, Bocquet, Baudet, Bovagne dit Cadet, Cattry, Carrel de Murcier, Clerc, Combet, Courtois, Curton, Cumin, Delécraz, Dhérens, Dussauge, Frochet, Groz, Gouvard, Maret, Marinet, Morand, Mossat de Murcier (1), Pernod, Puthod (2), Servettaz, Thorel, Tissot d'Olliet.

Les 12 noms restants sont les suivants : Bouvard, Burnet, Cudet, Curtet, Décombe ou

(1) Il y a aujourd'hui des Carrel, des *Mossaz*, des *Chevalier*, des *Vincent*, mais ce sont d'autres familles, introduites plus tard.

(2) Les Puthod étaient de Thorens.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Descombes, Fol, Gojon, Mugnier, Réal, Rosay et Vuichard (1).

Par contre, depuis 1710, une soixantaine de familles se sont fixées à Savigny, sur lesquelles près de la moitié en ont déjà disparu. Tels sont les Dupraz, les Christin, les Baudet, les Truffet, les Menut, les Nallet, les Girod, les Mossière, les Besson, les Duret, les Tamiset, les Chatenoud, les Robert, les Dérobert, les Franco, les Mallinjoud, les Guerraz, les Rossillon, les Clavel, les Duparc, les Franchet, les Hôtellier, les Perrin, les Daudens, les Debeuf, les Joly, les Depouilly, les Jacquet dit Montauciel, les Rey, les Georges, les Revillon, les Tissot de Nyoux, les Vincent dit Polet, d'Olliet, les Chevallier, etc.

Le résultat de tous ces changements est qu'il y a actuellement à Savigny 46 noms répartis entre 122 familles.

Origine. — Nous avons cherché aussi à connaître le lieu d'origine de ces diverses familles. Voici ce que nous avons trouvé. Les Vuichard seraient venus de la Suisse, il y a plusieurs siècles ; les Décombe (aujourd'hui Descombes) sont venus de Cruseilles ou des environs, vers le commencement du XVIIe siècle. Les Tissot dit Bât, de Chevrier, en 1780. Sont venus plus

(1) On pourrait y ajouter les Borgeat, les Déconfin, les Carrier, les Joly, trouvés dans les papiers plus anciens.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tard, mais avant la Révolution (XVIIIe siècle), Vincent dit Marmoux, d'Epagny ; les Carrel des Chavannes, de Chevrier ; les Chaumontet et les Gruffaz, de Vaulx, près Rumilly ; les Armand, de Jonzier ; les Bossay, de Sallenôves ; les Pellaz, de Desingy (1713) ; les Gaillard, de Clermont ; les Guillot, les Garin, de Saint-Jean-sous-Chaumont ; les Fol de Nyoux, de Viry ; les Pichollet, de Thusy (1760) ; les Mathieu, de Raclaz (Dingy) ; les Beguex, de Minzier ; les Bosson, de Seyssel ; les Ninet, de Dingy (1780) ; les Blanc, de Chésery (Ain) ; les Baudillon, de Cercier (1711).

Depuis la Révolution (XIXe siècle), sont venus : Vincent de Cessens, de Chavannaz ; Mossaz et Bouchet, de Contamine ; Genoux, d'Alby ; Chautemps, de Dingy ; Sangerat, de Minzier ; Dumont, de Margencel ; les deux Favet et Chevalier, de Chaumont ; Mandallaz, de Chilly ; Mermier, de Chênex ; Taponnier, d'Epagny ; Sergneux, de Samoëns.

Observation. — Ce mouvement de la population n'est pas dû à l'immigration de familles entières : ce cas est très rare. Les changements sont presque tous produits par les mariages de jeunes gens des localités voisines avec des filles de la commune et qui sont venus habiter chez leur femme.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Variations dans les noms de famille

Prénoms usuels et surnoms

I. — *Variations*. — A Savigny comme ailleurs, les noms de famille ne se sont pas toujours écrits de la même manière.

Jusqu'au XIX^e^ siècle, les seuls qui eussent à écrire dans ce genre, étaient les curés, les notaires, les greffiers, les collecteurs d'impôts, les secrétaires de commune et quelques rares, très rares particuliers. Ces personnes orthographiaient les noms de famille à leur volonté : ceux qui écrivaient souvent les mêmes noms, déjà connus d'eux, suivaient un usage, une tradition ; ceux qui avaient rarement l'occasion d'écrire les mêmes noms, suivaient leur inspiration du moment ou bien s'en rapportaient à l'oreille, à la manière dont les intéressés avaient prononcé leur nom, et c'était le plus souvent du patois mêlé de français, quand ce n'était pas du patois pur. Il s'ensuivait que beaucoup de noms se trouvaient écrits de deux ou plusieurs manières.

Ainsi Décombe s'écrivait parfois *Descombe* ou Décombes ; on écrivait indifféremment Bos-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

say et Bossey ; Rosay et Rosey ; Mossaz, Moussaz, Mossat et même Mossard ; Gruffaz et Gruffat ; Menut, Menuz et Minut ; on trouve Vuichard, Vuissard et Huissard ; de même Carrel, Carel et Carré ; Burnet se changeait parfois en Brunet ; Baudillon était tantôt Boudillon, tantôt Bodillon ; on trouve Mallinjod et Mallinjoud ; Aventure, Aventuraz et Avanture ; Mugnier, Munier et Meunier ; Fumex et Femex.

Certains autres s'écrivaient d'une manière fixe, mais ont changé avec le temps. Ainsi on écrivait Bovard, au XVII^e^ siècle ; aujourd'hui c'est Bouvard.

Chatenod est devenu Chatenoud ;

Gojon s'écrivait couramment Goujon ;

Beguex est aujourd'hui Beguet, Guérin s'est mué en Garin, Décombe s'écrit aujourd'hui invariablement Descombes. Le nom des Fol n'a pas changé à Savigny, mais il est devenu Foux à Dingy, comme *sol* est devenu *sou*, mol, *mou*, etc.

Prénoms les plus fréquents

La lecture des registres paroissiaux et des titres et écrits quelconques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles nous ont démontré que les prénoms n'étaient ni si nombreux, ni si variés qu'ils le sont à présent.

Le parrains et les marraines donnaient pres-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que toujours leur nom à leurs filleuls ou filleules, en sorte que les mêmes se répétaient indéfiniment et l'on ne se donnait pas la peine d'en chercher d'autres.

Les prénoms les plus fréquents étaient ceux-ci :

Hommes

Jacques, le plus fréquent de tous. — Claude. — François. — Jean. — Gaspard. — Antoine. — Aymé. — André. — Laurent. — Etienne. — Léger. — Louis. — Marin. — Gabriel. — Denis. — Noël. — Jean-Louis, Jean-Baptiste, Jean-Claude, Jean-François, Jean-Joseph, Claude-Louis, presque les seuls noms doubles. — Joseph, Pierre, Jean-Marie étaient rares.

Femmes

Jacqueline. — Catherine. — Jeanne. — Etiennette ou Etienne. — Gasparde. — Antoinette. — Claudaz, Claudine, Charlotte. — Gabrielle. — Maurise. — Françon. — Benoîte. — Madeleine. — Noelle. — Péronne. — Pernette. — Pierrette. — Nicolarde. — George. — Ignace. — Louison. — Agathe. — Presque pas de *Marie*, de *Joséphine*, d'*Eugénie*, d'*Elise*, etc., noms fréquents aujourd'hui.

Surnoms

Autrefois comme aujourd'hui, la plupart des familles avaient un surnom qui, dans beaucoup

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cas, servait à les distinguer des autres de même nom. Les scribs secrétaires, notaires, curés les ajoutaient presque toujours au nom patronymique.

Ainsi, dans les nombreux écrits de toute nature que nous avons parcourus sur Savigny, nous avons constamment trouvé les dénominations suivantes :

Aventure dit Bourdet. — Avanturaz dit Grillet. — Bouvard ou Bovard dit la Bota. — Bouvard dit Bassot. — Bouvard dit Claret. — Bouvard dit Lipi. — Bouvard dit Magnat. — Bouvard dit Rigo ou Rigoz. — Bouvard dit Marin. — Bouvard dit Sermez. — Bouvard dit le Juge. — Bovard dit Venoud, à Cortagy. — Bovagne dit Cadet. — Burnet dit Chamolet. — Burnet dit Christ. — Burnet dit Gremoz. — Carrel dit Gringalet. — Combet dit Catalan. — Curtet dit Motet. — Cudet dit la Vigueur. — Delécraz dit Rochau. — Delécraz dit Collomb. — Delécraz dit Claret. — Fol dit Cugnet. — Fol dit Lyonnais. — Fol dit Balaraz. — Fol dit Gobet. — Fol dit Maret. — Fol dit Grivaz. — Fol dit Clerc. — Fol dit Page. — Fol dit la Vérité. — Fol dit Guillot. — Fol dit Grumeau ou Gremau. — Frochet dit Passy. — Gojon dit Ravoire. — Mugnier dit Sapey, Mugnier dit Regotaz ou Regoton. — Mugnier dit Catalan. — Munier dit Tavaillon. — Réal dit Barbier. — Tissot dit le Bât. — Tissot dit Pison. — Thorrel dit Mappaz. —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Truffé dit Moï. — Vincent dit Marmoux. — Vincent dit Polet. — Vuichard dit la Jeunesse. — Vuichard dit Claret. Vuichard dit Labori. — Vuichard dit Gros-Pierre ou Gros-Pire. — Vuichard dit Gros-Homme. — Vuichard dit Grand-Corps. — Vuichard dit Cortiaux ou Courteau. — Vuichard dit Cadora. — Vuichard dit Couturier ou Coudrier, etc.

Bien qu'on les écrive rarement de nos jours, l'usage des surnoms n'a pas cessé : il s'en crée même toujours de nouveaux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Note supplémentaire sur les anciens chemins.

I.

Dans les temps anciens et pendant toute la durée du moyen-âge, le chemin dit de *Lavacu* ou *Sans le Sou*, venant de la vallée du Rhône par le col de Jurens, allait directement jusqu'au pied des rochers de Chaumont, au lieu dit Château Berlion, où il rejoignait celui qui suivait et suit encore le pied de la montagne. (Voir au commencement du volume, page 115.)

Dans ce parcours de six kilomètres, il suivait une ligne presque droite, du nord au sud. Après avoir franchi le ruisseau d'Orgière, au lieu dit Lavacu, et remonté pendant 300 mètres entre deux haies (où l'on peut le suivre encore, quoique déformé), il arrivait au bord du Grand-Pré, partie du domaine seigneurial, qu'il traversait dans toute sa largeur, passant près de la source, ombragée encore aujourd'hui par un gigantesque saule archi-séculaire, atteignait et suivait la ligne d'arbres toujours existante à l'autre bout, descendait au gué du nant Bertrand. De là, il bordait le taillis en montant légèrement,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croisait l'emplacement de la route actuelle, longeait ensuite le bois des Carrel, dit Le Mollaret, où il est encore parfaitement reconnaissable sous les buissons qui le recouvrent en partie ; et de là traversant un pré où l'on peut encore suivre sa trace, il aboutissait, sous les maisons de Chez-Luiset, à sa partie la mieux conservéc, qui est devenue le chemin vicinal actuel reliant ce village au chef-lieu de Chaumont.

Nous ne connaissons pas l'origine de ce chemin, mais nous savons qu'il est antérieur à celui que nous appelons maintenant *la route*, puisque ce dernier en a emprunté l'assiette sur plus de 3oo mètres des deux côtés du nant Bertrand, en faisant même un détour du côté des Chavannes pour y arriver, de même qu'il a emprunté dans la traversée du haut de Murcier celui venant de Cortagy.

Au temps de la grande prospérité de la ville de Chaumont, alors qu'elle possédait des foires franches, des marchés importants et des industries nombreuses, ce chemin était le plus direct et le plus commode pour y venir de la vallée du Rhône et du pays de Gex. Mais lorsque les guerres du XVIe siècle et l'ouverture d'une route dans le défilé de l'Ecluse eurent amené la décadence de Chaumont et ruiné son commerce, ce chemin fut délaissé peu à peu, puis enfin presque abandonné. Néanmoins, il persista

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore longtemps à être pratiqué, puisque dans le procès-verbal de la visite de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex à l'église de Savigny, en 1667, il est encore appelé le chemin *tendant à Chaumont* (Voyez ci-devant page 199).

Cet abandon fit que l'un des seigneurs de Savigny — nous ne savons lequel — supprima un jour toute la partie traversant le Grand-Pré, et la remplaça par un passage ouvert le long dudit pré et aboutissant au *grand* chemin, en face de l'église, comme cela se voit encore actuellement.

II.

Le chemin qui s'embranche sur le précédent au champ Guillaume, près du col de Jurens, traverse Murcier dans toute sa longueur et tend de là à Cortagy, se dirigeait autrefois directement sur ce village. Il a été également détourné au-lieu dit La Combe et repoussé à l'ouest perpendiculairement à la montagne, le long des champs situés au nord de la maison Berthod, qui faisaient anciennement partie du domaine seigneurial. C'est ainsi que ce chemin arrive maintenant au chemin d'Olliet à Cortagy, vers la fontaine, à 200 mètres du village, changement identique à celui fait au bord du Grand-Pré.

III.

Le chemin qui descendait autrefois directement de Cortagy (sous la maison d'Ernest

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vuichard) au Fornand et à la grande route du mont de Sion, a aussi été détourné, depuis le sommet des vignes de la Perrousy vers le nord, contre le grand chemin (nº 7 actuel). Ancienement, du sommet des vignes, il continuait droit à l'est à travers le champ dit des Caves, franchissait le nant Bertrand, et, toujours en droite ligne, croisait celui de Jurens à Chaumont (dont nous avons parlé ci-dessus), à 10 mètres de l'amorce actuelle du chemin de Chez-Borgeat, qui était sa suite naturelle, pour de là continuer le long du pré dit de Noveiry. Le croisement se reconnaît très bien sur le terrain.

Ces trois détournements de chemins, opérés tous trois dans le domaine seigneurial et presque de la même manière, nous paraissent être le résultat d'un dessein arrêté à l'avance. Ils sont probablement le fait d'un seul et même personnage sachant user de son autorité et profiter des avantages de sa situation.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ERRATA

Page 112, ligne 27. — Lire : *population,* au lieu de situation.
— 114, à la fin de la note. — Lire : *Marzy*, au lieu de : Manzy.
— 123, ligne 12. — Lire : *les contre-cœurs*, au lieu de : le contre-cœur.
— 164, — 13. — Lire : *d'une belle construction*, au lieu de : d'une belle construction remarquable.
— 193, — 21. — Lire : *faite par Mgr de Granier en 1582 et ratifiée par saint François de Sales,* au lieu de : faites par saint François de Sales.
— 239, — 19. — Lire : *le ruinèrent pour longtemps*, au lieu de : pour de longues années.
— 301, — 14. — Lire : *mais l'enquête ni les recherches des carabiniers ne parvinrent à faire découvrir*, au lieu de : mais l'enquête et les recherches des carabiniers ne parvinrent pas à découvrir.
— 353, — 8. — Lire : *il convient de citer parmi ceux-là*, au lieu de : on peut citer de ce nombre.
— 353, — 16. — Lire : *beaucoup de maisons en eurent deux et même trois*, au lieu de : beaucoup de maisons en eurent deux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : Etat actuel.

Pages

CHAPITRE Ier. — *Description.*

Situation, configuration 105
Dénomination 106
Relief du sol 108
Cours d'eau 111
Climat 112
Topographie, population 112
Voies de communication 115
Organisation 116
Edifices publics 118

CHAPITRE II. — *Agriculture, industrie, commerce.*

Agriculture 125
Industrie 135
Commerce 136
Mœurs et usages 138

CHAPITRE III. — *Notions diverses : histoire naturelle, curiosités, mœurs et coutumes.*

Géologie 147
Botanique et productions naturelles 153
Curiosités 155

DEUXIÈME PARTIE : Histoire.

CHAPITRE Ier. — *Temps anciens.*

Epoque préhistorique 165
Période romaine 170

CHAPITRE II. — *Moyen-âge ; féodalité.*

Francs Burgundes 176
Les comtes de Genève 181

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Maison de Savoie 182
La réforme, les Bernois..... 182

CHAPITRE III. — *L'église, la paroisse jusqu'à la Révolution.*

L'église 187
Les dîmes, les curés..... 203

CHAPITRE IV. — *Savigny au* XVIII^e^ *siècle, l'ancien régime.*

Les Statuts de Savoie, les Syndics..... 219
La taille, la population..... 220
Le cadastre..... 229
Les Royales Constitutions 231
Les Espagnols en Savoie 239
Les loups à Savigny 241
Une émeute de femmes 244
Les affranchissements..... 253
Faits divers..... 262

CHAPITRE V. — *La Révolution et l'Empire.*

Les débuts 269
Abolition du culte 271
Vente de biens nationaux 279
Sous le Directoire 282
Chute de l'Empire..... 287

CHAPITRE VI. — *Savigny sous le régime sarde.*

Remaniements..... 293
La grande disette 294
Rachat de la montagne 295
Les ours..... 301
Retrait du curé 305
Construction de l'église..... 308
L'instruction primaire..... 323
Les chemins..... 330
Menus faits..... 333

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII. — *Savigny depuis l'annexion.*

Demande de réunion au canton de Frangy.... 341
Le chemin d'intérêt commun..... 343
Mort du curé Briffod : les écoles.... 348
Construction de la maison d'école 356
Bureau de bienfaisance..... 359
Divers 361

CHAPITRE VIII. — *Renseignements complémentaires.*

Les seigneurs de Savigny 365
Autres maisons nobles 388
Maires, curés, instituteurs 395
Prêtres natifs de Savigny..... 399
Personnages marquants..... 404
Familles disparues et familles nouvelles 406
Variations des noms de famille..... 410
Prénoms d'autrefois 411
Surnoms 412
NOTE SUPPLÉMENTAIRE sur les anciens chemins ... 415

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

FRANÇOIS VERMALE

UN

VOL LITTÉRAIRE

d'André THEURIET

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un vol littéraire d'André Theuriet

Le supplément littéraire du *Figaro* publia, aux environs de 1890, un article d'André Theuriet qui commençait par ces mots : « Connnaissez-vous Talloire?... » Les Anneciens, touchés de reconnaissance envers ce poète qui chantait avec tant de passion, leur lac et ses sites gracieux ou sauvages, décidèrent d'une manifestation en son honneur. A jour fixé, la fanfare municipale, les édiles d'Annecy, des délégations de sociétés s'embarquèrent sur l'un des bateaux qui font le service du lac et vinrent à Talloire remercier le poète. Depuis cette mémorable manifestation, André Theuriet, homme de lettres, maire du Bourg-la-Reine, ne fut plus considéré comme un étranger ; son nom fut inséparable de celui de Talloire dont il consacra la réputation touriste, et où il revenait, chaque année, passer ses vacances.

Eh bien ! André Theuriet, le chantre des amours des pinsons et des fauvettes, s'est conduit comme ces hôtes ennemis qui emportent partie du mobilier de la maison qui les a abrités. Voici les preuves qui motivent un pareil jugement.

. . . . . .

La *Revue des Deux-Mondes*, dans ses numé-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ros des 1er et 15 novembre 1901, publia un roman d'André Theuriet, intitulé le *Manuscrit du chanoine*.

La trame de ce roman est assez simple. La bande des « compagnons du Cyclamen », composée, d'une part, du poète Claude Lézian, de l'archiviste Marius Colombier, du Dr Lettraz; d'autre part d'une théâtreuse distinguée, la chanteuse Sylvie Ilassio, du théâtre de la Scala de Milan et de sa jeune sœur Francine, s'est constituée à la suite d'une rencontre d'excursion dans une auberge du plateau des Bauges. Les « compagnons du Cyclamen », qui villégiaturent tous à Aix-les-Bains, décident d'aller visiter Talloire et son ancienne abbaye. Or, pendant cette visite, l'archiviste Marius Colombier avise un buffet sculpté sur lequel se trouve inscrit : « Silentium »...(1) « Indiscrètement il entrebâilla un des vanteaux, avisa un tiroir et l'explora sans façon. Et même, grâce à son flair de chercheur, il s'aperçut que le tiroir était secret... Il fit jouer le secret et, tout à coup, poussa une exclamation de joie : un manuscrit !.... Et commença de lire d'une voix discrète : « Histoire savoyarde, et comme telle, écrite par François Févez, chanoine de Genève, en l'année 1757. »

Malheureusement le manuscrit trouvé n'est

(1) Ce détail est emprunté à la dernière page d'un volume de Replat, intitulé : *Bois et Vallons*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

point complet et la « bande » décide d'aller à la recherche des représentants de la famille Févez pour tâcher d'avoir la suite du manuscrit. Enfin Mlle Sylvie Ilassio l'obtient d'un vieux monsieur Philibert Prestoz. Sur cet heureux incident : « Toute la bande du « Cyclamen » était assise en rond, à l'ombre d'un châtaignier, au sommet d'un des plateaux du Roc de Chère... Voici, dit Sylvie, un endroit à souhait pour écouter les mémoires du chanoine et nous voilà groupés comme les héros du Décameron de Boccace.... Maintenant, M. Colombier, à vous la parole... »

La lecture dure pendant 17 pages de la *Revue des Deux-Mondes*. M. Colombier lit des choses délicieuses sur les tribulations du mariage de Mlle Josette et du neveu du chanoine.

Or, ce récit constitue, de la part d'André Theuriet, un plagiat éhonté d'une « nouvelle » parue en 1862 à Annecy, sous le titre : « *Les Amours de la Joson*. — Esquisse des mœurs du vieil Annecy, — par Me Jacobus. — Annecy, imprimerie Louis Thésio, 1862. »

Ce petit roman qui forme une brochure de 111 pages est presqu'introuvable aujourd'hui.

Nous ne donnerons de la manière dont Theuriet l'a plagié, que cet exemple :

Me JACOBUS.

« Histoire savoyarde qui n'a que les apparences du roman, étant en tout très véritable, et comme

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

telle, écrite par François Aubert, chanoine de Genève, en l'année 1757. »

ANDRÉ THEURIET.

« Histoire savoyarde qui n'a que les apparences d'un roman, étant en tout très véritable, et comme telle, écrite par François Févez, chanoine de Genève, en l'année 1757. »

Le démarquage est donc fait avec audace !

Aux pages 253 et 261, nous trouvons dans le roman de Theuriet des vers exquis : nous les retrouvons également chez Me Jacobus. (Pages 61 et 76.)

Me JACOBUS.

Ecoute si tu peux, inflexible Josette !
Par l'absence et le temps mon mal ne fait qu'aigrir ;
Tout mon cœur n'est qu'amour. J'en vais bientôt mourir.
Si toujours cet amour chez toi n'est que sornette.

ANDRÉ THEURIET.

(Reproduction textuelle.)

Me JACOBUS.

Vous reprochez à tort au malheureux Clitandre
Qu'il n'ait encor pour vous qu'un amour commencé.
Ce reproche, en effet, peut-il être sensé,
S'il n'a tenu qu'à vous de le rendre plus tendre.
Demandez-vous comment il faut donc vous y prendre
Pour pousser sa tendresse au plus vif sentiment ?
Dès longtemps ma réponse est prête :
Il en sera de lui comme un pénitent,
Ajoutez-y le sacrement,
Et la voilà parfaite.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANDRÉ THEURIET.

(Reproduction textuelle.)

En sorte que l'on peut dire qu'André Theuriet a incorporé purement et simplement l'œuvre de Me Jacobus dans un roman et l'a donnée comme étant de lui.

J'ai cherché pour l'auteur de l' « Oncle Scipion » des circonstances atténuantes : il n'y en a pas. Je n'ai rencontré, au contraire, que des circonstances aggravantes. En effet, au cours de la publication du « manuscrit du chanoine », André Theuriet chaque fois qu'il fait un emprunt à un érudit savoisien, a soin d'indiquer ses « sources » par une référence au bas de la page. Exemple :

P. 723 : Chanson populaire de la Haute-Savoie, par M. Jean Ritz, Annecy, 1900.

P. 737 : L'Habitation de Mme de Warens, à Annecy, par J. Sérand, in-8°, Annecy.

P. 739 : Albert Metzger. — La Conversion de Mme de Warens, 1 vol. in-18, Perrin, Chambéry.

Or, nulle part il ne met une référence pour indiquer les emprunts aux *Amours de la Joson*. En bonne justice, l'excuse de la bonne foi ne peut donc être admise dans cette espèce.

L'écrivain qui se cachait sous le pseudonyme de Me Jacobus est un poète savoyard du nom de Jacques Replat, ainsi qu'en atteste : 1° l'éloge de cet auteur que prononça J. Philippe, à la So-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciété florimontane, le 15 décembre 1866 ; 2° la 2e édition des *Amours de la Joson* qui parut en 1871 et qui porte en sous titre par « Me Jacobus (Jacques Replat). »

Jacques Replat naquit à Chambéry le 14 décembre 1807 et mourut à Annecy le 20 octobre 1866. Il passa presque toute sa vie dans cette dernière ville où il occupa au barreau une place importante. Il publia d'abord en 1835 un poème : *Duingt, Menton et Montrotier* que cite Theuriet, puis s'adonna à l'histoire locale et, vers la fin de sa vie, publia en 1862 les *Amours de la Joson*. Cette nouvelle constitue une des œuvres les plus originales de la littérature savoisienne au XIXe siècle. Elle doit rester dans son originalité intégrale. Elle caractérise une époque de la vie d'une province. Voilà pourquoi et surtout, il fallait protester contre le démarquage dont elle a été l'objet. Nous n'avons qu'un regret : c'est que d'autres et de plus autorisés n'aient pas protesté avant nous. Mais Theuriet était de l'Académie !

François VERMALE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. — Louis MORET. — Conférence faite au château de Miolans le 25 juillet 1909 (2 gravures sur bois par l'auteur).. 1

II — Philibert FALCOZ. — Notice sur la commune d'Arbin..... 33

III. — Marc-André DE BUTTET D'ENTREMONT, baron DU BOURGET. — Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget (5 photogravures)..... 71

IV. — Félix FENOUILLET. — Monographie de la commune de Savigny (Haute-Savoie) (1 carte)..... 103

V. — François VERMALE. — Un vol littéraire d'André Theuriet 425

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PREMIÈRE SÉRIE

I. 1856. F. RABUT. — Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry (61 pages).

Ch. GUILLERMIN. Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Nocrey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).

F. RABUT. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. DESSAIX. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. 1858. G. DE MORTILLET. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny (9 p.).

E. COMBET. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. 1859. L. SEVEZ. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. DUFOUR. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. 1860. A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises (112 p.).

V. 1861. J. PHILIPPE. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).

F.-J. BEBERT. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. 1862. F. RABUT. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. SEVEZ. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. BURNIER. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. 1863. A. PERRIN. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. GLOVER. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).
1864. L. RABUT. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).
IX. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).
X. E. BURNIER. — Le château et le prieuré du Bourget (131 p.).
1866. L. PILLET. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).
XI. DUFOUR et RABUT. — Histoire de la commune de Flumet
1867. (164 p.).
A. ALBRIER. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).
P. NAZ. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).
XII. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards
1870. de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).
XIII. A. PERRIN. — Le monnayage en Savoie sous les princes de
1872. cette Maison (174 p.).
F. RABUT. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).
XIV. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Compa-
1873. gnies de tir en Savoie (92 p.).
C. BLANCHARD. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIIIe siècle (60 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).
J. CARRET. — Explorations à la grotte de Challes (182 p.).
XV. DUFOUR et RABUT. — Louis de Nice, juif converti, filleul et
1876. médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).
A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XVe siècle (42 p.).
P. NAZ. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).
F. RABUT. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).
XVI. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de
1877. divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (105 p.).
XVII. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de
1878. divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).
J. CARRET. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.).
A. ALBRIER. — Les naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848.
XVIII. DUFOUR et RABUT. — Miolan, prison d'Etat (533 p.).
XIX. L. GUILLAND. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).
1881. G. VALLIER. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).
XX. DUFOUR et RABUT. — Montmélian, place forte (269 p.).
1882. F. MUGNIER. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).
XXI. J. CARRET. — Etude sur les Savoyards (109 p.).
1883. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, clochers (139 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. GAILLARD. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.).
M. GIROD. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).

XXII. 1884. F. MUGNIER. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).
F. CROISOLLET. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).
M. GIROD. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).

XXIII. 1885. F. MUGNIER. — Saint François de Sales (165 p.).
DUFOUR et RABUT. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).

XXIV. 1886. F. MUGNIER. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).

XXV. DUFOUR, RABUT et M. GIROD. — Répertoire de la première série des travaux de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. 1887. F. MUGNIER. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).
F. RABUT. — Le séjour de Janus de Savoie en France (41 p.).
DE ROCHETTE (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834 (157 p.).

XXVII. 1888. L. GUILLAND et F. RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards des divers états. — Les médecins (264 p.).
Hippolyte TAVERNIER. — Taninges et ses environs (164 p.).
F. MUGNIER. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).

XXVIII. 1889. Hippolyte TAVERNIER. — La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninges (80 p.).
Abbé J. MAILLAND. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).
A. DUFOUR et F. MUGNIER. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).
Eloi SERAND. — Notes et documents sur le château d'Annecy (16 p.).
F. MUGNIER. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVIe siècle (29 p.).

XXIX. 1890. H. TAVERNIER. — Mieussy ; mémoire descriptif et historique (120 p.).
F. RABUT. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).
F. MUGNIER. — Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle (335 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXX. 1891. F. MUGNIER. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genevois (105 p.).
J. LÉTANCHE. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).
F. RABUT. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).
F. MUGNIER. — Poésies chambériennes au XVI^e siècle (24 p.).
E. SERAND. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).
F. MUGNIER. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. MUGNIER. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genix, Seyssel et Chaumont (83 p.).

XXXI. 1892. H. TAVERNIER. — Histoire de Samoëns (293 p.).
F. MUGNIER. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).
J. GUIGUES. — La basophe de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. LÉTANCHE. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).

XXXII. 1893. F. MUGNIER. — Les rois des métiers (23 p.)
J. LÉTANCHE. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. GIROD. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. DUVAL. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).

XXXIII. 1894. F. MUGNIER. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
DUFOUR et MUGNIER. — Les verriers en Savoie (190 p.).

XXXIV. 1895. J. LÉTANGHE. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.)
DUFOUR et MUGNIER. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer ; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. MUGNIER. — Le Dict des jardiniers, farce morale du XVI^e siècle (76 p.).

XXXV. 1896. F. MUGNIER. — Marc.-Cl. de Buttet, poète savoisien (230 p.).
F. PERPÉCHON. — L'Art d'amours de Jakes d'Amiens, poème-roman du XIII^e siècle (96 p.).
F. MUGNIER. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.)
F. MUGNIER. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).

XXXVI. 1897. F. MUGNIER. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. DUVAL. — La 19^e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).

XXXVII. 1898. F. MUGNIER. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. MUGNIER. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).

XXXVIII. 1899. MUGNIER et DUVAL. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François I^er (42 p.).
F. MUGNIER. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
MAX BRUCHET. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. MUGNIER. — Nouvelles lettres de M^me de Warens (144 p.).

XXXIX. 1900. MAX BRUCHET. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. MANNECY. — L'hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XL. F. MUGNIER. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
1901. TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. MUGNIER. — La desconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).
G. PÉROUSE. — Un compte de dépenses d'Humbert de Savoie (52 p.).
J. MANECY. Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyet (14 p.).
F. MUGNIER. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. F. MUGNIER. — Antoine Favre, président de Genevois, pre-
1902. mier président du Sénat de Savoie (1557-1624). — 1re partie : Histoire du président Favre (537 p.).

XLII. F. MUGNIER. — A. Favre (2e partie). — Correspondance du
1903. président Favre, t. Ier. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archives du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à LXI, — 31 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Dépenses de la maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465 (p. CXVIII à CLXVI, — 48 p.).
J. LÉTANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à XCVIII, — 15 p.).

XLIII. *1er fascicule.* — F. MUGNIER. — La correspondance du prési-
1905. dent Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Pérouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).
2e fascicule. — Adolphe DESCOSTES. — J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).
A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne, 1765) (p. 29 à 43, — 14 p.).
J.-R. MICHEL — La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p.).
J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p).
Louis SCHAUDEL. — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, — 22 p.).
D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.).
Jean LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114, -- 21 p.).
Gabriel PÉROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Mâcot, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, — 16 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. CORCELLE. — L'Académie florimontane, — les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, — 85 p.). — Bibliographie.

XLIV. 1906. *1er fascicule.* — J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. — L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard (23 janvier 1896). — Le marquis A. Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. – L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e fascicule. — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Ceutrons (19 p.).

3e et 4e fascicules. — F. MUGNIER. — La correspondance du président Favre (t. II, 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (p. 175 à 212, — 35 p.).

Marc de BUTTET-D'ENTREMONT, baron du BOURGET. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

L. SCHAUDEL. — Chronique.

XLV. 1907. *1er fascicule.* — Jean LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

Théodore REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 101 à 146, — 44 p. avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e et 3e fascicules. — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez, sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) (p. 313 à 356, 54 p.).

Th. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 367 à 368, — 2 p.).

2e fascicule. — Fr. VERMALE et Alexis ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794) (p. 369 à 477, — 110 p.).

Marcel USANNAZ-JORIS. — Une reconnaissance en fief rural

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles) (p. 479 à 492, — 12 p.).

L SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. 1908. (Vol. un.). J. COCHON. — Portrait de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert Guislain (p. 1 à 18, — 18 p. avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie. — *(A suivre)* (p. 245 à 485, — 240 p.).

XLVII. 1909. (Vol. un.). F. VERMALE et A. ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (2e fascicule). — 24 juin 1794-28 septembre 1794 (p. 1 à 304, — 304 pages).

L. BAYOT. — Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (bibl. royale de Belgique à Bruxelles (p. 305 à 410, — 105 pages).

J. LÈTANCHE. — La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, — 92 pages).

XLVIII. 1910. Emile PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (tome I), 230 pages.

XLIX. 1910. Emile PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (tome II), 365 p., un index alphabétique dressé par M. Pérouse, et un album de 56 planches, d'après les documents originaux, recueillis par M. Cochon.

L. 1911. (1re part). F. VERMALE et S.-C. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la Commission provisoire des Allobroges, — du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 1692 (124 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie (suite) (p. 125-392, — 267 p.).

LI. 2e partie du t. L. 1911. J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. II. — Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth, maréchal de camp des armées de Louis XIV. — Le parti dévot au XVIIe siècle. —Les Dragonnades dans le Dauphiné (1683). — La Révocation de l'Edit de Nantes et la Conquête de la Savoie en 1690. — Tome I. (p. 383-801, — 408 p.).

LII. 1912. J. BALMAIN. — Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie) (p. 1 à 212).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 2e partie (p. 215 à 503, — 288 p.).

Jean BARUT. -- Le château-prieuré du Bourget-du-Lac (p. 505 à 551, — 46 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Théodore REINACH. — Un nouveau sous-préfet romain de la Tarentaise (p. 553 à 575, — 22 p.).

J. COCHON. — La Savoie à l'exposition rétrospective franco-italienne de Turin en 1911 (p. 577 à 589, — 12 p.).

LIII. 1913. J.-R. MICHEL. — A travers Chambéry. — Promenades archéologiques (p. I à CCCXXXVI, — 336 p.).

J.-R MICHEL et J. SIMOND. — Chronique de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. (1er janvier 1908 — 31 décembre 1912) (p. CCCXXXVII à CCCCLXX, — 134 p.).

LIV. 1913. Docteur L. MORET. — Miolans, conférence faite au château de Miolans, le 25 juillet 1909. (p. 1 à 32) 2 gr. sur bois par l'auteur.

Ph. FALCOZ. — Notice sur la commune d'Arbin (p. 33 à 70, — 36 p.).

M. A. DE BUTTET D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget (p. 71 à 102, — 31 p.), 5 photogravures.

F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Savigny (Haute-Savoie), 1 carte (p. 103 à 424, — 321 p.).

F. VERMALE. — Un vol littéraire d'André Theuriet (p. 425 à 432, — 7 p.).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les matières contenues dans les 25 volumes qui forment la première série, nos lecteurs peuvent, en attendant l'apparition du répertoire Szerlecki, consulter la table dressée sous la direction de Marie-Girod.

Chaque volume de la collection est en vente au siège de la Société (Palais de Justice de Chambéry), au prix de 10 fr. le volume pour la seconde série, et de 15 fr. le volume pour la première. Quelques-uns des volumes de la première série sont presque épuisés et ne seront bientôt plus mis en vente séparément. Il nous reste quelques collections complètes (51 volumes ; Atlas de planches ; Chronologie) au prix exceptionnel de 370 francs.

Des remises très importantes sont faites à nos sociétaires, qui, de plus, peuvent obtenir quelques-uns de nos volumes en échange d'ouvrages offerts par eux. Les demandes d'échange doivent être faites par écrit, mentionner d'une part les volumes demandés, d'autre part les volumes proposés avec les indications de date, de format et leur évaluation. Le bibliothécaire examine si les ouvrages proposés ne se trouvent point actuellement dans nos collections, et s'il y a lieu de les y admettre. Il discute l'évaluation du proposant. La demande est portée devant le comité, qui statue sur elle. L'auteur de toute proposition d'échange peut prendre part à la discussion, mais non au vote, qui est définitif, à moins que le Président ne demande, pour supplément d'enquête, le renvoi à une séance ultérieure.

Les dispositions ci-dessus énoncées ont pour but : 1° de faciliter aux travailleurs l'acquisition d'une incomparable suite de travaux et de leur permettre de se rendre compte des recherches de leurs devanciers et des méthodes d'investigation et d'exposition employées par eux ; 2° d'accroître, sans nouveaux débours, nos collections déjà considérables.

Des échanges peuvent également être acceptés de personnes non sociétaires faisant partie d'une des Sociétés correspondantes. — Toutes les demandes d'achats, d'échanges de communications ou de prêts au dehors doivent être adressées à M. J. Cochon, vice-président, bibliothécaire.

Imprimerie F. Gentil, 4, rue Croix-d'Or, Chambéry.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 7939

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN